

PLAN DU RAPPORT D'ACTIVITE

1 - Le contexte international

page

- 1-1- L'enjeu écologique
- 1-2- Le mouvement altermondialiste
- 1-3- Les enjeux européens
- 1-4- Les révolutions au Maghreb et au Moyen-Orient

2 – La situation en France et la politique de Nicolas Sarkozy

- 2-1- Retour critique sur la gestion de la crise
- 2-2- Des réponses qui n'en sont pas
- 2-3- Le syndicalisme à l'épreuve du Front national
- 2-4- Les services publics en ligne de mire
- 2-5- Politique sécuritaire : surveiller et punir

3 – L'engagement de Solidaires dans les mobilisations sociales et nos priorités

- 3-1- La rentrée 2008 et la mobilisation contre la crise au printemps 2009
- 3-2- La mobilisation de 2010 sur les retraites
- 3-3- Les mobilisations sur la défense des services publics
- 3-4- La lutte des travailleurs et travailleuses sans-papiers
- 3-5- Les luttes pour le droit au logement
- 3-6- Sur le terrain de l'emploi
- 3-7- Les droits des femmes
- 3-8- La santé au travail et les conditions de travail
- 3-9- Le soutien aux luttes
- 3-10- La mobilisation dans les Dom, le LKP

4 – Le travail international de Solidaires

- 5 – Notre démarche unitaire et la démarche de convergences = page
- 5-1- L'unité d'action
- 5-2- Les initiatives avec la FSU
- 5-3- La construction des convergences
- 5-4- Attac
- 5-5- Fondation Copernic

6 – Le développement et la structuration

- 6-1- Les élections prud'homales du 3 décembre 2008
- 6-2- Notre place au CESE et dans les CESR
- 6-3- La loi du 20 août 2008 sur la représentativité
- 6-4- Représentativité dans la Fonction publique
- 6-5- Les questions de structuration
- 6-6- L'Union Solidaires Transports (UST)
- 6-7- L'organisation des retraité-e-s Solidaires : l'UNIRS

7 - Notre fonctionnement

page

- 7-1- Le Congrès extraordinaire de 2009
- 7-2- Les Solidaires locaux
- 7-3- Bureau national et Comité national
- 7-4- Secrétariat national
- 7-5- La politique de communication de Solidaires
- 7-6- La formation syndicale
- 7-7- La prise en charge du juridique

8 – Les Commissions nationales

- 8-1- La commission Fonction publique
- 8-2- La commission Développement / structuration
- 8-3- La commission Femmes
- 8-4- La commission Ecologie
- 8-5- La commission Conditions de travail et santé au travail
- 8-6- La commission Immigration
- 8-7- La commission LGBT
- 8-8- Des difficultés de prise en charge de certains dossiers

Annexe : Eléments chronologiques de juin 2008 à avril 2011



1 - LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La situation internationale est marquée par la conjugaison de crises qui s'entremêlent et une recomposition géopolitique avec l'apparition de nouveaux acteurs.

La crise financière vient de loin. Elle plonge ses racines dans un partage toujours plus inégalitaire de la richesse produite qui a entraîné une fuite en avant dans l'endettement des ménages. Cette crise s'est généralisée à toute la planète, les pare-feux ayant été systématiquement détruits par la déréglementation financière. Si l'injection massive de liquidités par les Etats et les banques centrales a évité l'effondrement du système financier international, la crise financière s'est muée en une profonde récession, les plans de relance, insuffisants quant à leur montant et inadaptés quant à leur contenu, évitant néanmoins qu'elle se transforme en vague dépressive. La situation est cependant loin d'être aujourd'hui stabilisée.

Cette crise peut donc être considérée comme une crise du régime d'accumulation du capitalisme néolibéral. Il n'y a donc pas, d'un côté le mauvais capitalisme financier et, de l'autre, le bon capitalisme productif. C'est ce qui s'est passé dans la sphère de production qui est à la racine de la crise actuelle qui s'est déclenchée dans la sphère financière pour atteindre ensuite la sphère productive. Cette crise est l'occasion d'une accélération d'une recomposition géopolitique qui voit la confirmation du poids de nouveaux acteurs parmi les pays émergents, qui tendent à remettre en cause la domination des pays occidentaux, en premier chef des Etats-Unis. Le passage du G8 au G20, comme condominium pour diriger les affaires du monde est l'illustration de cette tendance.

1-1- L'ENJEU ECOLOGIQUE

Cette crise se combine d'autre part avec une crise écologique qui l'englobe.

Le réchauffement climatique est une réalité qui fait sentir ses effets dès aujourd'hui. Il n'est qu'un aspect d'une crise écologique globale dont les manifestations les plus visibles sont l'accroissement considérable des déchets toxiques, la pollution des nappes phréatiques et des sols, la réduction de la diversité biologique, l'épuisement de certaines ressources naturelles. La crise écologique est le produit direct d'un mode de développement productiviste dont le cours néolibéral actuel pousse à l'extrême les conséquences. La catastrophe nucléaire de Fukushima montre à quel point la combinaison de la libéralisation et de la logique du profit amène à sous-estimer régulièrement les conséquences, pour les populations, de la mise en œuvre d'une technologie qui ne peut être totalement maîtrisée.

La crise écologique pose des enjeux nouveaux pour le syndicalisme. Elle implique une remise en question radicale de nos modes de consommation et de production. Elle pose la question de l'actualité d'une bifurcation dans notre mode de développement. Elle oblige à penser les réponses à la crise économique sous contrainte écologique. C'est pourquoi Solidaires a été partie prenante, à son échelle, des mobilisations qui ont eu lieu au moment des sommets de Copenhague et de Cancun.

1-2- LE MOUVEMENT ALTERMONDIALISTE

L'apparition du mouvement altermondialiste à la fin des années 1990 a correspondu à une modification des rapports de forces à l'échelle mondiale. Après plus d'une décennie de domination absolue du néolibéralisme, un mouvement de contestation systémique voyait le jour et montrait qu'« un autre monde est possible ». Le Forum social mondial (FSM) a réussi à être un événement fédérateur permettant le débat entre des forces très diverses et la construction de multiples propositions alternatives. Cependant il n'a pas été le cadre permettant la construction de stratégies d'actions efficaces contre les politiques néolibérales. Cette difficulté a été exacerbée au niveau européen et a entraîné une crise profonde du Forum social européen (FSE) qui, malgré des succès initiaux à Florence (2002) et à Paris (2003), connaît depuis un affaiblissement qui s'est confirmé lors du dernier FSE d'Istanbul en juin 2010.

1-3- LES ENJEUX EUROPEENS

La crise économique a révélé les contradictions de la construction néolibérale de l'Europe. Au lieu d'être un espace de coopération, l'Union européenne (UE) a fait de la concurrence entre les Etats membres l'axe central de sa construction. Elle s'est érigée sur un dumping fiscal et social. L'euro est donc pris dans une contradiction fondamentale : il est la monnaie unique d'Etats qui sont en guerre économique.

L'UE s'est mise volontairement dans les mains des marchés financiers. Le financement des déficits budgétaires s'est opéré par le recours aux banques privées et autres institutions financières, la Banque centrale européenne (BCE) n'ayant ni la volonté ni le droit de les financer. Nous assistons à l'aberration qui consiste à ce que les banques privées puissent se refinancer auprès de la BCE à un taux d'intérêt très faible (1 %) et prêtent aux Etats à des taux plus élevés, pouvant même aller jusqu'à plus de 10% pour la Grèce. Cette situation est la cause immédiate de la phase actuelle de la crise, celle de la dette publique. La zone euro, censée être un havre de stabilité monétaire, est devenue un terrain de jeu et une proie pour les marchés financiers.

L'augmentation de la dette publique et des déficits publics est aujourd'hui le prétexte pris par les gouvernements, les institutions européennes et le Fonds monétaire international (FMI) pour imposer une cure d'austérité drastique aux populations européennes. Remise en cause du droit du travail, attaques frontales contre la protection sociale, baisse des salaires, privatisation des services publics... se retrouvent à des degrés divers partout en Europe. Ce sont les peuples qui font ainsi les frais de la crise financière et de la récession qui n'ont pu être contournés que grâce à l'intervention des Etats. Cette intervention a entraîné l'explosion des déficits budgétaires et le gonflement des dettes publiques. Dans la zone euro le déficit public n'était que de 0,6 % du PIB en 2007. Il est passé à 6,3% du PIB en 2009, le déficit budgétaire de la France évoluant dans la même période de 2,7% à 7,5%.

Pire, les gouvernements et les institutions européennes sont en train de mettre en place un dispositif institutionnel pour installer une austérité permanente. La Commission européenne

propose un « Pacte pour l'euro » visant à instaurer un système de sanctions financières pour les pays qui ne diminueraient pas leur dette à une vitesse prédéterminée à l'avance. Une procédure de surveillance des budgets des Etats appelée « semestre européen » vise à faire de la Commission l'arbitre des politiques budgétaires nationales. C'est ainsi une instance technocratique non élue qui se substitue, de fait, aux parlements nationaux. Loin d'être une avancée vers la construction d'une Europe démocratique, une telle procédure, qui laisse de côté le Parlement européen, exclut les politiques économiques du débat démocratique. Les gouvernements veulent modifier en catimini le Traité de Lisbonne pour y intégrer ces nouvelles dispositions.

Dans cette situation, il s'agit aujourd'hui d'engager un processus de mobilisation durable et de haut niveau à l'échelle européenne face à une remise en cause sans précédent des droits. C'est dans cette perspective que l'Union syndicale Solidaires a participé aux mobilisations européennes organisées par la CES (Confédération européenne des syndicats) contre les plans d'austérité en Europe, même si l'insistance mise par cette dernière sur la croissance fait l'impasse sur un nouveau partage de la richesse produite et ne permet pas de répondre à la crise écologique. C'est aussi dans cette perspective que Solidaires participe à la Joint Social Conférence, qui regroupe des réseaux européens et des organisations syndicales et prend des initiatives pour que le FSE joue un rôle dynamique dans la construction d'un mouvement social européen.

1-4- LES REVOLUTIONS AU MAGHREB ET AU MOYEN-ORIENT

Le début de l'année 2011 a vu une vague révolutionnaire d'ampleur secouer un grand nombre de pays du Maghreb et du Proche-Orient. Des populations, que les médias présentaient souvent comme culturellement soumises au fatalisme et à la résignation, se sont massivement soulevées.

Ce à quoi aspirent les peuples de cette partie du monde, c'est pouvoir enfin s'exprimer et s'organiser librement, ne plus subir la surveillance de la police politique, ne plus craindre à tout moment d'être envoyés en prison et torturés.

C'est également en finir avec une société à deux vitesses, où la grande majorité de la population s'appauvrit, alors qu'une minorité restreinte jongle avec les milliards.

C'est aussi ne plus subir la mainmise des multinationales et du FMI, qui mettent la main sur les richesses de ces pays en connivence avec les mafias au pouvoir.

C'est, enfin, ne plus avoir comme seul choix de vivre misérablement au pays ou de s'exiler au péril de sa vie et se retrouver travailleur sans-papiers.

Les mobilisations des populations du Maghreb et du Moyen-Orient sont d'autant plus remarquables que les dictateurs ont été puissamment soutenus pendant des dizaines d'années par les puissances occidentales. La palme d'or en ce domaine revient au gouvernement français, dont la ministre des Affaires étrangères a même proposé le "savoir-faire" de sa police au président Ben Ali quelques jours avant sa chute !

Ce qui se passe dans cette région bouleverse en partie les rapports de forces dans le monde : la preuve est faite que même des dictateurs en place depuis des dizaines d'années pouvaient être renversés. A cela s'ajoute la place stratégique de cette région dans l'approvisionnement mondial en pétrole.

Tout cela donne raison à celles et ceux qui, dans ces pays, n'ont pas renoncé pendant des dizaines d'années à se battre contre l'injustice et les inégalités, qui ont connu la peur, la prison et la torture. Qui ont patiemment construit dans la clandestinité de véritables "contre-sociétés", conjuguant structures indépendantes du pouvoir syndicales, féministes et associatives. Cela donne également raison aux jeunes qui sont entrés massivement en mouvement et qui en ont souvent constitué l'avant-garde.

Raison de plus, pour le syndicalisme que nous voulons construire, de soutenir encore davantage les forces vives des révolutions actuelles et à venir, et notamment celles qui se battent pour un syndicalisme de combat indépendant du pouvoir.

Face à la mondialisation des multinationales, l'heure est plus que jamais à la mondialisation du syndicalisme, en multipliant les relations directes entre travailleurs des deux rives de la Méditerranée.

Raison de plus, également, pour exiger des gouvernements occidentaux qu'ils restituent aux peuples concernés les avoirs des dictateurs déchus, et qu'ils annulent purement et simplement les dettes que ces derniers avaient contractées auprès d'eux.

2 – LA SITUATION EN FRANCE ET LA POLITIQUE DE NICOLAS SARKOZY

Dans le rapport d'activité du Congrès 2008, nous écrivions que le programme du candidat Sarkozy était fondé sur une rhétorique « attrape-tout » (idée de rupture, promotion de la valeur travail, identité nationale...) et que rapidement sa politique concrète s'avérerait classiquement néolibérale et sécuritaire.

Depuis 2009, les digues contre une logique de droite extrême ont sauté progressivement et la caractérisation du « Président des riches » n'a jamais été aussi pertinente.

Les réponses à la crise économique et sociale, si elles ne dépendent pas du seul cadre national, illustrent les choix de libéralisme « pur » du gouvernement, celui de la marchandisation de tout et de tous.

Elles se résument ainsi :

- privatisation des profits et socialisation des pertes (renflouement public du système bancaire) ;
- soumission aux marchés financiers (dette publique) ;
- suppression des « rigidités » sociales au nom de la compétitivité (salaire minimum, modération salariale, exonérations des cotisations sociales, baisse du système d'indemnisation chômage, défiscalisation des heures supplémentaires, assouplissement du

droit de licencier, baisse de la taxe professionnelle...);
—réduction des dépenses publiques et privatisation des services publics ;
—destruction de la protection sociale et des principes de solidarité intergénérationnelle.
Les grands discours sur la régulation, la transparence, la coopération, ou la lutte contre les paradis fiscaux ne sont que des postures pour se dispenser de mesures concrètes à l'encontre des financiers. Pire, les mesures prises vont accentuer les effets de la crise.

2-1- RETOUR CRITIQUE SUR LA GESTION DE LA CRISE

Le plan de relance de Sarkozy n'a évidemment rien relancé et les conséquences dramatiques engendrées par la crise se sont accrues, notamment l'explosion du chômage. Les annonces faites par le président de la République le 18 février 2009 étaient très loin de répondre aux exigences sociales exprimées dans la rue le 29 janvier. L'enveloppe de 2,6 milliards d'euros annoncée était largement insuffisante surtout en rapport avec les sommes déversées et les allègements de cotisations en faveur des banques, des entreprises et des actionnaires (sauvetage des banques = 21 milliards de prêts effectués et 340 milliards prévus ; paquet fiscal = 15 milliards ; taxe professionnelle = 8 milliards ; dividendes aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2008 = 54 milliards...).

Dans le même temps, au-delà de ses effets réels, les entreprises se sont servies de la crise pour remettre en cause des acquis et pour refuser toute augmentation salariale.

Le gouvernement persistera des mois durant dans ses orientations et intensifiera ses attaques : hausse du forfait hospitalier, fiscalisation des indemnités journalières liées aux accidents du travail, nouvelles remises en cause sur les retraites, suppressions d'emplois dans la Fonction publique (34 000 sur le budget 2010), etc.

Le gouvernement s'est contenté d'une politique de saupoudrage : prime de 200 euros pour les titulaires des minima sociaux, augmentation dérisoire du RMI, augmentation de certaines prestations familiales de 3%, extension de la prime de transport, prêt immobilier à taux zéro, plafonnement des réductions d'impôt des niches fiscales, parachutes dorés déductibles du bénéfice net des entreprises... Même saupoudrage du côté de l'emploi et du chômage :

—
RSA - Contrats aidés (330 000) - Contrats d'autonomie pour les jeunes des quartiers (seulement 2 000 depuis février 2008)

— développement des emplois de service à la personne - extension du CTP à 18 bassins d'emploi - aides à l'embauche de CDD de plus d'un mois ou de CDI pour les TPE, amélioration de l'indemnisation de chômage partiel à la charge de la collectivité sans obligation pour les employeurs

— - mise en œuvre de l'usine à gaz du « Pôle emploi » avec plus de contraintes sur les chômeurs.

Retraites, Sécurité sociale, salaires, fiscalité : incontestablement, le partage des richesses est au cœur des enjeux. Mais les choix du gouvernement, notamment en matière de fiscalité, confirment que Sarkozy est bien le président des riches. Aucune réforme de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, allègement de l'ISF, maintien de la défiscalisation des heures supplémentaires...

alors que les entreprises du CAC 40 ne sont imposées qu'à 8%, et que le taux d'imposition des petites entreprises est de 28 % ! Que les niches fiscales représentent plus de 75 milliards d'euros par an ! Que le bouclier fiscal, bien que supprimé, va continuer à produire ses effets ! Il faut enfin insister sur le décrochage entre les moyens dont dispose le contrôle fiscal et l'évolution de la fraude, laquelle s'est développée et s'est diversifiée sur fond de mondialisation de l'économie, en utilisant notamment les paradis fiscaux.

2-2- A LA RECHERCHE D'UNE GAUCHE DE TRANSFORMATION SOCIALE

À gauche, les réponses sont en deçà d'une véritable justice fiscale. Si introduire de la progressivité dans la CSG peut paraître une bonne idée, il faut, par contre, éviter de noyer dans le budget de l'Etat une ressource affectée à la protection sociale et préserver la séparation entre le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale car, en ces temps de disette budgétaire, le risque est de voir petit à petit les ressources destinées à cette dernière déperir. D'autres, parfois les mêmes, préconisent l'instauration d'une TVA « sociale » en substitution des cotisations sociales payées par les employeurs. L'excuse invoquée est alors de taxer la consommation plutôt que le travail. Mais, outre que les cotisations sociales ne sont pas une taxe sur le travail mais une part du salaire, pour l'immense majorité des ménages, c'est le revenu du travail qui constitue la source de revenus. La consommation s'effectue en dépensant les revenus du travail de sorte qu'imposer la consommation revient à imposer les revenus du travail, et donc à augmenter la charge fiscale, en particulier pour les contribuables aux revenus modestes. En réalité, il s'agit là de transférer sur les ménages ce qui est aujourd'hui de la responsabilité des entreprises, le tout « justifié » par la prétendue nécessité de baisser le coût du travail. Or, la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans le PIB a baissé de près de 9 points par rapport au pic atteint en 1982 - de 5 points si l'on prend comme référence la moyenne des « Trente Glorieuses » -, alors que, dans le même temps, la productivité du travail a augmenté de 50% et que les dividendes versés aux actionnaires ont explosé. Vouloir continuer à baisser le coût du travail signifie vouloir continuer à mettre en oeuvre les politiques néolibérales menées depuis plus d'un quart de siècle. Drôle de politique de gauche !

Une véritable purge sociale va toucher plus ou moins tous les pays : baisse accrue des dépenses publiques, des salaires des fonctionnaires, attaques contre la protection sociale, nouvelles privatisations, augmentation de la TVA, accroissement de la flexibilité du marché du travail... Les résistances sociales (mobilisations 2009-2010) ont exprimé le rejet de cette politique et l'exigence d'une autre répartition des richesses, mais leur ampleur insuffisante n'a pu, pour l'instant, imposer une autre politique. Quant aux forces de gauche, entre le ralliement de la social-démocratie à l'idéologie dominante et la faiblesse d'élaboration de la gauche anti-capitaliste, elles ne répondent pas à l'attente de véritables alternatives, offrant ainsi un espace au Front National qui prospère sur la misère sociale et le rejet de l'autre.

2-3- LE SYNDICALISME À L'EPREUVE DU FRONT NATIONAL

Après s'être targué d'avoir siphonné les voix du FN en 2007, la chute vertigineuse de Sarkozy dans les sondages, produit notamment des effets sociaux de la crise, conduit celui-ci et l'aile

la plus droitière de l'UMP à redoubler de discours et de mesures sécuritaires voire xénophobes. Mais la droite ne siphonne plus rien, et au contraire légitime l'ancrage politique du FN, à l'instar de ce qui se passe dans plusieurs pays européens, confirmant la montée des courants nationalistes et xénophobes.

Selon un sondage BVA paru dans Les Echos du 28 mars 2011, 52% des Français-e-s considèrent le FN comme un parti comme les autres, soit 10 points de plus par rapport à septembre 2010.

L'idée est d'apparaître comme la « seule force d'alternance », voire d'alternative, et n'a de cesse de s'adresser aux différentes catégories sociales (lettre aux fonctionnaires, stratégie d'entrisme dans les syndicats). Le tournant étatiste, mâtiné de référendums populaires, et la rhétorique protectionniste face au « mondialisme » se veulent une réponse aux questions sociales pour continuer à grignoter l'électorat populaire.

Désormais, c'est la logique d'efficacité qui domine. La stratégie de « dédramatisation » va de pair avec une volonté de « professionnalisation ».

Le pari stratégique du FN est de travailler à la division et à l'affaiblissement de l'UMP dans la perspective d'une recomposition politique autour de lui, en vue des prochaines échéances politiques.

Le FN recueille une certaine audience électorale dans les milieux populaires qui sont aussi largement touchés par l'abstention.

Cette stratégie est le fruit du changement générationnel symbolisé par Marine Le Pen.

Le syndicalisme doit relever le défi, redoubler d'efforts explicatifs sur la véritable nature du projet frontiste.

Le collectif VISA (Vigilance syndicale antifasciste) est un de ces outils. L'association a récemment publié une brochure intitulée « FN, le pire ennemi des salarié-e-s ». Le but de celle-ci est d'aider les syndicalistes à expliquer et démonter le discours du FN qui trompe les salarié-e-s au moment où ces derniers/ères, fragilisés-e-s par la crise, le chômage, la précarité... peuvent plus facilement se faire piéger. Solidaires a relayé cette brochure.

2-4- LES SERVICES PUBLICS EN LIGNE DE MIRE

Les services publics ont continué d'être la cible privilégiée des politiques libérales. Cette politique illustre parfaitement la logique d'ouverture forcenée à la concurrence prônée par l'Union européenne. Au motif de réduire les déficits publics, cette ouverture, faite de privatisation et de libéralisation, a eu pour conséquence des milliers de suppressions d'emplois, des conditions de travail dégradées pour les personnels, une augmentation des tarifs et une baisse de la qualité des services pour la population. La crise économique a accéléré ces politiques, sous la pression du FMI et de l'Union européenne pour des pays comme la Grèce ou le Portugal, qui ont inclus dans leur plan de rigueur des baisses de salaires pour les personnels et des milliers de suppressions de postes.

En France, les pouvoirs publics se félicitaient que les services publics et notre modèle social aient servi d'amortisseurs à la crise. Pour autant, cela n'a pas empêché le gouvernement de continuer sa politique de démantèlement des services publics.

En organisant l'impossibilité d'assurer un fonctionnement normal des services, ces réformes mettent directement en cause la qualité du service public, son coût pour les usagers, leur accessibilité géographique (en supprimant des implantations sur le territoire) tout en portant des atteintes graves aux conditions de travail et d'emploi des personnes qui les assurent.

L'objectif service public 2012, fixé par Nicolas Sarkozy au début de son mandat, a continué son chemin borné par les différentes phases de la Révision générale des politiques publiques et parsemé le pays de démantèlements, de suppressions de postes et de services.

Le programme d'objectif 2012 est largement annoncé par le rapport Silicani, publié en avril 2008. Au-delà des centaines de milliers de postes supprimés dans la Fonction publique et de la réorganisation de celle-ci, les établissements publics (quel que soit leur statut) doivent être progressivement dégagés de la responsabilité de l'Etat. Après le découpage ou la vente des services de réseaux (SNCF, EDF...), c'est La Poste qui a été la cible principale du gouvernement. Prenant comme prétexte l'éventuelle arrivée de concurrents en vue de la libéralisation du marché du courrier, le gouvernement a décidé d'ouvrir le capital de La Poste et de transformer celle-ci d'Établissement public industriel et commercial en Société anonyme. Pour justifier cette transformation, gouvernement et dirigeants de La Poste évoquaient la dette qui aurait limité les ambitions de croissance externe. Ouvrir le capital pour financer des achats à l'étranger n'était pas une idée nouvelle. C'était déjà l'argument avancé pour justifier le changement de statut de France Télécom en 1996, avec les conséquences que l'on connaît. Malgré une large mobilisation citoyenne, le gouvernement est passé en force et a ouvert le capital.

A terme, ce sont bien tous les établissements publics qui sont menacés et qui risquent de suivre l'exemple de La Poste et de France Télécom. Les premières étapes ont commencé à être franchies avec la réorganisation de certains de ces établissements publics comme Météo-France ou l'Office national des forêts. Mais les administrations n'ont pas été en reste, le gouvernement continuant les processus de fusion et de réorganisation. Ainsi, la Réorganisation territoriale de l'Etat (RéATE) a vu la fusion fonctionnelle de diverses administrations avec la création des Directions départementales interministérielles qui ont des conséquences directes sur la dégradation des conditions de travail des personnels mais également sur l'exercice des missions de service public dont celles touchant à la sécurité et au contrôle alimentaire.

Tous les services ont été concernés par les conséquences de la RéATE, notamment avec la mise en place de la « mutualisation » de services communs : action sociale, médecine de prévention...

La fusion entre les services des Impôts et du Trésor, au sein de la nouvelle DGFiP, démontre que même la Fonction publique dite régaliennne a été concernée et touchée par les dégradations des conditions de travail des personnels ; elle a eu, a et aura des conséquences pour les usagers.

La Justice a connu le même processus de réorganisation même si celle-ci a été attribuée spécifiquement à la garde des Sceaux du moment. Comme pour d'autres services publics, la suppression de tribunaux a cassé l'accès à une justice de proximité. En plus des réorganisations, Nicolas Sarkozy n'a pas cessé de fustiger les magistrats. S'en prenant aux juges pour enfants

ou à toute la profession, en s'appuyant sur des faits divers dramatiques, il est le principal responsable du fait que la population aurait le sentiment que la justice est trop faible.

L'Education nationale a également payé un lourd tribut à cette politique. Alors que le nombre d'élèves a globalement augmenté, ce sont près de 70 000 postes qui ont été supprimés. De l'accueil de la petite enfance à l'enseignement supérieur, les choix financiers de « réformes » des gouvernements ne font qu'affaiblir le service public d'un côté et renforcer le secteur privé de l'autre.

La loi « Hôpital patient santé territoire » (HPST), dite loi Bachelot, a été adoptée en 2009. Elle fait basculer le maximum d'activité hospitalière rentable dans le secteur lucratif en transformant l'hôpital public en entreprise commerciale. Comme pour les administrations d'Etat ou les services publics « libéralisés » ou privatisés, elle remet en cause le statut des personnels, dégrade l'accès aux soins, supprime la proximité et met l'hôpital sous la coupe d'Agences régionales de santé (ARS) qui ont tout pouvoir pour réorganiser, regrouper, casser les établissements de santé.

Après l'Etat et la Santé, le président de la République s'est attaqué aux services publics territoriaux, déjà bien menacés par la privatisation d'un certain nombre de services (comme la collecte des déchets par exemple), en affirmant qu'il y avait trop de fonctionnaires territoriaux et que les élus locaux devaient appliquer le dogme de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux. La réforme des collectivités territoriales, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle, est le corollaire de la RGPP et viendra étrangler le budget des collectivités. Le volet réorganisation est lui aussi en route avec la « fusion » des échelons départementaux et régionaux qui auront forcément des conséquences en matière d'emploi et de dégradation des missions de service public.

2-5- POLITIQUE SECURITAIRE : SURVEILLER ET PUNIR

Depuis 2002 et la loi Lopsi (Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure), pas moins de dix lois purement sécuritaires ont été adoptées. Dans un contexte de crise financière et sociale, chaque fait divers est l'occasion pour le gouvernement de proposer une nouvelle loi, plus liberticide et sécuritaire que les précédentes. Il s'agit de dissuader les populations les plus touchées par l'austérité de réagir collectivement contre la politique gouvernementale. Même si beaucoup des mesures adoptées restent inappliquées, voire inapplicables, l'arsenal législatif existe et peut, à tout moment, être mis en œuvre. L'un des objectifs principaux de l'ensemble de ces lois est le « court-circuitage » de l'appareil judiciaire pour favoriser des décisions purement administratives et moins susceptibles de recours.

Deux luttes ont plus particulièrement marqué la période.

—

La lutte contre le fichier Edvige. En 2008, le gouvernement publie un décret instituant le fichier Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Ce fichier informatisé a pour objet officiel de recenser les personnes « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Dans la masse des renseignements collectés figurent des éléments comme « l'orientation sexuelle » ou « l'état de santé ».

Face à ce fichage généralisé, une campagne de mobilisation s'est déroulée durant l'année 2008, regroupant plus de 700 organisations. Après plusieurs initiatives publiques, une pétition recueillant plus de 100 000 signatures et un recours en Conseil d'Etat (déposé par douze organisations dont Solidaires), le gouvernement a retiré le décret pour remplacer en 2009 Edvige par Edvirsp (Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique). Même s'il reste liberticide par bien des aspects, le fichier Edvirsp limite le fichage aux personnes dont « l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique » et ne s'intéresse plus officiellement à l'orientation sexuelle ni à l'état de santé.

— **Expulsion des Roms** : le gouvernement a franchi un cap durant l'été 2010 dans la mise en oeuvre d'une politique nauséabonde marquée par des rafles, des expulsions de camps de Roms avec une médiatisation sans précédent. Cette radicalisation vers l'extrême droite visait à faire passer au second plan des dossiers plus gênants (Affaire Woerth-Bettencourt, réforme des retraites,...) mais elle traduit également la mise en place d'une politique xénophobe et raciste. La France est un des seuls pays d'Europe de l'Ouest à mener une politique de reconduite massive en Roumanie et en Bulgarie des Roms présents sur son territoire, politique condamnée par le Parlement européen qui a voté en septembre 2010 une résolution demandant la suspension immédiate des expulsions.

En réaction à ces dérives un front très large s'est rapidement mis en place à l'initiative de la LDH. Celui-ci a abouti à la journée de mobilisation du 4 septembre 2010 avec plus de 130 initiatives sur le territoire et 100 000 manifestant-e-s.

La loi Loppsi 2

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (dite Loppsi 2) s'inscrit dans un contexte d'inégalités et de régressions sociales majeures. Fourre tout législatif, sécuritaire et illisible, ce texte annonce un nouveau modèle de société. Populations pauvres et précarisées, jeunes, militants ou internautes sont spécialement visés, mais toute la population est concernée par cette loi qui marque un recul général des libertés individuelles. Cet énième fatras sécuritaire prévoit d'abord d'étendre considérablement les dispositifs de fichage et de vidéosurveillance (désormais appelée « vidéo-protection »). Les autorités pourront placer des dispositifs de vidéosurveillance pratiquement partout sur la voie publique ; toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements ; les préfets pourront faire de même le long du parcours des manifestations.

La Loppsi 2 comporte aussi, bien sûr, un imposant volet répressif. Ainsi, en guise de « réponse » aux difficultés de certaines familles, ses rédacteurs ont imaginé d'aligner la justice des mineurs sur celle des majeurs.

Enfin, cette loi confie à l'autorité administrative de nouveaux pouvoirs, attentatoires aux libertés individuelles en dehors de tout contrôle judiciaire : filtrage des sites Internet, dépistages contraints, expulsion en 48 heures des squatters et des occupants d'habitations hors normes tels que campements, bidonvilles, mobile-homes, maisons sans permis de construire ou habitats hors-normes ou choisis (yourtes, tipis, cabanes...) et destruction des biens, délit de vente à la sauvette....

Comme les précédents, ce texte s'annonce inefficace du point de vue des fins qu'il pré-

tend atteindre, mais très efficace au regard de ses fins réelles : il nous prépare une société du contrôle et de la répression.

La lutte contre cette loi a été notamment menée par l'ensemble des associations de lutte contre le mal-logement ou pour le logement choisi, mais a très vite été élargie à de très nombreuses autres organisations. Malgré plusieurs journées de mobilisation, une pétition largement signée, la Loppsi 2 a finalement été adoptée, mais le Conseil constitutionnel, saisi par les parlementaires de gauche avec le soutien du collectif de mobilisation, a censuré les articles concernant les expulsions sans recours à la justice. La mobilisation devra se poursuivre au fur et à mesure de la publication des décrets d'application et de leur mise en oeuvre.

3 - L'ENGAGEMENT DE SOLIDAIRES DANS LES MOBILISATIONS SOCIALES ET NOS PRIORITES

Le caractère attrape-tout du discours de Sarkozy a prévalu pour l'année qui a suivi son élection en 2007. La méthode employée a consisté à multiplier les effets d'annonce sur toute une série de sujets pour saturer le champ politique et médiatique et ainsi paralyser les réactions possibles. Au bout d'un an, la politique concrète mise en oeuvre s'est révélée assez classiquement néolibérale et sécuritaire. Rentrée sociale de 2008, actions contre la crise en 2009, grèves et manifestations pour les retraites en 2010 se sont enchaînées en permettant de reposer la question des rapports de forces sociaux dans le pays.

3-1- LA RENTREE 2008 ET LA MOBILISATION CONTRE LA CRISE AU PRINTEMPS 2009

Nous avons construit une stratégie de mobilisation dès la rentrée sociale de septembre 2008, l'avons mise en place par une campagne de rentrée, en nous appuyant sur les campagnes professionnelles en cours : La Poste, hôpitaux, Fonction publique... Le tract de rentrée insistait sur la nécessité d'une action face aux nombreuses remises en cause actuelles. La création du bulletin Solidaires en action et sa diffusion chaque semaine a aidé à informer sur les mobilisations, à faire circuler les initiatives. 30 000 affiches, 500 000 tracts et autocollants reprenant l'affiche ont été commandés par la moitié des Solidaires locaux et par des structures nationales, mais pas toutes, ce qui nous a interrogé sur nos capacités de peser sur le climat social en développant nos positions.

En novembre 2008, le BN notait le passage d'un contexte de crise bancaire et financière à une crise économique et à une récession internationale. Il a décidé de dénoncer la responsabilité du système capitaliste dans la crise actuelle et de soutenir les luttes des secteurs professionnels en travaillant à les unifier.

La riposte n'a pas démarré rapidement. La réunion intersyndicale du 5 novembre 2008 s'est conclue par un communiqué commun à minima repoussant la décision de mobilisation. Il a fallu attendre la réunion du 24 novembre pour obtenir une déclaration commune sur les

priorités revendicatives et pour avancer dans la perspective d'une journée de mobilisation interprofessionnelle courant janvier.

Nous avons saisi toutes les occasions de construire l'action interprofessionnelle, indispensable pour gagner : le 15 novembre dans le cadre d'une journée d'action internationale et de la manifestation du Collectif de résistance alternative à la crise ; le 22 novembre lors des manifestations à l'appel des fédérations syndicales de postiers et des comités unitaires contre le changement de statut et l'ouverture du capital de La Poste et pour le développement du service public postal ; le 26 novembre, temps fort de la semaine de mobilisation de l'intersyndicale.

En décembre 2008, l'appel unitaire interprofessionnel des huit organisations syndicales a demandé de surmonter cette crise par des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations. Il appelle à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009. Solidaires affirme déjà qu'une journée de grèves et de manifestations ne suffira pas pour faire reculer le patronat et le gouvernement, qu'il ne faut pas retomber dans la répétition des grèves de 24 heures, secteur professionnel par secteur professionnel, qu'il faut maintenant passer à la vitesse supérieure, construire un rapport de forces global par un mouvement interprofessionnel prolongé qui rassemble... ce qui demande déjà de réussir le 29 janvier. Enfin, le 29 janvier a donné lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations sur l'ensemble du territoire d'une ampleur inattendue et rarement observée depuis une vingtaine d'années, même si les taux de grévistes n'étaient pas exceptionnels. Les luttes et les mouvements de résistance (sectoriels ou locaux) se multiplient.

Malgré ce succès, l'intersyndicale du 2 février a choisi d'attendre les propos télévisés de Sarkozy et de se revoir le 9 février pour décider des suites. Le communiqué de presse de Solidaires insiste sur le besoin de mettre en avant l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux, l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits, la garantie du maintien de la rémunération et de la protection sociale des salariés quelle que soit leur situation. Il appelle à l'amplification de la mobilisation populaire, le plus vite possible. Cette perspective sera mise en avant lors de la réunion intersyndicale du 9 février. Solidaires imprime et diffuse un tract de quatre pages sur la crise.

L'intersyndicale du 9 février, déçue par les propos de Sarkozy, a appelé à poursuivre les actions de mobilisation et mis en avant des revendications : priorité au maintien des emplois, amélioration du pouvoir d'achat, réduction des inégalités dans les politiques salariales, orientation de la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat, préservation et amélioration des garanties collectives, réglementation de la sphère financière internationale.

Le BN de mars 2009 confirme l'analyse sur la crise, la récession, l'inutilité du plan de relance Sarkozy et constate les conséquences dramatiques engendrées par la crise et la volonté des entreprises de se servir de la crise pour remettre en cause des acquis et refuser toute augmentation salariale.

Le 19 mars amplifie la mobilisation du 19 janvier. Dès le 20 mars, Solidaires a porté la nécessité d'un nouveau rendez-vous interprofessionnel dans la semaine suivante. Le matériel Solidaires se

complète d'un nouveau tract pointant notamment l'état des lieux des appels unitaires.

Le BN d'avril 2009 constate une nouvelle fois l'insuffisance de la réponse de l'intersyndicale nationale au regard des attentes exprimées lors des mobilisations des 29 janvier et 19 mars et de la montée des colères et des exaspérations face aux violences sociales engendrées par la crise. Les autres organisations cherchent avant tout à canaliser les luttes et n'entendent pas impulser d'elles-mêmes un affrontement majeur avec le gouvernement.

Le BN affirme alors que le fait de quitter l'intersyndicale ferait porter à notre Union syndicale la responsabilité de l'arrêt de l'unité, et surtout ne permettrait pas de débloquer la situation en nous donnant la possibilité d'impulser par nous-mêmes une mobilisation d'ampleur. Le BN a décidé de poursuivre notre travail de construction à partir du terrain dans les entreprises et les localités afin de rendre évidente la nécessité d'une grève générale.

Le communiqué de l'intersyndicale du 30 mars prévoit de faire du mois d'avril un mois de mobilisations ponctué d'initiatives. Solidaires va plus loin en insistant sur l'importance de l'unité d'action, sur le fait que cette unité d'action doit être réellement porteuse d'une dynamique de construction et de développement des luttes, sur le soutien aux luttes en cours et à venir, sur un rappel des cinq mesures d'urgence que Solidaires met en avant, sur le caractère indispensable d'une grève générale interprofessionnelle, sur le fait que notre Union syndicale entend continuer à défendre ses positions propres, sur un appel à renforcer les collectifs unitaires existants. Les matériels se complètent d'un huit-pages spécifique dans le cadre de la campagne des Européennes, d'une série de tracts déclinant sous une même maquette un certain nombre de thématiques revendicatives. Un bulletin des luttes récapitulant les différentes initiatives unitaires locales et sectorielles a également été rapidement diffusé.

Le CN de mai 2009 confirme la nécessité d'un mouvement de grève générale interprofessionnelle mais constate que cette perspective n'est portée que par notre Union syndicale : les appels intersyndicaux restent trop rares et insuffisants ; les luttes locales et sectorielles (Education-Recherche, Santé-Sociaux, Energie, entreprises privées...) ont leur dynamique propre mais nous n'arrivons pas à les faire converger ; l'intersyndicale nationale reste en deçà de ce que nous souhaitons mais l'unité a aussi été la clé de la réussite des journées du 29 janvier et du 19 mars. Le maintien de Solidaires dans cette intersyndicale a été régulièrement abordé dans les instances nationales qui ont décidé à chaque fois d'y rester en défendant nos positions et en les expliquant publiquement.

Après le 1er mai particulièrement réussi, appelé par les huit syndicats, les journées du 26 mai et du 13 juin, n'ont pas été à la hauteur. Les appels intersyndicaux à la grève le 26 mai sont restés peu nombreux dans les secteurs et les départements, ce qui a représenté un « non-événement » pour les salariées. La perspective de la journée du 13 juin a soulevé peu d'enthousiasme et a aussi été un échec tandis que se poursuivaient la mobilisation (et la répression) à EDF-GDF, les annonces de plans sociaux et de suppressions d'emplois (notamment dans le pneumatique), le passage en force de la loi sur l'hôpital, les attaques contre le travail dominical et sur l'âge du départ à la retraite, l'accélération du calendrier de privatisation de La Poste, la poursuite des attaques (mobilité, RGPP, suppressions d'emplois, RéATE...) dans la Fonction publique...

Solidaires a commencé à préparer des matériels pour la rentrée : tract, affichette, autocollant, brochure « Nos solutions face à la crise »...

En conclusion sur cette période

Une large dynamique unitaire a pu donner lieu à deux très grosses journées de mobilisations et de grèves le 29 janvier et le 19 mars 2009 sur le thème « nous ne voulons pas payer la crise ». Avec deux millions de salarié-e-s dans la rue, ces deux journées marquaient le retour de la contestation syndicale contre le pouvoir « sarkozyste », dont chacune des mesures était vécue comme une aggravation de la crise. Les divergences stratégiques n'ont pas permis que ces deux journées soient suivies de réelles amplifications de l'action. La grève du 29 janvier favorisait pourtant le démarrage des grèves dans les universités contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs et contre la réforme des concours de recrutement des enseignants. Malgré une mobilisation de plusieurs mois dans les universités, ce mouvement n'a jamais réussi à s'élargir et s'est, lui aussi, soldé par un échec revendicatif.

Les journées de grève et de manifestations de janvier et mars 2009 massivement suivies et réellement interprofessionnelles ont montré le besoin d'une réponse à la crise qui passe par une meilleure répartition des richesses et par une meilleure justice sociale. En ce sens, bien que n'ayant malheureusement pas été suivies d'un mouvement durable, ces journées constituent pour Solidaires une véritable manifestation de mécontentement donnant aux organisations syndicales une responsabilité dans la recherche de solution et d'une alternative crédible et juste.

L'axe majoritaire CGT-CFDT a marqué par la suite toute l'approche de la campagne de sensibilisation sur les retraites et plus encore la dynamique de lutte enclenchée à partir la grève du 7 septembre 2010 contre le projet Woerth-Sarkozy-Pariset.

3-2- LA MOBILISATION DE 2010 SUR LES RETRAITES

Les caractéristiques du mouvement

Le mouvement de 2010 se situe dans la lignée de ceux de 1995 contre le plan Juppé, de 2003 contre la réforme Fillon des retraites et de 2006 contre le CPE, par l'importance des manifestations, par la mobilisation en profondeur jusque dans de petites villes.

Il possède des traits inédits : des manifestant-e-s qui n'étaient pas en grève, des chiffres de grèves non négligeables mais un nombre de grévistes relativement faible représentant un handicap dans la construction des rapports de forces, l'interrogation quant aux moyens et la hauteur du rapport de forces nécessaires pour pouvoir mettre un coup d'arrêt au rouleau compresseur de Sarkozy. Le mouvement de lycéens et, dans une moindre mesure, les organisations des étudiant-e-s se sont impliqués. La question des inégalités entre les femmes et les hommes a été particulièrement présente. Les femmes, particulièrement menacées, étaient fortement présentes dans les manifestations.

Des grèves reconductibles ont éclaté dans un certain nombre de secteurs (SNCF, raffineries, énergie, collectivités territoriales, culture...) dans la foulée de la journée nationale du 12 octobre. Nombre d'entreprises du secteur privé se sont mobilisées, mais les équipes militan-

tes à l'initiative n'ont pas pris le risque de l'isolement en constatant que « ça ne prenait pas ». Ces grèves ne se sont pas généralisées.

Il n'y a eu aucune extension de la grève reconvertible, même là où des syndicats de Solidaires étaient fortement implantés. Les secteurs en grève reconvertible n'ont pas été rejoints par les autres salariés.

Cet échec renvoie aux difficultés de faire grève, à l'attitude de l'intersyndicale et à son refus du mot d'ordre de retrait et d'un affrontement avec le gouvernement, mais aussi à l'illusion que le blocage de l'économie semblait s'effectuer progressivement sans qu'il y ait besoin que les autres salarié-e-s s'en mêlent, à l'impression que le caractère stratégique du rail et des raffineries pouvait suffire, au frein provoqué par la hauteur des enjeux qui nécessitait une grève longue et reconvertible (ce qui nous interroge sur le recours en permanence au mot d'ordre de grève reconvertible et de la nécessité d'un conflit dur), au mirage de la promesse de la gauche de revenir sur les mesures d'âge...

Le mouvement a produit des formes nouvelles d'organisation, des assemblées générales interprofessionnelles unitaires locales et des pratiques sociales multifformes telles que les blocages et les actions coup de poing, montrant une volonté d'action unitaire, un désir d'auto-organisation et une détermination à agir. Elles incitent à repenser l'action de manière transversale et interprofessionnelle, de l'articulation salarié-e-s/ usagers/gères /citoyen/nes, et donc de l'activité syndicale interprofessionnelle locale.

Les débats de l'intersyndicale

L'unité syndicale a permis que la mobilisation prenne le tour massif et durable que l'on a connu, en donnant confiance aux salarié-e-s et en isolant le pouvoir refusant de négocier. Elle a redonné de la crédibilité au syndicalisme, mais n'a pas permis de promouvoir une stratégie efficace pour gagner, car elle s'est accompagnée de l'expression de divergences plus ou moins importantes :

le contenu du dossier des retraites. L'accord reposait sur le maintien des âges de départ à la retraite, point essentiel face à un gouvernement refusant de négocier. Les divergences importantes sur l'augmentation de durée de cotisation et une « réforme systémique » rendant impossibles des propositions communes pour un projet alternatif.

la place des retraites dans l'appel aux mobilisations. La majorité de l'intersyndicale, voulant éviter l'affrontement, a lo temps considéré que c'était un sujet parmi d'autres. Il a fallu attendre le 31 mai 2010 pour centrer la mobilisation sur les retraites.

La stratégie. Solidaires a été seule à défendre une stratégie de construction d'une grève générale reconvertible et interprofessionnelle. Solidaires et la FSU voulaient préparer les conditions d'un affrontement inévitable, refusé par les autres. Après le succès historique du 7 septembre, Solidaires a proposé une nouvelle journée à chaud.

Appuyée par la FSU, cette idée fut refusée par les autres organisations, ce qui amena Solidaires à ne pas signer le communiqué commun. Il aura fallu attendre l'après-2 octobre, après le vote à l'Assemblée nationale, pour que se suivent une série de journées de mobilisation rapprochées.

Grève reconductible : Solidaires a mis dans le débat parmi les salarié-e-s la question de la grève reconductible, qui ne se décrète pas mais doit être impulsée. La CGT s'y est opposée en prétextant le refus de la grève par procuration, l'opposition factice entre élargissement et radicalisation et la crainte, réelle, que les secteurs les plus avancés restent isolés et s'épuisent... mais il faut bien qu'une grève reconductible parte des secteurs les plus organisés et les plus mobilisés.

Soutien aux luttes : l'intersyndicale a refusé de soutenir explicitement les opérations de blocage organisées unitairement au niveau local et les grèves reconductibles dans certains secteurs, ce qui a amené Solidaires à ne pas signer le communiqué du 21 octobre condamnant de fait les actions de blocage qui se développaient.

La position des syndicats

L'automne 2010 aura permis à la CFDT de se refaire une image « combative » après son raliement au gouvernement en pleine lutte sur les retraites en 2003. Si elle s'est constamment opposée à l'élargissement de la lutte par la reconduction de la grève, la CFDT a été de toutes les journées de manifestation avec une capacité de mobilisation dans de nombreuses villes. Cela lui a permis une grosse présence dans les médias où elle a voulu montrer une image « ferme mais responsable ».

La CGT reste de loin l'organisation qui a fourni le plus de militant-e-s dans les cortèges et sur les actions de grève. Sa direction confédérale n'a jamais encouragé à la reconduction de la grève, malgré des déclarations en ce sens à partir de la mi-octobre 2010 et même si certaines fédérations et unions départementales ont réussi à conjuguer la prudence de la ligne confédérale avec un activisme réel entre les différents temps forts de l'automne. La CGT avait les forces de faire davantage alors que visiblement sa direction avait choisi d'éviter l'affrontement avec le pouvoir. De là une difficulté de travail avec des équipes Solidaires qui proposaient un discours et une stratégie potentiellement séduisants pour une partie des militants CGT les plus opposés à une rupture avec le syndicalisme de confrontation sociale.

Force Ouvrière a sans arrêt soufflé le chaud et le froid en n'arrivant pas à peser sur les événements et sur les luttes faute d'équipes militantes suffisantes et faute d'une appréciation lisible de la situation. Tentée en juin 2010 par le cavalier seul, FO s'est, dès la rentrée, ralliée peu ou prou au rythme de l'intersyndicale, tout en restant à l'écart de la stratégie de l'intersyndicale. Sa posture prétendument radicale n'a pas convaincu les salariés. Sa distinction entre la « grève franche de 24 heures » et les « temps forts » mis en place par l'intersyndicale tenant davantage du procédé rhétorique que de la stratégie alternative.

L'Unsa a profité pleinement de l'unité, affichée d'un bout à l'autre de la mobilisation, pour affirmer son existence et s'opposer à la grève reconductible. Elle a accompagné les journées d'action avec une capacité de mobilisation réduite dans de nombreux départements mais elle

a quand même réussi à montrer qu'elle organisait des salarié-e-s de divers secteurs. Si la nature de son projet syndical reste encore floue, son extension se dessine.

Enfin, la FSU n'a pas été réellement visible sur le plan interprofessionnel. La valse des réformes qui touchent l'éducation nationale peut expliquer, en partie, le fait que les personnels de l'éducation nationale n'ont pas massivement suivi le mouvement.

La stratégie de Solidaires

Nous avons un double objectif nécessitant une mobilisation de très haut niveau : empêcher une nouvelle régression en matière de retraite en obtenant le retrait du projet et une véritable réforme des retraites abrogeant les mesures Balladur, les lois Fillon de 2003 et 2008. Cette mobilisation nécessitait :

— de répondre sur le fond face à la propagande gouvernementale, ce que ne pouvait pas faire l'intersyndicale. L'appel initié par Attac et la fondation Copernic « Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites » a permis de cadrer d'emblée les axes de notre bataille : le refus de la fatalité démographique et le partage de la richesse produite ;

— d'engager une mobilisation citoyenne. Le rythme et la pluralité des thèmes avancés lors des journées de grèves et de manifestations de l'intersyndicale ne suffisaient pas. L'appel Attac-Copernic a permis l'existence de collectifs unitaires locaux, à géométrie variable, des centaines de réunions publiques, des meetings unitaires, mais qui n'ont en général réuni que la frange militante large.

Solidaires, voulant préparer un affrontement central avec le pouvoir, a mis en débat parmi les salarié-e-s, l'idée de grèves reconductibles, d'utiliser les journées de grèves et de manifestations de l'intersyndicale comme un point d'appui pour enclencher une dynamique de confrontation. Malgré leurs limites - rythme trop espacé, pluralité des thèmes abordés - les trois journées de grèves et de manifestations d'avant les vacances (23 mars, 27 mai, 24 juin), auxquelles il faut ajouter le 1er mai, ont permis une forte montée en puissance du mouvement. L'adoption, le 13 juillet, du projet de loi en Conseil des ministres a poussé à une nouvelle journée de grèves et de manifestations dès le 7 septembre. Pour Solidaires, il fallait accélérer le rythme des mobilisations. L'absence de mouvement significatif, l'échec de notre appel de syndicalistes unitaires pour la grève générale, le refus des autres organisations (sauf la FSU) et la décision d'attendre le 23 septembre nous ont fait perdre un temps précieux. Il a fallu attendre la journée du 12 octobre pour des mouvements de grève reconductible, notamment à la SNCF et dans les raffineries, et que se mettent en place des opérations de blocage. Un nouvel appel de syndicalistes dans la semaine du 12 octobre, centré sur la nécessité d'un mouvement reconductible, et a été plus largement signé mais très peu utilisé.

En conclusion

Ce mouvement social a permis de tisser des liens interprofessionnels et intergénérationnels, a redonné de la légitimité au syndicalisme, à la lutte, à la grève, aux manifestations et aux actions de blocage... ce qui devrait se retrouver dans les combats futurs. Ce mouvement montre l'importance du syndicalisme interprofessionnel : coordination de l'information,

appui et extension des luttes, connaissance des statuts de chacun pour mieux lutter contre la division qu'instaure le patronat, solidarité, décisions collectives à la base...

Le mouvement social n'a pas réussi à bloquer la contre-réforme des retraites. En ce sens, le pouvoir a gagné. Mais les conditions de sa victoire font que celle-ci risque fort d'être une victoire à la Pyrrhus.

Le gouvernement ressort totalement isolé. Le mouvement syndical, malgré des divergences, est resté uni et son action a été massivement soutenue par la population. Des points fondamentaux ont été installés dans le débat public, comme le partage de la richesse produite, la question des inégalités hommes-femmes ou celle de la pénibilité du travail. Ils ne disparaîtront pas. Au-delà même de la question des retraites, s'est cristallisé un refus global des politiques néolibérales menées depuis des années. Ce mouvement a posé plus fondamentalement la question des alternatives. Il appartiendra au mouvement syndical de participer à leur élaboration.

3-3- LES MOBILISATIONS SUR LA DEFENSE DES SERVICES PUBLICS

Les attaques incessantes du pouvoir envers les services publics ont donné lieu à des mobilisations et à des initiatives unitaires dans lesquelles Solidaires a pris toute sa place.

Notre Union a soutenu les diverses mobilisations sectorielles, nombreuses depuis notre dernier congrès. Ces diverses mobilisations (Education, Santé, Finances, Culture...), alors qu'elles étaient parfois entretenues par des mouvements de grève, n'ont malheureusement pas pu se rassembler sauf dans le cadre du mouvement interprofessionnel contre la réforme des retraites. Solidaires s'est impliquée fortement dans les cadres unitaires réunissant personnels et usagers face à la démolition du service public. Ces mobilisations ont souvent pris un caractère local notamment lorsqu'il s'agissait de défendre les hôpitaux de proximité, les bureaux de poste et tous les services publics que les « réformes » de l'Etat font disparaître.

Ainsi Solidaires s'est engagée dans les appels unitaires et les collectifs pour la défense de l'Hôpital et de notre système de Santé contre la loi HPST dite loi Bachelot. Mais la lutte la plus emblématique de la période fut celle contre l'ouverture du capital de La Poste.

Lutte contre la privatisation de La Poste

Le gouvernement souhaitait aller vite (procédure parlementaire d'urgence) : Sénat mi-octobre, Assemblée nationale en novembre et vote en décembre.

Il aura fallu 18 mois au gouvernement pour mener à bien son projet de transformation du statut de La Poste. La procédure aurait sans doute été plus rapide sans une certaine résistance des opposants à ce projet, mais le résultat est là : le 1er mars 2010, La Poste perdait son statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial, comme France Télécom il y a un peu plus de treize ans.

La conduite de cette lutte a articulé plusieurs niveaux de mobilisation pour en faire une

véritable campagne citoyenne, au-delà du seul secteur de La Poste : Comité unitaire national et collectifs locaux, votation citoyenne et mouvements de grève.

Un premier mouvement de grève, le 22 septembre, devait lancer cette campagne contre la privatisation. Nombre de collectifs locaux ont permis de créer une dynamique. Le référendum du 3 octobre a exprimé un rejet massif de la privatisation.

Mais le bilan est paradoxal. La campagne menée contre la privatisation de La Poste présente un bilan paradoxal : très forte mobilisation populaire, inédite, à partir d'un cadrage unitaire large... et au final une impasse stratégique menant à un gâchis. Les raisons de cet échec sont sans doute multiples : poids des défaites antérieures (EDF, France Télécom), faiblesse de la mobilisation des postiers/ères au sortir de campagnes éprouvantes contre « la crise » et le rythme des restructurations permanentes, difficultés rencontrées au sein du Comité national contre la privatisation de La Poste, pouvoirs trop limités des comités locaux par rapport à celui-ci, rôle bloquant de l'intersyndicale Poste dans les décisions propres du Comité national, manque de prise en charge de la votation citoyenne par les postiers eux-mêmes, incapacité du Comité national à proposer une stratégie forte et immédiate au lendemain de la réussite de cette initiative, désengagement d'une partie des forces, notamment politiques, après celle-ci...

Au-delà d'un investissement Solidaires plus particulièrement appuyé lors de la votation citoyenne, la votation fut portée, entre autres, par les équipes syndicales de Sud PTT, parties prenantes des comités locaux, partout où ce fut possible. La campagne s'est déroulée dans la rue, dans les entreprises, mais aussi aux abords des établissements postaux, malgré le refus, au sein de l'intersyndicale, de la fédération CGT de promouvoir les opérations de vote dans les services. Notre Union syndicale a, elle aussi, montré de réelles faiblesses sur la durée de cette mobilisation pourtant ciblée comme primordiale.

Après l'adoption définitive du projet de loi, le 12 janvier, le Collectif national a réfléchi sur son avenir. Les moins actifs souhaitaient le maintenir comme outil de suivi de la privatisation, Solidaires proposant de le transformer en branche du collectif sur les services publics, ce qu'a refusé la CGT.

Un collectif national freiné par une intersyndicale virtuelle

Pour la première fois, une intersyndicale était créée à La Poste. Mais il faut reconnaître qu'elle n'a jamais donné un véritable élan à la mobilisation. Le fait que la CFDT, présente dans cette intersyndicale, n'ait pas rejoint les quatre autres principales organisations syndicales de La Poste au sein du Comité national, voire en ayant dénoncé le principe du référendum, a atténué la force du mouvement. Le cloisonnement entre la population et les postiers/ères a aussi été conforté par la CGT qui n'a pas vraiment relayé les décisions du Comité national contre la privatisation dans les établissements. Rappelons aussi que ces deux organisations syndicales n'ont pas appelé nationalement à la grève reconductible en novembre 2009, seule action en mesure de faire plier le gouvernement.

Il conviendra de tirer des enseignements pour de futures campagnes de même type, notamment sur la nécessité de mettre en place un fonctionnement qui permette une réelle prise en compte des collectifs locaux dans les prises de décisions.

Autres mobilisations

En juin 2008, Solidaires, la CGT Fonction publique (Etat), la CGT Services publics (Territoriale) et la FSU lançaient un appel intitulé « Services publics : notre richesse ». Cet appel servira de base à la constitution des Etats généraux des services publics. Réunissant syndicats, collectifs, partis politiques, personnalités, ces états généraux se réuniront pour la première fois à Paris le 17 décembre 2009. La démarche engagée était de rassembler des collectifs locaux, de fédérer les luttes, de montrer la résistance de tous face à la destruction des services publics, mais aussi de faire des propositions pour l'avenir des services publics.

Si la proposition d'une grande journée unitaire pour l'avenir et la défense des services publics à l'automne 2010 a été abandonnée, les premiers Etats généraux des services publics, réunis à Orly le 29 et 30 janvier 2011, ont adopté le Pacte pour les services publics et un certain nombre d'engagements. Cela a permis de rendre visibles certaines luttes, comme celle du 2 avril 2011, pour défendre la Santé.

Si Solidaires s'est fortement engagée dans ce collectif, que ce soit au niveau national ou niveau local, cette participation s'est le plus souvent interrompue au moment du conflit des retraites.

Le manque de propositions d'échéances claires et un manque de suivi au niveau national n'ont pas permis que Solidaires continue à prendre pleinement sa place dans ces Etats généraux.



Solidaires a appuyé bien d'autres initiatives unitaires, comme par exemple les luttes du collectif « Pas de bébés à la consigne » ou les journées de mobilisation dans l'Education nationale.

Mais, même si le secteur des services publics se confond parfois avec celui de la Fonction publique et que l'activité des luttes a pu être suivie, il manque toujours à notre organisation une commission « services publics » qui permettrait de parfaire nos revendications dans ce domaine et de mieux faire le lien entre les différentes luttes et le suivi des activités des Solidaires locaux dans ce domaine.

3-4- LA LUTTE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES SANS-PAPIERS

La question relative à l'immigration et aux droits des étrangers est une question incontournable pour le syndicalisme de transformation sociale que revendique Solidaires. La politique gouvernementale, la montée du FN et le contexte international confirment la nécessité d'une orientation syndicale offensive en la matière.

La reconnaissance des droits sociaux et démocratiques des étrangers, la régularisation de tous les « sans-papiers » et le respect des conventions internationales sont la colonne vertébrale de notre orientation et le fondement de nos pratiques syndicales de terrain.

Tout en prônant la politique de l'immigration choisie, déterminée par les seuls besoins de l'économie et du patronat, le gouvernement Sarkozy poursuit les expulsions d'immigrés et instrumentalise le thème de l'identité nationale, de la laïcité, bafouant ainsi les principes fondamentaux d'égalité et de droit du sol, au profit de l'idéologie réactionnaire de droit du sang et d'une agitation islamophobe chères au FN.

Après l'échec du débat nauséabond sur l'identité nationale de l'automne 2009, la fermeture de la « jungle » de Calais, les attaques contre les Roms, la transposition des directives européennes par une nouvelle loi marque une nouvelle offensive contre les immigrés.

Renforcer l'engagement de Solidaires

L'Union syndicale Solidaires a été partie prenante de tous les cadres et appels unitaires (UCIJ, Appel contre la politique du pilori, Appel D'ailleurs nous sommes d'ici, Collectif Votation citoyenne), de toutes les initiatives et manifestations (Marche Nice-Paris, actions contre la loi Besson). Au plan international, la participation de camarades de la commission Immigration au Forum mondial de Dakar a permis de tisser des liens internationaux, notamment avec des associations africaines.

Dans les luttes plus spécifiques dans le cadre de RESF, de la campagne Racket, et de la grève des travailleurs sans-papiers, qui demandent un investissement quasi permanent, le bilan de Solidaires est plus problématique.

La participation à RESF reste en grande partie assurée par Sud Education, la campagne Racket est prise en charge essentiellement par l'union Snui Sud Trésor Solidaires et Sud Travail, et le suivi, depuis 2008, des grèves des travailleurs sans-papiers est assumé par une poignée de camarades, notamment des Solidaires Franciliens.

Les structures de Solidaires doivent rechercher les moyens d'intégrer davantage ces interventions dans leur activité interprofessionnelle.

Une lutte exemplaire

La grève de neuf mois des travailleurs sans-papiers de 2009-2010 restera sans conteste un événement majeur. La première vague d'un millier de grévistes en 2008, initiée par des collectifs de sans-papiers, Droits Devant et les syndicats CGT, CNT, FSU et Solidaires, aboutira à la régularisation de 2 000 personnes. En particulier, la lutte des « 88 de Man BTP » a été emblématique pour Solidaires. En effet, après un an de lutte, non seulement 74 des 88 travailleurs sans-papiers soutenus par Solidaires ont obtenu des cartes de séjour, mais, grâce à leur combat, la régularisation par le travail est devenue possible pour les intérimaires jusque-là exclus du processus de régularisation. Et ce sont deux des porte-paroles qui sont maintenant à la direction du syndicat Sud du bâtiment.

La seconde vague de 2009, lancée le 12 octobre 2009 par un Collectif regroupant onze associations et syndicats dont Solidaires, et des comités de soutien locaux, regroupera au plus fort du mouvement 6 000 grévistes, et s'achèvera en juin 2010.

Fort de l'expérience de 2008, l'objectif était d'obtenir des critères objectifs et simplifiés de régularisation par le travail et d'en finir avec l'arbitraire du traitement au cas par cas par les autorités préfectorales. La première réponse du gouvernement fut de produire une nouvelle circulaire le 24 novembre 2009 qui, de fait, renforçait l'arbitraire préfectoral par des critères flous.

Les grévistes et le groupe des Onze ont poursuivi l'offensive pour un nouveau texte, en renforçant les soutiens par des prises de position des secrétaires généraux des syndicats, des partis politiques de gauche, du milieu artistique et en impliquant une fraction de patronat. Le gouvernement a cherché par tous les moyens à briser le mouvement, alternant répression des piquets de grève et réunions improductives avec les organisations syndicales des Onze. Face à ce blocage, l'occupation des marches de l'Opéra Bastille, du 28 mai jusqu'au 18 juin, a abouti à un nouveau texte, sous forme d'Addendum au guide des bonnes pratiques en direction des préfetures et améliorant les critères précédents (justifier de 12 mois de travail sur 18 ou 24 pour l'intérim, acceptation des contrats multi-employeurs, autorisation provisoire de séjour avec un Cerfa de 20 heures dans le secteur de l'aide à la personne) mais ne résout toujours pas la situation des travailleurs au noir. Un « protocole » d'accord pour les grévistes est aussi acté pour faciliter la régularisation des grévistes, mais il ne sera pas respecté et déclenchera une nouvelle occupation de la Cité de l'immigration le 7 octobre.

Un bilan mitigé

Si cette lutte exemplaire des grévistes a permis un autre regard sur les travailleurs sans-papiers, si le travail des camarades a permis plus de 80 % de régularisation des grévistes de Solidaires, la non-obtention d'un texte opposable avec des critères objectifs et simplifiés et les problèmes de fonctionnement démocratique dans la lutte et au sein du groupe des Onze, notamment du fait de la CGT, sont des éléments négatifs.

Les questions stratégiques, comme dans toutes les luttes de longue durée, ont suscité des débats houleux au sein des Onze et, dans une moindre mesure, au sein des camarades de Solidaires investis dans cette lutte.

Au sein des Onze et sous la houlette de la CGT, les divergences portaient à la fois sur l'analyse du contexte politique et des intentions du gouvernement, sur l'appréciation du rapport de forces (déclinant au fil des mois) et donc des replis stratégiques à opérer, et globalement sur la conception démocratique de la conduite d'un mouvement. Divergences qui se sont exprimées aussi entre l'UD CGT Paris et sa direction nationale.

En résumé, l'occultation de la conception gouvernementale d'immigration choisie comme déterminante des tergiversations du pouvoir face à la demande d'un texte opposable, et le positionnement dogmatique d'une seule régularisation par le travail, ont conduit une partie des Onze, notamment la CGT, à enfermer les grévistes dans une impasse.

Au sein de Solidaires, si les débats ne sont pas de même nature, ils existent cependant, et nous devons les aborder afin de progresser, à l'avenir, à la fois dans la clarification de notre orientation et de notre fonctionnement.

L'union syndicale Solidaires n'oppose pas la revendication de la régularisation de tous les sans-papiers et les batailles particulières comme celles de la régularisation par le travail ou de la défense de la justice fiscale pour les sans-papiers. Il s'agit d'articuler tous les fronts de lutte pour plus d'égalité et de liberté.

L'Union syndicale Solidaires n'oppose pas la bataille prolongée pour les droits des étrangers et la défense, pied à pied, des dossiers de régularisation des sans-papiers.

L'Union syndicale Solidaires, comme dans toute lutte, est au service des intérêts de l'ensemble des grévistes et non d'une seule fraction d'entre eux, en l'occurrence proche de Solidaires.

L'Union syndicale Solidaires a fait le choix de s'appuyer sur les comités de soutien locaux qui ont soutenu les grévistes, au quotidien, dans les quartiers populaires où se tenaient les piquets de grève. Et nous avons participé aux réunions hebdomadaires organisées avec les soutiens et les grévistes.

L'Union syndicale Solidaires a tenu, pendant toute la durée de la grève, une réunion hebdomadaire avec les délégués des grévistes pour les rendre pleinement acteurs de leur lutte.

Ce sont ces principes qui nous ont guidés tout au long de la grève des sans-papiers, c'est pourquoi tout en défendant nos positions au sein des Onze et aux AG de l'ensemble des grévistes, et malgré les multiples tentatives de discrédit de notre organisation et des grévistes de Solidaires par la CGT, nous avons fait la démonstration de notre volonté de préserver l'unité du mouvement pour l'intérêt de tous les grévistes tout en préservant, au bout du compte, les exigences des grévistes proches de Solidaires. Aujourd'hui, nombre de militants associatifs et syndicaux, au départ influencés par la CGT, ont compris nos positions et ont pris leurs distances avec la CGT.

Nous avons eu un débat entre Solidaires national, les camarades investis sur le terrain et les grévistes de Solidaires. Le débat portait sur des questions tactiques et d'appréciation des effets de nos positionnements vis-à-vis de l'ensemble du mouvement.

La difficulté est l'articulation entre l'engagement de Solidaires au plan national au sein des Onze en soutien à l'ensemble des grévistes et l'appui sur le terrain aux grévistes proches de Solidaires.

Nous avons vécu, à ce propos, un moment délicat au cours de la grève. Épuisés par de longs mois de grève et par le blocage du gouvernement, les grévistes proches de Solidaires, lors d'une assemblée générale interne, ont voté le dépôt de leurs dossiers de demande de régularisation. Nous étions encore en plein mouvement, même si le nombre de grévistes diminuait, et nous avions un problème épineux car le jour du rendez-vous à la préfecture pour nos camarades, tombait une réouverture de discussion avec le ministère.

Après échanges au sein du secrétariat de solidaires, et dans l'urgence, nous avons jugé qu'il fallait, dans ce contexte, reporter le rendez-vous à la préfecture afin de ne pas se désolidariser de l'ensemble du mouvement.

La responsabilité des tensions que cela a provoqué avec les grévistes de Solidaires est partagée entre le Secrétariat national et les camarades en charge du suivi des grévistes. D'un côté, les camarades présents à l'AG n'ont pas eu le réflexe de discuter avec le national, présent dans les Onze à ce titre, pour mesurer la complexité de la situation à ce moment-là vis-à-vis de l'ensemble du mouvement, de l'autre, le national qui a passé outre le vote des grévistes de Solidaires, au risque d'être incompris.

Une franche explication a eu lieu lors d'une réunion, ce qui a permis à tous les protagonistes de s'expliquer.

Solidaires national a admis que sa prise de position dans l'urgence était une entorse au principe démocratique d'une AG mais qu'il était aussi de notre responsabilité à tous de tenir compte de l'engagement de Solidaires auprès de tous les grévistes dans un mouvement d'ensemble.

À l'avenir, et dans tous les mouvements sociaux, il revient à chacun et chacune d'entre nous d'articuler tous les niveaux de mobilisation et d'engagement pour garder une cohérence d'intervention au service de l'intérêt de tous les grévistes.

3-5- LES LUTTES POUR LE DROIT AU LOGEMENT

L'Union syndicale Solidaires s'est depuis toujours inscrite dans le soutien actif aux associations de lutte contre le mal-logement, notamment lors des manifestations marquant chaque année la fin de la trêve hivernale. Depuis 2009, nous avons renforcé ce soutien par une implication dans la construction du réseau « Stop aux expulsions de logement » (RESEL). Ce réseau a pour objectif de rassembler le maximum d'organisations militantes sur deux axes :

- une action, au plus près du terrain, pour s'opposer concrètement aux expulsions ;
- une réflexion autour de la problématique de la politique du logement.

Pour la première fois, ce réseau a pu réunir les associations de lutte contre le mal-logement (Dal, Jeudi Noir...), des associations de locataires (CSF, CNL...) et des organisations syndicales (Solidaires, FSU...) pour porter ensemble des revendications pour une véritable politique du logement, pour un encadrement du loyer, pour l'arrêt des expulsions... Il a été à l'initiative d'un meeting réunissant près de 250 personnes en février 2011.

La construction et le développement du réseau ont également permis de travailler avec le Collectif des associations unies (Fondation Abbé-Pierre, Secours catholique...) et de l'amener depuis 2010 à co-organiser avec le RESEL les manifestations marquant la fin de la trêve hivernale.

Le débat autour de la Loi Dalo (Droit opposable au logement) et l'exigence de son application réelle ont également été l'occasion d'un engagement de Solidaires auprès du collectif des « Oublié-e-s du Dalo », aujourd'hui toujours mobilisé.

Solidaires s'est aussi impliquée dans le soutien aux nouvelles formes de mobilisation autour de la problématique du logement. Ce fut notamment le cas auprès du collectif Jeudi Noir, qui tente de rendre visibles à la fois les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes en matière de logement et le nombre de locaux inoccupés, en particulier à Paris.

En 2010, la lutte contre la loi Loppsil 2, dont certains articles visaient à criminaliser encore plus les personnes mal logées, a constitué un axe de bataille unitaire, s'élargissant bien au delà des seules associations de lutte contre le mal-logement. Au final, malgré le vote de la loi, les articles les plus dangereux pour les mal-logés ont été retirés par le Conseil constitutionnel. Dans la construction du RESEL, deux points restent en chantier :

- la concrétisation dans l'ensemble des départements avec la mise en place de plusieurs RESEL locaux. Deux sessions de formation unitaires ont eu lieu en 2010, réunissant des militant-e-s des différents départements et organisations ;

- une réflexion collective sur la gestion du logement social (gestion dans laquelle les organisations syndicales ont leur part de responsabilités notamment à travers la gestion des offices HLM).

3-6- EMPLOI, CHÔMAGE, PRECARITE, UN RAPPORT DE FORCES DEGRADE

Au-delà des débats d'orientation et de stratégie que nous devons approfondir sur ces problématiques lors de ce Congrès, force est de constater que la construction de rapports de forces significatifs sur ce terrain restent très difficiles, alors même que la situation se dégrade depuis des années : flexibilité, chômage structurel, dégradation des normes d'emploi, impasse du traitement social du chômage, dégradation du service public de l'emploi avec la création de l'usine à gaz Pôle emploi, difficultés d'organisation et de mobilisation des chômeurs.

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008, sur la « modernisation du marché du travail » signé par les confédérations, sauf la CGT, a été une nouvelle étape dans

l'aggravation de la flexibilité, de la précarité, et de la liberté de licencié (explosion des ruptures conventionnelles). Un appel de syndicalistes (dont Solidaires), d'économistes, d'associatifs, dénonçait la logique de cet accord, sans que cela ne débouche malheureusement sur des mobilisations.

Les 16 et 17 mai 2009, les associations (AC !, APEIS, DAL, Droits Devant !, Fondation Copernic, Génération Précaire, Marches Européennes, MNCP...) et des forces syndicales, dont Solidaires, organisaient des Etats généraux de la précarité et du chômage. Un cahier revendicatif et l'organisation, pour décembre 2009, de marches régionales contre le chômage, les licenciements et les précarités furent adoptés, notamment pour peser sur les négociations Unedic prévues à cette période. Une tribune « Un bouclier social, vite », signée notamment par Solidaires, paraissait également pour dénoncer la volonté du Medef de revoir à la baisse les conditions de l'Assurance chômage.

L'adoption de la convention Unedic 2009 et, dans la foulée, l'accord appelé « Plan rebond » d'aides exceptionnelles pour les chômeurs en fin de droits, signé entre l'Etat, le patronat et les syndicats, n'ont pas amélioré la situation des chômeurs de longue durée, dont le nombre continue de croître.

Comme en 2008, les mobilisations sont restées faibles, loin du succès des marches des années 1990. Elles n'ont même pas profité des mobilisations interprofessionnelles nationales contre les effets de la crise.

Alors que les effets de la crise continuent de faire des ravages sur la situation de l'emploi, la renégociation de la convention Unedic, s'est déroulée sans véritable riposte. Le collectif « Droits nouveaux », dont Solidaires fait partie, et les associations de chômeurs ont été une nouvelle fois dans l'incapacité de construire le rapport de force.

À noter que le collectif ACDC (Les autres chiffres du chômage) a été relancé pour donner une grille de lecture critique des statistiques officielles du chômage.

3-7- LES DROITS DES FEMMES

Les inégalités entre les hommes et les femmes ont persisté dans tous les domaines depuis notre dernier congrès. Les stéréotypes de genre ont la vie dure et les femmes restent encore largement « assignées » à leur sexe biologique qui leur donnerait des « qualités naturelles » pour être en charge des tâches familiales, de la famille, dépendantes d'un père ou d'un mari, dont l'autonomie financière reste secondaire...

L'égalité, inscrite dans de nombreuses lois obtenues par les mobilisations des femmes et le mouvement féministe, reste trop souvent formelle. Les politiques d'austérité se traduisent par des remises en cause des services publics qui touchent particulièrement les femmes et certains de leurs droits pourtant inscrits dans la loi, comme la fermeture de centres IVG ou les baisses des subventions versées aux associations qui agissent sur le terrain des droits des femmes. De même, l'absence de politique ambitieuse en matière d'équipements collectifs pour la petite enfance, les restrictions apportées sur la scolarisation des enfants de deux ans, de structures adaptées pour les personnes en perte d'autonomie... tout cela pèse lourdement sur les femmes qui supportent encore très largement les tâches liées à la famille. Le taux d'activité des

femmes baisse avec l'arrivée du 2e et du 3e enfant, alors que cela n'a aucune incidence sur le taux d'activité des hommes.

Le maintien d'un fort taux de chômage, tout comme le développement de la précarité, a des conséquences sur les femmes : elles demeurent plus au chômage et sont majoritaires dans les emplois à forte précarité, à temps partiel, sous-qualifiés et mal payés (commerces, services à la personne...).

Les inégalités professionnelles ont perduré malgré la loi de 2006 et les engagements de Nicolas Sarkozy, qui prévoyait l'égalité de salaires au 31 décembre 2010 ! L'écart entre les salaires des hommes et des femmes reste de 25 %, dont 10 % sont de la « discrimination pure » (expliquée ni par le temps de travail, ni par les qualifications, ni par les déroulements de carrière et les congés parentaux...).

A cela s'ajoute le plafond de verre qui fait que les femmes ont peu accès aux carrières d'encadrement. Les inégalités constatées en matière de retraites (les pensions des femmes retraitées sont en moyenne de 40 % inférieures à celles des hommes) découlent des inégalités vécues dans le travail et des carrières « heurtées » des femmes, inhérentes aux tâches familiales (temps partiel, congés parentaux).

Ces questions ont été présentes dans différentes mobilisations depuis trois ans dans lesquelles Solidaires s'est impliquée. Le Collectif national pour les droits des femmes a mené, depuis de longues années, une campagne pour obtenir une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, qui a débouché sur une loi adoptée début 2010. Cette loi, malgré des limites (sur les moyens pour une réelle politique de prévention) constitue une avancée et a permis, notamment, la promulgation d'une ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences.

La question des inégalités hommes- femmes a été au cœur des mobilisations sur les retraites en 2010, contrairement à 2003. Le gouvernement avait d'ailleurs anticipé, en 2009, ces attaques par des mesures remettant en cause la MDA (majoration de la durée d'assurances de deux ans pour les mères dans le privé), sous prétexte de discrimination vis-à-vis des pères ! Une mobilisation commune CNDF-CGT-FSU-Solidaires a permis de faire un peu reculer le gouvernement sur ce point. La question du maintien d'avantages familiaux pour les mères ne pourra se poser que le jour où l'égalité sera une réalité pour toutes les femmes !

Solidaires a été partie prenante de la 3e Marche mondiale des femmes en 2010 contre les violences et la pauvreté. Cette troisième étape de la MMF a donné lieu à une manifestation nationale et à un forum en juin 2010, dont un aspect important a été la présence de nouvelles générations de jeunes femmes s'inscrivant dans le combat féministe. A la veille du FSE d'Istanbul, fin juin 2010, une journée de mobilisation européenne des femmes a permis une large rencontre des femmes venues de toute l'Europe avec les femmes turques et kurdes. La MMF 2010 s'est achevée par une manifestation internationale, avec des délégations de femmes venues du monde entier, à Bukavu en République démocratique du Congo, pour mettre particulièrement l'accent sur l'utilisation du corps des femmes dans les pays en guerre.

3-8- LA SANTE AU TRAVAIL ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

En juin 2008, c'est à l'unanimité que notre congrès a adopté la motion d'actualité présentée par Sud PTT, Sud Caisses d'Epargne et Solidaires Douanes sur la souffrance au travail et l'organisation du travail (<http://www.solidaires.org/article23864.html>). Cette motion indiquait qu'à « *l'origine de la souffrance au travail il n'y a pas de cause individuelle mais une organisation du travail pensée, conçue rationnellement, et générant une dégradation constante des conditions de travail des salariés* ». Elle précisait aussi que « *plus que sur tout autre sujet, cette question exige une mise en réseau et en commun de nos réflexions et de nos travaux* ».

Depuis octobre 2008, c'est le sens des travaux entrepris par la commission « Santé et conditions de travail » de l'Union syndicale Solidaires, dans laquelle, et il faut le noter, un très grand nombre de nos organisations syndicales se sont investies, preuve, s'il en est, de la pertinence de notre analyse de congrès.

Nous avons commencé à défricher, en prenant le temps du débat et en partant le plus possible de situations concrètes. Nous prenons le temps aussi de nous confronter avec d'autres. De ces travaux, quatre fiches sur « les pétages de plomb », le Document unique, le stress et la parole des salariés sont sorties. Il faut reconnaître qu'elles ne semblent pas avoir été beaucoup diffusées dans nos organisations, comme d'autres documents par ailleurs.

Les 9 et 10 mars 2010, nous avons organisé à Paris deux journées d'échanges, de réflexion et de formation sur les actions des équipes syndicales de Solidaires engagées sur les questions du travail. Ce sont plus de 500 à 600 militant-e-s de terrain qui se sont réuni-e-s. En effet, partout des équipes syndicales agissent sur ces questions et sont dans l'action. Il en est ainsi d'une fédération qui crée un observatoire du stress, de l'équipe syndicale qui intervient pour faire reconnaître un « pétage de plomb » comme accident du travail ou de celle qui se bat pour obtenir une consultation du CE et du CHSCT sur le système d'évaluation ou encore des militants de CHSCT qui obtiennent une expertise qui va les aider au débat avec les collègues.

Durant la journée du 9 mars, les militants se sont réunis dans une vingtaine d'ateliers pour échanger sur leurs pratiques, leurs expériences, leurs résultats et leurs actions syndicales sur les questions du travail (les restructurations, l'action juridique, le recours aux inspecteurs du travail, les risques psycho-sociaux, les pratiques d'enquêtes des CHSCT, l'action sur l'amiante et sur toutes les substances dangereuses, etc.). Ce sont plus de 40 heures de débats qui nous ont permis collectivement de progresser et de construire les bases d'actions collectives sur la question du travail.

Le 10 mars, nous avons poursuivi nos travaux en séance plénière le matin deux débats, le premier sur les risques physiques avec la participation d'Attac et de la fondation Copernic, puis sur les risques psycho-sociaux avec le SNPST et la revue Santé et travail. L'après-midi fut consacrée à un premier compte rendu sur le travail en ateliers de la veille suivi par un débat général sur l'action des équipes Solidaires et les perspectives à dégager suite à ces journées.

A cette occasion, plusieurs syndicats (Sud Rail, Sud Caisse d'Epargne, Union Snui-Sud Trésor Solidaires) se sont prononcés pour une amplification du travail entrepris sur ces questions et sur la nécessité de la prise en charge encore plus collective, à l'intérieur, à la fois de Solidaires mais aussi des équipes syndicales des syndicats et fédérations de Solidaires.

Ces deux journées ont fait l'objet d'un documentaire d'une heure environ, diffusé sous forme de DVD, qui sert désormais de support pour ouvrir le débat avec les salarié-e-s et les différents acteurs de la santé au travail. Il a été projeté, en décembre 2010, à de nombreuses équipes de chercheurs engagées de longue date sur ces questions et sert de point de départ pour un travail en commun de Solidaires avec les équipes qui l'ont souhaité.

Nous nous sommes aussi engagés, avec entre autres le SNPST, dans le collectif Santé travail pour combattre la contre-réforme de la médecine du travail. Ce combat a donné lieu, en 2010 et 2011, à plusieurs tracts, à des tribunes et à un meeting unitaire avec la fondation Copernic. C'est aussi avec cette même fondation que nous avons mené différents combats en 2009 dans le cadre de la campagne « Travailler tue en toute impunité » et contre la fiscalisation des indemnités des accidentés du travail. Nous avons commencé à travers ces différentes initiatives à construire un réseau d'acteurs de la santé et des conditions de travail.

3-9- LE SOUTIEN AUX LUTTES

Au-delà des luttes globales (contre la crise en 2009, sur les retraites en 2010 ou encore la grève des sans-papiers), nous avons essayé, lors de ces trois années, d'affirmer le rôle de notre Union syndicale dans les mouvements à caractère professionnel, ou parfois à caractère local. Nous l'avons fait à travers le bulletin « Solidaires en action » créé au lendemain de notre dernier congrès et publié depuis, environ toutes les deux à trois semaines selon l'actualité. C'est un outil destiné à l'information directe de chaque syndiqué-e Solidaires et à une réutilisation par les équipes militantes pour leurs journaux de syndicat ou de section. Mais c'est un outil qui demeure sans doute sous-utilisé... Il faudrait en améliorer l'efficacité pour toute l'organisation, en identifiant ensemble ce qui explique cette sous-utilisation. Sa conception même en est sans doute une raison : elle repose sur une démarche assez volontariste du Secrétariat national qui va « à la pêche » aux informations, rares étant les structures, aussi bien professionnelles, qu'interprofessionnelles » qui spontanément proposent un article.

Quelques tracts nationaux Solidaires en soutien à des luttes professionnelles ont également été réalisés. Les membres du Secrétariat ont toujours tenté de répondre positivement aux invitations à assurer une présence Solidaires par exemple dans des manifestations nationales de tel ou tel secteur professionnel.

Notre Union syndicale Solidaires a aussi été présente dans des mobilisations dont nous n'étions pas du tout à l'initiative. Il en est ainsi du soutien aux Continental de Clairoux, avec qui nous avons manifesté à de nombreuses reprises, à Clairoux, à Compiègne, à Amiens, à Paris... Nous avons aussi participé à plusieurs manifestations de travailleurs/euses des secteurs Métallurgie et Chimie, parfois en relayant l'action de nos sections, parfois dans la suite de relations avec des secteurs oppositionnels dans la confédération CGT : dans le Nord-Pas-de-Calais, en Normandie, en Ile-de-France...

Notre Union syndicale a aussi été régulièrement sollicitée pour des cas de répression syndicale : menaces de licenciement, licenciement, procès, etc. L'Etat et les directions frappent fort et particulièrement sur nos équipes militantes, souvent les plus engagées. Les membres du Secrétariat ont toujours essayé de répondre positivement aux demandes de soutien et de les relayer dans nos réseaux syndicaux, associatifs ou politiques.

Sans en faire un mythe, une place particulière doit être faite à la lutte des camarades de la raffinerie Total de Dunkerque avec leur section et leur syndicat Sud Chimie : une grève dans un établissement du privé où nous sommes majoritaires, menée dans une unité conflictuelle avec la CGT, anticipant l'important rôle des raffineries dans la grève de l'automne 2010, articulant revendication immédiate et réflexion sur la reconversion... Bref, largement de quoi en faire une priorité pour toute notre Union syndicale Solidaires ; ce que nous avons d'ailleurs décidé en Bureau national, ce que nous avons assumé à travers différentes manifestations, initiatives de solidarité, tracts d'information... Mais insuffisamment dans le fonctionnement quotidien de nos collectifs militants. C'est pourtant là, à la base, que se joue aussi la réalité d'une campagne nationale.

Ce soutien national a souvent marqué une de nos différences avec d'autres organisations syndicales où l'engouement à soutenir les luttes de base semble assez relatif... Mais si cela fait partie de notre rôle, ce n'est pas suffisant : il nous faut construire une organisation syndicale en capacité non seulement de soutenir les luttes, mais avant tout de les construire, de les faire émerger, de les solidifier en les unifiant.

3-10- LA MOBILISATION DANS LES DOM, LE LKP

Début 2009, le mouvement social en Guadeloupe et, à un degré moindre, en Martinique ont marqué l'actualité sociale.

Chacun et chacune se rappellent notamment le « phénomène LKP » apparu alors. Une première remarque à ce propos pour dire que, comme souvent en matière syndical, en matière de mouvement social, ce qui est apparu alors publiquement est le fruit d'un long travail de construction durant des mois et des mois. C'est dans ces conditions qu'a été possible l'unité de tous ces syndicats, de toutes ces associations, de toutes ces organisations politiques.

Le deuxième élément qui a fortement compté dans la constitution du LKP, dans le fait qu'il ait duré tout le mouvement, pourtant très long, c'est qu'il était impulsé par un mouvement syndical majoritaire se revendiquant du syndicalisme de lutte, de classe, sans concession. C'est la réunion de ces deux éléments, un syndicalisme déterminé et un syndicalisme de masse, qui est à l'origine du LKP.

Enfin, on ne peut passer sous silence le contexte colonial dans lequel ce mouvement s'est construit et s'est déroulé. C'est aussi une donnée importante. Ce n'est pas par hasard si, dans la foulée du mouvement guadeloupéen, il s'est passé des choses aussi en Martinique (avec un mois et demi de grève, coordonnée par le « collectif contre la vie chère et pour l'emploi ») et aussi à La Réunion et en Guyane.

Solidaires national a apporté son soutien sans réserve à ces mobilisations. Les syndicats, comme la CTU ou la CDMT, avec qui Solidaires a des liens importants, ont été largement parties prenantes de ces mobilisations : ils ont d'ailleurs été invités lors d'un Comité national de Solidaires pour porter témoignage et expliquer le sens de ces mobilisations.

Il ne s'agit pas de considérer qu'il y a une recette magique à travers le LKP, mais nous avons

des leçons à tirer de l'expérience de ces camarades. D'autant qu'il faut quand même rappeler que ce fut une lutte victorieuse, sur les 165 revendications de la plate-forme ! Même si, depuis, pouvoir et patronat tentent sans cesse de revenir sur les acquis et ont recours à la répression pour tenter, vainement, de faire taire ces résistances.

4 – LE TRAVAIL INTERNATIONAL DE SOLIDAIRES

Notre Commission internationale s'est réunie environ cinq fois par an durant ces trois années. Ces réunions ne sont d'ailleurs pas la plus grande réussite de notre travail dans ce secteur, car nous avons toujours du mal à trouver l'équilibre entre le partage du maximum d'informations entre les participant-e-s et le fait que cela donne des ordres du jour bien trop chargés pour tout traiter, et plus encore pour approfondir quelques sujets qui pourtant le méritent. En terme de participation, même si l'on peut toujours regretter que ce soit trop réduit, le nombre d'organisations qui participent n'est pas inintéressant : Sud PTT, Sud Education, Sud Rail forment l'ossature d'une commission à laquelle Sud CAM, Solidaires Douanes, Sud Etudiant, Sud Santé Sociaux, Solidaires 73 participent assez régulièrement aussi.

Depuis le dernier congrès, la Commission édite chaque mois le bulletin Solidaires international, destiné à nos militant-e-s et dont l'utilisation réelle demeure une interrogation, même si nous avons quelques indications pas forcément rassurantes. Le bulletin est également diffusé à nos différents contacts internationaux, via une liste de diffusion construite au fil du temps et des liens qui se tissent par un travail régulier, notamment d'échange d'informations, qui est un élément essentiel dans le travail syndical international.

La revue internationale en est à six numéros. Ce travail, à la qualité unanimement reconnue, nécessite un temps de réalisation que nous n'arrivons pas toujours à trouver, en tout cas pas suffisamment par rapport à ce que nous pourrions publier !

Sur le plan des relations intersyndicales, de l'unité d'action, de la construction d'outils communs pour agir au plan international, la situation est complexe et nous amène à intervenir sur différents fronts.

L'Union syndicale Solidaires est, avec la CGT de l'Etat espagnol, au centre de la relance du réseau européen du syndicalisme alternatif et de base. Outre nos deux organisations, ce réseau comprend la Confederacion Intersindical d'Espagne, IAC de Catalogne, CUB et USI d'Italie, Sud Canton de Vaud de Suisse, le réseau TIE en Allemagne ; d'autres organisations comme USB d'Italie suivent aussi les travaux de ce réseau. Ensemble, nous avons réalisé plusieurs tracts internationaux, assuré une présence unitaire internationale dans des manifestations nationales et dans des réunions publiques. Nous devons maintenant travailler plus précisément sur des thèmes transversaux et sur des secteurs professionnels.

Ce réseau est ouvert aux organisations syndicales qui ont des orientations et une pratique anticapitaliste et de masse. La question de l'adhésion ou non à une des organisations syndicales internationales actuellement existantes n'a pas pour nous un caractère déterminant

pour le travail commun ; ce qui compte, c'est notre volonté d'agir ensemble, et pour cela de réfléchir, d'élaborer, de travailler ensemble.

C'est en ce sens que nous souhaitons que ce réseau, ou au moins le travail commun, s'élargisse à des organisations avec lesquelles nous avons des échanges et des pratiques de travail commun ponctuel ou par secteurs professionnels : par exemple Août 80 de Pologne, RMT de Grande-Bretagne, LAB du Pays basque...

Nous participons également au réseau syndical euro-méditerranéen, avec la CGT de l'Etat espagnol, CUB d'Italie, le SNAPAP et d'autres syndicats autonomes d'Algérie, des collectifs syndicaux du Maroc, de Tunisie, des syndicats autonomes d'Egypte. Longtemps, la principale activité de ce réseau a été d'assurer une solidarité avec le mouvement syndical indépendant dans les pays du Maghreb. Dans un contexte nouveau, cette tâche demeure, mais nous avons aussi franchi un cap dans le travail commun dans plusieurs secteurs professionnels (centres d'appels, rail, notamment).

En France, nous travaillons depuis longtemps avec des associations qui rassemblent des travailleurs/euses immigré-e-s, notamment du Maroc et de Tunisie. Mais aussi avec des associations de solidarité, de soutien contre la répression (en Iran par exemple), et d'autres au champ d'activité plus large, comme le Cedetim ou Attac. Tout cela explique notre présence dans les divers comités ou collectifs mis en place en soutien aux révoltes dans les pays du Maghreb, du Machrek, du Moyen-Orient. Nous le faisons en gardant à l'esprit que nous sommes une organisation syndicale, en ne signant des appels que si nous sommes en capacité d'être présents aux initiatives proposées et en prenant soin de ne pas court-circuiter des débats que nous n'aurions pas encore eus dans notre organisation syndicale.

Toujours dans le cadre du travail international mené en France, il faut mentionner la signature du partenariat entre Amnesty International et l'Union syndicale Solidaires. Cela se traduit par un suivi des travaux de la commission Syndicats d'Amnesty, par la diffusion d'une pétition intersyndicale et avec Amnesty sur la question des « droits essentiels », par un échange fort utile d'informations.

Notre activité internationale recoupe parfois les contours de « l'intersyndicale française ». Il en est ainsi de notre participation à la manifestation européenne de Budapest en avril dernier ou des délégations en Tunisie pour soutenir les militants de Gafsa.

Nous entretenons aussi des relations avec plusieurs organisations membres de la plate-forme des syndicats des Nations sans Etat (STC de Corse, USTKE de Kanaky, UGTG de Guadeloupe, LAB,...). Là encore, la forte répression exercée à l'égard de ces syndicats et de leurs militant-e-s nous a conduits à de nombreuses interventions solidaires, contre le colonialisme. Ces organisations sont, pour beaucoup d'entre elles, une force syndicale prépondérante là où elles interviennent, à partir d'une pratique syndicale de classe et de masse. Nous avons des possibilités de travail commun à creuser, des débats à mener avec ces camarades pour progresser ensemble.

L'Union syndicale Solidaires est partie prenante du processus des Forums sociaux depuis le début. Malgré ses difficultés, ce réseau demeure un outil utile pour le mouvement syndical, à travers les rencontres qu'il provoque. Pour autant, la continuité du Forum social européen repose sur un nombre très réduit d'organisations en Europe ; Solidaires en fait partie. Le bilan que nous avons tiré après le FSE d'Istanbul, après le FSM de Dakar, amène à poursui-

vre cet investissement, mais il nous faudra mieux collectiviser la prise en charge, amener les organisations Solidaires à plus s'impliquer en amont des Forums eux-mêmes.

Le mouvement altermondialiste est en retrait par rapport à ce qu'il représentait il y a une dizaine d'années ; mais les contre-sommets organisés à l'occasion du G8 ce printemps, du G20 en automne, montrent qu'il existe encore et Solidaires y tient une place non négligeable.

Les marches européennes, contre le chômage et les exclusions, ne sont plus en capacité d'organiser des initiatives comme ce fut fait à la fin du siècle dernier, mais c'est, pour l'essentiel, sur ce réseau que nous nous sommes appuyés pour relayer la marche décidée par les camarades de la CGT d'Aragon vers Bruxelles à l'été 2010.

A une échelle plus réduite que les Forums sociaux, le contre-sommet « L'autre Davos », organisé par des camarades de Suisse, est un lieu de débats et de rencontres très intéressant. Nous avons décidé de voir avec ses organisateurs/trices comment en faire un moment de réunion des différents réseaux auxquels nous participons.

Au-delà de l'Europe, nous tissons aussi des liens avec des organisations syndicales d'autres continents. Il y a le réseau syndical euro-méditerranéen déjà cité, mais plusieurs organisations membres travaillent aussi régulièrement avec des syndicats du Sénégal, du Mali, du Burkina.

En Amérique du Sud et en Amérique centrale, nous avons construit des relations régulières avec plusieurs syndicats (Conlutas au Brésil, SME au Mexique, par exemple), plus espacées avec d'autres (Intersindical au Brésil, CTA en Argentine, ...). La très forte et grave répression dans plusieurs pays, notamment la Colombie, nous conduit à des actions de solidarité à chaque fois que nous le pouvons. Nous travaillons aussi avec des associations du mouvement social, comme le Front Popular Dario Santillan en Argentine et bien sûr le mouvement zapatiste au Mexique, où un stage de formation sera organisé durant l'été 2011.

On le voit, par définition, le champ du travail syndical international est vaste. Mais c'est une priorité pour notre syndicalisme. Nous progressons et les liens tissés et entretenus, au fil des années permettent d'avancer. Comme au plan national, le lien avec l'ensemble du mouvement social est nécessaire mais la construction et le développement de l'outil syndical demeure indispensable. Les invitations lancées pour ce congrès sont un des éléments qui montrent que des possibilités existent. Nous devons désormais franchir un nouveau cap : en tenant compte des histoires différentes, en prenant en compte les rythmes différents, en ne niant pas les divergences sur tel ou tel sujet peut-être... mais en travaillant ensemble à l'unité internationale d'un syndicalisme de lutte, de transformation sociale.

5 – NOTRE DEMARCHE UNITAIRE ET LA DEMARCHE DE CONVERGENCES

Pour construire les rapports de forces nécessaires, Solidaires a eu la volonté de travailler à l'unité d'action et à la recherche de convergences avec tous les mouvements sociaux. Nous avons eu cette démarche à tous les niveaux parce que nous sommes convaincus que d'une part, Solidaires ne réussira pas seule à construire les mobilisations à la hauteur des enjeux et que, d'autre part, Solidaires n'élaborera pas seule les réponses alternatives nécessaires face à la crise du système capitaliste et aux multiples facettes de cette crise.

5-1- L'UNITE D'ACTION

Depuis le dernier congrès, le paysage syndical a été marqué par l'existence d'une intersyndicale nationale interprofessionnelle qui a fonctionné dans la durée. Mise en place dès l'automne 2008, elle a fonctionné sans exclusive, ce qui est une nouveauté par rapport aux périodes passées. Elle a été un outil indispensable pour donner confiance aux salarié-e-s et favorisé les mobilisations interprofessionnelles, que ce soit au début de l'année 2009 ou pendant le conflit sur les retraites en 2010. Cette dynamique unitaire a redonné du crédit au syndicalisme.

Mais cette unité n'a pas empêché que s'expriment des divergences plus ou moins importantes, tant sur les positions revendicatives que sur les questions de stratégie d'action.

Dans ce cadre unitaire interprofessionnel, Solidaires a défendu ses idées pour peser sur les prises de positions de l'intersyndicale... avec le poids que représente Solidaires dans le paysage syndical national !

Nous avons été amenés à ne pas signer certaines déclarations de l'intersyndicale pendant le conflit des retraites, à des moments où il nous semblait que la position de l'intersyndicale nationale était en retrait par rapport aux possibilités ouvertes par la mobilisation, voire pouvaient apparaître comme un frein.

Nous l'avons fait en lien avec la dynamique de mobilisation et non pas par volonté de nous différencier à tout prix, sans être capables de peser sur la réalité.

Notre démarche unitaire repose aussi sur l'idée que cette unité doit se travailler à tous les niveaux pour être efficace : dans les secteurs professionnels, dans les entreprises, dans les villes et départements. Nous savons aussi que des interrogations, voire des désaccords, existent dans les rangs d'autres organisations syndicales, que Solidaires ne détient pas le monopole du syndicalisme combatif et que nous avons tout à gagner à débattre sans sectarisme avec ces militant-e-s.

Notre place dans l'intersyndicale nationale a contribué à nous donner plus de visibilité tout en permettant que s'affiche notre différence, d'autant plus quand cela reposait sur des mobilisations importantes de Solidaires, notamment dans les manifestations.

5-2- LES INITIATIVES AVEC LA FSU

Dans le cadre de la nécessité d'échange et de confrontation sur les enjeux du syndicalisme de transformation sociale, nous avons formalisé avec la FSU plusieurs rencontres sur des thématiques interprofessionnelles, qui ont rassemblé entre 250 et 300 militant-e-s et donné lieu à des publications communes sur les sujets abordés.

La première, en décembre 2009, portait sur les enjeux écologiques. Elle a permis d'aborder les principales problématiques, du réchauffement climatique à l'écologie de marché au niveau international en passant par l'articulation entre impératifs écologiques et questions sociales.

La seconde, en juin 2010, dans le prolongement des mobilisations sur les retraites, a soulevé la question de la répartition des richesses au travers des questions du partage de la valeur ajoutée, de la fiscalité et de la protection sociale.

La troisième, en juin 2011, abordera la question de la pauvreté, des précarités et des inégalités.

Si tout le monde s'accorde à souligner la qualité des débats et l'enrichissement mutuel de ces rencontres, elles n'irriguent pas l'ensemble de nos structures respectives et la question des formes de poursuite de tels échanges reste à définir.

5-3- LA CONSTRUCTION DES CONVERGENCES

Au-delà de l'unité syndicale, Solidaires a maintenu le cap sur la recherche de convergences larges sur les questions globales, représentant des enjeux de société : les retraites, la privatisation de La Poste, les politiques sécuritaires, la santé au travail, le droit des femmes, les enjeux climatiques ou les luttes de sans-papiers, mais aussi le G8, le G20... Solidaires s'est toujours inscrite dans la recherche de cadres unitaires larges, regroupant syndicats, associations, partis politiques. Ces cadres permettent une mobilisation citoyenne au-delà des seuls salarié-e-s et favorisent souvent au plan local l'implication plus large de réseaux locaux et de simples citoyens/ennes !

C'est aussi un élément pour débattre et proposer des alternatives, et peser ainsi sur le débat politique et les enjeux de société.

C'est cette démarche qui sous-tend notre engagement durable dans des mouvements comme Attac ou la Fondation Copernic.

5-4- ATTAC

Solidaires a maintenu une présence importante au sein d'Attac dans les activités locales et nationales de l'association. Cette présence est appréciée et fait de notre union syndicale un des fondateurs les plus actifs et les plus présents. La contribution de Solidaires et le travail en commun ont été particulièrement forts sur les retraites, les questions européennes, la lutte contre les paradis fiscaux et la privatisation de La Poste. Solidaires est présente au Bureau de l'association.

Ces collaborations sont aussi portées par certaines fédérations (Union Snui-Sud Trésor Solidaires, Sud PTT par exemple dans la dernière période). La présence de Solidaires dans Attac demeure un des instruments importants de notre activité interprofessionnelle comme l'a montré la question des retraites.

Si ce bilan est positif, il y a, en revanche, peu de débats en interne sur cette activité, et l'animation de la commission de Solidaires, qui devait réunir les adhérents membres d'Attac, a été insuffisante par manque de temps et d'investissement. Cela a eu aussi des conséquences sur le fait que nous n'avons pas pleinement utilisé les possibilités qu'offre Attac en termes de débats généraux, d'éducation populaire (Université citoyenne notamment).

Notre investissement doit continuer à se situer en continuité avec ce qui a été fait ces dernières années, l'enjeu étant de tenter de résoudre au mieux les questions d'investissement national pour permettre de meilleurs relais et débats en interne à Solidaires.

5-5- FONDATION COPERNIC

Solidaires entretient des rapports privilégiés avec la fondation Copernic depuis sa naissance et deux membres du Secrétariat national participent à son équipe d'animation. La fondation Copernic et Attac ont été à l'initiative d'un appel unitaire sur les retraites, puis sur la dépendance. La fondation Copernic produit un certain nombre de notes qui permettent d'armer les militants dans le combat idéologique contre le néolibéralisme. Citons le livre sur les retraites, fait en commun avec Attac, ou la note sur la dépendance.

D'autres sont en préparation qui devraient voir le jour au quatrième trimestre 2011 ou début 2012 : fiscalité, Europe, éducation, répression antisyndicale, bilan du sarkozysme.

6 – LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION

Nos syndicats organisent aujourd'hui 100 000 syndiqué-e-s. Cela montre donc qu'il y a eu une progression durant ces trois dernières années. D'autant que ce chiffre est approximatif puisqu'il ne prend pas en compte les travailleurs/euses organisée-e-s dans des syndicats qui n'ont pas encore de structure nationale au sein de Solidaires. Il s'agit là de cas qui deviennent assez rares, mais c'est à rappeler... surtout pour dire que cette situation, très compréhensible transitoirement, ne peut être une fin pour le syndicalisme que nous prôtons.

Notre mode de fonctionnement ne permet pas d'avoir un état des lieux précis de notre implantation. La décision prise de faire un point « développement, implantation et représentativité de nos organisations » au moins une fois par an en BN ou CN devrait permettre d'avancer en ce sens... à condition de tenir cet engagement et que nous préparions ces réunions pour que chacun-e en sorte avec les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de ce qu'est notre Union syndicale Solidaires.

Parce qu'il est nécessaire de savoir ce que nous sommes pour définir nos priorités d'une part, mais aussi pour élaborer des stratégies d'action qui prennent en compte la réalité des rapports

de forces. Et dire cela, ce n'est pas considérer définitivement que « Solidaires ne pèse pas assez pour... » ; non, c'est au contraire vouloir faire en sorte que « Solidaires pèse assez pour... » !

Pour le développement et l'enracinement de nos idées, la syndicalisation est une tâche importante dans notre travail au jour le jour, non pas pour nous-mêmes, pour faire du chiffre, mais pour être à la hauteur des enjeux : parce que nous pensons que l'outil Solidaires est utile, et qu'il faut donc le renforcer !

La force d'une organisation syndicale, son existence même, sont liées à son nombre d'adhérent-e-s et à sa couverture des lieux de travail. Nous assumons pleinement le fait de vouloir nous renforcer, de développer le nombre de syndiqué-e-s afin de nous donner les moyens d'un syndicalisme autonome, outil propre aux salarié-e-s pour défendre leurs intérêts et lutter pour la transformation sociale.

Cette orientation vers le syndicalisme qui rassemble le plus grand nombre, un syndicalisme de masse et de transformation sociale, doit être présente dans notre fonctionnement quotidien. Elle ne relève pas d'un choix abstrait mais d'une nécessité face aux enjeux auxquels nous sommes confronté-e-s. C'est en fonction de cela que nous devons définir les outils dont nous nous dotons, notamment en matière de structuration, d'information et de formation syndicale.

Nous ne pouvons nous contenter d'un syndicalisme incantatoire qui se cantonnerait à la dénonciation d'une situation, à la stigmatisation des autres organisations syndicales et s'interdirait ainsi toute efficacité réelle dans les luttes, faute d'avoir les moyens de les mener. En ce sens, le développement que nous connaissons depuis trois ans est tout à la fois insuffisant, bien entendu, mais important aussi. D'autant qu'il nous permet d'intervenir dans des secteurs professionnels où nous n'étions pas présents et particulièrement dans les entreprises privées. Certes, il nous reste beaucoup de travail à faire. A ce propos, les élections de fin 2013 dans les TPE seront aussi un moment fort de syndicalisation, donc de renforcement de nos capacités à peser pour gagner les prochaines luttes sociales.

6-1- LES ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DECEMBRE 2008

Lors du congrès de juin 2008, nous affirmions : « *Les élections prud'homales restent un enjeu majeur pour notre organisation avec une implication forte de toutes les structures de Solidaires dans la campagne électorale. Il s'agit de faire en sorte, à travers le résultat, de prouver que notre syndicalisme est désormais installé durablement dans le paysage syndical.* »

Solidaires a été l'organisation qui a le plus progressé en voix (+ 100 000 voix) et en pourcentage (+ 2,31 %). Avec 3,82 %, 176 000 voix et 89 élu-e-s, Solidaires a donc tenu l'objectif politique fixé au congrès. Mais le fait marquant de ces élections reste quand même une abstention record (74 %).

Un effort important a été fait par les Solidaires locaux pour monter des listes et cette campagne a eu pour effet, dans beaucoup de Solidaires locaux, de favoriser la dynamique interprofessionnelle.

Nos résultats ont été, en toute logique, en conformité avec notre implantation dans le privé à ce moment-là, implantation qui reste trop faible, trop éclatée géographiquement et professionnellement. Les salarié-e-s qui ont voté l'ont fait en lien avec ce qu'ils connaissent du syndicalisme, ce qu'ils en voient concrètement dans leur entreprise.

Ces élections ont donné lieu à une nouvelle discrimination vis-à-vis de notre organisation syndicale. Le gouvernement a attribué plus de 4 millions d'euros aux syndicats de salarié-e-s pour les aider à financer leur campagne. Tous les syndicats étaient destinataires de cette subvention, sauf Solidaires ! Nous avons mis en garde le gouvernement contre cette discrimination. Il n'a rien voulu savoir et nous avons dû recourir à la justice : nous avons gagné notre recours en Conseil d'Etat qui a reconnu, le 30 décembre 2008, le principe de cette discrimination. Il a encore fallu batailler avec le ministre du Travail pour concrétiser ce principe. Si, au bout du compte, nous n'avons obtenu que 90 000 euros (subvention bien maigre au regard de ce qui a été attribué aux autres), nous avons fait reconnaître le principe et cela vaudra pour l'avenir.

L'organisation des élu-e-s prud'hommes a progressé mais n'est pas encore satisfaisante. Une Assemblée générale des élu-e-s les 18 et 19 mai 2009 a permis d'établir des contacts, de mettre en place une liste internet favorisant les échanges, de préciser le contenu des formations... L'auto-organisation des élu-e-s n'a pas beaucoup fonctionné, seules les activités prises en charge par Solidaires Paris se sont concrétisées. Une première série de trois formations décentralisées s'est déroulée début 2010 et une deuxième est en cours. A chaque fois un référent local améliore l'organisation de la formation.

6-2- NOTRE PLACE AU CESE ET DANS LES CESER

Après une longue bataille juridique, Solidaires a obtenu d'être présent, comme les autres organisations syndicales, au Conseil économique, social et environnemental national (CESE). Cependant, malgré nos demandes, nous n'avons eu qu'un seul siège comme la FSU et la Confédération paysanne, mais moins que les autres organisations syndicales (l'Unsa a ainsi trois sièges). Cette disposition nous a empêchés de former un groupe, ce qui nous aurait donné la possibilité de peser à minima sur les choix du CESE. La FSU ayant refusé de former un groupe commun avec nous et la Confédération paysanne, notre représentant a été obligé de se rattacher au groupe des personnalités qualifiées formé, pour l'essentiel, de gens de droite nommés par le président de la République. Au-delà, notre représentant est membre de la section « Economie et finances » et participe à la commission temporaire qui doit rendre un avis sur la question de la dépendance. Sur cette question, les auditions faites dans ce cadre ont été particulièrement utiles pour approfondir notre compréhension. Il est trop tôt aujourd'hui pour faire un bilan sérieux de notre présence au CESE. Même s'il ne faut pas surestimer l'importance de cette institution, le fait d'y être présent peut permettre d'influencer les avis qu'elle émet.

Nous avons des représentant-e-s Solidaires dans neuf CESER : Alsace, Basse-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardennes, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

Dans dix régions, nous sommes toujours au milieu des interventions, ré-interventions, recours et autres contestations de décision ou non-réponse du préfet : Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Paca, Réunion.

En Auvergne, les démarches ont été lancées début 2011 ; en Rhône-Alpes elles sont gelées suite au veto d'un Solidaires local.

6-3- LA LOI DU 20 AOÛT 2008 SUR LA REPRESENTATIVITE

La loi du 20 août 2008 est intervenue suite à l'accord signé entre la CGT, la CFDT et le Medef. L'objectif central de ces organisations, appuyées par le gouvernement, était bien, au nom de l'émission syndical, de reformater par en haut le paysage syndical, de tenter de marginaliser le syndicalisme combatif au profit d'un syndicalisme d'accompagnement et d'un syndicalisme plus « raisonnable »... Il s'agit aussi, notamment pour le patronat, de donner la priorité à la négociation d'entreprise, au détriment des accords de branche et du Code du travail, en multipliant les dérogations et en poursuivant l'inversion de la hiérarchie des normes, engagée avec la loi de modernisation de 2004. Ces objectifs n'étaient pas compatibles avec les règles de représentativité en vigueur depuis la Seconde Guerre mondiale. De plus ces règles apparaissaient dans les faits comme de plus en plus obsolètes au vu de la réalité sur le terrain. Les contentieux juridiques étaient de plus en plus nombreux.

La loi du 20 août 2008, malgré les objectifs qui la sous-tendent, a ouvert des possibilités pour notre développement dans le privé en nous permettant de construire des sections syndicales et de nous présenter au premier tour des élections... Bref de concourir à la représentativité dans l'entreprise avec des règles identiques pour tous les syndicats. L'élection devient



le moment qui détermine la représentativité pour tous les syndicats au niveau de l'entreprise (10 % des suffrages au premier tour). C'en est fini, au niveau de l'entreprise, de la représentativité irréfragable pour les confédérations traditionnelles ! Bien sûr, la détermination de la représentativité au niveau interprofessionnel national reste verrouillée jusqu'en 2013, date à laquelle elle sera fixée au vu des résultats obtenus par chaque organisation syndicale auprès de tous les salarié-e-s du secteur privé (y compris pour les entreprises de moins de 10 salarié-e-s pour qui une élection de représentativité sur sigle aura lieu fin 2012).

La barre des 10% au niveau local, des 8% dans les branches et au niveau interpro, va contribuer à transformer le paysage syndical à tous les niveaux. Dès l'application de cette nouvelle loi, certaines organisations ont tenté des rapprochements « alimentaires » au niveau national (UNSA /CGC) ou dans les entreprises, rapprochements ayant pour seul but le maintien de leur représentativité, indépendamment de tout contenu syndical.

Quelles que soient ses limites, cette loi et les décisions de la Cour de cassation qui ont suivi (pour expliciter certains aspects de la loi restés flous), nous ont permis une implantation plus grande dans le privé.

6-4- REPRESENTATIVITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les élections d'octobre 2011 verront, pour la première fois, la tenue d'un scrutin général dans la Fonction publique. Pas tout à fait général, car le gouvernement a trahi son engagement pris lors des accords de Bercy, de juin 2008, en repoussant les élections dans la Fonction publique territoriale en 2014, supprimant, de fait, la période transitoire qui devait exister jusqu'à cette date. De plus, un certain nombre d'administrations ou de ministères de la Fonction publique d'Etat n'organiseront pas de vote, les scrutins ayant déjà eu lieu en 2010.

Si le gouvernement s'est largement éloigné des accords de Bercy, avec la loi sur le dialogue social de juillet 2010, notamment en supprimant le paritarisme, il n'en demeure pas moins que les critères pour se présenter aux élections sont devenus plus simples. La présomption irréfragable de représentativité n'existe plus et les organisations syndicales légalement constituées, ayant deux ans d'existence, indépendantes et répondant aux valeurs républicaines pourront se présenter aux élections. L'audience de chaque organisation sera calculée, non plus par rapport aux résultats en CAP, mais par le résultat obtenu en Comité technique ministériel et au niveau local en comité dit de proximité. Cela devrait permettre une meilleure représentation des syndicats de Solidaires au niveau de l'Etat, mais pose des problèmes au niveau de l'Hospitalière car l'audience sera calculée par rapport aux résultats obtenus dans les Comités techniques d'établissements.

Contrairement à la loi d'août 2008 pour le secteur privé, la loi de juillet 2010 ne prévoit aucun seuil de représentativité. Ces seuils seront variables pour obtenir un siège dans un CT.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la « représentativité » d'une organisation syndicale, au sens propre du terme, n'a pas été redéfinie.

La loi de juillet 2010, relative à la représentativité des organisations syndicales dans la Fonction publique, indique uniquement que seules les organisations syndicales ayant obtenu

un siège en Comité technique pourront participer aux négociations du niveau du Comité technique correspondant.

6-5- LES QUESTIONS DE STRUCTURATION

Dans le prolongement du travail de développement, et plus exactement en corrélation avec celui-ci, il nous faut réfléchir à notre structuration. Nous avons avancé dans ce domaine lors du mandat écoulé. Longtemps, nous avons fait le choix de créer des structures syndicales au fil des demandes, sans vraiment discuter de la pertinence du champ d'activité nationale. Cela correspondait à une étape de notre développement, dépassée depuis plusieurs années, d'où une réflexion plus poussée sur le champ géographique, sur les rapprochements avec des collectifs déjà existants.

C'est cette réflexion, liée à notre développement qui nous a amenés à nous structurer différemment dans plusieurs secteurs. D'où la création de syndicats nationaux dans la Prévention-Sécurité, dans l'Hôtellerie-Restaurant, dans les Assurances, dans le secteur associatif, etc.

Notre développement dans les Commerces et Services est très largement porté par le syndicat Sud Commerces et Services Ile-de-France, y compris pour les implantations dans nombre de départements non franciliens. Il nous faut avancer vers une structuration plus cohérente, prenant en compte bien évidemment les syndicats Commerces et Services qui ont construit des sections syndicales dans quelques départements.

Dans l'Industrie, grâce aux moyens militants dégagés jusqu'à ce congrès par l'Union Snui-Sud Trésor Solidaires, sous la forme d'un permanent, notre développement est réel. C'est bien entendu aux syndicats et sections concernés de décider de leur structuration, mais nous pensons que la création d'une fédération de syndicats Solidaires est possible dans ce secteur ; au-delà de la structure à créer ou pas, la coordination se poursuit ; l'investissement d'un camarade de Sud ISS Logistics a récemment permis de renforcer les liens, et doit contribuer à assurer la suite du travail réalisé depuis plusieurs années par notre camarade Robert Kosmann. La situation dans des secteurs où la sous-traitance est la règle mérite une attention particulière. Nous voulons articuler la volonté de construire des syndicats prenant en charge l'ensemble des salarié-e-s, quel que soit leur statut, et la nécessité de répondre aux demandes les plus concrètes. D'où la création d'unions syndicales Solidaires, dans de nouveaux secteurs : l'Informatique en 2011, le Nettoyage où l'Union est en gestation depuis trois ans, mais nous sommes confrontés à l'insuffisance de syndicats « Nettoyage » en dehors de celui d'Ile-de-France pour la construire avec les organisations nationales comme Sud-Rail, Sud Aérien, Sud Education, Sud Culture et Médias Solidaires...

6-6- L'UNION SOLIDAIRES TRANSPORTS (UST)

L'Union Solidaires Transports s'est mise en place fin 2004, avec des moyens Sud-Rail (local, finances, un permanent) et l'accord politique de la construire de la part des syndicats existants (aérien, autoroutes, cheminots, urbains dont RATP et interurbains, routiers). Cette union conserve une structure légère qui vit avec une cotisation de 0,50 € par an et par adhérent.

Les urbains et interurbains ont décidé en 2006 de créer une coordination nationale, prenant le nom de fédération. Elle reposait de fait sur une seule personne... et a cessé ses activités lorsque ce militant a lui même arrêté en 2009.

Du matériel national est proposé aux sections et syndicats : cartes d'adhérent, drapeaux, gilets de sécurité avec logo UST, autocollants, brochure de présentation de l'UST... Les informations de Solidaires national sont envoyées grâce à des listes internet. Une note de deux ou trois pages, la « quinzomadaire », à destination de tous les adhérents, relate les informations importantes concernant les transports, les activités de l'UST, des syndicats et sections.

Depuis la mise en place de l'UST jusqu'à la loi de 2008, le développement de l'UST reposait souvent sur l'adhésion de personnes n'ayant pas fait de syndicalisme, ayant des difficultés pour écrire des courriers et des tracts.

La loi du 20 août 2008 a marqué le point de départ de l'accélération du développement avec la protection de la personne se mettant en avant pour construire la section et préparer les élections. Le travail juridique s'est multiplié. Les directions contestent systématiquement les désignations de RSS (représentants de section syndicale) afin de freiner notre implantation, de frapper à la caisse et d'inquiéter le nouveau RSS en le convoquant au tribunal. Par mesure d'économie, les conclusions et les plaidoiries sont réalisées par le permanent qui se déplace et y consacre beaucoup de temps : pas moins de 30 affaires en deux ans, avec 90% de réussite. Ensuite, il faut souvent insister afin de faire respecter les droits de la section.

Il arrive que nous constatons, après coup, que la mise en place de sections soit faite par des salariés qui cherchent leur protection personnelle, plutôt que d'organiser la vie syndicale au sein de leur entreprise... Cela multiplie les sections avec seulement deux adhérents, où il faut se substituer à un travail de délégué du personnel pour un ou deux salariés.

En 2006, l'UST suivait une section pour laquelle il fallait faire des tracts, des courriers...

En 2011, le même travail doit être effectué pour près de 30 sections ou syndicats.

En plus de la gestion quotidienne des sections et syndicats, il faudrait un véritable travail de coordination, de revendication afin de préparer :

- la représentativité des branches dans les différentes conventions collectives ;
- un cahier revendicatif pour obtenir la prise en compte de la pénibilité ;
- l'organisation de la lutte lors des conflits nationaux ;
- l'amélioration des conditions de travail dans les différentes branches ;
- une plus grande réactivité face à la conjoncture : communiqué de presse, rassemblement conférence de presse.

Le conflit sur les retraites a confirmé que le Transport, et plus particulièrement le Transport routier, était un secteur clé pour bloquer l'économie du pays, pour permettre de créer un véritable rapport de forces. Le développement de Solidaires dans le Transport doit être une priorité nationale. Une nouvelle étape dans le développement exige :

- que les Solidaires locaux prennent toute leur place pour assurer les tâches de mise en place, soutien et développement des sections et syndicat, ce que certains assurent déjà. Mais dans la grande majorité, les Solidaires locaux manquent de formation concernant le droit privé, n'ont pas la disponibilité nécessaire pour répondre à ces nouveaux représentants syndicaux ou parfois ces nouveaux militants veulent n'avoir comme interlocuteurs que des spécialistes du transport ;
- que l'équipe nationale de l'UST soit renforcée. Pour le moment Sud-Rail dégage un permanent et le temps nécessaire à un militant pour la trésorerie de l'UST, des sections et de la défense pénale. Un site internet est payé, mais pas utilisé, faute de main-d'œuvre ;
- que les syndicats des transports urbains, dont quelques-uns ont plusieurs permanents, prennent en charge collectivement la Fédération des Urbains qui ne fonctionne pas. Une AG des urbains est prévue le 17 mai ;
- que la fédération nationale des routiers qui se mettra en place le 19 mai assure un véritable travail fédéral ;
- que l'UST puisse se concentrer sur son rôle d'animation de l'Union.

6-7- L'ORGANISATION DES RETRAITÉ-E-S SOLIDAIRES : L'UNIRS

L'Unirs (Union nationale interprofessionnelle des retraité-e-s Solidaires) a déposé officiellement ses statuts et ouvert un compte bancaire en juin 2007, puis a pris le temps d'élaborer un règlement intérieur et d'adapter son fonctionnement, qui s'appuie sur un conseil d'administration, un bureau, un président, un secrétaire et un trésorier. Au début, l'engagement pris de tenir un bureau chaque mois a pu être respecté, mais avec souvent plus d'absents que de présents, tant aux réunions du bureau qu'à celles du CA. La fréquentation a augmenté petit à petit, puis a connu une présence importante après la décision de confondre les réunions du Bureau et du CA et de tenir ces réunions toutes les huit semaines environ. Ces réunions bimestrielles du CA ont, à chaque fois, rassemblé entre 15 et 20 camarades. Nous avons approfondi nos réflexions au cours d'un CA sur deux jours à 20 camarades. A chaque fois nous avons abordé la question du contexte afin d'avoir ensemble des échanges sur le regard que nous portons sur les évolutions économiques, politiques, sociales et syndicales.

Actions des retraité-e-s

Le 25 novembre 2010 nous avons appelé à la journée d'action des retraités, dans l'unité, dans plusieurs départements où l'Unirs participe aux intersyndicales. Au niveau national, nous sommes toujours exclus de l'intersyndicale, tout comme la FSU. Nous avons eu une rencontre bilatérale avec la FSU-Retraité-e-s le 13 décembre 2010, dans les locaux de Solidaires. Nous avons été reçus par l'intersyndicale retraité-e-s nationale (les cinq confédérations et la FGR-FP) où nous avons perçu le veto de la CFDT qui n'apprécie pas d'avoir perdu des adhérent-e-s à cause de la construction de Solidaires. D'autres, sans l'exprimer, craignent que l'arrivée de Solidaires et de la FSU modifie le rapport de forces entre les organisations. Par courrier, nous avons « relancé » l'intersyndicale afin de participer à leurs rencontres mais nous n'avons reçu aucune réponse. Nous insistons régulièrement sur cette exclusion inadmissible qui n'existe plus dans l'intersyndicale interprofessionnelle.

Développement des retraité-e-s Solidaires

Notre existence relativement récente se perçoit dans le trop faible nombre de syndicats et fédérations, y compris des organisations importantes n'ayant pas encore entrepris de structurer leurs retraités. Quelques maigres progrès ont été constatés : nous avons été conviés par Sud Caisses d'Epargne et en Haute-Normandie pour l'organisation de leurs retraités.

Nous avons enregistré avec satisfaction le bon engagement de quelques Solidaires locaux dans la structuration de leurs retraités et le fait que la plupart des Unions départementales de retraités Solidaires, par leur réalité locale, participent à des réunions, des actions, avec des retraités d'organisations confédérées et parviennent à se faire recevoir par des autorités départementales. Nous avons maintenant connaissance de l'existence de 17 structures locales de retraité-e-s sur 99.

Sur l'organisation des retraités dans les fédérations et syndicats, seulement sept structures nationales sur les 50 existantes organisent leurs retraité-e-s. Les adhérent-e-s retraité-e-s se retrouvent essentiellement dans l'Union Snui-Sud Trésor Solidaires avec 2 000 adhérent-e-s, Sud-Rail (600) Snabf- Solidaires (300), Sud Caisse d'Epargne (153), Sud Education (96), Solidaires Douanes (30), Spasmet Solidaires (12)... Malheureusement, la majorité des structures n'organisent pas leurs retraité-e-s, ne leur envoient pas d'information... et les laissent partir dans la nature au lieu de les maintenir dans le syndicalisme, de bénéficier de leur expérience et aussi de leurs disponibilités éventuelles. Afin d'améliorer cette situation, l'Unirs, après en avoir parlé lors de deux BN, a proposé de rencontrer Sud PTT, Sud Santé Sociaux, Sud Education, Sud FPA où nous pensons possible une structuration très rapide des retraité-e-s.

Rendre visible l'Unirs

En ce qui concerne le « matériel », nous avons un peu progressé, car nous avons maintenant des badges, des autocollants « retraités/retraitées », des drapeaux (500 payés par Solidaires) qui ont été vus lors des manifestations sur les retraites, et une banderole pour Paris... mais pas assez de monde pour la porter ! car il faudrait que les adhérent-e-s retraité-e-s décident de se regrouper. Nous avons, pour la campagne d'adhésions 2011, des cartes d'adhésion pour les adhérents individuels directs dans les Solidaires locaux.

Et, pour la manifestation spécifique « retraités » du 25 novembre 2010, nous avons distribué le premier tract de l'Unirs sous la forme d'un « appel » aux organisations syndicales de retraités pour une mobilisation commune sur la question de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Faire connaître l'existence de l'Unirs à l'intérieur de Solidaires

Pour la mise en place d'une information « retraités et Unirs » dans Solidaires, quelques légers progrès ont été réalisés, mais l'essentiel reste à faire. Une liste électronique permet de communiquer facilement au sein du C.A de l'UNIRS. Des communiqués, notamment avant les manifestations, sont envoyés régulièrement à la presse et mis sur le site de « Solidaires ». Un représentant de l'Unirs assiste et participe aux réunions mensuelles du Bureau national et du Comité national de Solidaires, au cours desquelles les activités ont été présentées plusieurs fois.

Cahier revendicatif

Un projet de cahier revendicatif « Retraités Solidaires » a vu le jour lors de la première AG. Incomplet et inachevé, plusieurs réunions ont rappelé la volonté de le reprendre et de le compléter... mais une priorité a été accordée au dossier de la perte d'autonomie qui a demandé du temps et de l'énergie. Ce dossier a été abordé à chaque réunion du CA et représente maintenant un document de plus de 70 pages et, sans forfanterie aucune, nous pouvons dire que nous sommes les seuls à disposer d'une telle documentation regroupée à la disposition des militants et des militantes. La reprise du cahier revendicatif « Retraités Solidaires » va constituer maintenant l'essentiel des réflexions du CA pour les douze mois qui viennent.

7 - NOTRE FONCTIONNEMENT

7-1- LE CONGRES EXTRAORDINAIRE DE 2009

Pour la première fois à ce Congrès de 2011, nous allons mettre en œuvre les modalités de vote issues de nos décisions prises lors du Congrès extraordinaire du 7 octobre 2009.

D'une situation de blocage lors du Congrès de Saint-Jean de Monts, nous avons réussi à adopter un nouveau mode de fonctionnement prenant en compte l'évolution de Solidaires et surtout la place de plus en plus importante prise par les Solidaires locaux dans notre organisation. Alors que les discussions du Congrès de Saint-Jean-de-Monts n'avaient pas permis d'aboutir à une unanimité sur les modifications statutaires proposées pour permettre le vote des Solidaires locaux, un mandat avait été donné pour tenir un Congrès extraordinaire dans le délai d'une année, précédé d'un groupe de travail chargé d'élaborer un projet qui pouvait être accepté par tous.

Ce groupe de travail a dégagé des propositions consensuelles :

— modifications statutaires, avec l'instauration d'un double collège (l'un regroupant les organisations nationales, l'autre les Solidaires départementaux) lors des votes en Congrès et en Comité national (quorum à 50% / majorité des 2/3 requise dans les deux collèges / droit de veto réservé au seul collège des organisations nationales) ;

— charte des Solidaires locaux (principe également acté lors du congrès 2008), visant à harmoniser et rendre plus transparents les statuts, les règles de financement et le fonctionnement de ceux-ci ;

— motion, visant à favoriser un engagement plus fort des organisations membres dans l'interprofessionnel et la vie des Solidaires locaux ainsi qu'une participation régulière de chacun (organisations nationales comme Solidaires locaux) aux instances nationales de Solidaires.

Le Comité national de mai 2009 et le Bureau national de juillet 2009 avaient permis de valider ces projets en intégrant quelques modifications.

Ces propositions consensuelles ont constitué un nouveau palier dans la construction de Solidaires. Comme tout consensus, elles ont été le fruit d'un travail collectif entre des structures qui ont pu pour partie trouver que ces propositions n'allaient pas assez loin et d'autres qui pensaient le contraire. Comme le stipulait la motion soumise aux votes, ces propositions traduisaient une véritable reconnaissance de la place essentielle des Solidaires locaux dans le développement de notre Union syndicale. Cette reconnaissance a bien démontré que l'interprofessionnel repose sur le terrain et sur l'engagement des syndicats qui décident de construire en commun cet outil.

Ce Congrès extraordinaire a acté la place statutaire des Solidaires locaux et leur a donné toute leur place dans notre organisation ; il nous reste à appliquer collectivement la totalité des textes adoptés à ce Congrès, notamment la Charte des Solidaires locaux, un véritable état des lieux annuel et un engagement plus fort de ceux-ci dans les instances nationales.

7-2- LES SOLIDAIRES LOCAUX

La proportion de Solidaires départementaux se réunissant régulièrement et ayant une véritable vie interprofessionnelle a augmenté et Solidaires est présent sur quasiment tous les départements (hormis La Martinique, la Guadeloupe et la Corse), même si la vie de certains Solidaires locaux connaît un fonctionnement à minima. Alors que de plus en plus de Solidaires locaux se développent, il reste que trop de structures départementales n'arrivent pas à mettre en place un fonctionnement régulier, les réunions restant trop espacées et aléatoires. Cela s'explique notamment par les difficultés d'obtention de locaux, de mise en place d'une trésorerie suffisante ainsi que d'une reconnaissance par les autorités politiques locales, au même titre que les autres syndicats.

Il reste des inégalités importantes dans l'implication des syndicats et fédérations nationales dans la vie locale. Trop souvent encore, le fonctionnement des Solidaires locaux ne repose que sur l'engagement de certains militants. On peut noter un plus grand développement et une plus grande participation des syndicats qui ne sont pas représentés au niveau national. Les modalités d'application de la loi de juillet 2008 ont également permis d'impliquer plus fortement les Solidaires locaux dans le développement des syndicats du privé et ont renforcé le lien avec le niveau national.

La participation dans les instances découlant de notre représentativité dans la Fonction publique a continué à s'accroître notamment dans les SRIAS (Section régionale interministérielle d'action sociale) dans les FIPH-FP (Fond d'insertion pour les personnes handicapées). Ces participations, la reconnaissance par les autorités administratives, ont permis le développement de coordinations régionales qui doivent rester l'émanation des Solidaires départementaux. C'est à ce niveau également que s'est déroulé le combat juridique pour permettre une représentation de Solidaires dans les Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux. Trop souvent, les représentant-e-s de Solidaires dans ces instances restent isolés par rapport à leur Solidaires départemental ou à la coordination régionale. Il faut veiller, pour un

fonctionnement plus démocratique, que les Solidaires locaux mettent régulièrement à l'ordre du jour de leur réunion un compte rendu de mandat de leur représentant afin que toutes décisions puissent se prendre collectivement.

Les coordinations régionales permettent également de mettre des moyens en commun et de coordonner des actions de formation.

De nouvelles structures locales ont été créées depuis le dernier Congrès (sur une ville ou plus rarement sur un bassin d'emploi), ces créations sont nécessaires (et démontrent notre développement) notamment du fait de l'éloignement géographique dans certains départements ; elles permettent d'obtenir une reconnaissance locale principalement pour des locaux ou des subventions. Mais cette vie locale doit rester nécessairement liée à la vie départementale qui reste la base fondamentale de notre structuration.

Le mouvement sur les retraites a permis de constater que, dans la majorité des départements, Solidaires est reconnue par les autres organisations comme un membre à part entière de l'intersyndicale locale. Par ailleurs, les Solidaires départementaux ont démontré à cette occasion leur capacité d'intervention et de mobilisation. Si le lien avec le niveau national s'est accru à cette occasion, nous avons encore des efforts collectifs à faire (du niveau local au niveau national) pour permettre une meilleure connaissance interne de l'ensemble de l'Union syndicale Solidaires.

7-3- BUREAU NATIONAL ET COMITE NATIONAL

Un bilan chiffré de la participation des structures membres aux instances nationales depuis notre précédent congrès fait apparaître des données exactement identiques à celles observées il y a trois ans. En moyenne, 23 organisations nationales sont présentes lors des Bureaux nationaux et 50 structures lors des Comités nationaux (26 organisations nationales et 24 Solidaires locaux). Alors même qu'au cours de ces trois années le nombre d'organisations nationales et de Solidaires locaux s'est accru, le constat que nous portions en 2008 demeure plus que jamais d'actualité. La faiblesse de cette participation pose non seulement problème en matière de règles de fonctionnement (le quorum nécessaire n'étant pas toujours atteint) mais surtout elle entraîne une perte dans nos capacités de réflexion et d'élaboration collectives.

Force est de constater que nous sommes encore loin des engagements mis en avant dans la motion adoptée lors de notre congrès extraordinaire d'octobre 2009. Celle-ci stipulait notamment : « *Afin de mieux partager les orientations, les décisions, les actions que nous construisons ensemble, les organisations nationales et les Solidaires locaux prennent l'engagement d'améliorer leur participation régulière aux instances nationales de l'Union syndicale Solidaires, Bureau national et Comité national. Ces instances sont le lieu privilégié pour faire vivre la démocratie au sein de notre organisation syndicale interprofessionnelle. Toutes les organisations de Solidaires, fédérations ou syndicats nationaux comme Solidaires locaux, doivent prendre les moyens d'y participer en mandant des camarades pour cela. Cette participation doit s'appuyer sur une préparation collective et un compte rendu dans la structure.* »

Il conviendra de reprendre rapidement la réflexion sur les raisons de cette participation restreinte et de voir les améliorations (en matière de rythme, de durée, de contenu...) qui pour-

raient favoriser celle-ci. Par ailleurs, la persistance, voire l'aggravation, d'un déficit flagrant dans ces deux instances en matière de mixité (environ 20% de participation féminine) ne peut, ici comme ailleurs, que fortement nous interpeller.

Cependant, au-delà de ces deux points négatifs, il convient de souligner que les Bureaux et Comités nationaux ont globalement rempli leur fonction de mise en oeuvre des orientations de congrès et permis de définir collectivement nos revendications, campagnes et stratégies sur les principaux dossiers interprofessionnels de la période. En ces occasions, notre mode de fonctionnement au consensus a continué à bien fonctionner, le recours au vote reste toujours aussi exceptionnel et aucun déséquilibre ou clivage n'a été observé en Comité national entre Solidaires locaux et organisations nationales.

7-4- LE SECRETARIAT NATIONAL

Le dernier congrès de Saint-Jean-de-Monts avait permis un véritable renforcement du Secrétariat national.

Une équipe de neuf camarades a été mise en place, issue de sept structures professionnelles (Sud PTT, Union Snui-Sud Trésor Solidaires, Sud-Rail, Sud Culture-Solidaires, Solidaires Sud Emploi, Solidaires Douanes et Sud Santé Sociaux). Six sont permanents au local national (Catherine Lebrun, Pierre Khalfa, Jean-Michel Nathanson, Eric Beynel, Thierry Lescant, Annick Coupé), un l'est à trois-quart de temps (Christian Mahieux), un à mi-temps sur toute la politique de communication (Jean- Louis Galmiche) et un, étant retraité, assure le suivi de différents dossiers (Patrice Perret). Un meilleur fonctionnement a été établi avec une réunion de secrétariat chaque vendredi matin. Une répartition des tâches a été plus formellement mise en place, en lien notamment avec le suivi des commissions nationales.

Le SN a en charge l'animation quotidienne de la vie interprofessionnelle nationale, le suivi des dossiers revendicatifs et les démarches unitaires dans le cadre des mandats fixés par les BN et CN. Il a aussi en charge la représentation de Solidaires auprès des autres organisations, auprès des pouvoirs publics et des médias, ainsi que l'implication de Solidaires dans les collectifs unitaires et dans le travail international.

Le SN a essayé de répondre aux sollicitations des structures professionnelles et des Solidaires locaux en matière de participation aux congrès et assemblées générales aussi bien qu'en matière de soutien à des mobilisations locales.

Le travail du SN est largement appuyé par trois autres camarades présents à la permanence nationale. Gérard Coste (mis à disposition par Sud PTT) qui, au-delà de la gestion de la formation syndicale, assure un appui au développement et à la structuration dans le secteur privé. Jef (mis à disposition à mi-temps par Sud PTT) appuie le travail du trésorier national et assure depuis un an le travail de comptabilité. Enfin, Thi-Trinh Lescure (mise à disposition par l'Union Snui-Sud Trésor Solidaires) a largement contribué à la prise en charge du travail Fonction publique depuis l'obtention de notre représentativité au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat.



Le 5e congrès va connaître plusieurs départs du SN : Pierre Khalfa (juin 2011), Jean-Michel Nathanson, Thierry Lescant et Patrice Perret (courant 2012). Des départs sont aussi programmés pour le congrès national suivant en 2014. Il faudra donc veiller à ce qu'il y ait un investissement suffisant des organisations de Solidaires pour assurer les renouvellements nécessaires, le SN étant un élément décisif pour faire vivre les positions et le développement de Solidaires.

7-5- LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE SOLIDAIRES

La communication est un élément essentiel dans la vie de toute organisation syndicale. Cependant, force est de constater que nous avons trop rarement l'occasion d'en débattre collectivement. Afin de favoriser une réflexion la plus large possible au sein de notre Union syndicale sur ces questions, un questionnaire interne a été envoyé fin 2010. Les réponses obtenues de la part d'une soixantaine de structures ont permis d'élaborer une première synthèse qui a servi de base à un débat lors du Comité national d'avril 2011. Un certain nombre de pistes d'amélioration ont été pointées à cette occasion. Il conviendra de poursuivre plus régulièrement cette réflexion.

Listes nationales de diffusion interne

Au niveau national, l'information interne de notre Union syndicale repose exclusivement sur la messagerie électronique et sur les différentes listes de diffusion existantes, à savoir : deux listes généralistes (en direction des organisations nationales et des Solidaires locaux) et une trentaine de listes spécifiques (généralement liées aux travaux des commissions et groupes de travail). Les informations diffusées sur ces différentes listes sont également reprises (et

archivées) dans l'espace privatif du site Internet national de Solidaires. Même si certains problèmes techniques peuvent ponctuellement survenir, le changement d'hébergeur intervenu début 2009 a permis un fonctionnement beaucoup plus fiable que par le passé pour ces listes de diffusion.

Ce type d'outil permet une transmission rapide des informations et des matériels en direction de l'ensemble des structures membres. Cependant, la relative abondance des envois nécessiterait sans doute la mise en place d'un processus plus rationnel qui permette notamment à chaque destinataire de mieux cerner les priorités de notre Union syndicale dans la période concernée. La diffusion sur ces listes reste par ailleurs porteuse d'un mode d'organisation centralisé qui ne favorise pas assez les échanges transversaux, ceux-ci restant limités aux instances nationales mensuelles et à d'éventuelles conférences téléphoniques en cas d'actualité sociale forte.

Les deux listes de diffusion en direction des organisations nationales et des Solidaires locaux regroupent un peu moins de 500 adresses électroniques. Le traitement par chaque structure membre des informations reçues est crucial et renvoie de fait : à son mode de fonctionnement, à l'importance et à la place qu'elle accorde aux questions interprofessionnelles en son sein (et donc plus globalement aux moyens qu'elle y consacre). En effet, au-delà des améliorations que nous pourrions définir ensemble, il semble que, en bout de course, c'est aussi (voire surtout !) la capacité et la volonté des structures à avoir des personnes clairement identifiées en leur sein, avec du temps, pour prendre en charge le traitement de l'information interprofessionnelle, qui feront la différence.

Matériel national de propagande

Le renforcement du Secrétariat national lors de notre précédent congrès et la montée en charge de certains groupes de travail et commissions nationales se sont traduits par une très forte augmentation du nombre de matériels diffusés régulièrement au niveau national, notamment en matière de communiqués et de tracts. L'utilisation de certains autres supports (affiches, autocollants, brochures, diaporamas...) reste plus limitée et avant tout liée aux campagnes les plus importantes. De nouveaux outils ont été proposés, notamment à travers le bulletin Solidaires en action, les films vidéos réalisés dans le cadre de l'émission TV « Expression directe »... L'utilisation de ces matériels par chacune des structures membres (organisations nationales comme Solidaires locaux) reste, malgré le questionnaire, difficile à évaluer et celle-ci est sans doute très hétérogène. Force est de constater par exemple que certaines structures commandent peu (ou pas !) de matériels lors des tirages nationaux. Ce constat, alors même que ce matériel est pris en charge sur le budget national, ne peut que soulever certaines interrogations et inquiétudes. Les campagnes de Solidaires pour les élections prud'homales et sur les retraites ont démontré la capacité des structures membres à s'investir dans le travail interprofessionnel... Mais en est-il vraiment de même lorsqu'il s'agit de mener plus ponctuellement une campagne de terrain sur une thématique revendicative décidée par les instances nationales ? Le matériel national est-il vraiment utilisé ? Une vraie campagne de terrain (diffusion de tracts, collage d'affiches et autocollants...) au niveau sectoriel et local auprès des salarié-e-s et des citoyen/nes est-elle mise en oeuvre par tous ? Des plans de diffusion existent-ils ?

Evidement, le niveau de développement de notre Union syndicale et de certaines structures membres peut justifier pour partie les éventuelles difficultés rencontrées, mais n'existe-t-il pas d'autres explications renvoyant notamment à la nature même de certains matériels proposés et/ou aux difficultés rencontrées dans la prise en charge et les moyens alloués à l'interprofessionnel au sein des structures ?

Journal national Expressions Solidaires

L'existence d'un journal national interprofessionnel constitue un lien important entre les adhérent-e-s des différentes structures membres de notre Union syndicale et contribue à l'affirmation d'une identité commune au-delà du sentiment d'appartenance à un milieu professionnel et local. Une périodicité plus régulière (cinq à six numéros par an), la mise en place d'un système de routage décentralisé (environ 100 000 exemplaires par tirage), l'élaboration d'une nouvelle maquette en collaboration avec des professionnels... sont autant d'éléments qui témoignent d'une politique plus ambitieuse en la matière sur la dernière période. Cependant, cette ambition reste tributaire des moyens humains et financiers que nous sommes collectivement en capacité de mettre en oeuvre pour faire vivre cet outil qui représente une partie non négligeable de notre budget annuel.

La nouvelle formule du journal est effective depuis septembre 2009. Conformément aux décisions prises en instances nationales, cette nouvelle maquette a été élaborée en lien avec des professionnels, à savoir l'atelier de graphistes « Ne pas plier » (qui est notamment à l'origine des slogans/autocollants « Rêve générale », « Je lutte des classes »...). En terme de contenu, on retrouve globalement dans cette nouvelle formule, qui est passée de quatre à huit pages, les différentes rubriques (étouffées) de la précédente version. Le numéro type est constitué : d'un édito (pointant les principaux enjeux de la période), d'un dossier central (double page visant à approfondir une thématique spécifique), de la rubrique « Trois questions à » (donnant la parole à une structure, externe à Solidaires, sur ses actions), d'un article sur une lutte d'actualité, de brèves... Une « double page affichage » vient compléter cette maquette. Celle-ci vise à fournir au lecteur/trice un matériel qui peut également être utilisé de façon autonome au journal (sur un panneau syndical, lors d'une manifestation...).

Les réponses au questionnaire ont fait apparaître un ressenti globalement bon (voire très bon pour nombre de structures) sur ce journal, avec une certaine disparité entre les Solidaires locaux qui le jugent de façon beaucoup plus favorable (à quelques exceptions) que certaines organisations nationales (plus particulièrement celles disposant par ailleurs de publications propres). Les critiques sur le fond renvoient pour partie à la finalité même de ce journal qui mériterait sans doute d'être mieux définie.

INTERNET

Le site national internet de Solidaires constitue une « vitrine » non négligeable pour notre Union syndicale. Il s'agit, à travers celui-ci, non seulement de présenter notre projet syndical commun, mais aussi de proposer un véritable outil syndical au service des adhérent-e-s et de

toutes ceux/celles qui s'y connectent. Pour répondre à ces enjeux, de nouvelles rubriques viennent régulièrement compléter l'architecture initiale du site et celui-ci est mis à jour quotidiennement. Une Lettre hebdomadaire (par ailleurs envoyée sur les listes internes de diffusion) est mise en ligne chaque dimanche afin de lister les nouveautés de la semaine écoulée - plus d'une centaine d'articles étant mis en ligne chaque semaine. La progression des chiffres de fréquentation du site et les pics observés autour des grandes journées de mobilisation témoignent d'un intérêt certain. Toutefois, au-delà d'un certain nombre d'améliorations qui pourraient sans doute être apportées à l'existant, tout site internet nécessite régulièrement un « relooking » complet qu'il convient d'envisager rapidement.

La mise en place, dès la création du site, d'un espace privatif et de forums (fermés depuis lors, faute de participant-e-s) en son sein traduisait la volonté d'en faire un outil de transparence au service des structures membres et de leurs militant-e-s/adhérent-e-s, puisque chacun-e peut y retrouver l'ensemble de l'information diffusée via les différentes listes de diffusion nationales. Malheureusement, force est de constater que cette partie privative reste toujours très sous-utilisée. Malgré de nombreux rappels, la diffusion des codes d'accès (qui incombe à chacune des organisations nationales et des Solidaires locaux) est restée extrêmement restreinte. Seules quelques rares structures ont adopté une démarche volontariste en la matière en direction de leurs militant-e-s, voire de l'ensemble de leurs adhérent-e-s. Dans la très grande majorité des cas, les informations de connexion semblent être restées confinées entre quelques personnes... ou s'être « évaporées » au gré des départs de ces mêmes personnes.

Au-delà du site national, il faut souligner que c'est désormais la quasi-totalité des organisations nationales membres et près d'un tiers des Solidaires locaux qui disposent d'un site internet propre. Cependant, il convient de relativiser ce développement... puisque qu'une grande partie de ces sites (près des 2/3 de ceux des Solidaires locaux) n'est plus (ou très peu) actualisée depuis plusieurs mois. Autre point noir qu'il convient de souligner une nouvelle fois : le fait qu'un nombre très important de ces sites - plus de la moitié de ceux des organisations nationales membres - ne signalent pas dans leur page d'accueil leur appartenance à notre Union syndicale. Constat quelque peu contradictoire avec les engagements que nous avons pris, à travers nos textes de congrès et lors de différentes instances nationales, pour favoriser une meilleure visibilité/lisibilité de notre Union syndicale et de son identifiant.

7-6- LA FORMATION SYNDICALE

Pendant ces trois dernières années, l'activité de formation s'est développée de manière continue, en termes d'implication des Solidaires locaux, de diversification des thèmes étudiés localement et nationalement, de production éditoriale, de reconnaissance partielle de notre institut de formation, de partenariats.

Le développement de l'activité

De 56 stages organisés par dix-huit Solidaires locaux en 2008, nous sommes passés en 2010 à 108 stages et plus de 1 000 stagiaires, organisés et animés par 22 Solidaires locaux (souvent coordonnés au niveau régional pour leur réalisation). C'est donc un investissement plus important et une plus grande vitalité d'animation et d'élaboration locales, même s'il faut les relativiser au regard des attentes non satisfaites et des régions non couvertes.

Au plan national, 16 stages ont été organisés en 2010 : Economie, Précarité, Egalité professionnelle, Communication avec la presse, Défense prud'homale, NAO... Ces stages ont regroupé près de 1 000 participant-e-s en incluant trois actions « massives » : les Rencontres solidaires annuelles (100 participant-e-s), l'Intersyndicale femmes (près de 200) et le colloque « Et voilà le travail » (400).

Le colloque « Et voilà le travail » s'est prolongé par la mise en place d'une démultiplication d'actions de formation sur la prise en charge syndicale des risques psycho-sociaux (début avril 2011, on comptait 30 sessions sur sept régions et 500 participant-e-s), une première édition d'un cahier formation en avril 2011 et une nouvelle session de formation de formateurs/trices.

En partenariat avec Fac (Formation et action citoyenne), nous avons initié une formation économique sur la mondialisation du capitalisme (parution d'un cahier formation prévue pour fin mai 2011).

Avec Culture et liberté, nous avons décentralisé les sessions d'expressions avec une aide financière locale du Cefi-Solidaires.

Notre catalogue compte actuellement six cahiers formation, quatre ré-édités et actualisés depuis le dernier congrès (DP - 01/2009, CE - 09/2009, CHSCT - 06/2010, Equipe syndicale - 08/2010) et deux en première édition (Environnement juridique - 08/2008, RPS - 04/2011).

D'autres études sont en cours. Déterminer les actions à entreprendre et réaliser les supports correspondants nécessitent de renforcer à la fois le travail en lien avec les commissions nationales (Santé-travail, Femmes, Immigration, Ecologie, Construction-développement...) et l'investissement des organisations nationales et locales dans la commission Formation.

L'évolution des agréments

La situation du Cefi-Solidaires a évolué significativement, avec son habilitation aux CFESS dans la Fonction publique versant Etat (13 janvier 2009) et versant hospitalière (2 février 2009), à France Télécom et à La Poste.

Le dossier en reconnaissance du Cefi-Solidaires pour effectuer des formations CE a également débouché sur un agrément préfectoral (11 mai 2010), valable pour tous les secteurs professionnels. Un dossier en reconnaissance d'agrément CHSCT est toujours en cours.

Nous avons également renforcé notre partenariat avec Culture & Liberté, qui a enfin retrouvé son agrément en son nom propre (22 février 2011).

Si ce bilan est positif dans l'absolu, il faut le mesurer par rapport aux enjeux de construction et de développement syndical que nécessite la période. La constitution de nouvelles équipes syndicales, le développement et le suivi de nos implantations qui reposent largement sur les Solidaires locaux, le renouvellement de nos équipes syndicales et la somme croissante de connaissances à acquérir, nécessitent d'être plus ambitieux, tant quantitativement que qualitativement.

De ce point de vue, les acquis de chacune de nos organisations doivent être plus largement mis en commun pour animer et enrichir la commission Formation.

D'autre part, les moyens mis à disposition pour faire fonctionner le Cefi-Solidaires nous amènent à un seuil critique qui doit alerter l'ensemble des organisations. La gestion administrative et financière, nécessite un suivi et une rigueur qui ne peuvent que s'amplifier à mesure que nous développerons et décentraliserons notre politique de formation, alors même que notre fonctionnement actuel a atteint ses limites. Il s'agit donc de trouver rapidement les moyens de passer ce cap de croissance.

7-7- LA PRISE EN CHARGE DU JURIDIQUE

Solidaires a été amenée à une prise en charge des questions juridiques de plus en plus importante, en lien avec notre développement dans le secteur privé notamment. L'essentiel des dossiers traités concernait la représentativité au sens large du terme et les différents contentieux (élections, périmètres, désignations DS et RSS...). Il fallait aussi analyser et comprendre les implications pour notre syndicalisme de la loi du 20 août 2008 et des jurisprudences qui ont suivi. Nous avons aussi engagé des procédures juridiques auprès du Conseil d'Etat à propos des discriminations faites à Solidaires sur la subvention pour la campagne prud'homale et sur le refus de nous accorder une place au Conseil économique, social et environnemental. Nous avons été sollicités sur l'appui à des dossiers de répression.

Jusqu'à la fin de l'année 2010, tout ce travail reposait essentiellement sur la permanence juridique assurée par Thierry Renard qui mettait sa grande expertise juridique au service du développement de Solidaires.

Depuis cette date, Thierry a fait le choix de devenir avocat et s'il apporte encore beaucoup à Solidaires dans ce cadre, le travail qu'il effectuait comme permanent juridique a connu des difficultés, comblées partiellement par des camarades de la commission Développement. Cette situation n'est pas tenable et des recherches sont engagées pour qu'un nouveau permanent juridique soit trouvé.

Des journées de formation nationales (automne 2008 et avril 2011) ont été organisées pour mettre à niveau nos équipes sur les nouvelles règles, découlant de la loi du 20 août 2008.

8 – LES COMMISSIONS NATIONALES

8-1- LA COMMISSION FONCTION PUBLIQUE

Solidaires a accru sa place dans la Fonction publique depuis son entrée au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat. Cette entrée au sein du CSFPE, et dans toutes les instances en découlant, nous a permis de glaner les informations et de les transmettre aux personnels, de porter nos revendications, de peser dans l'intersyndicale Fonction publique et d'avoir une meilleure ouverture des médias et des institutions.

LA COMMISSION NATIONALE FONCTION PUBLIQUE

La commission nationale Fonction publique se réunit une fois par mois. Si, au fil du temps, la participation des organisations nationales augmente (15 organisations sur 22 en moyenne par commission), il est regrettable que toutes les organisations ne participent pas régulièrement et notamment que les trois versants de la fonction publique ne soient pas systématiquement représentés. La participation de toutes les organisations demeure un objectif atteignable qui nous permettrait de peaufiner ou d'élaborer un revendicatif commun, qu'il devient indispensable d'avoir, notamment en vue de la constitution du Conseil commun de la Fonction publique.

Les grands chantiers gouvernementaux ont déjà été l'occasion, pour la commission, d'élaborer dans divers domaines un revendicatif qu'il convenait, toutefois, d'affiner pour certains dossiers (retraites, carrières, mobilité, entretien professionnel, santé et sécurité au travail...) ou de monter de toutes pièces pour d'autres (moyens syndicaux, contractuels...).

La refonte de la carrière de la catégorie B a été l'occasion pour Solidaires de prouver que nous avions un revendicatif solide en termes de carrières et de grille. D'autres dossiers importants ont également été traités. Il en a été ainsi de la loi Mobilité, de l'entretien évaluation, de la réorientation professionnelle, de la prime de fonctions et de résultats, de l'intéressement collectif, des remboursements de frais de transport, des moyens syndicaux, des non-titulaires... Tous ces dossiers, auraient, malgré tout, mérité un meilleur travail commun sur les trois versants. Des groupes de travail spécifiques ont été créés pour certains dossiers lourds ou techniques. Il en a été ainsi, notamment pour les dossiers « santé et sécurité au travail » et « non-titulaires ».

La liste de diffusion « comfp » a joué un rôle important et sert de lien, non seulement avec l'équipe de coordination, mais aussi entre les organisations elles-mêmes. Le seul bémol étant que certains destinataires n'ont pas relayé suffisamment les informations apportées par cette liste de diffusion à leur organisation. Il nous faut également réfléchir à mieux diffuser l'information Fonction publique entre cette liste et la liste de diffusion nationale de Solidaires et avoir une meilleure communication envers les Solidaires locaux.

Les réunions de la commission Fonction publique ont permis que les expressions et les actions de Solidaires FP ne soient « que » le reflet de l'avis des organisations. Celles-ci ont d'ailleurs été systématiquement consultées sur les « protocoles d'accord » proposés par le gouvernement, à la signature des organisations syndicales comme celui sur la « santé au travail » et celui sur « la résorption de la précarité » dans la Fonction publique.

De fait, chaque texte préparatoire aux réunions est systématiquement transmis aux membres de la commission et donc à l'ensemble des organisations. Les comptes rendus des instances ou des groupes de travail sont, tout aussi systématiquement, transmis. Il en est de même des comptes rendus de la commission.

Selon la technicité des dossiers, les délégations de Solidaires ont parfois été complétées par des membres de nos organisations. Il en a été ainsi notamment pour l'accord « santé et sécurité au travail », pour les non-titulaires, pour les moyens syndicaux, sur le dossier d'entretien évaluation, sur la nouvelle carrière du B et sur la mise en place du vote électronique. Un lien s'est établi également avec la commission Femmes » de Solidaires pour le suivi du dossier sur l'égalité professionnelle. Il n'en demeure pas moins que cela reste insuffisant et que trop souvent la présence de Solidaires à diverses réunions importantes ne repose que sur les deux permanents installés au siège.

Les commissions spécifiques Fonction publique

Des réunions spécifiques ont permis de rassembler les divers représentants de Solidaires dans les instances nationales et régionales découlant de notre représentativité au CSFPE (Commission des recours en matière disciplinaire, CIAS et SRIAS pour l'action sociale, Ircantec, CCHS et FIPHP pour le fond d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique, où nous sommes représentés nationalement et régionalement). En 2011, année de renouvellement de ces dernières instances régionales, Solidaires sera, pour la première fois, représentée dans toutes les régions y compris en Outre-mer.

Les activités de nos représentant-e-s au CIAS et dans les SRIAS et le suivi du secteur de la santé et de la sécurité au travail font l'objet de liens entre les représentants locaux et/ou les représentants nationaux avec les organisations nationales. Les liens entre nos représentants dans les SRIAS et dans les FIPH régionaux avec les Solidaires locaux doivent être également renforcés.

En effet, l'action sociale interministérielle connaît depuis quelques années une évolution politique. Pour le gouvernement, elle constitue désormais une composante du pouvoir d'achat et de la rémunération globale des agents publics, et représente une mesure d'accompagnement des réformes gouvernementales. C'est dans ce contexte que les représentant-e-s de Solidaires ont débuté leur mandat au CIAS et dans les SRIAS. Il n'existe plus de barrière entre la politique d'accompagnement social de la vie professionnelle et l'action sociale en tant que telle. L'utilisation des crédits d'action sociale interministérielle pour financer des actions, voulues par le gouvernement, prend le pas sur le financement d'aides aux plus précaires et démunis. Ainsi l'AMD (Aide ménagère à domicile), seule prestation (en dehors des chèques vacances) pour les retraités de la Fonction publique d'Etat (exclus du bénéfice des prestations de la Cnav), a été supprimée en 2009. Les nouvelles dispositions fixées dans le cadre national prévoient également des applications au niveau déconcentré.

La note du 1er août 2008 adressée aux préfets redéfinit le cadre des actions menées par les SRIAS. En dépit des remarques émises en commission permanente par les représentants syndicaux, cette note met en avant le principe de l'utilisation des crédits délégués pour l'accompagnement de la mobilité (depuis les notes annuelles vont dans le même sens). Après l'ouverture à la concurrence du marché du Cesu pour la garde d'enfants de 0-3 ans et du Cesu 3-6 ans, ces marchés ont été remportés par le groupe Accor. Les représentant-e-s de l'Union syndicale Solidaires se sont attaché-e-s à démontrer, dans les instances, qu'une autre action sociale est possible. Pour revenir à des fondamentaux qui replacent l'action sociale au cœur des préoccupations des agents en termes de logement, de restauration, de garde publique d'enfant, les Cesu ne pouvant se substituer aux services publics de la petite enfance, ils n'auront jamais la faculté de remplacer le lien social.

Par ailleurs, nos représentant-e-s ont fait valoir que l'action sociale n'est pas un complément de rémunération. D'autres valeurs sont véhiculées par Solidaires, comme celles de la solidarité, de l'aide aux plus démunis, de l'amélioration des conditions de vie qui ne doivent pas uniquement être vues à travers le prisme de l'individualisme qui caractérise les nouvelles mesures gouvernementales.

Les représentant-e-s de Solidaires ont dans la mesure du possible œuvré en intersyndicale et ont été à plusieurs reprises à l'initiative d'actions communes.

En prenant une place dans l'organisation des instances - la co-animation depuis 2011 de la commission permanente Logement du CIAS, le pilotage de la commission Restauration de la SRIAS Bretagne... - ces représentant-e-s démontrent que Solidaires a réussi, grâce à sa détermination, à s'imposer dans les instances interministérielles.

La diffusion de l'information en provenance de Solidaires Fonction publique

Compte tenu du travail effectué et à effectuer quotidiennement par chacun-e, et compte tenu de son financement, le projet d'éditer un journal en version papier n'a pas été mené à son terme. Pour autant, la diffusion des informations aux organisations a été effectuée aux moyens de tracts, de quatre pages dématérialisés, de tableaux ou fiches techniques. Un logo Solidaires Fonction publique spécifique a été créé et commence à être reconnu.

La structuration Fonction publique

Si des progrès dans la structuration de Solidaires dans la Fonction publique ont été effectués depuis notre dernier congrès, la question d'une plus forte structuration reste posée. Elle devra trouver rapidement des réponses pour répondre aux nouvelles obligations comptables mais aussi pour faire face à la nouvelle structuration de la Fonction publique, à la constitution du Conseil commun. Elle devra également permettre de répondre à l'adhésion de syndicats qui n'ont pas vocation, de par leur structuration, à adhérer au niveau national mais représentent néanmoins des personnels de la Fonction publique. De plus, comme pour le Secrétariat national, le renforcement de l'équipe de coordination s'impose car, au-delà des dossiers spécifiques et de la trésorerie assurée par d'autres camarades, le travail journalistique repose sur deux permanents appuyés depuis quelques mois par une personne à mi-temps.

8-2- LA COMMISSION DEVELOPPEMENT-STRUCTURATION

Cette commission a d'abord beaucoup travaillé sur la loi de 2008 et ses conséquences. Des fiches ont été réalisées et mises à la disposition des organisations Solidaires. Leur mise à jour est nécessaire, c'est un travail qui reste à réaliser, mais possible grâce au travail de veille mené par des camarades de la commission et surtout par Thierry Renard.

Nous avons aussi, en nombre trop réduit, répondu aux diverses demandes liées à la création de sections ou syndicats Solidaires ; des demandes de camarades souhaitant nous rejoindre, mais aussi de syndicats ou de Solidaires locaux confrontés à ce qui, pourtant, ne devrait pas être un problème mais une chance !

La commission a élaboré de nombreuses « fiches pratiques », elles aussi mises à la disposition de toutes nos structures Solidaires. Ce sont des outils pour les permanences Solidaires, pour des diffusions dans des entreprises où nous ne sommes pas encore présents. Il en est de même pour le dépliant de présentation de Solidaires.

Nous avons aussi réfléchi sur les évolutions en termes de structuration interne, suivi les débats autour de la création du syndicat ASSO-Solidaires et le travail mené par plusieurs organisations pour le secteur de l'éducation populaire.

Le travail de la commission est toutefois limité par le nombre trop réduit d'organisations qui s'y impliquent. Il ne s'agit pas seulement de la participation aux réunions, mais également de la prise en compte de cet aspect « développement-structuration » dans la vie syndicale quotidienne, y compris (et surtout) dans nos structures de base.



8-3- LA COMMISSION FEMMES

La commission Femmes se réunit tous les deux mois environ. Une dizaine d'organisations participent plus ou moins régulièrement : Sud-Rail, Sud PTT, Sud Santé-Sociaux, Sud Culture Solidaires, Sud Education, Sud FPA, Solidaires Sud Emploi, Sud Etudiant et l'Union Snui-Sud Trésor Solidaires.

La commission a travaillé sur des formations syndicales liées aux questions d'inégalités : stéréotypes et inégalité, égalité professionnelle...

La commission a réactualisé le « Guide des droits des femmes » et a publié un dépliant sur les violences faites aux femmes, outil pour prendre en charge cette question dans les entreprises et les administrations.

Un tract national est fait chaque année pour le 8 mars, Journée internationale de luttes des femmes : c'est l'occasion de rappeler où en sont les inégalités dans tous les domaines de la vie des femmes.

Solidaires est engagée depuis le début (1997) dans les journées intersyndicales Femmes qui réunissent chaque année entre 250 et 400 personnes, en grande majorité des femmes, appartenant à Solidaires, à la FSU ou à la CGT. Solidaires assure la moitié de la participation à ces journées. Les thèmes traités abordent aussi bien les questions liées au travail (égalité professionnelle, conditions de travail, temps de travail, santé, précarité, retraites...) que les questions touchant plus globalement au rapport de domination (la question des violences, le rapport au corps, l'image des femmes, la prostitution...). La question de la place des femmes dans le syndicalisme a été abordée à plusieurs reprises et a confirmé que les difficultés sur cette question sont, pour l'essentiel, communes aux trois organisations syndicales.

La commission a relayé et fait le suivi des activités de la Marche mondiale des femmes, notamment celles des manifestations pour la Marche mondiale 2010.

Si Solidaires reste formellement membre du Collectif national des droits des femmes (CNDF), notre participation s'est amoindrie à cause de nos propres difficultés à assurer un suivi des réunions mais aussi en fonction d'un certain nombre de critiques que nous avons formulées à plusieurs reprises concernant le fonctionnement.

Globalement, la commission constate la difficulté que les femmes prennent toute leur place dans les différentes structures de Solidaires, que ce soit au niveau professionnel ou inter-professionnel, au niveau local comme national. La participation des femmes dans les structures de Solidaires (BN et CN) dépasse rarement les 25%...

La prise en charge des revendications sur l'égalité professionnelle, notamment salariale, reste encore peu faite dans nos équipes : les négociations NAO, la commission Egalité professionnelle dans les CE et le rapport de situation comparée sont des outils peu mis en œuvre pas nos équipes, parfois par manque de formation, trop souvent par manque de conviction... La formation mise en place en 2010 devrait aider les équipes pour faire avancer les revendications des femmes dans ces négociations.

Dans la Fonction publique, un nouveau rapport a été demandé par le Premier ministre à la députée Françoise Guégaut : il a été rendu en mars 2011 et a ouvert un chantier de négociations. Solidaires Fonction publique travaille en lien avec la commission Femmes sur ce dossier.

8-4- La commission Ecologie

Lors du dernier congrès national, Solidaires a adopté dans ses orientations une priorité de travail sur les enjeux écologiques, traduite par la résolution intitulée : « Les enjeux écologiques : notre syndicalisme face aux dangers pour la planète ». Notre objectif était bien de croiser les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux, et de prendre à bras le corps les contradictions existantes face à ce défi. Une commission Ecologie s'est mise au travail au lendemain du congrès de Saint-Jean-de-Monts.

L'écologie représente un enjeu global et interpelle le syndicalisme sur des emplois et une société compatibles avec la préservation de l'environnement mais, sur chaque sujet de réflexion et d'action, la commission s'est appuyée sur une (ou plusieurs) structure syndicale particulièrement concernée. Exemples : Sud PTT avec les centres de tri qui s'installent loin des gares et incitent aux transports routiers, les pubs dans les boîtes aux lettres, les antennes-relais, le télétravail... ; Sud Energie qui trouve une place naturelle comme son nom l'indique ; Sud-Rail avec l'écologie pour les transports, l'aménagement du territoire... L'Union Solidaires Transports utilise les consommations énergétiques et le type d'énergie utilisé comme élément permettant d'accorder la priorité à un mode plutôt qu'à un autre dans le cadre d'une politique complémentaire des différents modes.

L'Union Snui-Sud Trésor Solidaires : la fiscalité écologique en lien avec la justice sociale ; Solidaires Douanes : la fiscalité dite écologique comme la TIPP ; Sud Protection sociale : nucléaire, décroissance, télétravail, les 170 000 salariés consommant beaucoup de papiers ; Snupfen : les forêts et les positions sur le bois énergie ; Sud Chimie Pharma : lieux agressant l'environnement, concilier activité professionnelle avec le respect de la planète, réflexions sur la réduction de la pollution à la source plutôt que de la taxer ; Sud Recherche EPST : nécessité d'une recherche et d'une expertise publiques indépendantes dans le cadre d'un service public pour une écologie de transformation sociale ; Sud Banques : responsabilisation des entreprises sur le développement durable ; Sud Rural : l'agriculture ; Spasmet-Solidaires pour la défense d'un service public de météorologie, et bien d'autres structures participant régulièrement : Alter, Solidaires Industrie, Sud Crédit Agricole, Sud Etudiant, Sud GFI, Solidaires 07 Ardèche + 26 Drôme, Solidaires 51 Marne, Solidaires 84 Vaucluse.

La commission s'est efforcée d'élaborer sa critique de la société, notamment sur le sens et les conditions de production, en lien avec ses syndicats... et non de déterminer une position radicale sur chaque sujet, ce que d'autres font très bien. Elle s'empare des analyses existantes, élabore une vision globale des mécanismes socio-économiques à l'œuvre et les solutions à proposer, recherche une convergence des luttes écologiques entre elles et avec les luttes sociales, aide à se positionner sur le gouvernement.

Durant ces trois années, l'actualité et les sujets traités ont été riches en réflexions liées à l'action.

Climat : Solidaires a signé l'appel « Urgence climatique, justice sociale » et intégré ce collectif d'organisation qui réunit Attac, Respaix, Amis de la Terre, Alter Ekolo, Focus, Aitec, Cedetim, FSU, Solidaires, Sortir du nucléaire, Objecteurs de croissance, Zone d'écologie populaire, Fondation Sciences citoyennes, NPA, Alternatifs. Il permet de réfléchir et d'agir ensemble sur la question du climat et du réchauffement, notamment :

- samedi 29 novembre 2008, mobilisation française sous la forme d'un forum (plénière et ateliers) et d'une manifestation ;
- 6 décembre 2008, journée mondiale d'action pendant le sommet de Poznan, et en France manifestation et réunion publique à l'occasion de la fin de la présidence française de l'UE ;
- sommet de décembre 2009 à Copenhague. Nous avons participé à la rédaction de textes et à la préparation de diverses initiatives dont la manifestation internationale le 12 septembre.

Colloque à Paris sur les relocalisations, les échanges, les transports, en octobre 2010. Sud-Rail y a pris toute sa place et a représenté Solidaires. Il a regroupé Aitec, CRID, RAC-France, Sud PTT, Amis de la Terre, Attac... Il a permis d'étendre et de rendre officiel un appel de Sud-Rail pour construire un fret ferroviaire de service public : « *Construire les mobilisations populaires pour une politique des transports de marchandises vraiment écologique et sociale* ». Sa diffusion ensuite à l'occasion de la rencontre nationale pour l'urgence climatique et la justice sociale du 6 février a permis d'ajouter de nombreux signataires. La CGT a profité d'une réunion d'Attac pour critiquer Sud-Rail qui aurait pris une « *initiative sectaire qui ne lui a pas été soumise* », critique vite interrompue en informant que la CGT, plusieurs fois relancée, n'avait pas répondu, puis avait lancé son propre appel, en excluant Sud-Rail. Les tentatives de réunir les deux appels, appuyées par des associations, se sont heurtées au sectarisme inébranlable de la CGT.

Nucléaire puis énergie : afin d'élaborer une position, nous ne sommes pas partis d'une position bloquante « pour ou contre », mais d'un argumentaire reprenant des questions essentielles. Le premier document de 14 pages a resitué la place du nucléaire dans l'ensemble de l'énergie consommée et expliqué pourquoi le nucléaire ne sauvait pas la planète du réchauffement climatique, ne contribuait pas à l'indépendance énergétique, ne représentait pas une solution à l'épuisement futur des réserves mondiales d'uranium... Il concluait déjà sur la nécessité d'un meilleur choix énergétique, d'une sobriété énergétique à l'échelle planétaire, d'une augmentation de la part des énergies renouvelables et d'une bonne dose d'économie d'énergie et de solaire dans l'habitat. Le BN du jeudi 3 septembre a approuvé notre approche et nos premières réflexions et a chargé la commission de poursuivre les réflexions avec un angle d'approche plus large, reposant sur l'énergie globale, s'appuyant sur trois aspects : consommation raisonnable et niveau de vie des populations ; les énergies diverses (nucléaire, énergies renouvelables, bois...) ; la réduction des inégalités, la fin de la précarité, la gratuité de la partie des énergies indispensables...

EPR : Solidaires a accepté de cosigner un texte contre la construction d'un nouvel EPR à Flamanville, en accord avec notre résolution de congrès, confirmé par une consultation des structures (les réticences Snui-Sud Trésor Solidaires, Sud Energie n'ont pas bloqué la signature

après intégration de tous les amendements que nous avons déposés).

Cette campagne contre le nouvel EPR a pris la forme d'une mobilisation à Flamanville le 19 septembre, « journée portes ouvertes ».

Rencontre FSU du 2 décembre 2009 : elle a fait l'objet d'un quatre-pages envoyé aux structures qui a permis de réunir une centaine de militants. Elle a porté sur les enjeux de Copenhague, la finance et la confiance dans le marché pour réguler la pollution, l'Europe, la contradiction entre enjeux syndicaux et environnementaux, le syndicalisme et l'écologie. Une déclaration commune a été diffusée puis une excellente brochure de 40 pages a repris les différentes interventions.

Cette journée trop dense appelait des suites. Les groupes Ecologie des deux organisations ont prévu de continuer à travailler ensemble, si possible avec d'autres. Une formation, prévue le 2 juin 2010, devait se tenir sur la reconversion industrielle, la relance avec prise en compte de l'écologie et des industries non polluantes, les accords internationaux et dans les pays européens, la fiscalité et les taxes (dont carbone)...

Elle a été annulée pour cause de mouvement des retraites. Elle a ensuite buté sur la recherche d'un « théoricien » sur la croissance. Il faudrait la relancer.

Le Grenelle de l'environnement (automne 2007) a dépolitisé l'écologie, s'est appuyé sur des acteurs reconnus pensant faire prendre en compte l'écologie, a communiqué sur quelques avancées... en retard par rapport aux exigences européennes, a développé une politique d'aide au développement de l'industrie française sans que cela pèse sur les profits... et n'a pas répondu aux besoins de préserver la planète.

La commission Ecologie est partie des apports concrets de ses composantes qui allaient tous dans le même sens critique en constatant l'opposition entre la préservation de la planète et le respect d'une société recherchant le profit maximum. Elle a diffusé un texte d'analyse et de propositions de quatre pages et un communiqué en s'appuyant sur les exemples de la fiscalité et de sa nouvelle taxe écologique qui ne doit rien coûter aux entreprises, l'absence de mesures réelles sur les transports marchandises et voyageurs, le faible impact des mesures sur le bâtiment, la santé qui se contente de renforcer le suivi de l'exposition professionnelle aux « substances préoccupantes », l'urbanisme, la biodiversité, l'agriculture biologique, les pesticides et les OGM, la politique énergétique, l'eau...

Le texte retravaillé et synthétisé a fait l'objet du dossier central du journal Solidaires de février 2009, et a été discuté au BN du jeudi 5 février.

Pour Grenelle 2, les lobbies se sont mobilisés et ont obtenu une diminution des maigres engagements du Grenelle 1. Un communiqué a montré ces régressions en donnant les exemples des bâtiments (aucun objectif pour les anciens), des étiquettes vertes (ajournées), des pesticides (disparition de l'objectif de les diviser par deux), de la taxe poids lourds (retirée de la loi), de l'allègement des procédures pour le nucléaire et de leur durcissement pour les éoliennes...

Augmentations du gaz et de l'électricité : un communiqué de presse a dénoncé la nouvelle hausse du 1er juillet 2010, ce qui représente 13% à 14% pour l'année, au détriment des consommateurs dont les plus démunis qui ne peuvent consommer autrement, au profit des

seuls distributeurs sans objectif pédagogique sur la préservation de l'énergie, comme le prétendait la taxe carbone.

Energie, gaz de schiste : des localités commencent à se mobiliser et des Solidaires locaux y sont et seront confrontés. Nous avons l'exemple des désastres engendrés par la montée des gaz non conventionnels aux Etats-Unis (où ils représentent plus de 50% des gaz) qui sont devenus le premier producteur mondial de gaz. Les réflexions de la commission ont permis d'envoyer un communiqué à la presse et une fiche de quatre pages aux structures, incitées à se mobiliser dans les localités concernées.

Taxe et prix de l'énergie : la commission a débattu à partir d'un texte clair, complet et argumenté du Snui sur l'utilisation de la combustion des énergies fossiles qui contribue à l'effet de serre et de la nécessité de le réduire, ce qui passe aujourd'hui essentiellement par des taxes qui limitent le pouvoir d'achat. Ce texte rappelait l'enjeu de la lutte contre l'effet de serre, détaillait les fiscalités sur l'électricité, sur le gaz, sur les produits pétroliers (TIPP) et rappelait la TVA qui vient s'y ajouter. Le débat, enrichi notamment par Solidaires Douanes, a porté sur les arguments pour et contre les taxes.

Le texte final comprend un chapeau introductif présentant l'enjeu du débat, un chapitre sur l'état des lieux des fiscalités de l'énergie, la liste des arguments pour l'augmentation du prix de l'énergie, puis les arguments contre. La conclusion met l'accent sur l'élément essentiel, la volonté d'une véritable politique environnementale dans laquelle la taxation ne représente qu'un des outils. Envoyé aux structures, il a été approuvé lors du BN du 4 juin 2009.

Taxe carbone : le travail de la commission sur l'utilisation des taxes pour aider à sauvegarder la planète a servi à l'envoi rapide d'un communiqué Solidaires contre l'inefficace taxe carbone accroissant les inégalités. Il replaçait cette taxe dans la politique fiscale, que le gouvernement Sarkozy rend de plus en plus injuste et rappelait qu'une taxe écologique ne serait efficace qu'en s'intégrant à une politique globale, que cette taxe devait être élevée avec une compensation pour les plus démunis, comme l'accès gratuit aux premières consommations de biens essentiels.

Toutes les réflexions ont été intégrées dans la résolution 1 du congrès de Solidaires.

La plus grosse partie du travail a consisté à partir d'analyses de structures pour les faire partager aux membres de la commission, pour les enrichir puis les mettre à la disposition de l'ensemble de Solidaires.

Paquet énergie-climat de la Commission européenne : ce dossier important se mêle à la revoyure de Kyoto (2012) qui va nécessiter quelques décisions d'ici un an, pour les entreprises. Le paquet lui-même va se discuter sur plusieurs années.

Paquet européen (sur la réduction des gaz à effet de serre) : un gros document de travail de Sud Energie a été travaillé afin d'éditer un document pédagogique. Nous serons appelés à y travailler au fur et à mesure de l'élaboration du paquet et de sa mise en place partielle dans un an afin d'anticiper Kyoto.

Un communiqué a été envoyé à la presse. Le 3e paquet, voté en décembre 2008, n'oblige pas encore les compagnies électriques détenant encore leurs réseaux de transport d'électricité (très haute et haute tension) à vendre ces réseaux, mais réaffirme la séparation des comptes et la nécessité de transparence de gestion de ces réseaux pour ne pas entraver le libre jeu de la concurrence.

Compteurs intelligents et loi NOME : ces deux sujets d'actualité ont fait l'objet d'une documentation jointe aux comptes rendus afin de montrer comment le libéralisme tordait ses principes pour accroître la concurrence. Nos réflexions ont servi pour rédiger le dossier central du journal Expressions d'avril 2011.

Bois et énergie : à partir d'un dossier de 12 pages du SNUFEN, la commission admet les limites physiques de l'utilisation du bois, en donnant des éléments de surface, de bilan CO2, de biomasse, relativise les recettes miracles à base de bois ou d'agrocarburants, indique les conditions acceptables d'utilisation du bois, sans excès...

Développement dit « durable » : entreprises et gouvernement utilisent ce terme pour justifier n'importe quoi, se soucient peu de la préservation de l'environnement et mettent en avant des arguments pour mieux vendre des produits et faire passer une politique. Nous voulons y réfléchir sur le fond, mais les réflexions patinent :

- travailler à partir de communications des entreprises vantant les effets bénéfiques de leurs activités sur la planète, en regardant les réactions syndicales ;
- réfléchir sur le fond de ce concept, en commençant par rappeler sa définition, la façon dont on le perçoit, ce que l'on pourrait en faire...

Biodiversité : une première discussion sur ces textes a fait prendre conscience que l'espace disponible et existant pour chaque habitant (dont le nombre augmente) est limité et non extensible.

Regroupement des missions forestières : à partir d'un dossier SNUFEN, nous constatons les dégâts de la disparition des Eaux et forêts en 1966, remplacés par une Epic ONF qui abandonne petit à petit ses missions régaliennes, dont le suivi des forêts et la gestion de la chasse.

Agriculture aujourd'hui et besoins alimentaires de la population : nous avons retenu des revendications immédiates : la séparation de la rémunération et du volume, la prise en compte de la qualité de la production et de sa préservation de l'environnement, laisser faire la nature et limiter l'action de l'homme qui ne sait pas ce qu'il fait et court toujours après un nouveau produit corrigeant les dégâts du précédent, développer les vrais produits bio, manger autrement et mieux, changer de mode de vie... ce qu'il faut expliquer aux salarié-e-s, ce qui nous impose d'élaborer des revendications claires et mobilisatrices, trouver un argumentaire...

L'analyse du cycle de vie (ACV) : cette question s'est posée à partir de la problématique des coûts énergétiques des transports, de leur prix actuel et du lien avec les délocalisations-relocalisations. Un militant de Sud Recherche est venu expliquer l'évaluation environnementale en général et de l'ACV en particulier, dont la commission se servira pour ses réflexions.

Télétravail : dans le domaine couvert par Sud Protection sociale, les organismes sont en phase de fusions-restructurations, et des solutions de télétravail peuvent être proposées aux salariés qui ne souhaitent pas une mobilité géographique. L'approche syndicale n'est pas facile face à une organisation du travail qui peut donner l'impression d'une liberté, d'une diminution des nuisances des transports. Les entreprises recherchent des économies. Le bilan écologique n'est pas évident. Les conditions de travail méritent réflexion. Le syndicalisme se trouve confronté à des questions nouvelles : mesurer le temps de travail, maintien d'un cadre collectif et de services comme la restauration...

La commission a accéléré ses réflexions en apprenant que le télétravail, vécu par le privé, allait s'étendre à l'ensemble des fonctionnaires. Cela a permis de déposer un ajout pour les résolutions de congrès, par un amendement de Sud Protection sociale.

Service public de l'environnement : déjà inscrit dans la résolution du congrès de Solidaires de 2008, il a été mis plusieurs fois à l'ordre du jour de la commission, notamment pour envoyer une contribution aux États généraux, mais personne ne s'y est investi.

8-5- LA COMMISSION CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE AU TRAVAIL

Née lors du dernier congrès de notre Union syndicale, la commission « Santé et conditions de travail » a pour objectif de mutualiser la réflexion et l'action en santé au travail. Elle est un outil à destination des équipes militantes pour développer un militantisme de proximité qui remette le travail et ses effets au cœur de l'action syndicale dans les entreprises.

Dans un premier temps l'essentiel des travaux s'est porté sur la création de fiches techniques destinées à faciliter l'action de terrain des équipes militantes, tant au niveau fonctionnel que administratif ou juridique.

L'élargissement de cette commission à un grand nombre de syndicats de Solidaires nous a amenés à mettre en place une organisation où la réflexion peut s'élargir et où les pistes d'actions doivent être sectorisées. Des sous-commissions, issues directement des ateliers des journées « Et voilà le travail » ont été mises en place. Un nombre restreint de participants, plus spécialisés ou/et intéressés par les sujets traités dans leurs ateliers, ont en charge la conception et la mise en œuvre des outils militants. Ces sous-commissions peuvent aussi travailler et élaborer en commun avec des chercheurs et acteurs de la santé au travail.

Cette organisation n'est pas figée, et tous les syndicats de Solidaires doivent travailler à notre prise en compte de la santé au travail. De nombreux syndicats ont aussi créé en interne une commission spécifique et l'objectif est de mutualiser tout cela pour arriver, tant dans notre union syndicale que dans un collectif plus large, à rendre au travail sa fonction émancipatrice et à donner aux travailleurs des conditions de vie décentes et apaisées.

8-6- LA COMMISSION IMMIGRATION

La commission regroupe peu de structures syndicales (Sud Education, Sud PTT, Solidaires Paris, Sud-Rail) alors que, sur le terrain professionnel, des organisations mènent des luttes pour défendre et faire valoir les droits sociaux des étrangers. Au Bureau national de décembre 2009, la commission avait fait des propositions pour améliorer la situation.

- La mise à l'ordre du jour des syndicats de la participation à la commission, ou à défaut la désignation de référent-e-s faisant le lien avec la commission. Nous constatons peu de changements sur ce point.
- Un lien avec la commission internationale au regard de la dimension transversale sur la question des migrants. Il y a des avancées grâce à la participation de camarades dans es deux commissions (voir FSM de Dakar).
- Un stage de formation interprofessionnelle, en mars 2010, sur les droits sociaux des étrangers. Un stage positif par la participation de plusieurs syndicats mais dont l'engagement de production d'une brochure de Solidaires n'a pas été tenu.
- La mise en place d'un bulletin électronique pour mutualiser les contributions et les actions des syndicats. Cette proposition n'a pas été concrétisée.

Globalement, le faible nombre de participant-e-s à la commission au regard de la multiplicité des cadres unitaires nationaux ne permet pas un suivi sérieux. Au congrès Solidaires de 2008 une motion a été votée sur l'importance du travail sur la question de l'immigration. Lors de ce congrès, une résolution va être adoptée, et les engagements pris doivent se concrétiser pour l'ensemble des structures de Solidaires.

8-7- LA COMMISSION LGBT

Depuis 2009, une commission a été constituée autour des problématiques LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi, Trans), à l'initiative de Solidaires Paris. A raison d'une réunion tous les deux mois et d'une participation de six à huit personnes en moyenne, cette commission a tenté de lister les différents axes de travail :

- discrimination homo et lesbophobie au travail : une première prise de contact a eu lieu avec l'inter-LGBT, mais le travail n'a pu être poursuivi jusqu'alors, faute de moyens humains. Un recensement des associations de lutte contre ces discriminations dans les différents secteurs professionnels a également été entamé ;
- implication dans les différentes Marches des fiertés : en 2010, Solidaires a fait le choix d'une implication plus importante dans la Marche des fiertés à Paris, avec un point fixe réunissant une trentaine de personnes pour la distribution d'un tract et de préservatifs siglés Solidaires.

Certains points restent à mettre en place :

- transformation de la commission « parisienne » en commission nationale : cet objectif a été acté lors d'un comité national, mais n'a pu être concrétisé faute de disponibilités ;
- travail sur le fond des revendications LGBT pour compléter et renforcer le revendicatif de Solidaires.

8-8- DES DIFFICULTES DE PRISE EN CHARGE DE CERTAINS DOSSIERS

Plusieurs commissions ont été mises en place, formellement, au lendemain du dernier congrès, qui n'ont pas fonctionné : Services publics, Protection sociale, Enjeux européens.

La commission Emploi-politiques économiques : la liste des membres de la commission comprenait au départ sept personnes. (Sud Energie, Sud PTT, Union Snui-Sud Trésor Solidaires, Sud FPA, 2 SN) et s'est réduite au fur et à mesure. Elle a initié quelques débats au BN sur plusieurs questions (Crise, emplois publics, coût du travail...). Elle a arrêté de fonctionner définitivement, faute de combattant-e-s.

Il faut revenir sur la nécessité d'avoir une véritable commission économique et sociale. Cet objectif impose que des camarades ayant des compétences en matière économique et sociale s'investissent dans cette commission. Il est impératif que cette commission élabore, enrichisse les orientations de Solidaires et permette aux camarades d'approfondir la maîtrise des stratégies capitalistes de leurs secteurs d'activité. La faiblesse du syndicalisme en la matière est problématique, surtout pour des forces qui ambitionnent un syndicalisme de transformation sociale.



ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DE JUIN 2008 À MAI 2011

2008

1er août : Loi relative « aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi ».

4 août : Loi de modernisation de l'économie, dite LME.

20 août : Loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

7-21 septembre : 5e Forum social européen à Malmö (Suède).

20 septembre : Journée de mobilisation contre la prolongation de l'intervention des forces armées françaises en Afghanistan.

30 septembre : La France, avec la Belgique et le Luxembourg, contribue à un plan de recapitalisation pour sauver la banque franco-belge Dexia de la faillite.

7 et 16 octobre : Mobilisation contre le fichier Edvige 2.

13 octobre : Plan de soutien aux banques françaises ouvrant un crédit de 360 milliards d'euros.

28 octobre : Annonce de mesures de soutien à l'emploi, dans le cadre du plan d'action global contre la crise économique (création de 100 000 contrats aidés supplémentaires, assouplissement du recours aux CDD dans les PME...).

1er décembre : Loi généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion.

3 décembre : Élections prud'homales.

4 décembre : Annonce d'un plan de relance de 26 milliards d'euros.

11 décembre : L'Etat injecte 10,5 milliards d'euros supplémentaires dans les grandes banques françaises.

2009

4 janvier : Ouverture effective du Pôle emploi (fusion de l'ANPE et des Assedic).

20 janvier : Début de la grève générale en Guadeloupe à l'appel du collectif contre l'exploitation outrancière (LKP). Un protocole d'accord sera signé le 5 mars.

29 janvier : Appel des huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, Unsa, CFTC, CGC, FSU, Solidaires) à une journée de mobilisation nationale interprofessionnelle « contre la crise ».

5 février : Le mouvement s'étend à la Martinique. Un protocole de fin de conflit sera signé le 14 mars.

18 février : Sommet social pour établir une liste de mesures « anticrise » en présence des confédérations représentatives et des principales organisations patronales.

11 mars : Continental annonce son intention de fermer son site de Clairoux (Oise) qui emploie 1 120 personnes. Les "Conti" vont mener la bataille durant plusieurs mois.

19 mars : nouvel appel à une nouvelle journée interpro nationale, grèves et manifestations, à l'appel des huit syndicats : grèves et manifestations sont encore plus importantes que le 29 janvier.

21 juillet : Promulgation de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

3 août : Promulgation de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction publique.

5 août : Promulgation de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

10 septembre : Présentation des modalités de la taxe carbone par le président de la République.

2 octobre : Présentation par le Premier ministre des 21 mesures du Plan de prévention de la délinquance.

3 octobre : Plus de deux millions de personnes participent à la votation citoyenne sur l'avenir de La Poste.

12 octobre : Début, en Ile-de-France, d'un mouvement d'ampleur de grève des sans-papiers qui durera plusieurs mois.

16 octobre : Publication des décrets portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux atteintes à la sécurité publique.

7-18 décembre : Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Copenhague.

2010

12 janvier : Un tremblement de terre à Haïti cause plus de 230 000 morts, des centaines de milliers de blessés et plusieurs millions de sans-abris.

12 janvier : Les travailleurs de Total à Dunkerque entrent en grève contre la fermeture de la raffinerie, pour leur emploi et celui des ouvriers en sous-traitance. Ils bloquent tous les secteurs de production ainsi que les livraisons de fuel domestique et de carburants.

9 février : Promulgation de la loi relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales.

23 mars : Annonce du report de la mise en œuvre de la taxe carbone qui devait entrer en vigueur le 1er juillet.

31 mars : Présentation en Conseil des ministres par le ministre de l'Immigration d'un projet de loi relatif à l'immigration, l'intégration et la nationalité.

1er avril : Création des 26 agences régionales de santé (ARS).

11 avril : Réunion des ministres des Finances des pays de la zone euro. Un plan d'aide à la Grèce de trois ans est adopté.

12 avril : Début du processus de concertation en vue de la réforme des régimes de retraite par une série de rencontres bilatérales avec les syndicats et les organisations patronales.

9/10 mai : Réunion exceptionnelle d'un Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne conclu par l'annonce d'un « règlement établissant un mécanisme européen de stabilisation financière ».

27 mai : Journée nationale de manifestations et de grève à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC) « pour l'emploi, les salaires et les retraites ».

16 juin : Présentation en Conseil des ministres du projet gouvernemental de réforme des retraites.

24 juin : Manifestation à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU et Solidaires) contre le projet de réforme des retraites : près de deux millions de manifestant-e-s.

30 juin : Présentation en Conseil des ministres par le ministre du Budget de la deuxième vague de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

9 juillet : Promulgation de la loi relative aux violences faites aux femmes, aux

violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Septembre-octobre-novembre : Mobilisation d'ampleur contre le projet de réforme des retraites ponctuées de journées nationales (7 et 23 septembre / 2, 12, 16, 19 octobre / 6 novembre) et d'actions multiformes (grèves reconductibles, actions de blocage...). La loi sera adoptée par le Parlement le 27 octobre.

17 décembre : Une révolte à Sidi Bouzid, en Tunisie, marque le début de la révolution du Jasmin. Des mouvements de même type vont se propager au fil des semaines suivantes dans plusieurs pays du Maghreb et du Moyen-Orient.

2011

29-30 janvier : Etats généraux du Service public à Orly.

6-11 février : Forum social mondial à Dakar.

8 février : Adoption définitive par le Parlement du projet de loi sur la sécurité intérieure (Loppsi 2).

11 mars : Un séisme de très grande ampleur, suivi d'un tsunami, frappe le Japon et touche plusieurs centrales nucléaires. La dégradation progressive de la situation relance à travers le monde le débat sur les risques du nucléaire.

20 et 27 mars : Les élections cantonales sont marquées par une très forte abstention mais aussi par une montée du Front national. Certains sondeurs et médias prédisent la présence de Marine Le Pen au second tour des Présidentielles de 2012.

25 mars : Fin des négociations sur la nouvelle convention d'assurance chômage. Globalement, le texte reconduit jusqu'en 2013 la majorité des règles d'indemnisation prévues par celle de 2009.

26 et 27 mai : Sommet du G8 à Deauville. Plusieurs mobilisations sont organisées en cette occasion.



CONGRES SOLIDAIRES 2011

RESOLUTION 1

QUELLES REPONSES AUX CRISES ?

Les crises économique, financière, écologique et sociale s'entremêlent et s'autoalimentent. Cette crise globale du capitalisme montre l'impasse d'un développement basé sur un partage de plus en plus inégal de la richesse produite, la dérégulation financière, le libre échange généralisé et le mépris des impératifs écologiques.

1. UNE CRISE SYSTEMIQUE DU CAPITALISME NEOLIBERAL

- 1.1.** L'origine de la crise se trouve dans la dégradation majeure des rapports sociaux et en particulier du rapport entre le capital et le travail. Au milieu des années 1980, sur la base de défaites ouvrières considérables et de la pression du chômage et de la précarité, se met en place un nouveau mode de gestion des entreprises dont l'objectif est « la création de valeur pour l'actionnaire », c'est-à-dire la valorisation continue du cours de l'action en Bourse et l'augmentation des dividendes versés. Il s'accompagne d'une stagnation de l'investissement productif et d'une explosion de la rémunération des dirigeants d'entreprise qui voient ainsi leur sort lié à celui des actionnaires par une série de mécanismes (stock-options, salaire lié au cours de l'action, bonus...).
- 1.2.** La financiarisation de l'économie a été alimentée par la baisse continue de la part de la richesse produite revenant aux salariés : la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a baissé de 10 points en vingt-cinq ans dans les pays de l'OCDE. Cette envolée des profits non réinvestis, en permettant de dégager des liquidités très importantes, a nourri la financiarisation de l'économie. Cette financiarisation a été permise et s'est développée avec la déréglementation des marchés financiers, organisée par les gouvernements successifs depuis les années 1980. Les obstacles à la liberté de circulation des capitaux ont été ainsi levés et les contrôles publics sur les institutions financières ont été fortement réduits. Ainsi est née la mondialisation néolibérale qui a encore aggravé la crise sociale.
- 1.3.** Ce processus s'est accompagné de la volonté d'instaurer un libre-échange généralisé avec la naissance de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994. Dans cette nouvelle configuration, les firmes transnationales (FTN) jouent un rôle clé dans la structuration du commerce international, soit dans le cadre de leur marché interne privé, soit par des relations asymétriques avec d'autres entreprises. Ces échanges intra-firmes représentent plus de la moitié du commerce entre les pays de l'OCDE et un tiers du commerce mondial. Il s'agit le plus souvent d'échanges « hors marché », difficilement contrôlables par les autorités publiques, et qui fonctionnent selon un système de prix de cession internes (prix planifiés fixés par la direction du groupe). Les FTN sont des acteurs globaux dont le théâtre d'action est mondial. Elles créent des structures en réseau qui assurent la flexibi-

lité de leurs opérations dans le monde. Elles procèdent à une « fragmentation » des processus productifs en localisant leurs unités de production dans les différentes régions de la planète en fonction du coût et de la productivité du travail, de la fiscalité, de la taille des marchés locaux et des moindres contraintes en matière d'environnement, de santé des travailleurs et de droits sociaux.

- 1.4.** Cette mondialisation des échanges de marchandises a eu pour conséquence de modifier la division internationale du travail, avec à la clé une délocalisation d'une partie des emplois industriels en Europe et aux Etats-Unis (90% des destructions d'emplois ne sont pas dus aux délocalisations), et une spécialisation de la production de biens destinés à l'exportation pour les pays du Sud, au détriment du développement intérieur de ces derniers. La signature de l'accord « multifibres » en 2005, qui a libéralisé le commerce mondial du textile, a ainsi provoqué la perte de très nombreux emplois en trois ans dans ce seul secteur en France.

Cette mondialisation des échanges est aussi le reflet d'un changement dans les stratégies des entreprises. Avec un pétrole bon marché et la massification des moyens de transports, elles ont préféré licencier chez elles, délocaliser là où les coûts salariaux étaient les moins élevés, et faire parcourir la planète aux intrants nécessaires à la production afin de vendre le produit final là où les prix étaient les plus élevés.

Les principales conséquences ont été :

- Une délocalisation accrue des entreprises.
- L'utilisation des paradis fiscaux pour camoufler les profits et éviter les impôts.
- La création de holding pour transformer des bénéficiaires en pertes via les différentes filiales.
- Le recours à la sous-traitance et aux TPE (très petites entreprises) qui prennent tous les risques et font faillite au bout de cinq ans pour 50 % d'entre elles.

En s'appuyant sur un pétrole bon marché, les grandes entreprises ont fait exploser le commerce mondial mais aussi la production de gaz à effet de serre. Il est temps non seulement de dénoncer ce capitalisme financier, ces stratégies prédatrices mais aussi une civilisation qui s'appuie sur un pétrole bon marché pour fonctionner.

- 1.5.** Au-delà, le commerce mondial est dominé par les échanges entre les pays développés, c'est-à-dire l'Europe, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie. En particulier, il faut noter l'importance du commerce intra-européen qui représente 73 % des exportations et 70 % des importations des pays de l'Union européenne (UE). Cependant, à l'intérieur même du marché européen, l'élargissement important du marché intérieur, sans harmonisation sociale ni fiscale, a créé les conditions pour un dumping social, fiscal et environnemental. Les importations et exportations représentent respectivement 9,9 % et 8,3 % du PIB de l'UE. L'essentiel du déficit commercial de l'UE provient des échanges portant sur l'énergie et les matières premières avec les pays du Sud, le commerce européen étant légèrement excédentaire sur l'ensemble des biens manufacturés et agricoles.

- 1.6.** Le libre-échange, combiné à la déréglementation financière et à la liberté de circulation des capitaux, a permis une mise en concurrence des salariés du monde entier, notamment en profitant des salaires partout plus faibles des femmes. Ce dumping

social a renforcé encore les rapports de forces créés par le patronat dans le cadre du capitalisme actionnarial.

1.7. La mise en place du capitalisme néolibéral s'est accompagnée d'une mise sous tutelle de la démocratie avec la volonté de déposséder les citoyens des décisions en matière de politiques économiques. Le marché étant censé permettre l'allocation optimale des ressources, les alternatives possibles disparaissent. L'économie est ainsi placée hors du champ de la délibération démocratique. Cette mise sous tutelle de la démocratie s'incarne également dans le renforcement des mesures fondées sur l'ordre, l'autorité et le tout sécuritaire de la part des États.

On assiste aujourd'hui, en France comme dans la plupart des pays européens, à un déploiement sans précédent, en période de paix, d'un arsenal invraisemblable de mesures coercitives et répressives. Les difficultés sociales sont utilisées de façon démagogique et électoraliste afin de renforcer une politique sécuritaire de contrôle, de répression et d'enfermement qui tient lieu de seule mesure concrète envers des pans de plus en plus importants de la population. Cet empilement de lois sécuritaires diminue les libertés publiques, organise le fichage des populations et en stigmatise des pans entiers ; jeunes, pauvres, syndicalistes combatifs et animateurs/trices du mouvement social... L'accélération de ces politiques, et des discours qui les accompagnent, ne fait qu'accroître une désespérance sociale sur laquelle les extrêmes droites prospèrent.

1.8. La stagnation des salaires, voire dans certains pays leur recul, a fait resurgir un vieux problème du capitalisme. Le salaire est un coût pour le patronat qui cherche donc à payer les salariés le moins cher possible. Mais c'est aussi un élément décisif pour assurer une demande solvable, surtout dans des pays où l'énorme majorité de la population est salariée. Ainsi, aux Etats-Unis et dans l'Union européenne, 60 % à 70 % de la demande est d'origine salariale et cette demande a des conséquences sur la hauteur de l'investissement productif. Comment donc soutenir l'activité économique, source de profits, quand les salaires stagnent ou régressent ? La réponse du néolibéralisme à cette question a été : de moins en moins de salaires, mais de plus en plus de dettes, elles-mêmes sources de profits colossaux pour les banques. L'endettement des ménages a servi de substitut au salaire pour maintenir une forte demande solvable. Si ce modèle a été totalement adopté par certains pays, notamment les Etats-Unis, tous les pays capitalistes développés s'y sont plus ou moins engagés. Aux Etats-Unis, mais pas seulement, cette logique n'a pas concerné simplement les biens immobiliers mais aussi les dépenses courantes des ménages, notamment les plus pauvres.

1.9. Grâce à un marketing bancaire souvent à la limite de l'escroquerie et à des techniques financières « innovantes » (titrisation, réalimentation permanente du crédit...), les institutions financières ont repoussé au maximum les limites possibles de l'endettement. La crise a commencé quand les ménages les plus exposés ont été dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts. Elle s'est répandue comme une trainée de poudre, les pare-feux permettant de cloisonner l'incendie ayant été détruits systématiquement par la déréglementation financière.

1.10. Cette crise peut donc être considérée comme une crise du régime d'accumulation du capitalisme néolibéral. Il n'y a donc pas d'un côté le mauvais capitalisme financier et de l'autre le bon capitalisme productif. C'est ce qui s'est passé dans la sphère de production qui est à la racine de la crise actuelle qui s'est déclenchée dans la sphère financière.

1.11. Sa première phase a vu la crise des « subprimes » se transformer en crise financière et bancaire généralisée. Elle a été contenue grâce à l'injection massive d'argent public dans le système financier. La deuxième phase a vu la crise financière se transformer en une grave récession. Celle-ci n'a pas dégénéré en vague dépressive grâce aux « stabilisateurs automatiques » et aux plans de relance des gouvernements. Le montant de ces plans en Europe a été limité - 1,5 % du PIB de l'Union européenne (UE) -, loin de celui mis en œuvre aux Etats-Unis, ce qui explique, en partie, l'ampleur plus importante de la récession en Europe. Leur contenu a été, de plus, profondément insatisfaisant : aucune mesure coordonnée de réponse à la crise par la satisfaction des besoins sociaux et la mise en œuvre des impératifs écologiques n'a été prise. Cette deuxième phase de la crise a une fois de plus mis en évidence le caractère véritablement spoliateur du capitalisme financier : alors que le financement public a permis de sauver les banques asphyxiées par leurs excès spéculatifs, au prix d'une explosion des déficits et de l'endettement publics, les gouvernements mettent en œuvre des plans d'austérité drastiques sous prétexte de rassurer ces mêmes institutions financières ! En Grèce, en Irlande, au Portugal, ces dispositifs font une fois de plus payer la note aux salariés : hausse de la TVA, baisse des rémunérations des fonctionnaires et du salaire minimum, alors qu'en Irlande, le taux de l'impôt sur les sociétés, très faible, n'est pas touché ! Nous sommes maintenant entrés dans la troisième phase qui articule crise de la dette publique, car le financement des déficits budgétaires s'est opéré par le recours aux marchés financiers, et guerre des monnaies, la politique monétaire étant une arme dans la guerre économique.

1.12. La crise a mis en évidence l'incapacité des politiques social-libérales, portées par la gauche traditionnelle et une partie du mouvement syndical, à répondre à la situation. Centrées sur l'accompagnement de la mondialisation néolibérale et de la déréglementation financière, elles n'ont su ni anticiper ce qui allait arriver, ni proposer des solutions alternatives, ni construire les stratégies nécessaires pour sortir de la crise et encore moins freiner les reculs sociaux.

2. LA CRISE DE LA DETTE PUBLIQUE ET LA GUERRE MONETAIRE

2.1. La crise de la dette publique a éclaté en Europe car le mode de construction de l'UE l'a placée sous la coupe des institutions financières. Les traités européens interdisent à la Banque centrale européenne de financer les déficits publics. Les Etats doivent donc emprunter sur les marchés financiers. Les marchés financiers se refinancent en revanche à 1 % auprès de la BCE et prêtent aux Etats à des taux nettement supérieurs. Le Fonds européen de stabilisation financière (FESF) mis en place en juin 2010 ne change rien à cette situation et constitue, de fait, un nouveau cadeau pour les banques dont la BCE assure en dernière instance la liquidité des obligations d'Etat qu'elles achètent.

- 2.2.** La mise en place du FESF s'est accompagnée d'un engagement des gouvernements européens à mettre en œuvre des plans d'austérité drastiques afin de réduire les déficits publics. Ils ne peuvent qu'entraîner une récession généralisée, et ce d'autant plus que les économies des pays de l'UE sont totalement intégrées (plus de 80 % des biens consommés en Europe sont fabriqués en Europe), et que les pays européens ont pour principaux clients et fournisseurs d'autres pays européens. La récession sera au bout du chemin avec, à la clé, un probable alourdissement des déficits publics, les recettes fiscales risquant de chuter plus vite que la réduction des dépenses.
- 2.3.** Avant la crise, l'augmentation des déficits publics était avant tout la conséquence de la contre-réforme fiscale menée depuis environ un quart de siècle. Celle-ci a consisté à baisser la fiscalité des entreprises, principalement des plus grandes, en particulier les multinationales. Pour les entreprises françaises le taux d'imposition des sociétés a chuté de 50% à 33,3%. Il ne s'agit que d'un taux théorique puisque le taux d'imposition réel des entreprises du CAC40 est en réalité plus proche de 8% alors que celui des autres entreprises est de 28%. Divers mécanismes appelés niches fiscales viennent réduire les taux théoriques. Pour les ménages, la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu a chuté de 65% en 1982 à 40% depuis 2007. Cette baisse de plus de 20 points du taux d'imposition le plus haut s'est accompagnée d'une réduction des droits de succession par une augmentation des abattements et une fiscalité moindre sur les donations, de la mise en place du bouclier fiscal et de la volonté affichée de supprimer l'ISF. La fiscalité directe locale s'est alourdie sur les particuliers tandis que celle sur les entreprises s'est au contraire allégée avec la suppression de la TP (taxe professionnelle) et son remplacement par la CET (contribution économique territoriale). Les impôts, nationaux et locaux, sont passés de 21,8% du PIB en 2000 à 19,1% en 2008. Il faut y ajouter le laxisme de fait à l'égard de la fraude fiscale (d'environ 50 milliards d'euros) qui recourt notamment aux paradis fiscaux. Cela a abouti non seulement à une fiscalité de moins en moins redistributive et de plus en plus inégalitaire, mais également à une baisse relative des recettes de l'Etat, alors que, dans le même temps, les dépenses de protection sociale sont restées globalement stables, même si les différents pays européens présentent une situation différenciée sur ce point.
- 2.4.** De plus, le poids de la dette publique a augmenté avec l'effet « boule de neige » dû au paiement des intérêts de la dette. Depuis les années 1980, le taux d'intérêt réel (déterminé par les banques centrales) est supérieur au taux de croissance. Cela a été d'abord un élément déterminant dans le processus de financiarisation : pourquoi investir dans l'économie productive quand il suffit simplement d'attendre le versement de sa rente ? Mais cela a aussi augmenté mécaniquement le poids de la dette dans le PIB.
- 2.5.** Les déficits publics sont aujourd'hui utilisés comme prétextes pour opérer une véritable saignée sociale. Or, les déficits publics ont explosé sous l'effet de la crise. Si les situations étaient différenciées suivant les pays, le déficit public moyen de la zone euro, qui était de 0,6 % du PIB en 2007, est passé à 7 % du PIB en 2010, la dette publique passant dans le même temps de 66 % à 84 % du PIB. Il s'agit donc clairement, de la part des gouvernements, de vouloir faire payer la crise aux populations.

- 2.6.** La crise de la dette publique s'accompagne d'une guerre monétaire larvée. Chaque pays tente d'utiliser sa monnaie comme une arme économique contre ses concurrents. Ainsi, la Chine se refuse obstinément à réévaluer le yuan pour maintenir un haut niveau d'exportation. Cette politique monétaire est pour elle d'autant plus décisive que des mouvements sociaux importants ont abouti à de fortes revalorisations salariales qui risquent d'entamer sa compétitivité basée sur un faible coût du travail. La politique de quantitative easing 2 (QE2) menée par les Etats-Unis, qui vise, en achetant massivement des obligations d'Etat, à monétiser la dette publique, a aussi pour objectif de faire baisser le dollar. La baisse de leur monnaie a été aussi l'objectif des interventions des banques centrales du Japon, de la Corée, du Brésil. Une politique de dévaluation compétitive qui ne dit pas son nom est mise ainsi progressivement en œuvre. Cette guerre des monnaies met le doigt sur un enjeu fondamental de la période, la configuration future du capitalisme mondial et le poids réciproque des grandes puissances.
- 2.7.** Dans cette situation, la BCE s'entête à ne pas intervenir sur le marché des changes et à maintenir son orientation traditionnelle obsédée par la lutte contre une inflation inexorable. L'euro sert donc de variable d'ajustement des autres monnaies. Résultat, une hausse de l'euro qui a des conséquences négatives en matière d'emploi et d'activité économique.
- 2.8.** L'UE, en particulier la zone euro, se trouve dans une situation très incertaine. L'euro est pris dans une contradiction fondamentale : c'est une monnaie unique d'un ensemble d'Etats basé sur la concurrence entre ces Etats. L'UE s'est construite depuis l'Acte Unique de 1986 sur la concurrence entre système sociaux et fiscaux et sur le moins disant fiscal et social. L'Union économique et monétaire (UEM) a mis en place un marché unifié avec une monnaie unique, mais cette mise en place s'est faite dans un ensemble hétérogène et dont l'hétérogénéité s'est accrue considérablement avec l'élargissement de 2004. Au lieu de combattre cette hétérogénéité par des politiques publiques européennes qui auraient permis qu'un processus de convergence soit entamé, le choix des institutions européennes et des gouvernements des Etats membres a été au contraire de s'appuyer sur ces différences pour promouvoir une politique de dumping social et fiscal. Ce mode de construction va entraîner un éclatement des trajectoires économiques des Etats membres.
- 2.9.** La crise de la dette publique qui a touché la Grèce, puis l'Irlande, n'épargnera probablement pas d'autres pays, d'autant plus que les politiques d'austérité ne permettront pas de réduire les déficits, si elles ne s'accompagnent pas d'une hausse des recettes en taxant les plus riches. Une défaillance, même partielle d'un Etat aurait des conséquences en chaîne sur les autres Etats et provoquerait une nouvelle crise financière, les banques européennes étant particulièrement exposées aux dettes souveraines des Etats européens. Cette crise financière susciterait une nouvelle injection d'argent public dans le système financier... et donc une aggravation des déficits publics avec de nouvelles attaques spéculatives. Il est probable que, dans ce cas, l'euro serait attaqué comme cela s'est passé au moment de la crise grecque. Un éclatement de la zone euro ne peut être écarté. Un tel éclatement conduirait à un accroissement de la concurrence entre les Etats européens avec pour conséquence une aggravation de la xénophobie et des nationalismes, et un renforcement de l'extrême droite partout en Europe.

3. UNE CRISE ECOLOGIQUE MAJEURE

La crise écologique est le produit d'un mode de développement productiviste, légitimée par l'idéologie de la croissance, mis en œuvre depuis la révolution industrielle, pour la recherche du maximum de profits en épuisant rapidement les ressources. Cette crise du régime d'accumulation du capitalisme néolibéral se combine avec une crise écologique majeure qui la dépasse et l'englobe. Le libre-échange généralisé et l'accélération d'une nouvelle division internationale du travail ont entraîné une « bulle commerciale ». Cela s'est traduit par une explosion des transports polluants, notamment routiers, maritimes et aériens, favorisée par des politiques fiscales, sociales et des investissements en infrastructures routières... à l'inverse du discours pour la défense de l'environnement. Les politiques de déréglementation et de privatisation, en accroissant encore le champ d'action du capital, et en refusant toute limite à son déploiement, ont considérablement aggravé la crise écologique.

3.1. Epuisement des ressources non renouvelables

Le capitalisme s'est développé en épuisant les ressources non renouvelables dont celles productrices d'énergie (gaz, pétrole, charbon, uranium...) pour augmenter les profits sans se soucier de l'avenir. La raréfaction de certaines matières premières indispensables à l'activité économique actuelle accroît la volonté de contrôle et de maîtrise de ces extractions par tous les moyens, y compris la guerre. La spoliation et la prédation des terres arables ont également commencé avec l'achat de territoires entiers anticipant de futures pénuries alimentaires.

Au rythme actuel, le pétrole sous sa forme actuelle pourrait avoir disparu dans trente ans et rien ne permet d'envisager un remplacement rapide par une énergie renouvelable. Même sans tenir compte des besoins croissants d'une population qui augmente, même en ne corrigeant pas les très fortes inégalités de consommation entre les pays développés et les autres, l'épuisement des énergies sera un fait et provoquera des crises économiques et sociales dramatiques pour les plus faibles. L'objectif fixé par l'UE de -20% des émissions de gaz à effet de serre, pourtant insuffisant, exige la diminution drastique de la consommation pétrolière qui demeure importante, y compris en France où le pétrole représente 47% des énergies primaires consommées (électricité 22% et gaz 20%). La moitié du pétrole étant transformé en carburants, c'est en premier lieu le secteur des transports, en lien avec les politiques d'aménagement du territoire et la division internationale du travail, qu'il faut remettre en cause.

Les réserves de gaz pourraient être épuisées dans soixante ans. L'électricité se produit actuellement en très grande proportion grâce à des énergies fossiles en voie de disparition. La libéralisation du secteur de l'énergie dans l'Union européenne a profondément modifié le paysage du secteur électrique et gazier. Elle a abouti à un oligopole de quelques grandes compagnies privées qui augmentent les prix et cherchent à accroître leurs ventes pour distribuer des dividendes aux actionnaires, au lieu de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces firmes veulent accroître la part du nucléaire dans leur production d'électricité au lieu d'augmenter la part des énergies renouvelables et non polluantes.

La filière nucléaire a des caractéristiques particulières qui justifient un arrêt immédiat des projets de toute nouvelle construction et une décision politique immédiate de sortie du nucléaire :

- Risque de prolifération nucléaire, risque d'accident majeur, risque pour la santé des travailleurs/ses, particulièrement les personnels sous-traitants, exposés aux rayonnements.

—
Production de déchets, certains étant hautement radioactifs et à vie longue, dont le devenir n'est pas connu (retraitement, stockage en surface ou en profondeur à sécuriser durant des millions d'années) et qui constitue un cadeau empoisonné aux générations futures.

- Dégradation de la sûreté des installations nucléaires du fait des privatisations et de la généralisation de la recherche des moindres coûts.
- La forte puissance unitaire des tranches nucléaires va à l'opposé de l'objectif rationnel et économe d'une production décentralisée d'électricité, favorisant des initiatives locales de production à base d'énergies renouvelables.

De plus, les effets d'un possible accident nucléaire soulèvent des problèmes quasi insolubles :

- Nécessité d'évacuer rapidement un nombre énorme d'habitants, ce qui est matériellement impossible
- Contamination des sols : elle implique de déclarer hors activité productive une partie importante d'un territoire, et ce, pendant des siècles.
- Nécessité d'une modification de notre démocratie : organisation autoritaire, l'important étant d'éviter les turbulences sociales.

3.2. Le réchauffement climatique a été mis en évidence par les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), organisme mis en place par l'ONU. Ce réchauffement va avoir des conséquences dramatiques si aucune mesure n'est prise pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon le GIEC, pour éviter un emballement climatique incontrôlable aux effets imprévisibles, il faudrait diviser au moins par deux les émissions annuelles de GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990, et ce pour limiter le réchauffement planétaire à +2°C au-dessus de la température moyenne à l'époque préindustrielle. Cela suppose pour les pays industrialisés une baisse des émissions de GES d'environ 90 % à l'horizon 2050. Or, si depuis les années 1970, l'intensité en CO₂ du PIB a fortement décru, le PIB mondial ayant été multiplié par 3, les émissions ont été multipliées par 1,9.

3.3. Le réchauffement climatique produit déjà des effets qui touchent les populations les plus pauvres dans le monde. L'accroissement de la désertification, l'augmentation du nombre de sécheresses, la famine par la disparition des productions locales, les inondations des zones côtières les plus exposées, les pénuries d'eau dans de nombreuses régions du monde, l'apparition ou le développement de nouvelles pathologies, etc. sont autant de manifestations actuelles du réchauffement climatique.

3.4. Ce dernier n'est par ailleurs qu'une des facettes d'une crise écologique globale. Ses manifestations les plus visibles sont l'accroissement considérable des déchets toxiques, la pollution des nappes phréatiques, des sols et de l'atmosphère. N'oublions pas l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation mondiale galopante et au développement des infrastructures routières. Avec la disparition progressive des forêts primaires, tout concourt à la destruction de la diversité biologique indispensable à la vie des écosystèmes. Enfin,

la raréfaction de certaines matières premières indispensables à l'activité économique actuelle accroît la volonté de contrôle et de maîtrise de ces extractions par tous les moyens y compris la guerre. L'impact sanitaire de cette crise écologique est aujourd'hui patent.

3.5. Les classes dirigeantes de ce monde voient la catastrophe écologique arriver à la lumière des travaux du GIEC qu'ils ont mis en place, mais s'avèrent incapables de prendre des mesures suffisantes. Le principal pollueur, les Etats-Unis, a refusé de s'engager à Kyoto. En 2008, l'Europe a glissé sous le tapis les fortes résolutions de la commission Environnement du parlement. Le « Paquet Energie-Climat » prônait le « 3 fois 20 », réduisait au moins de 20% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990, portait à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation énergétique, améliorerait de 20% son efficacité énergétique, notamment en réduisant de 25%, d'ici à 2012, les émissions de CO2 des voitures neuves.

3.6. Ces objectifs ont été obtenus sous la pression des citoyens et des manifestations auxquelles se sont joints des pans du mouvement syndical. Cependant, les objectifs des « 3 fois 20 » n'ont donné lieu qu'à un illusoire marché de permis à polluer (ensuite abandonné), à des mécanismes de compensation carbone dits « de flexibilité » pour déplacer les actions hors UE, à 9 milliards d'euros pré-engagés dans la bombe à retardement des projets visant à capter le CO2 et à le stocker en sous-sol. Il n'est pas impossible que l'objectif des -20% d'émission de GES soit atteint sans actions positives pour la société, mais par effet indirect de réduction de l'activité des sites industriels et par leur délocalisation (des sites et de leurs pollutions) hors de l'UE.

3.7. En France le Grenelle de l'environnement s'est résumé au final à un show médiatique annonçant quelques mesures parfois spectaculaires mais ayant peu d'impacts ou n'étant pas appliquées. Les OGM cohabitent en plein champ avec les autres cultures qu'elles contaminent, la réduction de 50% des pesticides a disparu sous la contrainte de trouver en préalable des méthodes alternatives compétitives, la taxe carbone est enterrée, le transfert de la route vers le rail a été remplacé par la chute du trafic fret ferroviaire, les financements des rénovations des bâtiments sont toujours attendus... Les politiques néolibérales ont eu raison du Grenelle.

3.8. L'échec de la conférence de Copenhague sur le réchauffement climatique est le produit de l'égoïsme des pays industrialisés, en premier lieu les Etats-Unis et l'UE, du jeu trouble de certains pays émergents, tels que la Chine, et du lobbying forcené des multinationales. Après les timides engagements de réduction des gaz à effet de serre sous l'impulsion du GIEC et les souhaits contradictoires du Grenelle en France, cet échec et la crise ont balayé les minces vellétés de ralentir le réchauffement climatique. L'accord de Cancun est, pour une large part, un accord en trompe-l'œil qui, dans la suite de celui de Copenhague, n'impose plus d'objectifs contraignants de réduction des émissions aux pays les plus riches et promeut le développement de la finance carbone.

3.9. Pire, la crise écologique est aujourd'hui utilisée comme une nouvelle opportunité par les marchés financiers et les grandes entreprises. En décidant de donner un prix à la

nature, au prétexte de la protéger, il s'agit de poursuivre encore le processus de marchandisation promu par les politiques néolibérales. Est ainsi en train de se mettre en place une véritable écologie de marché avec la financiarisation en cours des marchés de quotas d'émissions et les mécanismes dits de « flexibilité » issus du protocole de Kyoto.

3.10. Les gouvernements et les institutions internationales mettent en avant les perspectives d'une « croissance verte » et d'un « capitalisme vert ». La croissance verte s'appuie en partie sur des énergies fossiles en voie de disparition, sur des fausses pistes comme le bois et les agrocarburants dont le cycle combustion/reproduction, même si celui du bois peut être amélioré, ne présente pas un bilan carbone permettant de sauver la planète. Elle repose sur l'illusion que de nouvelles technologies pourront permettre de résoudre la crise écologique sans toucher aux fondamentaux de la logique productiviste alors même que de nombreux projets ou réalisations présentés comme « verts » s'avèrent porteurs de risques majeurs : les conséquences de la dissémination des OGM sont incontrôlables, les agrocarburants se développent au détriment des cultures nutritives, ce qui peut provoquer la famine de populations entières, le nucléaire est porteur de risques d'accidents majeurs avec, de plus, une gestion des déchets non résolue. Un capitalisme vert repose sur l'utopie que la logique du profit maximal puisse être abandonnée pour laisser place à un encadrement à ce point strict des activités des entreprises et à des contraintes tellement fortes sur la dynamique du capital que cela supposerait un changement de nature du système. En fait, sous ces vocables, sont simplement en train d'être promus de nouveaux champs d'action pour les multinationales.

4. PROPOSITIONS POUR UNE SORTIE DE CRISE

Le capitalisme est porteur d'une idéologie promouvant le chacun pour soi, la possession et la consommation insatiable de biens. La crise actuelle doit être l'occasion de faire émerger un autre imaginaire social et, comme nous y invite le *Manifeste pour les produits de haute nécessité*¹ de « jeter les bases d'une société, où l'idée de croissance continue serait écartée au profit de celle d'épanouissement ». Pour Solidaires, la sortie de la crise économique doit se faire en intégrant impérativement les contraintes écologiques qui sont incompatibles avec la logique du profit. Cela nécessite de placer au premier plan la question du déficit démocratique, de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées qui doivent notamment obliger les entreprises à changer leurs pratiques.

4.1. Remettre la finance à une place subordonnée dans l'activité économique

Il s'agit de casser la logique de la finance de marché en cloisonnant les marchés et en limi-

1) En solidarité avec le profond mouvement social qui s'est installé en Guadeloupe, puis en Martinique, avec des conséquences en Guyane et à la Réunion, neuf intellectuels antillais ont rédigé en février 2009 un « Manifeste pour les produits de haute nécessité » qui soutient cette grève légitime et bienfaisante contre la vie chère provoquée par le libéralisme économique, qui souhaite que le gratuit en son principe s'installe aux fondements de nos sociétés neuves, et qui appelle les sociétés martiniquaises, guadeloupéennes, guyanaise, réunionnaises nouvelles, à prendre leur part souveraine aux luttes planétaires contre le capitalisme et pour un monde écologiquement nouveau.

- tant la circulation du capital. Plusieurs mesures peuvent notamment être envisagées :
- séparation des banques de dépôt (qui reçoivent et gèrent les dépôts d'argent des clients sur les livrets de développement durable, les comptes d'épargne, les comptes courants) des banques d'investissement (qui exercent des activités de marché, à risque) ;
 - engager un processus de socialisation du système bancaire en commençant par la création d'un pôle public bancaire ;
 - interdiction d'un certain nombre d'opérations et de produits financiers : titrisation, CDS « nus » et autres produits dérivés spéculatifs, transactions « OTC » (Over-the-counter = de gré à gré), etc.
 - interdiction des fonds d'investissement à haut risque (hedge funds) ; abandon des normes comptables IFRS (International financial reporting standard) qui évaluent les actifs des entreprises à la valeur de marché et mise en place d'une présentation comparable des comptes des entreprises ; taxation des transactions financières pour casser les mouvements spéculatifs ;
 - taxation des plus-values ;
 - strict encadrement du crédit (il est en effet anormal de laisser les banques créer des situations de surendettement par des taux d'usure, et profiter des situations de crise en prêtant à un taux bien plus élevé que les taux directeurs)...

4.2. Modifier la répartition des richesses et des revenus

Cela passe d'abord par une réforme fiscale d'ampleur : élargissement des assiettes ; meilleure progressivité de l'impôt sur le revenu avec, notamment, l'augmentation du nombre de tranches et une imposition plus forte des plus hautes, l'instauration d'un taux marginal dissuasif au-delà d'un certain niveau de revenu et une réintégration au barème progressif des revenus financiers (imposés pour l'essentiel au prélèvement libératoire) ; refonte de la fiscalité du patrimoine permettant de taxer réellement les revenus issus du patrimoine mais également le stock du patrimoine (qu'il s'agisse de patrimoine financier, immobilier ou mobilier (ISF et bouclier fiscal, impôt sur les successions) ; réécriture de la fiscalité locale afin, notamment, de mieux tenir compte des réelles facultés contributives des ménages et de la valeur locative réelle ; refonte de la fiscalité des entreprises, notamment les plus grandes, afin qu'elles ne puissent plus échapper à l'impôt. Inversement, l'impôt sur la consommation qu'est la TVA doit être allégé par la mise en place d'un taux zéro pour les produits de première nécessité (produits alimentaires de base, médicaments conventionnés...) et pour les consommations de base (énergies, eau). Cela bénéficiera aux ménages les plus modestes.

Mais il est aussi nécessaire d'augmenter la part des salaires dans le revenu national. Cette augmentation doit prendre trois formes :

- Réduction de l'échelle des rémunérations par l'augmentation des salaires directs, notamment les bas et moyens salaires, et suppression des inégalités de salaires hommes-femmes ; plafonnement des rémunérations les plus élevées.
- Augmentation des ressources de la protection sociale par l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales et la taxation des revenus du capital et du patrimoine ; suppression des niches fiscales et sociales et taxation forte des dividendes et autres

stock-options ; jetons de présence avec également le prélèvement de charges sociales supplémentaires ;

- Réduction du temps de travail (RTT) sans perte de salaire. Cette dernière est évidemment nécessaire pour combattre le chômage de masse qui s'est installé, même si l'on peut penser que la satisfaction de besoins sociaux actuellement non comblés permettra de créer massivement des emplois. Cependant la réduction du temps de travail a aussi plusieurs objectifs politiques. Elle est une des conditions sociales de la participation des salariés au débat démocratique qui reste difficilement envisageable de façon continue dans une situation où ils travaillent près de huit heures par jour, sans compter le temps passé dans les transports.

Cette RTT reste une condition indispensable, nécessaire mais non suffisante, pour l'égalité entre hommes et femmes, en libérant du temps pour une prise en charge égalitaire des tâches domestiques et parentales, permettant ainsi une meilleure association des femmes au débat démocratique.

Elle est enfin une condition pour que toutes et tous puissent participer à une vie associative, créatrice...pour vivre autrement.

Cette augmentation de la part salariale peut n'avoir aucune conséquence sur la sacro-sainte compétitivité des entreprises si elle est compensée par une baisse correspondante des dividendes versés aux actionnaires qui ont explosé ces dernières années.

Le capitalisme néolibéral s'accompagne d'un accroissement vertigineux des inégalités sociales avec notamment l'explosion des rémunérations versées aux cadres dirigeants d'entreprises. La réduction des inégalités est au cœur du projet de Solidaires. C'est pourquoi Solidaires réclame la mise en place d'un revenu maximal autorisé (RMA), la revalorisation significative du Smic et l'extension des minima sociaux afin de bénéficier à ceux/celles qui en sont encore exclu-e-s, notamment les moins de 26 ans qui ne touchent pas le RSA, les étudiant-e-s en tant que travailleurs/euses en formation, etc. ; ainsi que la mise en place de grilles salariales imposant des salaires minimaux par qualification et niveaux d'ancienneté.

Solidaires s'engage également à ouvrir le débat sur le revenu inconditionnel d'existence (RIE) et la place du travail dans nos vies.

L'outil « services publics » : la mise en place des politiques nationales ou internationales en matière d'environnement nécessite un suivi indépendant de toute logique financière. Cette indépendance, seuls les services publics peuvent la garantir sur le long terme. Les services de l'État chargés de la gestion et de la préservation des milieux naturels doivent être regroupés au sein du ministère de l'Environnement. Ces services publics doivent bénéficier d'une garantie de financement sur la durée, aucune politique environnementale ne pouvant être menée à court terme. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur une recherche et une expertise publiques et indépendantes, alimentant un débat public contradictoire.

4.3. Préserver l'environnement

Différents outils peuvent être employés au service d'une politique efficace de l'environnement qui ne peut se réduire à la stricte application du principe pollueur/payeur.

L'outil réglementaire

L'édictation de normes réglementaires doit permettre d'agir en amont et de prévenir les pollutions de toutes sortes. Elle doit permettre par exemple la suppression de produits nocifs, dangereux pour les travailleurs/euses, les populations et l'écosystème, ou accélérer la diffusion de normes à haute qualité environnementale (habitat, urbanisme, pollution des sols...). Ces normes doivent évidemment être accompagnées, pour en assurer le respect, de contrôles effectués par les services de l'Etat (CCRF, services vétérinaires, Douanes, etc.). D'une manière générale, la défense de l'environnement passe par le renforcement des services publics dédiés. La préservation des milieux naturels, qui sont des biens communs, doit être appréhendée d'une manière publique. On pourra considérer que les produits de première nécessité comme l'eau, sont une non propriété, ou plutôt que l'eau fait partie du patrimoine de l'humanité, et qu'à ce titre, une gestion sociale de la ressource eau est possible.

L'outil fiscal

Le dispositif de fiscalité énergétique et environnementale actuel présente de nombreuses insuffisances et injustices. C'est ainsi que la fiscalité énergétique (principalement la TIPP), n'a jamais eu qu'un objectif budgétaire important pour l'Etat, sans aucune finalité écologique. Impôt basé sur les volumes de produits consommés, il a toujours eu pour effet de pénaliser fortement les ménages les plus modestes. Plus récemment installées dans le paysage fiscal, les taxes générales sur les activités polluantes (TGAP), sont en réalité de véritables usines à gaz, créées au gré des inspirations parlementaires et illisibles pour le citoyen. Elles n'ont pas fait la preuve de leur efficacité : elles peuvent facilement être contournées par les entreprises redevables, quand ces dernières ne sont pas directement au cœur de leur gestion (TGAP-imprimés). Le projet de taxe carbone du gouvernement Sarkozy était déséquilibré puisqu'il taxait essentiellement la consommation des particuliers.

L'outil fiscal peut cependant contribuer à une réorientation des comportements des acteurs économiques. Pour être efficace, la fiscalité écologique doit être redéfinie afin de permettre une véritable application du principe pollueur/payeur et doit pour être légitime comporter le moins d'exonérations possibles. Les principaux pollueurs, les industries lourdes, étaient parvenus à obtenir de nombreuses exonérations à leur profit. Les pollueurs n'étaient pas les payeurs ! Cependant, le principe de donner un prix à la pollution générée par la consommation de produits énergétiques est incontournable afin de modifier le comportement des acteurs, à condition qu'existent, pour les particuliers, des alternatives réelles. Faute de quoi, la fiscalité écologique ne serait qu'une taxe sur la consommation qui pèserait sur les ménages les plus pauvres, les riches préférant payer plutôt que changer leurs comportements.

De plus, au vu de l'intégration poussée des économies européennes, la mise en place d'une taxe carbone ne peut se limiter au cadre national et doit se concevoir au niveau européen, et plus globalement au niveau mondial. Nous demandons l'instauration d'une taxe carbone au kilomètre, touchant tous les types de transport, tant au sein de l'Union européenne que pour les produits entrants, et poursuivons le débat sur la façon de l'appliquer.

L'outil budgétaire

Outre la fiscalité écologique, les recettes budgétaires classiques de l'Etat (alimentées par la TVA, l'IS, l'IR) peuvent être employées pour une politique d'investissement de l'Etat en faveur de l'environnement pour soutenir le développement d'alternatives (énergies renouvelables et non polluantes) et financer la reconversion de secteurs industriels polluants par le biais de subventions encadrées. En effet si le contribuable se trouve captif faute d'alternatives, l'application du principe pollueur -payeur, aura pour seul effet de lui faire acheter un droit à polluer, à l'opposé de l'objectif incitatif recherché. La politique environnementale est un tout indissociable dont la fiscalité écologique peut être un outil incitatif utile, pour peu qu'elle soit bien conçue.

L'outil « services publics »

La mise en place des politiques nationales ou internationales en matière d'environnement nécessite un suivi indépendant de toute logique financière. Cette indépendance, seuls les services publics peuvent la garantir sur le long terme. Les services de l'État chargés de la gestion et de la préservation des milieux naturels doivent être regroupés au sein du ministère de l'Environnement. Ces services publics doivent bénéficier d'une garantie de financement sur la durée, aucune politique environnementale ne pouvant être menée à court terme. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur une recherche et une expertise publiques et indépendantes, alimentant un débat public contradictoire.

4.4. Agir au niveau européen

Le mode de construction de l'UE est basé sur la concurrence entre les Etats et sur le dumping fiscal et social. De plus, dans une situation où la question monétaire devient essentielle, le problème posé par le statut de la BCE et son objectif tourné uniquement vers la stabilité des prix, obsessionnellement fixée par elle à 2 % d'inflation, doit devenir l'enjeu d'une bataille politique. La construction d'alternatives sociales et écologiques en France ne peut faire l'impasse sur la question européenne et doit s'intégrer dans une perspective de refondation de l'UE.

Dans ce cadre, alors que l'on assiste, sous l'effet conjugué des politiques néolibérales antérieures et de la crise, à la montée de la xénophobie et des nationalismes, Solidaires se bat pour que l'UE soit un espace de solidarité et de coopération entre les peuples. Cela suppose :

- une harmonisation fiscale qui mette fin au dumping fiscal : harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés ; mise en œuvre de la révision de la directive Epargne échange automatique d'information ; assujettissement des personnes physiques et des sociétés à la directive et élargissement à l'ensemble des revenus financiers ; harmonisation des règles en matière de TVA ; mise en œuvre des règles en y associant les moyens humains permettant de lutter contre la fraude...
- de lutter contre les paradis fiscaux et les territoires à risques, d'instaurer des échanges automatiques d'information...
- une harmonisation sociale par le haut avec la mise en place de critères de convergences sociaux, s'alignant sur les plus favorables pour les salarié-e-s ;

- de développer un droit du travail européen protecteur : droit de grève, détachement des travailleurs, sous-traitance, instances représentatives du personnel, temps de travail ;
- la transformation du rôle de la BCE, qui doit être placée sous contrôle démocratique européen et l'intégration de l'emploi dans ses objectifs ;
- une augmentation significative du budget européen, permettant de mettre en œuvre des politiques publiques européennes, avec la création de nouveaux instruments fiscaux ;
- l'abandon du pacte de stabilité au profit d'une véritable coordination des politiques économiques basée sur la satisfaction des besoins sociaux et la mise en œuvre des impératifs écologiques...

4.5. Résoudre le problème de la dette

Dans la situation actuelle, plusieurs mesures doivent être prises conjointement. Tout d'abord, il faut sortir les Etats des mains des marchés financiers. Le financement des déficits publics ne doit plus être laissé aux marchés financiers. La BCE doit pouvoir prêter de l'argent aux Etats à un très faible taux. Il s'agit donc de monétiser, au moins en partie, la dette publique. Afin de dégager des recettes suffisantes, une réforme fiscale d'ampleur doit être mise en œuvre (voir plus haut). Enfin, une annulation partielle de la dette (restructuration de la dette) doit être envisagée.

4.6. Combattre le libre-échange généralisé

Contre la logique libre-échangiste, Solidaires affirme le droit à la protection des salariés, et plus largement des populations. Pour Solidaires, une organisation syndicale doit se placer du point de vue des dominés, et ce quelle que soit leur nationalité. Dans ce cadre, notre objectif est de permettre des échanges basés sur la coopération entre les peuples et non sur la concurrence de tous contre tous :

- Le droit du commerce doit être subordonné aux droits sociaux, aux normes sanitaires et aux normes environnementales, ce qui implique un renforcement du rôle de l'OIT, qui doit être dotée de pouvoirs de sanction, et de l'OMS dont la mission doit être redéfinie et les pouvoirs renforcés, ainsi qu'une réforme radicale de l'OMC, pour les mettre au service des peuples. Le droit du commerce doit être assujéti à des normes internationales rigoureuses afin de garantir le travail décent des salariés : droit de s'organiser, droit de grève, interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, respect des conditions de travail (rémunération, protection sociale, durée de travail, congés, sécurité des travailleurs).
- Les pays du Sud doivent pouvoir protéger leur industrie et leur agriculture. En particulier, le principe de souveraineté alimentaire doit être reconnu. Cela implique de supprimer les subventions aux exportations des pays du Nord, d'interdire la spéculation sur les matières premières. Il faut réorienter la Politique agricole commune (PAC) qui, depuis ses débuts, attribue 80% des aides aux 20% des agriculteurs les plus productivistes. Solidaires est pour l'eco-conditionnalité des aides dans la mesure où celles-ci seraient en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et économe. Solidaires encourage des projets autour d'une agriculture d'utilité publique et locale tout en valorisant les ressources abondantes,

renouvelables, et en économisant les ressources rares dans le but d'atteindre la souveraineté alimentaire.

- Les pays du Sud, en particulier les pays émergents, doivent pouvoir mettre en œuvre un nouveau type de développement, non plus basé sur les exportations, mais tourné vers la demande interne. Les Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), accords de libre-échange destructeurs pour ces pays, doivent être abandonnés.
- Au niveau européen, il faut mettre en œuvre un processus d'harmonisation sociale par le haut à travers la mise en place de critères de convergences sociaux. Cela suppose notamment de sortir du Traité de Lisbonne, un changement de politique économique (harmonisation fiscale, augmentation du budget européen, changement de politique monétaire...) et une action volontariste de la France sur ce sujet.
- Au niveau national, les délocalisations et suppressions d'emplois pour raisons financières doivent être interdites.
- Le principe de rapprocher le lieu de production des biens du lieu de consommation doit être envisagé, réduisant par là même les conséquences néfastes sur l'environnement.
- Dans l'immédiat, il faut refuser le diktat des agences de notation dont l'indépendance, l'intégrité et la compétence sont sujettes à caution.
- Au-delà, le débat doit continuer dans Solidaires sur d'autres mesures : taxation spécifique des biens produits dans des conditions de dumping social et environnemental.

4.7. Engager la transformation écologique de l'économie

Cela signifie d'abord rompre avec la religion de la croissance. Depuis le milieu des années 1980, l'augmentation du PIB, et du PIB par habitant, s'est accompagnée d'un accroissement considérable des inégalités sociales et a profité essentiellement aux classes dirigeantes et aux couches très supérieures du salariat. La croissance n'a donc pas signifié plus de bien-être pour la grande majorité de la population. Il s'agit de s'interroger sur le contenu de la production et de remettre en cause ce qui est au cœur du capitalisme moderne et de nos modes de consommation, l'obsolescence programmée des biens achetés. Cette logique consumériste est consubstantielle au capitalisme productiviste et c'est la grande masse des salariés qui en fait les frais. Ils n'ont pas tous accès à une éducation de haut niveau, ont un accès de plus en plus difficile à des soins de qualité, ont une alimentation médiocre, galèrent dans les transports, voient leurs conditions de travail se dégrader, ont du mal à se loger dans des conditions décentes. Le capitalisme moderne les enserme dans un imaginaire social consumériste, promu par la publicité, qui leur donne comme modèle le mode de vie des plus riches, horizon évidemment inatteignable.

L'existence d'une illusion consumériste est rendu possible par l'action du capitalisme hors des espaces et des temps de travail. La rupture avec cette illusion consumériste signifie vouloir la décroissance de l'empreinte écologique conjointement à la décroissance des inégalités. Ce que nous désirons : c'est produire pour satisfaire nos besoins, avec responsabilité. Et c'est cette activité productive nécessaire que nous devons répartir entre tous pour satisfaire décemment les besoins de toute la société. Le problème est en effet de déterminer ce qui doit croître et ce qui doit décroître : croissance de quelle production,

dans quelles conditions, pour quelle utilité sociale, avec quelles qualité et durabilité ? Décroissance de quelle production socialement inutile, dans quelle perspective ? Des besoins sociaux considérables sont aujourd'hui non comblés, non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays dits « riches », que ce soit en matière de santé, logement, éducation, culture, crèches, transports publics... Le comblement de ces besoins est absolument indispensable et accroîtrait le bien-être individuel et collectif.

Rompre avec la logique consumériste ne signifie pas simplement un changement des comportements individuels, mais suppose une transformation radicale des structures productives avec comme objectif de produire de façon écologiquement durable et neutre, avec notamment une production pauvre en carbone et socialement utile. Il s'agit donc non seulement de transformer la production dans son contenu, mais aussi de changer la façon de produire ce contenu. Cela suppose que des choix conscients soient opérés en matière économique. Ces choix ne peuvent être laissés à la logique de « la création de valeur pour l'actionnaire » portée par le capitalisme néolibéral ni, de façon plus générale, être soumis à la logique du profit. Ils supposent un débat démocratique sur les besoins sociaux et leur articulation avec les désirs des individus. Seul le débat démocratique peut permettre de dépasser les éventuels conflits entre ces deux aspects. Il s'agit donc d'identifier, secteur par secteur, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre, avec pour objectif une organisation démocratique de l'économie et d'inventer les institutions à mettre en place pour qu'une démocratie citoyenne puisse réellement exister. Le secteur de l'économie solidaire expérimente parfois des pratiques alternatives, émancipatrices. Même si celles-ci restent limitées, elles méritent d'être mises en valeur et discutées.

Solidaires agit pour un modèle de société économe : développement de la production d'électricité à base d'énergies renouvelables et non polluantes, pour l'extinction la plus rapide possible des productions à base d'énergies fossiles et pour la sortie progressive du nucléaire. Cette extinction devra être compatible avec l'objectif de diviser au moins par quatre, par rapport à 1990, les émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Cela signifie qu'elle devra s'appuyer sur la sobriété énergétique (mesures concrètes pour aboutir à la réduction de 20% de la consommation en 2020) combinée à la montée en puissance des ENR dans la production électrique. L'augmentation des émissions de CO2 du secteur électrique résultant de la production électrique qui ne pourra pas être couverte par les ENR (appel notamment au gaz) sera compensée par la mise en œuvre de politiques pour diminuer les émissions dans les secteurs du transport, de l'habitat et de l'industrie. Enfin, de véritables plans de formation devront aider à assurer la reconversion des emplois du secteur nucléaire.

L'obligation d'imbriquer le combat social et la lutte pour imposer les impératifs écologiques, qui ne doit pas se faire au détriment des salariés, pose la question des alliances que le mouvement syndical doit passer. Se doter d'un projet liant exigences sociales, impératifs écologiques et combat démocratique nécessite un élargissement des alliances. Un tel projet, politique au sens le plus noble du terme, suppose de pouvoir travailler avec les acteurs de la transformation sociale et écologique qui partagent les mêmes préoccupations, en particulier les associations écologiques. Le mouvement pour la justice climatique est aujourd'hui, au niveau international, l'un des mouvements dans lequel

se retrouvent des composantes très diverses des mouvements sociaux : organisations féministes, syndicats agricoles, écologistes, syndicalistes, réseaux d'experts critiques, etc. Solidaires doit poursuivre son implication dans ce mouvement et nourrir son projet syndical des articulations des luttes qui s'y opèrent.

5.SOLIDAIRES METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN CES REVENDEICATIONS / PROPOSITIONS EMANCIPATRICES.

Déjà à l'intérieur de notre propre Union syndicale, nous allons développer les débats et les formations autour de ces questions essentielles pour la survie de la planète et de l'humanité. Cela signifie que nous devons associer le plus largement possible, dans et hors les entreprises, un nombre toujours croissant de travailleuses et de travailleurs aux réflexions et aux propositions d'action que nous initions pour que tous ensemble nous œuvrions au changement de société dont sont porteuses ces exigences. Aucune transformation radicale et réelle de la société n'a de chance de réussir si elle n'est pas prise en mains par les salariés. Solidaires n'a pas vocation à se substituer à eux, mais à contribuer à ce que par nos analyses, notre capacité d'entraînement, nos actions syndicales de terrain, ils/elles se joignent aux luttes à mener.

Solidaires doit œuvrer à la décolonisation des imaginaires en mettant en avant qu'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées est une pure folie. C'est à cette condition que les travailleuses et les travailleurs seront les véritables acteurs des changements émancipateurs, c'est-à-dire ceux impliquant une décroissance des inégalités et une décroissance de l'empreinte écologique des activités humaines. Il faut rien moins qu'inventer ensemble de nouveaux modes de vie ; à défaut, ce seront les conditions mêmes de la vie sur terre qui seront mises en danger par le système capitaliste. C'est pourquoi une telle transformation ne pourra avoir lieu sans la remise en cause fondamentale du capitalisme

CONGRES SOLIDAIRES 2011

RESOLUTION 2

DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITE

Nous avons fait le choix lors de notre précédent congrès d'avoir une plate-forme revendicative largement développée à travers l'écriture d'une résolution spécifique. Ce socle revendicatif reste toujours d'actualité. La présente résolution vise à compléter ce travail en développant nos analyses et propositions sur trois axes spécifiques : l'emploi et la précarité, les services publics et la Protection sociale.

A - LE SALARIAT DANS TOUS SES ETATS

Partir de l'évolution du salariat, de la réorganisation capitaliste de l'appareil productif industriel et des services, d'un nécessaire élargissement des services socialisés et des emplois publics pour redéfinir une stratégie et des revendications, est un enjeu permanent pour une organisation syndicale. La crise économique laissera des traces durables sur la situation de l'emploi dans toute l'Union européenne (UE). Des études font état d'un différentiel d'emploi de 7,5 millions entre le niveau actuel et le niveau virtuel escompté sans la crise. Une partie importante de la population s'est retirée du marché du travail, sans pour autant s'inscrire au chômage. Le taux de chômage officiel de 10,5 % dans la zone euro est donc en deçà de la réalité qui se situe davantage à 12 %. En France depuis 2008, ce sont environ 700000 emplois qui ont été détruits. Cela signifie une pression accrue sur les salariés afin de continuer à dégager d'importants gains de productivité et le durcissement du traitement social des sans-emploi. Au-delà même des conséquences récessives possibles induites par les plans d'austérité, un taux de chômage élevé et l'aggravation de la précarité de l'emploi devraient perdurer.

1. LA RESTRUCTURATION CAPITALISTE ET SES EFFETS SOCIAUX

1.1 La logique capitaliste et néolibérale, dont s'inspirent largement les directives européennes et les mesures nationales est implacable : pour qu'EDF soit aux premiers rangs mondiaux, on ouvre son capital et on instaure une culture de marché ; pour que la RATP soit dans le haut des transporteurs urbains d'ici à 2013, on noue des alliances, des prises de participations et on se plie à la rentabilité marchande ; même processus à la SNCF, à Total, à Renault. Les anciennes sociétés publiques se trouvent ainsi prises dans le jeu de constitution d'oligopoles à l'échelle mondiale. Les pouvoirs publics font mine de découvrir les contradictions qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer depuis vingt-cinq ans par leurs décisions politiques, c'est-à-dire une zone de libre échange dérégulée qui permet aux capitaux extraits des entreprises de se placer partout sans entraves ni contrôles. Afin de pouvoir mettre en place une concurrence dans les entreprises de réseaux, ces dernières ont été coupées en deux pour séparer le réseau (non rentable à court terme : voies ferrées, lignes électriques) et son exploitation par plusieurs entreprises mises en concurren-

rence. L'Union européenne s'est bien gardée d'instaurer une harmonisation, par le haut de la fiscalité des entreprises, des droits sociaux et ainsi des dispositifs de protection sociale. Laissant ainsi les entreprises jouer sur les différentiels d'imposition, elle a poussé à la déréglementation des transports de marchandises et favorisé le dumping sur leurs prix, aggravant ainsi les délocalisations au sein de l'Europe. La crise a par ailleurs ouvert de nouvelles vagues de fusion-absorption avec ses conséquences en matière de restructuration et de fermeture de sites, de suppressions d'emplois et plus globalement de réorganisation industrielle de grande ampleur. Un exemple, Sanofi-Aventis, en 2009, a acquis pour 9 milliards de dollars une dizaine de petites et moyennes entreprises de par le monde quand dans le même temps 2 200 postes ont disparu depuis 2008. Quant au secteur du commerce, les grandes enseignes (Carrefour, Conforama, Galeries Lafayette), en guerre pour maintenir leurs parts de marché sans rogner sur les profits et les dividendes, opèrent des restructurations avec des conséquences sociales sur les effectifs.

1.2 Sur la question de la désindustrialisation, plusieurs constats permettent de mesurer les défis posés au syndicalisme en termes de combats et de revendications. L'industrie européenne, excepté l'Allemagne, voit sa part baisser dans la richesse créée. Les prix industriels baissent par rapport à l'ensemble de l'économie, la part des emplois aussi. Outre l'extension mondiale de l'économie marchande, c'est la conséquence des forts gains de productivité de l'industrie, de l'externalisation des emplois des services autrefois dans le giron de l'industrie, et de l'évolution de la consommation au profit des services. Le tissu industriel se modifie et s'oriente vers des activités à haute valeur ajoutée avec des emplois de plus en plus qualifiés. Dans le même temps, les activités des petites sous-traitances sont l'objet d'une concurrence entre pays à bas coûts, y compris au sein de l'UE. Depuis trente ans, nous assistons à un double phénomène, une plus grande concentration du capital et une plus grande dispersion des sites de production ou de services (sous-traitance). Ce processus d'éclatement de l'appareil productif permet notamment aux donneurs d'ordre de se soustraire aux obligations sociales. L'exemple de l'automobile est parlant à cet égard. Les équipementiers sont totalement dépendants des constructeurs. Il suffit que ces derniers fassent pression sur les prix de revient ou baissent le carnet de commandes pour que les salarié-e-s des sous-traitants se voient condamné-e-s à un plan social sans que le droit français prévoie la responsabilité de ces donneurs d'ordre. Ce n'est pas l'instauration par le ministère de l'Industrie, en avril 2010, d'un médiateur des relations interentreprises qui, en l'absence de lois contraignantes, obligera les donneurs d'ordre aux garanties sociales pour l'ensemble des salariés de filières. La logique voudrait que tout-e-s les salarié-e-s d'une même filière soient traité-e-s de la même manière et que les firmes qui ramassent de fait l'essentiel des marges contribuent aux réparations des dégâts sociaux qu'elles provoquent. De fait, plus largement, sous couvert d'efficacité économique, les politiques de l'emploi, en créant des structures « allégées » (micro entreprises, etc..) principalement dans le secteur des services, ont contribué à précariser en matière de droit du travail les salariés ou les personnes qui se lancent dans une activité isolée (auto entrepreneur..), et ce d'autant plus que les représentants syndicaux existent rarement dans les PME.

1.3 Une autre réalité pose notamment la question du déplacement des centres du pouvoir économique. Nous ne sommes plus dans le schéma du capitalisme patrimonial où la cible patronale de « proximité » structurerait l'intervention syndicale. Aujourd'hui, le tissu industriel français est internationalisé :

- 22 645 entreprises étrangères (tertiaire compris), en France, emploient 2,8 millions de personnes (Orbis 2009).
- Elles emploient le quart de l'effectif salarié du secteur de l'industrie (Insee 2007).
- Elles contribuent à hauteur de 30 % au chiffre d'affaires de l'industrie française.
- Elles assurent 38% du chiffre d'affaires des exportations de l'industrie manufacturière.
- Elles réalisent 17 % de l'investissement matériel de l'industrie française.

Concernant le phénomène des délocalisations, contrairement aux idées reçues, il y a plusieurs mécanismes à l'œuvre et non pas le seul décalage salarial si souvent évoqué. Rappelons que la moitié d'entre elles ont lieu dans les pays développés : de 1995 à 2001, derrière la Chine venaient l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis. Sur les 14 premiers pays cibles, 5 seulement étaient des pays émergents et 2 de l'Union européenne élargie. Nous avons aussi assisté à des spécialisations sectorielles :

- La Suisse, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Irlande pour la pharmacie et la parfumerie.
- L'Inde, l'Espagne, les Pays-Bas pour la chimie, le caoutchouc et les plastiques.

Si la perte d'emplois pour les salariés subissant les délocalisations est un drame social, d'un point de vue macro-économique européen les délocalisations représentent moins de 10 % des réductions d'emplois. L'essentiel des destructions d'emplois est dû aux restructurations internes, aux faillites ou aux fermetures d'entreprises.

Quant aux lieux communs sur la prétendue non-attractivité de la France pour les investisseurs étrangers, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Avec 65 Md\$, la France est, en 2009, le troisième pays d'accueil concernant les investissements directs à l'étranger (IDE) dans le monde (estimations CnuCED 2010)
- Elle est le deuxième pays d'accueil en Europe des investissements étrangers créateurs d'emplois en 2008 (Ernst & Young, juin 2009).
- Avec 199 Md\$, la France est, en 2008, le deuxième pays émetteur d'IDE dans le monde (CnuCED 2009).

1.4 Parler de politique industrielle en feignant d'ignorer que ce sont les grandes firmes qui déterminent la vie des filières sur le territoire national en décidant de la répartition géographique de leurs actifs est une duperie. Parler de politique industrielle, en maintenant le principe de « concurrence libre et non faussée » et le « tout-marché », est du vent. Sans rupture de la part des Etats avec la logique de rentabilité immédiate et sans affrontements avec les grands groupes, ceux-ci continueront à alimenter une croissance classique, avec en marge des parcelles de « capitalisme vert ». La temporalité du capital, c'est-à-dire le profit à court terme, et la temporalité des exigences écologiques fondée sur la planification de la transition de l'économie, sont antinomiques. La satisfaction des besoins sociaux collectifs est tout aussi contradictoire avec la recherche des activités rentables pour la minorité des possédants. Cela étant, la reconversion écologique est nécessaire mais pas suffisante. L'effet de substitution, en termes de création d'emplois d'environ plus 2 % en dix ans, ne suffirait probablement pas à combler les destructions d'emplois antérieures. Rappelons que les nouvelles technologies n'ont généré que 3 % de l'emploi total créé entre 1990 et 2005. Les projections à l'horizon 2015 du Centre d'analyse stratégique (ex-Commissariat au Plan) soulignent que les hypothèses de croissance modérée du Produit intérieur brut (PIB) seront faiblement créatrices d'emplois, lesquels seront essentiellement des emplois précaires. Elles concluent à l'absence de créations

d'emplois par de nouveaux secteurs mais plutôt à leur création dans ceux déjà existants (construction, services aux entreprises, services personnels et domestiques) avec une évolution notable des métiers. Cela signifie qu'il faut continuer à revendiquer la réduction du temps de travail, le développement des services publics, poursuivre les débats sur la socialisation de certains secteurs clés de l'économie. Il faut revendiquer un renforcement des droits de l'ensemble des salariés vers l'instauration d'un nouveau « statut » du salarié avec des garanties sociales financées par le patronat, ainsi que le développement de la formation professionnelle continue et rémunérée, pour lutter contre le chômage et la précarité.

- 1.5** L'inspection du travail doit être garante d'un Code du travail protecteur des salariés, et ses effectifs doivent être significativement renforcés pour effectuer davantage de contrôles sur les lieux de travail et répondre aux attentes des salariés. Le service "renseignements en droit du travail" doit se développer pour pouvoir répondre aux demandes des salariés. Les tribunaux prud'homaux doivent accroître significativement leurs sites et leurs effectifs. L'indépendance des magistrats doit être garantie. Solidaires travaillera à l'élaboration de propositions pour un nouveau Code du travail protecteur des salariés.

2. SERVICES SOCIALISES ET EMPLOIS PUBLICS

La question du développement des emplois publics est une des réponses à la crise économique et sociale et s'inscrit dans notre projet de transformation sociale. Cette question est d'autant plus importante que le gouvernement vise au contraire leur réduction drastique pour de prétendues raisons économiques et budgétaires, qui sont en réalité des raisons idéologiques. Évidemment, notre réflexion sur ce sujet fait partie de la cohérence globale de nos axes revendicatifs sur les licenciements et le statut du salarié, la réduction du temps de travail (RTT), le partage de la valeur ajoutée (VA) entre salaires et profit, la fiscalité...

2.1 Comparaisons internationales en matière d'emploi public

Une récente étude du Centre d'analyse stratégique démontre que le soi-disant surpoids du secteur public français par rapport à d'autres pays agité par le pouvoir pour mieux dynamiser le statut des agents (rapport Mancel, etc.) n'est pas si évident. La France se place dans une moyenne haute en matière d'emploi public mais pas au rang des pays « sur-administrés ». Autre constat de cette étude, les pays ayant réduit fortement le nombre de postes dans la fonction publique recourent quelques années plus tard à la sous-traitance ou recrutent à nouveau, ou encore, par un jeu de vases communicants, la baisse des effectifs des administrations d'Etat se voit compenser par la hausse du personnel dans les collectivités territoriales. Ainsi, le Canada, qui avait fait une RGPP (Révision générale des politiques publiques) en 1994, compte aujourd'hui plus de fonctionnaires qu'à l'époque. Dans la plupart des pays, la contraction de l'emploi public génère peu d'économies et que l'équilibre des comptes publics passe soit par une réduction des prestations sociales soit par l'augmentation des prélèvements obligatoires. À part la Suède, le taux d'emploi public des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) diminue depuis les années 1990. À titre d'exemple, le service public allemand a supprimé, entre 1991 et 2006, 2,1 millions d'emplois, et le secteur privé est loin d'avoir compensé ces pertes. Globalement les politiques européennes de libé-

ralisation des services publics et la logique de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) ont depuis des années les mêmes objectifs, réduire les coûts et le champ des services publics.

2.2 La France c'est :

- 89,5 fonctionnaires pour 1 000 habitants (150 en Suède et 90 au Royaume-Uni),
- 22,5 % de l'emploi total sont des emplois publics (31 % en Suède et 18,5 % au Royaume-Uni),
- 18,1 % de la richesse nationale va aux dépenses de rémunérations et de sous-traitance des administrations publiques (25 % en Suède et 23,2 % au Royaume-Uni),
- 23,2 % de la richesse nationale va aux prestations sociales et transferts sociaux en nature (19,2 % en Suède et 12,8 % au Royaume-Uni).

Le débat autour des gisements d'emplois dans le secteur du service à la personne renvoie à un réel choix de société : Les libéraux favorisent l'extension de la prise en charge de tous les services à la personne (santé, dépendance, formation etc..) par le secteur privé, créant ainsi une nouvelle domesticité privatisée. Face à cette conception, qui bénéficiera aux plus riches et qui se traduira par une montée des inégalités et de la précarité, nous opposons le développement des services publics et un réel débat sur le partage du temps de travail.

2.3 Axes revendicatifs

- Définition, élargissement des secteurs prioritaires, quantification et planification pluriannuelles des besoins (santé, éducation, formation professionnelle, recherche, transport, logement, énergie, secteur bancaire, petite enfance et dépendance, culture...), et mécanismes démocratiques pour en décider.
- Resocialisation des secteurs privatisés
- Politiques budgétaire et fiscale adéquates pour définir les recettes et l'allocation prioritaires des ressources.
- Révision de la politique de décentralisation des services publics actuellement conçue sans transfert budgétaire suffisant, pour un renforcement de la présence et de l'efficacité des services publics.
- Nouvelle politique d'accès aux emplois publics, en favorisant l'accès des personnes discriminées (personnes non qualifiées, étrangers..).
- Statut public des emplois pour tous, pour résorber les emplois précaires et sous contrat privé avec un plan de titularisation massif et l'arrêt du recours à la précarité.

3. LE SYNDICALISME À L'EPREUVE DES BOULEVERSEMENTS SOCIAUX

3.1 Le mouvement syndical s'est construit depuis des décennies sur le modèle des grands bastions comme fer de lance de la contestation ouvrière (« quand Billancourt éternue toute la France s'enrhume »). Même s'il en existe encore, ce n'est plus le schéma dominant dans lequel nous évoluons. Le constat de l'éclatement des unités de production, le développement de la sous-traitance et du secteur tertiaire nous obligent à penser notre stratégie en termes de filière et de liens transversaux avec des forces interprofessionnelles et citoyennes locales, pour mener des luttes et construire nos revendications. Réfléchir en ter-

mes de branche professionnelle est nécessaire mais pas suffisant. Quant à la nécessité de développer des stratégies au niveau international, ou du moins européennes, à moyen terme, il faut réaffirmer cet objectif. Au regard des limites des cadres existants, comme celui de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), il convient notamment de formaliser, à côté des Forums sociaux européens (FSE) généraux, des cadres spécifiques réguliers de branches professionnelles pour analyser les stratégies des entreprises, dégager des revendications et combats unifiants, à l'échelle des enjeux.

3.2 La précarité et le chômage structurels sont aussi des données qui continuent d'interroger notre structuration, nos interventions. En trente ans, le volume, la nature et la structure des emplois ont profondément changé. On assiste aussi depuis plusieurs années à l'explosion des formes de sous emploi ou emplois atypiques. De 1982 à 2008, la part de ces formes d'emploi a plus que doublé, passant de 5,4 % à 12 % de l'emploi total. Si ces formes d'emploi restent minoritaires dans l'emploi total, elles se généralisent en revanche pour les jeunes - ils représentent plus de la moitié des emplois créés en 2008 - pour les femmes - notamment avec le développement du temps partiel - et les travailleurs immigrés. Concernant les jeunes, l'accord signé entre les présidents d'université et le Medef, sous couvert de favoriser l'emploi des jeunes, n'est en réalité qu'une mise à disposition pour le patronat d'une armée de réserve de travailleurs précaires et sous-payés par la généralisation de stages à tous les niveaux du parcours universitaire. Au total, on compte six millions d'emplois de cette nature, qui sont par ailleurs la première cause d'entrée au chômage, avant les licenciements. Malgré la rallonge annoncée de 500 millions pour le budget de l'emploi en direction des chômeurs de longue durée et des jeunes, les coupes claires dans le budget 2011, au nom de la réduction des déficits publics, du financement des contrats aidés, notamment dans le secteur non marchand, et la réduction de 5 % des crédits de Pôle emploi et de 4 % de ses effectifs, vont aggraver la situation des chômeurs. La nouvelle convention Assurance chômage de 2011, reconduisant celle de 2009, ne répond en rien aux nécessités de renforcement du système d'indemnisation, face à l'explosion du chômage engendrée par la crise économique. La théorie dominante en Europe est d'en finir avec la trop grande générosité du système d'assurance chômage qui installerait les privés d'emploi dans un chômage volontaire. L'idée est de basculer d'un système qui protège les personnes du risque du chômage à un Etat qui les pousse à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel salaire, et d'instaurer un filet de sécurité minimal (RSA – Revenu de solidarité active) pour les plus défavorisés. Toutes ces données nécessitent des réorientations syndicales tant en termes de construction que de revendications.

3.3 Une des questions récurrentes est l'organisation et la mobilisation des chômeurs et des précaires. Malgré les tentatives syndicales ou associatives, force est de constater que le bilan est un quasi-échec, ces travailleurs et travailleuses n'étant pas toujours pas réellement représentés par une force substantielle. Nous sommes dans un cercle vicieux où le mouvement ouvrier, au sens large, est dans l'incapacité de les organiser en leur sein et donc dans l'incapacité de les comprendre, de porter leurs revendications (ou si peu) et donc de les intégrer. Comment « décloisonner » cette spirale de l'impuissance ? Comme le dit un acteur du mouvement des chômeurs, le continent des « sans » se détache inexorablement du reste de la société et de ses représentants supposés, c'est la tectonique

des pauvres. Elargir le rôle des Bourses du travail à l'accueil des chômeurs pour permettre la mutualisation des moyens et un cadre permanent, leur redonnant ainsi un de leurs rôles originels, est une piste. La démocratisation des instances supérieures de l'Unedic et de Pôle emploi incluant des représentants de salariés et de chômeurs/euses sur la base d'élections nationales en est une autre.

3.4 Fin 2008, la fusion des services de l'ANPE (chargés de l'accompagnement vers l'emploi des chômeurs/euses et des entreprises) et de ceux des Assedic (chargés du recouvrement des cotisations et de l'indemnisation) puis l'intégration des personnels de l'orientation professionnelle (Afp) en une seule entité Pôle emploi était justifiée politiquement par le fantasme de l'interlocuteur unique et des économies d'échelle recherchée dans toute fusion. Mais l'agent polyvalent, qui peut à la fois conseiller sur les questions d'indemnisation, de recherche d'emploi, de mesures d'embauches pour les entreprises et d'orientation professionnelle, est une fiction qui va à l'encontre d'une logique de métier et d'identité professionnelle garante d'un service public de qualité rendu aux usagers. Il s'agit bien avant tout de mécaniser les tâches pour renforcer les dispositifs de coercition et de sanctions vis-à-vis des chômeurs récalcitrants à accepter toute offre « raisonnable » d'emploi qu'on veut leur imposer. Tout comme l'accès à la formation continue, on est bien là dans une logique constante de formatage de la main-d'œuvre aux desiderata des employeurs. La nécessité d'un service public de l'emploi dont les missions et les objectifs devraient être aux antipodes de ceux assignés à Pôle emploi, est dans ce contexte une revendication décisive. De même, une refonte du système de la formation professionnelle continue et rémunérée est impérative. Depuis des années, le patronat se désengage de cette obligation vis-à-vis des salariés-e-s, l'Etat détruit toutes les institutions publiques de formation.

4. STRATEGIE SYNDICALE ET REVENDICATIONS

4.1. Contrairement aux discours officiels, il ne s'agit pas de moraliser le capitalisme mais bien d'engager une transformation sociale dont les axes forts sont :

- Socialiser certains secteurs clés de l'économie.
- Changer de politique fiscale en rétablissant l'équilibre entre imposition des entreprises (trop allégée) par rapport à celle des ménages, en revenant sur les avantages fiscaux consentis aux plus riches. Il faut réinstaurer une meilleure progressivité, en créant notamment un taux marginal à l'impôt sur les revenus qui soit dissuasif.
- Augmentation immédiate salariale uniforme pour toutes et tous.
- Mettre en place un service bancaire public.
- Limiter les revenus des dirigeants.
- Définir un Smic européen en proportion du PIB, qui permette de vivre décemment.
- Instaurer un statut du salarié. Le patronat doit être débiteur collectif du maintien des garanties sociales rendant dissuasifs les licenciements économiques.
- Résorber les emplois précaires.
- Partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés-e-s.
- Réduction effective de la durée légale du temps de travail hebdomadaire à 32 heures sans réduction de salaire.
- Reconstruire et renforcer la formation professionnelle permanente et continue.
- Mettre en place un service public de l'emploi de qualité.
- Développer les emplois publics.

B - LES SERVICES PUBLICS

5. UNE AGGRAVATION DES ATTAQUES CONTRE LES SERVICES PUBLICS

5.1. Les crises économiques, financières et l'aggravation des dettes des Etats européens ont eu pour conséquence la mise en place de politiques de rigueur qui remettent en cause la pérennité de nos services publics en France et en Europe. En effet, les réformes structurelles dictées par le FMI (Fonds monétaire international) et/ou les gouvernements européens ne font que légitimer une logique du « tout-marché » en décrétant la diminution drastique des dépenses publiques comme la solution inéluctable à ces crises. Ce faisant, les gouvernements portent encore plus d'attaques à la fonction publique et consacrent le désengagement de l'Etat dans bien des domaines relevant du service public. Les gouvernements néolibéraux n'en sont pas à un paradoxe près, puisque, on s'en souvient, les services publics français avaient été présentés comme des amortisseurs sociaux-économiques ayant atténué les effets de la crise en 2008 ; pour autant, la casse des services publics continue !

5.2 Ce nouveau contexte se rajoute aux politiques européennes pratiquées ces dernières années : les directives européennes ont instauré la libre concurrence en matière d'énergie, de transport et de télécommunication alors que les conséquences négatives des privatisations sur le coût des services à l'utilisateur, les importants coûts de transaction créés par la séparation en deux des entreprises de réseaux, les effets négatifs sur la sécurité et sur le renouvellement des infrastructures, sur les conditions de travail des personnels et la précarisation des emplois sont désormais connus.

Les réformes touchant la fonction publique comme la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ou, dans sa déclinaison, l'organisation des services de l'Etat (réforme de l'administration territoriale de l'Etat), viennent concrétiser cette logique de gestion purement comptable des administrations par une politique régressive : en concentrant les services de l'Etat, en instituant la pénurie de fonctionnaires et en axant l'ensemble des politiques mises en œuvre autour de la question du coût, elles contreviennent directement à l'intérêt général que représentent concrètement les services publics. En organisant l'impossibilité d'assurer un fonctionnement normal des services, ces réformes mettent directement en cause la qualité du service public et le coût pour les usagers, leur accessibilité géographique (en supprimant des implantations sur le territoire), et portent des atteintes graves aux conditions de travail des personnes qui les assurent.

5.3 Les réformes dans les secteurs de la santé et de l'école sont de bons exemples. Côté santé, la Loi Hôpital patient santé territoire (HPST), adoptée en 2009, contient toutes les dispositions à même de détruire notre système de santé publique, en basculant le maximum d'activités hospitalières rentables dans le secteur lucratif et en transformant l'hôpital public en une entreprise commerciale qui remet en cause les statuts des personnels, sélectionne les malades et les pathologies les plus rentables, parachevant les conséquences de la tarification à l'activité (T2A) du Plan Hôpital 2007-2012 qui valorise les actes techniques au détriment de la prise en charge globale des patients (transposition

à l'hôpital du paiement à l'acte du médecin libéral). A la manœuvre : des Agences régionales de santé (ARS), directement sous la coupe du ministère, qui auront tout pouvoir pour fermer, regrouper, restructurer les établissements de santé et médico-sociaux (hôpitaux, maternité, Centres IVG, maisons de retraite...), imposer des partenariats public-privé et des directeurs d'établissements qui concentreront tous les moyens pour exécuter cette basse besogne et seront rémunérés en conséquence. Les conseils d'administration sont remplacés par des conseils de surveillance sans pouvoir, avec une représentation réduite des personnels, des usagers et des élus locaux. Reste que l'hôpital public est au centre des attaques. Il est pénalisé par la convergence des tarifs avec le privé, en raison de sa mission originelle d'accueillir tous les malades, mission dont le secteur lucratif, les chaînes de cliniques, est affranchi (non-prise en charge de la plupart des urgences, des pathologies coûteuses, de la grande vieillesse, des « indigents »...). Le destin de nombre d'hôpitaux publics sera, in fine, de s'occuper des « pauvres gens », avec de pauvres moyens. Pendant que le secteur public de psychiatrie, exsangue, poursuit sa régression à coup d'injonctions réglementaires vers le sécuritaire et le contrôle des populations « à risque », au détriment du soin et de l'accompagnement social. Dans cette perspective, qui fait la part belle au commercial, il n'y plus de place pour les hôpitaux privés à but non lucratif, participant au service public hospitalier, où les plans « sociaux » se multiplient. Côté éducation, on paye un lourd tribut en termes de suppressions de postes (près de 70 000 de 2007 à 2011) alors que le nombre d'élèves augmente. Les conditions d'accueil des élèves, les conditions de travail de ceux-ci et des personnels se dégradent. La formation initiale et professionnelle des enseignants est cassée. Les mesures d'aides à la difficulté scolaire sont en voie de privatisation et, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les choix de financement et les réformes successives (Pacte pour la recherche, LRU...) mettent sérieusement en péril les missions de services publics dans ce secteur. Le système éducatif n'est pas en mesure d'offrir l'égalité des droits en matière d'éducation. Sous l'égide de la LOLF, il est livré au culte de l'évaluation et de la mise en concurrence, aussi bien pour les personnels et les établissements (étude PISA et OCDE) que pour les élèves fichés dès la maternelle dans un processus (Base élève, contestée par l'ONU, Sconet, livret de compétences personnalisé...). Les réformes de ce gouvernement appauvrissent les contenus d'enseignement, voire réduisent les choix des élèves et la liberté pédagogique des enseignant-e-s. C'est dans ce cadre que le secteur privé est largement favorisé. Cette casse de l'éducation et ce favoritisme du secteur privé s'inscrivent dans la logique des discours présidentiels remettant en cause la laïcité.

5.4 Par ailleurs, les services publics, et plus largement les politiques publiques, sont aussi remis en cause par des mesures mettant en péril leurs financements : alors que les néolibéraux mettent en avant le dérapage des dépenses publiques, la réalité est celle d'une véritable « crise des recettes » résultant de la politique fiscale pratiquée en France ces vingt dernières années. Cette politique fiscale a fait la part belle aux ménages les plus aisés, aux entreprises (particulièrement aux multinationales), ce qui n'a fait qu'accroître les déficits publics qui servent de prétexte aux diminutions des dépenses publiques et donc à la mise en cause des services publics. De plus les finances des collectivités territoriales sont de plus en plus sous tension (transfert de compétences de l'Etat sans les compensations financières de même niveau) et mettent directement en péril certains services publics locaux.

5.5 Enfin, il y a actuellement une confiscation du débat sur les services publics : les décisions sont d'abord prises en fonction des seuls critères définis par le gouvernement et/ou l'entreprise publique : développement, implantation, ouverture ou fermeture de bureau, réduction d'horaires d'accès au public dans les gares, les postes, les préfectures, etc. Les souhaits ou besoins exprimés sont pris en compte à la marge, ou purement ignorés, y compris lorsque les tribunaux administratifs donnent raison aux usagers. Ainsi la Poste franchit une nouvelle étape en 2011 avec la libéralisation du courrier et les annonces d'entreprises privées de se positionner sur le marché du colis (entrée de TNT, entreprise hollandaise dans le capital d'Adrexo). Par contre, le marché du courrier est totalement délaissé par la concurrence. Après l'échec d'Alternative Post, qui a déposé son bilan, l'ensemble des opérateurs privés sont réticents à entrer sur ce marché qui baisse constamment. En fait les premiers concurrents de La Poste se trouvent dans le groupe La Poste, par ses filiales avec des transferts d'activité opérant un véritable dumping social. C'est aussi la menace du développement du statut d'auto-entrepreneur, déjà en vogue dans le secteur du colis (90% des colis sont acheminés par des « louageurs » à La Poste). L'éventuelle entrée de concurrents a servi de prétexte au processus de privatisation de La Poste et à ses conséquences. La stratégie de La Poste pour les prochaines années vise une productivité accrue assise sur les suppressions d'emplois, les fermetures de bureaux de poste, la réduction des tournées du courrier, l'accélération de la transformation de La Banque Postale en banque ordinaire. Tout cela au détriment des usagers sur l'ensemble du territoire et au prix du plus grand plan social de France (plus de 75 000 départs non remplacés depuis 2003 et 50 000 prévus d'ici à 2015). Comme de nombreux services publics, la réponse de l'entreprise publique, société anonyme depuis 2010, c'est l'abandon progressif de ses missions de service public.

6. DES SERVICES PUBLICS À DÉFENDRE ET À REVENDIQUER

6.1 Solidaires réaffirme la nécessité des services publics

Ils permettent un réel accès de la population aux « biens communs » c'est-à-dire aux biens publics et collectifs que sont l'énergie, l'eau, la santé, l'éducation, la culture, l'emploi... Les services publics se définissent également comme l'outil de gestion de ces biens communs, à travers notamment des services publics dits régaliens, comme la justice, les finances publiques, etc. Les services publics doivent être soustraits à la logique de marché et de la concurrence. Ils permettent un aménagement du territoire équilibré, par l'existence d'un réel maillage territorial. Quel que soit le niveau territorial dont ils relèvent, les services publics doivent permettre à tous/tes un plein accès aux services rendus, dans le respect des principes d'égalité, de continuité territoriale, de solidarité et de laïcité.

6.2 Solidaires revendique l'extension et la création de nouveaux services publics

De nouveaux besoins sont apparus suite aux mutations sociales et économiques, ou suite à l'apparition de nouvelles technologies... par exemple, avec l'allongement de la durée de la vie, la perte d'autonomie des personnes impose que de nouvelles structures soient créées et que de nouvelles missions soient prises en charge. Mais se sont aussi les évolutions des besoins en matière de recherche, de logement, d'emploi, d'environnement... qui appellent de nouvelles prises en charge.

6.3 Solidaires veut favoriser les services publics vecteurs de correction des inégalités

Certains services publics, au-delà de la prise en charge de besoins collectifs, ont un rôle direct à jouer dans la réduction des inégalités. En ce qui concerne les inégalités hommes-femmes, un vrai service public de la petite enfance et un service public lié à la perte d'autonomie sont nécessaires (ce sont encore les femmes qui s'occupent majoritairement des enfants et des ascendants).

6.4 Solidaires revendique une gestion plus démocratique des services publics

Le lien entre l'usager et le service public est à renouveler ; la question de la gestion démocratique et citoyenne des services publics doit être posée. Afin de fonctionner de manière plus démocratique, il faut que les services publics soient davantage contrôlés par les élus, les usagers, les personnels et les organisations syndicales avec des moyens décisionnels réels.

6.5 Solidaires réaffirme la nécessité de la défense des statuts des personnes qui réalisent le service public.

Un vrai statut est gage de l'indépendance des personnels, nécessaire à l'égalité de traitement des usagers. Il permet aussi que le service soit réalisé dans la continuité. Les statuts « précaires » (pactes, contrats à durée déterminée...) vont à l'encontre de ces principes.

6.6 Solidaires revendique l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,

l'arrêt du recrutement de non-titulaires sur des besoins permanents, la création des postes statutaires nécessaires et la titularisation immédiate sans conditions de concours ou de nationalité de tous les agents précaires et employés dans les services publics et dans les administrations.

6.7 Solidaires revendique une fiscalité plus juste qui assure des sources de financement pérennes pour la mise en œuvre des politiques publiques et le fonctionnement des services publics. La gratuité, comme moyen concret d'accès de tous les citoyen-ne-s à certains services publics, est une nécessité. Solidaires affirme le principe absolu de la gestion publique du recouvrement et du contrôle de l'impôt.

6.8 Solidaires s'engage dans la défense des services publics au côté de tous les collectifs, ou des réseaux de défense ou de promotion des services publics

Solidaires soutient l'idée qu'une démarche positive visant à porter le débat auprès des citoyens/nes est indispensable. L'exemple réussi en tant que « prise de conscience » collective de la votation citoyenne pour La Poste est à décliner dans d'autres domaines. Il est plus que jamais nécessaire d'entreprendre une vraie œuvre pédagogique et d'inventer de nouvelles modalités de défense avec la participation citoyenne. La commission Services publics de Solidaires sera relancée dès la fin de ce Congrès et les premiers points qui seront mis en débat seront la gratuité des services publics et leur mode de gestion démocratique.

6-9 L'Outre-Mer. Le territoire français comprend un territoire hexagonal et des départements ou régions d'outre mer, éloignés du territoire continental. Cette situation d'éloignement géographique est aggravée par une situation de retard structurel en matière d'infrastructures, d'équipements. Le taux d'encadrement du service public est

largement insuffisant. Par exemple, pour La Réunion : 57 000 fonctionnaires pour 800 000 habitants, soit 71 pour 1 000, à comparer aux 89,5 au plan national (données Insee - Tableau économique de La Réunion 2010). Au nom de la solidarité nationale en direction des citoyens français d'outre-mer (salariés, usagers, chômeurs, etc.), Solidaires réclame l'application effective des principes d'équité et de continuité territoriale. Pour cela, des moyens en rapport avec les besoins doivent être mobilisés pour mettre à niveau les infrastructures, les services publics et en particulier ceux de l'éducation, de la santé et du logement... Le chômage touche particulièrement une population jeune qui rejette une mobilité forcée, à plusieurs milliers de kilomètres de leur famille et pour une durée souvent trop longue de plusieurs années. L'éloignement et l'isolement relatif des autres bassins d'emploi du territoire accentuent le phénomène. Pour favoriser une certaine mobilité et donc l'emploi des jeunes, Solidaires réclame la généralisation de l'application de dispositifs de priorité pour le retour des originaires qui ont accepté la mobilité vers l'Hexagone, comme il en existe à la DGFIP ou à l'Education nationale, dans le public comme dans le privé. Beaucoup de conventions collectives applicables sur le territoire national ne le sont pas dans les territoires d'outre-mer. Des négociations doivent avoir lieu au plan régional. Mais l'économie de ces territoires est composée essentiellement de TPE de moins de 10 salariés (+ de 85% pour la Réunion) et les secteurs ou branches ne sont pas structurés. Conséquence : très peu de conventions sont négociées et appliquées. Solidaires réclame, lorsqu'aucune convention collective régionale plus favorable n'existe, l'application dans les Dom-Tom des conventions collectives applicables dans l'Hexagone.

C - PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est aujourd'hui au cœur des attaques portées contre les droits des salariés. Fondamentalement, le projet néolibéral consiste à réduire le plus possible les dépenses publiques en matière de protection sociale et à ouvrir ce secteur aux entreprises privées. Sous prétexte de responsabilité individuelle, il s'agit ainsi de faire baisser de façon continue la part des dépenses socialisées et de remettre en cause les mécanismes de solidarité et de redistribution, un simple filet de sécurité pour les plus pauvres devant, en bout de course, rester à la charge de la collectivité. Ce projet met en place progressivement une protection sociale à plusieurs vitesses, aggravant ainsi considérablement les inégalités sociales.

La crise a renforcé la légitimité de la protection sociale en réhabilitant le rôle d'amortisseur des prestations sociales, elle a aussi mis en lumière les faiblesses et incertitudes des marchés financiers (fonds de pension, systèmes assurantiels) pourtant présentés comme des alternatives aux systèmes de protection collective. Les politiques menées durant ces trente dernières années ont à la fois asséché le financement issu des salaires et élargi le financement à d'autres sources de revenus (CSG, prélèvements sociaux, affectation de taxes et produits divers...) sans grande cohérence, ce qui a eu comme résultat de réduire la prise en charge collective de certaines dépenses. La position actuelle du gouvernement n'est pas d'augmenter les ressources de la protection sociale mais au contraire de les réduire au prétexte de renforcer l'incitation à l'emploi (obliger à prendre le premier emploi venu..) et à l'épargne (complémentaire santé et com-

plément de retraite par capitalisation). Une réflexion sur le financement de la Sécurité sociale s'impose aujourd'hui. En premier lieu, une autre répartition des richesses nécessite d'augmenter la part des salaires dans la richesse produite. Il faut également supprimer tous les dispositifs d'exonérations et d'abattements qui se sont empilés sans qu'on n'en ait jamais évalué la pertinence et l'efficacité.

7. LA SANTE

7.1. Un système en crise : attaques contre l'hôpital public, remise en cause de la Sécurité

7.1.1 Le capitalisme nuit gravement à la santé. C'est aujourd'hui une évidence !

Nous assistons à un désastre sanitaire, le capitalisme mondialisé ayant accéléré, depuis le début des années 1990, le processus de destruction des services publics à travers la planète. Si on reprend l'article 1 de la déclaration d'Alma Ata (12 septembre 1978) : « La Conférence réaffirme avec force que la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité, est un droit fondamental de l'être humain... un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé. » On comprend immédiatement que la majorité des Etats de la planète, soumis aux desiderata des multinationales, ont décidé de tourner le dos à cette résolution qu'ils votèrent à l'époque. Certains Etats ont vu l'espérance de vie de leur population, divisée par deux en quelques décennies (Botswana, Zimbabwe...). La pauvreté, une inégale répartition des richesses, une dégradation des conditions de travail, des dégâts écologiques majeurs, de profondes inégalités, sociales, économiques et culturelles, sont les causes fondamentales d'une telle dégradation de la santé.

7.1.2 De profondes inégalités internationales... Malgré un accroissement inégalé de la richesse dans le monde, la crise sanitaire que vivent les peuples aujourd'hui, est directement liée à l'état de pauvreté dans lequel sont confinées des parties importantes de la population au Sud, mais aussi de plus en plus au Nord : près d'un milliard d'êtres humains souffrent de malnutrition, plus d'un milliard n'ont pas accès à des points d'eau aménagés, 2,5 milliards n'ont pas accès à des infrastructures sanitaires correctes, 42 millions de personnes sont infectées par le VIH/Sida, dont 70% en Afrique subsaharienne, 30 000 enfants environ meurent chaque jour de maladies facilement curables, etc. Sous les coups de boutoir des multinationales, de la Banque mondiale, du FMI, des accords de l'OMC, se développent partout dans le monde des « réformes des systèmes de santé » (privatisation, partenariats publics-privés, programmes d'ajustements structurels validés par l'Organisation mondiale de la santé). C'est à cette tendance lourde de marchandisation de la santé que nous devons répondre, d'autant que les épidémies ne connaissent ni les frontières nationales, ni les frontières de Schengen.

7.1.3 ... et nationales de santé et d'action sociale. Partant d'un haut niveau en matière de santé et de protection sociale, la situation sanitaire de la France est bien évidemment moins dégradée que la situation mondiale. Toutefois nous connaissons une phase de restriction des garanties et des droits offerts par la protection sociale.

Les inégalités de santé et d'accès aux soins se creusent. Un cadre à 35 ans a une espérance de vie restante de 46 ans, alors qu'un ouvrier du même âge ne dispose que de 39 années à vivre, en moyenne. Cette différence est un concentré des inégalités sociales de santé. 30 % de la population déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. Au centre de cette dégradation : la question des revenus et l'inégale répartition des richesses produites. De réforme en réforme, l'accès aux soins s'est considérablement dégradé pour une grande partie de la population : fermeture d'hôpitaux et de maternités de proximité, désertification médicale, augmentation du reste à charge (multiplication des franchises médicales, augmentation continue du forfait hospitalier, déremboursement de médicaments et d'actes médicaux nécessaires, les dépassements d'honoraires...). Si la Sécu prend encore en charge 75% des dépenses de santé, ce pourcentage est en constante diminution et il diminue à 51% pour les soins courants. Le transfert progressif vers des complémentaires (où l'assurantiel se renforce) accélère les inégalités d'accès aux soins.

7.1.4 Le principe d'un financement du système de santé socialisé est de plus en plus contradictoire avec le développement d'une offre de soins privée. **La marchandisation de la santé n'a jamais été aussi flagrante.** La France détient le record européen des hospitalisations en milieu privé à but lucratif (23 %).

7.1.5 L'objectif du pouvoir : organiser et élargir le marché privé de la santé.

Le projet néolibéral consiste à réduire le coût du travail et, en son sein, le coût des cotisations sociales patronales, en privatisant le système par la présence de plus en plus significative d'assurances privées et un secteur mutualiste qui accepte les règles du jeu assurantiel. Il s'agit aussi de réduire le périmètre des dépenses publiques et d'élargir la présence de grands groupes lucratifs dans le secteur sanitaire et social, comme la Générale de Santé et Korian (maisons de retraite). La protection sociale, la santé peuvent coûter plus cher pourvu que ce soient les ménages qui paient. Il ne s'agit donc pas de réduire les dépenses de santé ; elles augmentent (10,9 % du PIB en 2007). Mais, à l'intérieur de ces dépenses, les hôpitaux publics ne comptent que pour 56,4 milliards d'euros, alors que les seules dépenses d'honoraires des médecins et dentistes libéraux cumulées au coût des médicaments représentaient 64,7 milliards d'euros en 2007. Le budget santé des « ménages » a augmenté de 50 % en sept ans (la hausse des tarifs des mutuelles en étant la principale cause).

7.1.6 La Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », dite Loi Bachelot de 2009, est venue parachever la réorientation de la santé et du social, avec une double tendance à la concentration et à l'externalisation.

- **Concentration** du secteur hospitalier public, qui passe de 1 000 établissements de santé à 300 communautés hospitalières de territoire (CHT) ; concentration du secteur des cliniques privées autour d'une poignée de multinationales ; concentration du secteur social où le gouvernement a pour objectif de passer de 35 000 associations prenant en charge l'action sociale ou le handicap à moins de 8 000, après de dures restructurations autour « d'appels à projets » et de contrats d'objectifs sans moyens. Les nouvelles formes de coopération entre hôpitaux ou structures sociales et médico-sociales, comme les groupements de coopération sanitaire (GCS), font la part belle au secteur privé marchand, en

accélération « l'externalisation » au profit du privé des secteurs rentables du soin et de la plupart des activités autres que le soin.

- **La loi « HPST »** impose la mainmise de l'Etat, au service des multinationales de l'assurance, de la pharmacie, de « la santé industrielle », dans toute l'organisation sanitaire.

7.1.7 Pour autant nous ne sommes pas nostalgiques du passé. Le retour en arrière ne solutionnerait en aucun cas la crise du système de santé. C'est à une réponse nouvelle, globale, alternative à la marchandisation de la santé et de l'action sociale qu'il faut nous attacher. Cette réponse doit partir des besoins, des demandes de la population et garantir l'égalité d'accès aux soins autour du triptyque gratuité, universalité, démocratie sanitaire. Elle ne saurait être ni ficelée, ni limitée au cadre national et nécessite, au-delà de l'action et de la réflexion du mouvement syndical, une bataille populaire impliquant syndicats, réseaux sociaux, partis.

7.2 Quelle réforme du système de santé et d'action sociale ? Quelle réforme des hôpitaux ?

7.2.1 L'accès au plus haut niveau possible de santé (et de bien être) est un droit humain fon-

damental, qui nécessite une mobilisation forte au plan international de tous les mouvements sociaux. L'instauration d'une protection sociale dans chaque pays apparaît comme une nécessité fondamentale.

7.2.2 Répondre aux besoins de santé et d'action sociale, c'est avant tout améliorer les principaux déterminants de santé : supprimer le chômage, la précarité, les pollutions, améliorer les conditions de travail et les conditions de vie (logement, alimentation...), réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, permettre que chacun se nourrisse correctement, avec un égal accès à l'éducation et à la culture. C'est, au plan international, agir pour éradiquer les principales maladies, supprimer la faim, les bidonvilles, agir aussi contre les guerres et les déplacements forcés de populations, agir pour l'accès à l'eau potable et à tous les médicaments dont dispose l'humanité, etc. C'est ensuite mettre la prévention aux postes de commandes, dans les quartiers, les écoles, le milieu de travail, sous le contrôle et avec la participation des usagers. C'est enfin organiser un maillage du territoire pour l'accès aux soins publics, de la maison de santé communale (où pourrait s'exercer la coordination des différents professionnels de santé et d'action sociale) au Centre hospitalier universitaire régional, sans oublier de renforcer l'implantation des centres d'IVG, aujourd'hui mise à mal. Ces différentes structures, publiques ou associatives (non commerciales), devraient fonctionner en réseau afin de pouvoir répondre aux besoins globaux des patients.

7.2.3 Pour cela il est nécessaire d'instaurer un débat démocratique permanent sur l'organisation sanitaire et sociale des territoires avec l'ensemble des acteurs concernés : la population, les professionnels, les élus.

7.2.4 Une priorité, défendre l'hôpital public : cela passe par l'abrogation de la Loi HPST et de la tarification à l'activité, des budgets nécessaires à la création en urgence de 100 000 emplois. Toute suppression, transformation ou création de lits, de service, d'établissement, doit être l'affaire de la population. Les cliniques lucratives et non lucratives doivent être transformées en établissements publics et les lits privés disparaître

des hôpitaux publics.

7.2.5 La rémunération des professionnels de santé qui exercent en libéral doit aussi évoluer

du paiement à l'acte vers des forfaits (ou des salaires), pour une prise en charge globale des patients favorisant la dimension préventive.

7.2.6 Afin de lutter contre les déserts médicaux et de démocratiser les études médicales, il sera aussi proposé un salaire aux étudiant-e-s en médecine, en contrepartie d'une obligation de service public durant une certaine période.

7.2.7 En finir avec la médecine patronale : il est urgent de créer un service public de santé au travail indépendant des employeurs et articulé avec une politique d'amélioration des conditions de travail et d'éradication des risques professionnels. Ce qui suppose la conquête de nouveaux droits des salariés sur l'organisation des activités et des productions des entreprises.

7.2.8 Il faut enfin, pour démocratiser la gestion de la Sécurité sociale et lui permettre de mieux prendre en charge l'organisation du système de santé, revenir, comme en 1983, à l'élection des conseils d'administration par les salariés, les retraités, les chômeurs et les étudiants, ouverte à toutes les organisations syndicales.

7.2.9 : Pour une démocratie sanitaire et sociale

Il faut définir un droit collectif de la population à être informée sur l'ensemble des questions de santé, de façon compréhensible. De consommateur passif de soins, le patient doit devenir acteur à part entière et participer, avec d'autres, aux décisions de santé publique. Il est indispensable d'impliquer la population, les professionnels de santé, les associations présentes dans les domaines sanitaire et social, les organismes locaux de sécurité sociale pour débattre régulièrement des questions de santé, de prévention, des structures de soins, des attentes et des besoins des uns et des autres.

L'information partagée et accessible au plus grand nombre est un moyen de responsabiliser l'ensemble des acteurs, de faire valoir les besoins, d'adapter l'organisation des services. Il ne peut y avoir de véritable débat démocratique sans une bonne compréhension des enjeux. La création d'espaces de débat au plan local, régional et national permettra de déboucher ensuite sur des décisions. Parallèlement, l'éducation à la santé doit être développée par des actions de terrain auprès des établissements scolaires, des entreprises, des quartiers...

7.3. Contrôler l'industrie pharmaceutique

7.3.1 34 milliards d'euros par an, c'est ce que représente le coût du médicament - dont 3 milliards d'euros pour le marketing pharmaceutique (les « visiteurs médicaux », la publicité, ...) - sans parler du coût induit par des prescriptions de médicaments nouveaux, plus chers, mais n'apportant pas d'amélioration véritable. En 2009, Sanofi-Aventis, premier groupe de l'industrie pharmaceutique en France, en tête des profits du CAC 40, a versé 3 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.

7.3.2 La France est l'un des pays les plus consommateurs de médicaments au monde. Par habitant, elle dépense pour les médicaments 50 % de plus que l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne. Elle se situe également en tête pour les médicaments psycho-

tropes, notamment chez les adolescents.

7.3.3 Les scandales à répétition : l'hormone de croissance, la gabegie engendrée par l'achat massif du vaccin contre la grippe H1N1, ou plus récemment le Médiateur, démontrent la faillite du système de sécurité sanitaire du fait de la mainmise des firmes pharmaceutiques sur le monde médical. L'industrie pharmaceutique est omniprésente, elle finance formations, stages, congrès, subventionne la recherche, les experts, y compris les associations de malades. Les organismes de contrôle gouvernementaux (AFSSAPS, HAS, etc.) ne jouent pas leur rôle, car les experts et les conseillers scientifiques qui en sont membres ne sont pas indépendants de l'industrie pharmaceutique.

7.3.4 En sus d'un contrôle public, voire d'une socialisation, de l'industrie pharmaceutique, un **grand service public du médicament**, garant des priorités de santé publique indépendant et transparent, devrait être imposé à l'industrie pharmaceutique, dont les profits indécentes sont alimentés par les cotisations sociales. Cet organisme vérifierait aussi l'efficacité des médicaments en toute indépendance. Si un médicament est considéré comme inefficace, il doit être retiré de la vente et non pas y être maintenu sans être remboursé pour le seul bénéfice des laboratoires pharmaceutiques. Ce grand service public du médicament se traduirait notamment par :

- une recherche guidée par les besoins en termes de santé publique,
- une production industrielle des médicaments à la fois respectueuse de l'environnement et de la sécurité des travailleurs,
- une information objective et sans exclusive de tous les médecins.

En attendant, les laboratoires doivent assurer la complète prise en charge des effets secondaires de leurs médicaments (en lieu et place de la Sécurité sociale).

7.4 Trouver les financements adéquats

7.4.1 Le déficit de la Sécurité sociale a été sciemment organisé depuis des années par des manques de recettes, engendrés par le chômage de masse et les multiples baisses ou exonérations de cotisations patronales. Ces mesures dérogatoires favorisent par ailleurs les formes les plus précaires du travail (contrats aidés, temps partiels,...). Des compléments de salaire de plus en plus nombreux (heures supplémentaires, intéressement, stock-options, bonus) sont aussi exonérés de cotisations. L'ancrage du financement de la Sécurité sociale à partir des salaires doit être réaffirmé, ce qui n'interdit pas de réfléchir à d'autres sources de financement sur les profits financiers. Solidaires s'oppose à tout processus d'étatisation de la Sécurité sociale.

7.5 Quels objectifs pour l'Assurance maladie ?

7.5.1 Le système d'assurance maladie, mis en place en 1945, n'avait pas pour fonction d'organiser le système de soins, ni de mettre en place un système de santé. Les prestations d'assurance maladie permettaient : un accès aux soins par la prise en charge des frais d'hospitalisation ; un remboursement, au demeurant partiel, des visites médicales et des médicaments ; la compensation d'absences maladie par les indemnités journalières. Ces mesures assuraient la « solvabilisation » de la demande tout en laissant tel quel le système de soins. Les transformations majeures du système de santé ont été décidées par l'Etat et non par l'Assurance maladie.

7.5.2 L'Union syndicale Solidaires entend transformer le système d'assurance maladie en un régime universel d'assurance santé ouvert à tous, organisé non plus seulement pour gérer le risque maladie des assurés, mais pour les aider à rester en bonne santé en agissant notamment sur l'ensemble des déterminants de santé. La mise en place d'un système au service de la population avec des professionnels et des structures répartis équitablement sur le territoire, permettrait de réduire les inégalités et de garantir à tous un égal accès au système de santé. Nous devons faire de l'accès aux soins un droit fondamental. Pour respecter ce droit fondamental, il faut obtenir progressivement une prise en charge intégrale des dépenses de santé : suppression de tout ticket modérateur, forfait hospitalier et autres franchises. Le tiers payant doit être généralisé. Cela passe aussi par l'abrogation de l'article 113 de la loi Fillon du 21 août 2003 qui encourage la mise en place de complémentaires obligatoires au niveau des entreprises. L'Assurance maladie doit être le cadre où s'expriment la démocratie sanitaire et le contrôle populaire sur le système de santé. Pour Solidaires, le débat doit s'ouvrir entre les organisations citoyennes et les mouvements sociaux sur les moyens de rénover et de renforcer la protection sociale solidaire.

8. LES RETRAITES

8.1 *Des attaques sans fin*

8.1.1. Les évolutions démographiques ont servi de prétexte à des attaques continues contre le système par répartition. Depuis le Livre blanc de Michel Rocard de 1991 jusqu'à la contre-réforme de 2010, ce sont les mêmes arguments éculés qui reviennent en permanence. Refusant d'accompagner les évolutions démographiques par un accroissement de la richesse produite revenant aux retraités, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de vouloir repousser l'âge effectif de départ en retraite. Dans les conditions du marché du travail où les entreprises se débarrassent de leurs salariés âgés - l'âge de cessation d'activité est inférieur à 59 ans - et où les jeunes entrent de plus en plus tard sur le marché du travail, vouloir faire travailler les salariés plus longtemps aboutit, de fait, à une baisse importante du niveau des pensions.

8.1.2. La baisse du niveau des pensions sciemment organisée (baisse des ressources sociales) pousse ceux qui en ont les moyens à essayer de se constituer une épargne-retraite en capitalisation. Cela se fait grâce à des incitations fiscales et sociales, qui viennent diminuer les ressources de l'Etat et de la Sécurité sociale. L'accroissement de la capitalisation justifiera pour les employeurs l'amoindrissement du système par répartition, ce qui développera une spirale mortifère à l'encontre de notre système solidaire de retraite.

8.1.3. Cependant, l'attrait des régimes par capitalisation s'est considérablement affaibli, et ce pour deux raisons. D'une part, ils ont été incapables de faire face aux évolutions démographiques et avant même la crise financière, les difficultés des fonds de pension se sont multipliées. D'autre part, les multiples crises boursières et financières ont clairement montré les risques qu'il y avait à confier sa retraite future aux marchés financiers. Pour ces raisons, si les gouvernements n'ont pas abandonné l'objectif de développer la capitalisation, ils se tournent aussi vers une autre solution, une « réforme systémique » visant à transformer en profondeur le système par répartition.

8.2. Une réforme systémique qui change le sens de la répartition

- 8.2.1.** C'est le sens de l'amendement adopté en catimini par le Sénat lors du vote de la loi sur les retraites en novembre 2010. Il prévoit qu'un débat sur une réforme systémique, visant à instaurer un système par point ou par comptes notionnels, serait lancé en 2013. Il s'agit par là de changer le sens même de la répartition. La retraite par répartition vise, sous certaines conditions d'âge et de cotisations, à garantir le niveau de la pension à travers le taux de remplacement. Dans un tel système, la retraite est le prolongement du salaire avec comme objectif de maintenir plus ou moins le niveau de vie acquis pendant la vie active. Ce n'est pas le cas dans les systèmes par points ou par compte notionnels, même s'ils restent des systèmes par répartition.
- 8.2.2.** Dans la retraite par points, les cotisations servent à « acheter » des points. À la fin de sa carrière, le cotisant a accumulé un certain nombre de points. La pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point à cette date, la valeur de service (le prix de vente). La valeur d'acquisition du point (le prix d'achat) et sa valeur de service sont fixés par la caisse de retraite de telle sorte que l'équilibre financier soit assuré. La caisse peut ainsi jouer sur la différence entre prix de vente et prix d'achat. C'est ce qui s'est passé suite à l'accord sur les complémentaires Arrco/Agirc de 1996 qui a fait que, pour un même montant de cotisation, le salarié obtient 25 % de points en moins en 2001 qu'en 1996. Et chaque année, la valeur du point, et donc de la retraite complémentaire, perd du pouvoir d'achat. Il en est de même avec le RAFP (Régime additionnel de la fonction publique) qui n'est rien de moins qu'un fonds de pension obligatoire pour les fonctionnaires, dont la valeur de service est inférieure à l'inflation.
- 8.2.3.** Dans un système par comptes notionnels, les cotisations servent à alimenter un compte d'épargne virtuel. Le capital ainsi constitué n'est pas placé sur les marchés financiers, mais est revalorisé chaque année suivant un taux de rendement calculé en fonction de l'inflation, de l'évolution de la masse salariale ou autre. Ce capital accumulé est transformé en rente au moment du départ à la retraite. On lui affecte pour cela un « coefficient de conversion » calculé en fonction de l'espérance de vie à la retraite. Est introduite ainsi la logique assurancielle privée de la « neutralité actuarielle » qui veut que les prestations reçues correspondent aux cotisations actualisées.
- 8.2.4.** La généralisation d'un système par points ou l'instauration d'un système par comptes notionnels auraient des conséquences catastrophiques. Nous passerions d'un régime à prestations définies à un régime à cotisations définies où le partage des richesses serait figé. En effet, que ce soit dans un système par points ou par comptes notionnels, le calcul de la pension prendrait en compte l'intégralité de la carrière, y compris les mauvaises années, ce qui amplifierait les inégalités et baisserait le taux de remplacement des plus précaires, notamment des femmes subissant le temps partiel. Le salaire de référence, qui sert au calcul de la retraite, serait ainsi moins élevé, ce qui aboutirait à une baisse du taux de remplacement et donc du niveau des pensions. Les bornes collectives d'âge de départ à la retraite disparaîtraient. L'individualisation de la retraite serait ainsi poussée à son maximum, chacun pouvant choisir de partir quand il le veut à condition d'en payer le prix. Les salariés les moins bien payés auraient ainsi tendance à travailler plus longtemps

pour avoir une pension leur permettant de vivre... à moins que, comme aujourd'hui, les entreprises s'en débarrassent. Pire, dans le système par comptes notionnels, la pension perçue par le retraité décroîtrait lorsque l'espérance de vie est plus grande. La logique de la rente serait ainsi introduite dans la répartition et réduirait, ou mettrait fin, à toutes les solidarités permettant d'acquérir des droits à pension pendant les périodes non travaillées (maternité, maladie, chômage...).

8.3. Pour une réforme progressiste des retraites

- 8.3.1.** Combattre les projets régressifs en matière de retraites est un impératif absolu. Cependant, l'action syndicale ne peut se réduire à ce combat, aussi nécessaire soit-il car le statu quo est aujourd'hui défavorable aux salariés. La bataille défensive doit s'articuler avec des propositions offensives. C'est pourquoi Solidaires est porteur d'un projet de réforme progressiste des retraites.
- 8.3.2.** Ce projet se fixe pour objectif de maintenir une parité globale de niveau de vie entre actifs et retraités, ce qui suppose une indexation sur les salaires nets des pensions et des « salaires portés au compte » pour le calcul de la retraite. Contre la logique de la neutralité actuarielle, Solidaires défend l'idée que la pension est le prolongement du salaire acquis pendant la vie active. Un pourcentage du salaire doit être garanti à long terme à tous les retraités. Nous revendiquons un taux de remplacement de 75% pour 37,5 ans de cotisation. Le salaire de référence pour calculer la pension ne doit pas aboutir à une rupture du niveau de vie au moment du départ. Dans la fonction publique et pour les salarié-e-s des régimes spéciaux où existent des carrières linéaires, cela passe par le maintien du calcul sur le salaire des six derniers mois et, pour la fonction publique d'Etat, par le maintien du Code des pensions. Dans le secteur privé, où les carrières sont très éclatées, c'est la notion de meilleures années qu'il faut prendre en compte. Solidaires se bat pour que le calcul de la pension soit, dans ce cas, basé sur les dix meilleures années. Enfin, Solidaires se bat pour la suppression de la décote, le départ à taux plein à 60 ans pour la plupart et avant pour les régimes spéciaux, les métiers pénibles, les horaires décalés...
- 8.3.3.** Le développement du travail précaire, qui touche en particulier les femmes et les jeunes entrant sur le marché du travail, impose de prendre des mesures spécifiques pour que la retraite n'aggrave pas encore les inégalités. C'est pourquoi Solidaires demande qu'aucune retraite ne soit inférieure au Smic et que toutes les périodes d'étude après 18 ans et de chômage soient validées comme périodes comptant dans les annuités prises en compte pour le calcul de la retraite.
- 8.3.4.** Un tel projet doit être financé d'abord par un nouvel accès à l'emploi : lutte contre le chômage, amélioration du taux d'emploi des femmes qui est aujourd'hui nettement inférieur à celui des hommes. Il faut, d'autre part, en finir avec les allègements de cotisations sociales et soumettre à cotisation les stock-options, les jetons de présence, l'intéressement et la participation. Il faut enfin faire cotiser les dividendes versés aux actionnaires et/ou augmenter la part patronale des cotisations sociales. Il s'agit donc d'imposer un nouveau partage de la richesse produite.

8.3.5. Cette réforme progressiste des retraites s'oppose à l'idéologie du « travailler plus ». Il s'agit au contraire de travailler moins et tous. Une nouvelle répartition des richesses doit permettre une réduction du temps passé au travail, l'allongement du temps de retraite étant une des formes de la réduction du temps de travail. Cet allongement de la durée de la retraite prend en compte le rôle nouveau joué par les retraités dans la société. Ceux-ci sont de plus en plus investis dans des activités socialement utiles, mais hors de la subordination au capital. Les retraités produisent donc de la richesse, même si celle-ci n'est pas quantifiée monétairement. C'est la société dans son ensemble qui en bénéficie.

9. L'AIDE À L'AUTONOMIE DOIT ETRE ASSUREE À 100% PAR LA SECURITE SOCIALE

La perte d'autonomie est une question qui concerne toute la société et qui exige donc une réponse de la collectivité nationale.

9.1 Cette prise en charge collective doit se faire quel que soit l'âge des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Une réponse globale à la question de la dépendance s'impose. Il faut coordonner les politiques menées à l'égard des personnes handicapées, de naissance, par maladie, par accident, voire accident professionnel, ou par l'âge et les maladies dégénératives. Il faut appliquer le traité de l'ONU signé par la France qui pose le principe de non discrimination par l'âge pour les handicapés ; il faut appliquer la loi du 11 février 2005 pour les personnes handicapées qui supprime également la barrière de l'âge de 60 ans pour celles-ci. Les prestations de compensation humaine (aides humaines et aides techniques - logement, transports...) doivent être maintenues et toujours améliorées en fonction du handicap au-delà de 60 ans.

9.2 Le handicap, quelle que soit son origine, quel que soit son degré, est toujours très difficile à vivre pour la personne directement atteinte, et aussi pour sa famille et pour ses proches. C'est donc bien un domaine où la solidarité nationale doit jouer à plein, pour, au moins, faire en sorte que des problèmes financiers ne viennent pas se surajouter aux problèmes humains et affectifs.

9.3 Le meilleur outil pour organiser cette solidarité nationale est la Sécurité sociale, qui devrait donc prendre en charge la perte d'autonomie.

9.4 L'aide à l'autonomie, tous les services et aides alloués aux personnes en perte d'autonomie, doivent être financés, tout comme l'ensemble de la Sécurité sociale, par un système basé sur une réelle solidarité nationale par application du double principe issu du Conseil national de la Résistance « chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins ». Le recours à des assurances individuelles, à des mutuelles particulières et/ou au patrimoine personnel des personnes ou de leurs familles sont donc à exclure.

9.5 Nous revendiquons que des recettes spécifiques soient affectées au financement de la perte d'autonomie. Les salarié-e-s ne doivent pas payer. Cela passe par un meilleur partage des richesses, par une augmentation des cotisations sociales, par la fin des exonérations sur les cotisations sociales, par la cotisation sur les stock-options, la participation et l'intéressement, les dividendes aux actionnaires et par la taxation des revenus du patrimoine. Une éventuelle recette supplémentaire, spécifique à l'aide à l'autonomie, reste à débattre.

- 9.6** Les services et les prestations à domicile comme en hébergement seraient assurés par de nouveaux services publics, gérés au plus près des intéressés. Les personnels titulaires affectés, qualifiés et exerçant leur métier dans de bonnes conditions, devraient être en nombre suffisant - passant notamment d'un taux d'encadrement dérisoire de moins de 0,5 agent par résident dans les Ephaad (Etablissement pour personnes handicapées et dépendantes) à 1 agent, par exemple - et bénéficier des formations nécessaires et de rémunérations adaptées à leurs qualifications et à leurs contraintes. La qualité de vie des personnes en handicap ou en dépendance, que ce soit à domicile ou en établissement, dépend en grande partie de la qualité des conditions de travail des personnes qui leur sont affectées.
- 9.7** Une politique particulière de prévention doit être menée en direction des personnes âgées (visites de dépistage, prévention des chutes, animation d'ateliers « mémoire », actions de prévention portant sur l'audition et la vision, prise en charge spécifique en cas d'hospitalisation, etc.).
- 9.8** Le maintien à domicile des personnes devrait être facilité, dès lors qu'il est souvent souhaité par les personnes elles-mêmes et les familles. L'accueil en établissement est parfois inévitable. Il soulage finalement la personne elle-même, la rassure, ainsi que ses proches et sa famille. Il faut exiger l'implantation d'établissements de proximité et à taille humaine, en nombre suffisant. Les grands groupes qui gèrent les Ephaad, comme Orpéa, Korian, doivent être socialisés.

CONGRES SOLIDAIRES 2011

RESOLUTION 3

CONDITIONS DE VIE ET SANTE AU TRAVAIL

« ...Le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste. » Charte d'Amiens 1906

1. LE RETOUR DE LA QUESTION DU TRAVAIL

1.1 Harcèlement, souffrance, stress, des effets d'une même cause

Nous assistons depuis plusieurs années à la montée en puissance dans le débat public de la question du travail, prise dans plusieurs de ses dimensions : les conditions dans lesquelles il s'effectue, son organisation et ses conséquences pour la santé des travailleurs et travailleuses. Cette visibilité s'est construite successivement sur plusieurs approches, tout d'abord sous la forme du harcèlement au travail, notamment via la loi du 17 janvier 2002, puis par la déclinaison de l'accord-cadre européen sur le stress au travail d'octobre 2004 qui a donné lieu à un Accord national interprofessionnel signé en juillet 2008 par les confédérations syndicales dites représentatives nationalement. Enfin, pour beaucoup de travailleurs et travailleuses, l'expression « souffrance au travail » reflète la situation qu'ils vivent. Aujourd'hui, l'ensemble de ces approches est repris sous l'appellation « risques psycho-sociaux ». Le danger, pour le syndicalisme, de cette approche se joue à plusieurs niveaux. Le premier serait de mettre de côté tous les risques physiques (amiante, CMR, nanomatériaux) et de les considérer comme réglés ou secondaires. Le second, plus pernicieux, est de rentrer dans des débats trop théoriques ou psychologisants pour tenter de définir et de donner un cadre aux risques dits psychosociaux pour, au final, passer plus de temps à s'intéresser aux causes qu'aux effets.

L'affrontement avec le capitalisme se fait encore aujourd'hui surtout sur le lieu de travail, la priorité donnée au profit entraînant une dégradation des conditions d'emploi, de travail. Pour l'essentiel, il faut citer : la destruction délibérée des collectifs de travail par une mise en concurrence des salariés, les objectifs individualisés, l'accroissement de la productivité par une disparition des marges de manœuvre dans l'exécution du travail, une perte de la qualité sous prétexte de la satisfaction du client, un management sans connaissance réelle des métiers dans le seul objectif de rentabilité financière. Il est donc toujours fondamental et décisif que le syndicat soit présent à ce niveau.

1.2 Une recherche et une littérature abondante

Plusieurs livres récents *Suicide au travail*, que faire ? de Christophe Desjours et Florence Begue, *Orange stressée* de Yvan du Roy, *Le travail à cœur* d'Yves Clot pour n'en citer

que trois, un documentaire, La mise à mort du travail de Jean-Robert Viallet, permettent aujourd'hui de partager un certain nombre de constats sur les causes qui avaient par ailleurs fait l'objet de nombreuses parutions dans les années précédentes proposant des analyses théoriques dans différentes directions complémentaires

Entre les différentes écoles, il y a des débats, parfois des conflits qui peuvent se propager dans nos rangs. Il ne s'agit pas, pour Solidaires, de figer son action dans telle ou telle théorie mais d'être en capacité de les appréhender comme des outils pour l'action syndicale, afin de regagner du terrain dans la bataille idéologique avec le libéralisme financier qui veut adapter l'homme au travail.

1.3 Les évolutions des organisations du travail

Le contexte de concurrence exacerbée par une baisse des profits liés au travail a non seulement eu comme conséquence l'émergence de la « financiarisation » de l'économie mais une transformation de l'organisation du travail.

Le phénomène le plus visible est la politique de délocalisation de la production dans le cadre d'un partage « Nord-Sud » afin de profiter des bas prix de main d'œuvre. De manière nouvelle, la partie moins visible consiste à faire évoluer les organisations de travail pour les activités présentant un intérêt stratégique dans la création de plus-value. Dans cette évolution, il existe aussi un partage (type Nord-Sud) des activités entre les entreprises donneuses d'ordre conservant les activités stratégiques sur leur cœur de métier et à forte plus-value et sous-traitant au maximum toutes les autres activités. Ce partage n'est pas sans effet pour les entreprises qui le pratiquent car le « dumping » social que se livrent les concurrents pour remporter les marchés se traduit par des conditions de travail de plus en plus détériorées ce qui a une double conséquence pour les salariés des entreprises donneuses d'ordre à travers la concurrence externe/interne mais aussi par l'imbrication des organisations de travail entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

L'objectif de maintien de profitabilité a conduit à s'intéresser au plus près aux organisations de travail jusqu'à un niveau très fin afin d'optimiser au maximum leur effet sur la création de plus-value. En l'absence de croissance ou d'innovation, la réduction des coûts est le seul levier présenté comme efficace. La mode du « re-engineering » va lancer la mise sous processus de toutes les activités avec un double objectif : capitaliser sur les savoir-faire collectifs ou individuels, ce qui a pour conséquence de diminuer les rapports de forces existants sur la maîtrise du travail, et identifier les parties « sécables » sans déséquilibrer le processus. La convergence de ce phénomène avec l'explosion des nouvelles techniques de l'information et de la communication comme de l'informatique conduit à une centralisation/verticalisation des conceptions et mises en place de processus de travail.

L'acteur final du processus, le salarié, est alors réduit à l'exécution d'une ou plusieurs tâches plutôt simples accompagnées dans un « grand tout » conçu pour être rentable dans la vision de ses créateurs. Il est non seulement impossible à maîtriser mais simplement à saisir dans sa globalité pour le salarié. Généralement un script/mode opératoire accompagne le phénomène autant destiné à cadrer le travailleur par une volonté de maîtrise de sa personnalité dans une sorte de fusion avec l'entreprise qu'à donner une certaine image de marque lorsqu'il s'agit de contact avec le client.

Finalement, le/la salarié e n'est plus un sujet mais un objet comme peut l'être le travailleur à la chaîne « enchaîné » à sa machine mais, « virtualisation » oblige, la chaîne est dématérialisée dans un processus que les « managers » sont chargés de faire accepter.

L'organisation moderne du travail demande désormais à chaque salarié, y compris les cadres (surveillés notamment par leurs micro-ordinateurs), de se transformer en bureau du temps et des méthodes pour soi-même, sachant que ni les objectifs fixés par la hiérarchie ni les moyens ne sont négociables. Dit autrement, le management moderne exige que chacun fasse de soi l'usage le plus productif possible.

En plus de l'individualisation, la soumission est obtenue par une politique systématique, théorisée dans les manuels de management, de précarisation et de déstabilisation des salariés. Par les réorganisations récurrentes, par la pulvérisation des collectifs de travail, par les externalisations, filialisations, ré-internalisations, les directions créent les conditions d'une insécurité permanente des salariés. On ne demande pas aux dirigeants d'unité de faire des progrès, mais d'instaurer des changements, afin d'assurer la domination par le maintien d'une précarité subjective qui conduit les équipes à un véritable épuisement devant les changements.

Les réorganisations des entreprises privées et publiques, ainsi que l'organisation du travail (généralisation du benchmarking), ne doivent pas se faire au détriment des salarié-e-s, par la dégradation de leur santé physique et mentale. Dans la théorie patronale, ces processus s'accompagneraient de phases, en particulier de dépression, dont les conséquences mènent des salarié-e-s à se bourrer de médicaments et au suicide. Nous devons combattre ces pratiques.

1.4 Formes d'emplois : précarité et sous-traitance

Le développement de la sous-traitance, de l'intérim ou du temps partiel, associé à une intensification des tâches, a créé les conditions d'une précarisation accrue du travail, dont les conséquences délétères, tant sur la santé physique que sur la santé mentale, sont manifestes.

Cette forme de travail, pratique courante des grandes entreprises (du privé comme du public), précarise les emplois. Ces mêmes entreprises en profitent pour délaisser des pans entiers de leurs activités, alléger ainsi leurs « charges »... et les droits des travailleurs, les aliénant chaque jour davantage.

La sous-traitance (comme l'intérim ou encore le temps partiel) repose sur un mode d'organisation du travail fondé sur un modèle compétitif. Cette organisation du travail crée une relation inégalitaire entre un demandeur et un prestataire. Elle entraîne inévitablement une précarisation des emplois et génère une fragmentation des rapports sociaux tout en aiguisant la « fracture sociale » au sein des travailleurs. Le rapport de forces qui s'instaure entre le demandeur et le prestataire, typique de la relation « client/fournisseur », aboutit à ce genre de lien : le premier cherche à diminuer ses coûts et demande à son « partenaire » la plus grande flexibilité possible. Les travailleurs précaires se retrouvent en concurrence avec les autres salarié-e-s. Les différences de statuts, de conventions

collectives, de pratiques sociales, de conditions de travail, de conditions de sécurité, de rémunérations... sont au centre du principe de précarisation. Sur le plan de la sécurité et de la santé au travail, cette précarité n'est pas sans conséquences. Le travailleur prendra des risques et se mettra en danger pour préserver son contrat précaire, les employeurs se désengageant de leurs responsabilités sociales. C'est à travers une relation hyper-contraignante que le donneur d'ordres s'efforce ainsi de maximiser la productivité du travail en exigeant implicitement une flexibilité maximale de la part du travailleur.

Le statut de l'auto-entrepreneur, créé au 1er janvier 2010, est une précarisation accrue du salariat, cette forme de main d'œuvre engendrant de nouveaux travailleurs pauvres.

La précarité sous-traitance constitue un obstacle de taille à l'action collective. En mettant les travailleurs en concurrence, elle porte atteinte à leur capacité à se défendre. Les différences de fonctions, de statuts sociaux, de conditions de travail ne favorisent pas l'émergence d'une conscience des intérêts communs.

1.5 - Télétravail

Le gouvernement encourage le télétravail et veut le généraliser en vantant *« l'allègement des charges de structure pour les entreprises et les entrepreneurs, la souplesse et la flexibilité pour les employés et la réduction des déplacements domicile-entreprise, permettant de réduire nos émissions de gaz à effet de serre »*. Ainsi, il se dispense d'organiser des transports collectifs et de remettre en cause la séparation géographique entre les zones d'habitat et de travail.

Le salarié espère une meilleure qualité de vie, une souplesse dans la répartition temps professionnel- temps personnel, une réduction de la fatigue due aux transports, une diminution du stress (pressions de l'encadrement, frictions avec les collègues)... en un mot un sentiment de liberté. Certains envisagent même la possibilité de garder les enfants tout en travaillant. Il perçoit moins les risques du télétravail : un espace réservé à la maison, la difficulté à concilier travail et vie familiale, la pression pour remplir un objectif qui pourrait être inatteignable faute de mesure du temps de travail, la disponibilité permanente vis-à-vis de l'entreprise, l'intrusion des informaticiens (parfois même la webcam) au domicile, la difficile prise en compte des accidents de travail et des arrêts maladie, l'isolement qui affecte le maintien des compétences, qui prive de référent technique en cas de problème, qui supprime le lien social et « la machine à café », qui complique les relations avec les collègues (prise en charge des tâches locales du télétravailleur, phénomènes de jalousie) et qui supprime des avantages collectifs (restauration d'entreprise, local du CE, relations avec les représentants du personnel, accès à l'information syndicale ...). Au plan syndical, il nous paraît évident que tous ces inconvénients ne sauraient être compensés par quelques avantages discutables, notamment pour les femmes, enfermées dans le piège de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Solidaires met en garde contre les dangers inhérents à cette forme de travail. La première réponse se trouve dans la prise en compte des revendications sur les conditions de travail, le refus des fermetures ou relocalisation de services ou entreprises. Nous devons cependant répondre aux interrogations des salariés par une analyse et un argumentaire actant les avantages apparents, ce qui aidera à crédibiliser la dénonciation des inconvénients. Nous permettrons ainsi un positionnement solide des équipes militantes. Lorsque le télétravail se met

en place, nous devons rappeler les conditions légales, le caractère volontaire du télétravail, le droit au retour, l'égalité de traitement, les obligations de l'entreprise concernant la protection des données et de la vie privée, la santé et la sécurité au travail, le droit à formation, la place du CHSCT... S'il s'agit de télétravail permanent, il faut imposer de fréquentes réunions et la multiplication des retours dans les locaux de l'entreprise. S'il s'agit de télétravail "pendulaire", on essaiera de le limiter à une ou deux journées par semaine. Ces indications sont bien sûr très générales : au cas par cas, dans certaines situations, le télétravail peut être une réponse à une difficulté particulière rencontrée par un salarié demandeur. Ce qui ne nous dispensera pas de nous assurer que celui-ci est bien conscient de l'ensemble des facettes de cette nouvelle forme d'organisation du travail... La réflexion sur le télétravail doit se poursuivre au sein de Solidaires.

1.6 Rythme de travail, intensification, flexibilité

L'offensive patronale sur les conditions de travail s'est portée particulièrement sur les rythmes de travail, paradoxalement au moment où la réduction du temps de travail était portée par le mouvement syndical et avait débouché sur la loi Aubry des 35 heures en France. Mais, notamment sous la pression du patronat, sont apparues dans le texte des 35 heures, l'annualisation et la flexibilité du temps de travail détériorant ainsi les conditions de travail. Le paradoxe est finalement que, dans les années 1980, la montée du chômage et du temps partiel imposé, l'essor inouï des gains de productivité, l'affirmation sociale de plus en plus forte d'avoir « du temps pour vivre », imposait naturellement une avancée sur la réduction du temps de travail. Mais, en quelques années, le mouvement syndical se trouve confronté à une régression incroyable, sous les coups de butoir de la crise financière et de la mondialisation libérale, au point que des voix s'élèvent à gauche pour demander la liquidation des 35 heures.

L'intensification du travail est en constante augmentation ainsi que les contraintes de rythme. Un rythme de travail de plus en plus déterminé par les directions, les collègues, les objectifs individualisés, l'organisation en flux tendu, les systèmes d'information, tandis que les marges d'autonomie ne cessent de se réduire.

En ce qui concerne les horaires de travail, si la durée moyenne de travail est en relative stagnation, c'est surtout lié à l'essor des temps partiels imposés ou subis. Si la majorité des salariés sont encore en horaires standards, on constate par ailleurs que les horaires atypiques, horaires tardifs, travail de nuit, travail posté, travail le dimanche... sont en constante évolution. Le statut de cadre ou d'ingénieur s'accompagne de plus en plus de dérèglementation des horaires de travail. Enfin, les contraintes imposées aux salariés pour les horaires de travail se développent.

On peut sans doute établir un lien fort entre l'apparition des suicides et celle des risques psycho-sociaux au travail, le développement de maladies professionnelles spécifiques, l'intensification du travail et les contraintes de plus en plus fortes sur les horaires.

1.7 Individualisation, management et évaluation

Dépossession des savoir-faire et interdiction de (re)construction des collectifs car le processus a besoin d'homogénéité (invariants) pour être contrôlé. Les ingrédients de l'indi-

vidualisation dans le travail sont réunis et mis en œuvre paradoxalement au nom du principe du respect de l'individu dans un collectif de travail bafoué par la gestion « bureaucratique » précédant la gestion « technocratique » du travail. A « l'inhumanité » de la gestion des individus dans un système bureaucratique souvent illustré par les fonctions publiques, est opposé « l'humanité » de la considération individuelle consacrée par l'entretien individuel.

Sont sciemment escamotés :

- la négation de la relation de subordination entre l'évaluateur et l'évalué dans l'entretien individuel ;
- « l'outillage » (formation, maîtrise des concepts, etc.) de l'un et de l'autre pour aborder cet exercice basé sur une notion « contractuelle » fortement présente dans la culture américaine qui n'est pas la nôtre et encore moins celle du service public ;
- l'isolement du contexte, oubli de taille puisque c'est l'organisation du travail.

Le jeu est inégal, et y entrer, malheureusement, c'est déjà être perdant. La logique de l'évaluation s'ajoute à cette inégalité car elle laisse à penser que tout est quantifiable et chiffrable, ce qui est loin d'être exact. Mais la « négociation » factice rend prisonnier le salarié sans contrepartie puisque la multiplicité des objectifs permet de toute façon d'expliquer une réussite incomplète ou un échec positif qui, à la clé, se résume à un gain financier dont les montants ne sont que très rarement en relation avec le contenu réel de l'entretien.

L'identité professionnelle déjà mise à mal par l'organisation du travail même est de plus remise en question par un « exercice » sur un terrain qui n'est pas celui de l'activité ni de la qualification.

La reconnaissance de l'individu dans le collectif de travail, afin d'accorder les réalisations de groupe et les développements/réalisations individuels constitue un enjeu syndical.

Le management subit ces transformations comme les autres salariés mais avec la particularité qu'il reste nécessaire à la réalisation de ces transformations comme à leur continuation.

L'objectif de couper les responsables d'équipes de leurs équipes a été facilité par la mise sous processus des organisations de travail. Ils deviennent plutôt des garants de la bonne marche du processus en rendant des comptes de plus en plus nombreux à des directions de plus en plus nombreuses que des garants de la finalité des travaux réalisés par leurs équipes. Ne pouvant plus peser réellement sur l'organisation du travail de leurs équipes, la raison d'être de leur mission est détournée au profit du fonctionnement du processus, du système. Et comme pour les salarié, la défense de leur identité professionnelle les amène de plus en plus à prendre fait et cause pour les « valeurs » de l'entreprise jusqu'à jouer un rôle extrême dans l'application de politique délictueuse.

1.8 Contenu et sens du travail

Parler de conditions de travail et de question de santé nous renvoie à une question importante, voire fondamentale, qu'est-ce que le travail ? Quel en est le bénéfice pour chacun ? Ceci doit donc nous amener à nous interroger sur son contenu et sur le sens que l'on veut bien lui donner.

La réponse la plus simple est évidemment de considérer que le travail sert à produire et que l'on en retire un moyen de subsistance. Il est aussi possible de reconnaître dans le travail un facteur d'émancipation dans certaines conditions.

Cependant, cette réalisation ne se fait pas dans un cadre solitaire car le travail, en tant qu'activité sociale, ne se conçoit que dans un cadre collectif. Le travailleur doit forcément s'insérer dans un collectif qui tient compte tout à la fois du moment d'activité présent mais aussi de ce qui a été réalisé avant nous et le sera après nous. Or l'éclatement actuel du collectif, voulu méthodiquement (par des stratégies managériales) ou "choisi" (télétravail, développement de l'auto-entreprise), ne peut qu'amener un déséquilibre des relations entre les autres et par là accélérer ce phénomène d'isolement et de mal-être au travail.

1.9 Risques psycho-sociaux, un détour nécessaire mais hasardeux

Le terme psycho-social n'est pas nouveau : utilisé dans les années 1950 par Le Guillant en psychopathologie du travail, il réapparaît dans la circulaire DRT n°6 de 2002 de mise en place du Document unique d'évaluation des risques (DUER) dans les « risques émergents ».

Il serait plus pertinent de parler de facteurs psycho-sociaux que de risques, c'est-à-dire de l'ensemble des éléments au niveau individuel (psycho) et organisationnel (social) qui jouent un rôle dans la survenue d'un risque professionnel touchant à la santé mentale des travailleurs.

L'expression RPS s'impose en ces années 2010 s'inscrivant à la suite du « harcèlement moral », du « stress », comme autant de termes par lesquels une réalité, la souffrance psychique du fait du travail, émerge dans le domaine public. Elle est un compromis provisoire entre des représentations et des enjeux opposés : ceux des travailleurs et du patronat, ceux de la santé et du profit.

Une expression à risques : comme dans la définition du stress, reprise dans l'Accord national interprofessionnel de 2008, sous prétexte de manifestations psychiques de la souffrance marquant une atteinte à ce qui est constitutif de l'individu, de la construction de son identité, en particulier dans sa dimension professionnelle, cette expression met l'accent sur la dimension individuelle et subjective de la souffrance. Façon implicite de renvoyer au travailleur en souffrance une part de la responsabilité de sa situation. Il y aurait ainsi un partage de responsabilité dans les causes entre l'organisation du travail et les caractéristiques personnelles de chacun.

Cette représentation est dangereuse en ce qu'elle décharge la responsabilité des employeurs et dans les mesures de prévention inefficaces qu'elle induit : des actions au niveau de l'individu (gestion du stress, ticket psy, repérage des salariés fragiles, sélection à l'embauche...), mais aussi dans la culpabilisation, l'autodénigrement, la perte de l'estime de soi, dans lesquels elle enferme le travailleur en souffrance. Elle ne construit pas une compréhension de la situation et les conditions d'une issue favorable.

Enfin, le danger de l'approche RPS serait de considérer une nouvelle catégorie de risques distincts des risques physiques et physiologiques. Les conditions actuelles d'exploitation et d'aliénation multiplient et aggravent les risques professionnels, c'est-à-dire les atteintes à la santé physique et mentale des travailleurs du fait de leur travail. Les facteurs psycho-sociaux sont des aggravateurs des risques professionnels dont on ne peut segmenter les dimensions physiques et mentales.

1.10 Risques physiques, cancers professionnels, amiante : ne pas les oublier !

Les inégalités d'espérance de vie selon les secteurs d'activité professionnelle et selon les métiers continuent de s'accroître en même temps que s'allonge globalement la durée de vie. Dans de nombreuses activités professionnelles, des salariés sont victimes de lourdes maladies, contractées au cours de l'exercice de leur activité salariée et se heurtent à nombre de difficultés pour les faire reconnaître. L'exemple de l'amiante en ce sens est édifiant.

La mise en place du Document unique n'a pas permis d'éviter les risques physiques et les cancers professionnels. En effet, les moyens mis en place, les personnels compétents employés dans les champs « Hygiène et sécurité » sont très peu nombreux et les pénalités financières pour les employeurs sont insuffisantes au regard de la gravité des affections. De plus, il n'est pas généralisé à tous les établissements.

La médecine du travail ne participe plus à la prévention des risques physiques. Très insuffisante dans les établissements, elle devient exécutante des décisions des directions. Paradoxalement, les cancers professionnels, qui sont en augmentation dans tous les secteurs, ne sont pris en charge que très partiellement. Faute de temps, par manque d'indépendance, faute de moyens c'est le salarié isolé qui se prend en charge tout seul...

Le préjudice d'anxiété est une notion nouvelle. En effet, dès lors que des salariés au sein d'un établissement ont contracté une maladie liée à l'amiante, les autres salariés sont soumis à une « situation d'inquiétude permanente ». Ainsi, la Cour de cassation (11 mai 2010) reconnaît le préjudice psychique pour les salariés qui ont vu leurs collègues contracter une maladie liée à l'amiante. On savait déjà que l'employeur est responsable de la santé physique mais aussi de la santé mentale des salariés. Mais cette jurisprudence va plus loin dans l'indemnisation des personnes qui sont potentiellement susceptibles de contracter une maladie liée à l'amiante.

L'amiante n'est pas assez « médiatisée ». Les travailleurs ne savent pas comment interpeller leur employeur et/ou faire reconnaître un droit à un emploi sans risque pour leur santé.

Enfin, les risques liés aux nanotechnologies ne sont pas encore très connus par les salariés. Or, ces particules risquent d'entraîner les mêmes conséquences sanitaires que les particules d'amiante, voire plus.

1.11 Accidents du travail/maladie professionnelle : un parcours du combattant

Dès le début de l'ère industrielle, des actions importantes ont lieu pour obtenir l'interdiction ou la limitation des produits dangereux et l'indemnisation des salariés victimes du travail, l'abolition du travail des enfants, la reconnaissance des maladies professionnelles

les et des accidents du travail. Le congrès syndical d'Amiens, en 1906, revendique l'éradication de tous les « poisons industriels ».

Les patrons du début du XXe siècle pointent notamment « l'alcoolisme » comme facteur explicatif de la misère ouvrière et les prédispositions héréditaires pour refuser de reconnaître les liens entre le travail et la dégradation de la santé. Ce n'est qu'en 1913 que les députés adoptent une loi d'indemnisation des maladies professionnelles qui ne sera ratifiée par le Sénat qu'en 1919.

Aujourd'hui encore les patrons continuent de refuser l'évidence : l'intensification du travail a des conséquences dramatiques et ce ne sont pas les "faiblesses" supposées des individus qui sont à l'origine des problèmes de santé au travail mais bien l'intensification, les méthodes, les organisations du travail qui sont en cause.

Après les nets progrès des années 1970, on observe une régression dans les années 1980-1990 mais dans un cadre de travail renouvelé développant des risques nouveaux. Comment le patronat a-t-il tordu le levier originel de la prévention ? Voici les éléments de la stratégie développée :

- freiner notamment en les contestant les déclarations « accidents du travail et maladies professionnelles » (AT-MP) dans les entreprises,
- freiner les reconnaissances dans les caisses (Sécurité sociale et autres),
- multiplier les injonctions envers la médecine du travail,
- transférer les coûts du budget AT-MP vers le régime maladie (exemple : l'amiante),
- baisser les remboursements et les indemnités des AT-MP.

Ce mouvement se poursuit avec, par exemple, fin 2009 la fiscalisation des indemnités des accidentés du travail ou la contre-réforme de la médecine du travail. Par contre, le nombre de jurisprudences favorables aux salariés se multiplie et démontrent que ce parcours du combattant doit être suivi.

1.12 Délinquance patronale : non-respect des obligations

La Loi de modernisation sociale de 2002 a ouvert le champ de la santé mentale dans le Code du travail, et les articles concernant le harcèlement moral ont fait naître l'espoir que, enfin nommé et combattu, ce fléau finirait par disparaître. Mais il nous faut bien admettre aujourd'hui que, même si les choses bougent au niveau de la prise en charge par les syndicats, les médecins et les tribunaux de toutes les pathologies liées au travail, l'engagement du patronat dans cette voie reste très nettement insuffisant.

Ce qui paraissait acquis, en matière d'obligation de préserver la santé des salariés, est en train de se diluer progressivement dans un discours qui, victimisant individuellement les travailleurs qui craquent, se focalise sur les accompagnements externes sans s'interroger sur les sources de dégradation.

Tous les indicateurs, qu'ils viennent des syndicats, des médecins du travail, des psychologues, des chercheurs, des sociologues, sont au rouge. La cote d'alerte est plus qu'atteinte. Mais le patronat ne change pas de cap, et les pouvoirs publics ne l'y contraignent pas. C'est donc à nous que revient cette mission fondamentale et de longue haleine.

Cette délinquance patronale qui meurtrit et tue de plus en plus de travailleurs pressurés au nom de la rentabilité, c'est à nous de la combattre avec tout l'arsenal militant et juridique dont nous disposons.

La justice est suffisamment précise en matière d'obligations des employeurs de préserver la santé physique et mentale de leurs salariés et il nous faut la rendre encore plus fine et plus efficace par des actions répétées dans tous les secteurs d'activité. Notre objectif demeure plus que jamais la santé au travail, car la santé au travail n'est pas négociable.

2. NOS EQUIPES, NOS SYNDICATS, L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

2.1 Un Observatoire pour rendre visible la souffrance au travail

Dans la lutte contre les risques psycho-sociaux, il est souvent nécessaire de construire des outils complémentaires à l'outil syndical. La création d'un Observatoire du stress et des mobilités forcées dans le groupe France Télécom a par exemple été décisive pour faire éclater au grand jour un climat social délétère, avec une série de suicides liés aux méthodes brutales de management et une détresse massive au sein du personnel de l'entreprise.

Cet outil avait plusieurs objectifs :

- créer un outil d'expertise syndical validé par un comité scientifique associé qui a permis de crédibiliser un diagnostic avec des enquêtes statistiques auprès du personnel ;
- créer un cadre intersyndical suffisamment favorable pour tisser des liens avec des assistants sociaux/ales, des médecins ;
- former les militants syndicaux et les élus CHSCT sur les RPS et les évolutions du management et de l'organisation du travail, en débat avec des experts, des scientifiques et des juristes ;
- créer un espace de « ressources » pour les militantes et les élus ;
- créer un espace associatif pour organiser des salarié-e-s victimes des politiques de management de l'entreprise et favoriser les échanges et les témoignages ;
- médiatiser les risques psycho-sociaux, particulièrement au travers des crises suicidaires qui révélaient le malaise profond au sein du personnel.

Pour autant, l'activité de cet Observatoire ne se substitue aucunement à une activité syndicale spécifique et à la mobilisation des élu-e-s, des militant-e-s et des salarié-e-s pour remettre en cause les politiques de l'entreprise. Mais il est l'illustration concrète de la nécessité de faire sortir du strict cadre de l'entreprise la critique du travail, pour en faire une question sociétale : il est inacceptable de mourir ou de simplement souffrir au travail et la citoyenneté ne s'arrête pas aux portes des entreprises.

2.2 Des questionnaires pour témoigner et comprendre

Le questionnaire en santé au travail était jadis le territoire réservé des médecins du travail, ou des chercheurs en quête d'étude épidémiologiques. Depuis plusieurs années, c'est devenu un outil utilisé par les syndicats dans le cadre des instances représentatives du personnel, et notamment les CHSCT.

Il a d'abord été rendu nécessaire par le déni des employeurs face à tous les témoignages des élus, submergés par des plaintes de travailleurs multiformes émergeant dans tous les secteurs d'activité. Il nous a permis de mesurer et de rendre visible un état des lieux que nous n'imaginions pas toujours.

Est-il encore nécessaire de multiplier les questionnaires en santé au travail, dans la mesure où le constat des causes et des effets de la dégradation de la santé semble général et admis ?

Nous pensons, à Solidaires, qu'il reste important de réaliser ces enquêtes de terrain. Pas tant sur le mode statistique que sur la pratique d'entretiens et de témoignages. Le préliminaire à toute action collective est la prise de conscience individuelle. Et, pour de nombreux travailleurs, c'est encore l'isolement et le silence qui accompagnent la dégradation des conditions de travail. Le questionnaire peut constituer la première étape d'une voie vers le partage communautaire. Les organisations syndicales doivent maîtriser autant que possible la mise en pratique de ces questionnaires. Surtout, elles doivent en assurer une restitution collective, donnant lieu à des échanges avec les salariés pour déboucher sur des mobilisations.

L'enquête ne doit plus être une fin en soi, une forme d'agitation médiatique et démagogique. Elle doit être une aide à l'écoute et susciter la parole ouverte vers le collectif de tout ce qui touche au travail.

2.3 Une commission pour échanger

Née lors du dernier congrès de notre Union syndicale, la commission « Santé et conditions de travail » a pour objectif de mutualiser la réflexion et l'action en santé au travail. Elle est un outil à destination des équipes militantes pour développer un militantisme de proximité qui remette le travail et ses effets au cœur de l'action syndicale dans les entreprises.

Dans un premier temps l'essentiel des travaux s'est porté sur la création de fiches techniques destinées à faciliter l'action de terrain des équipes militantes, tant au niveau fonctionnel qu'administratif ou juridique.

L'élargissement de cette commission à un grand nombre de syndicats de Solidaires nous a amenés à mettre en place une organisation où la réflexion peut s'élargir et où les pistes d'actions doivent être sectorisées. Des sous-commissions, issues directement des ateliers des journées « Et voilà le travail » ont été mises en place. Un nombre restreint de participants, plus spécialisés ou/et intéressés par les sujets traités dans leurs ateliers, ont en charge la conception et la mise en œuvre des outils militants. Les sous-commissions peuvent aussi travailler et élaborer en commun avec des chercheurs et des acteurs de la santé au travail.

De nombreux syndicats de Solidaires ont créé aussi en interne une commission spécifique et l'objectif est de mutualiser ce travail.

2.4 Et voilà le travail : commencer à partager pour agir

Les 9 et 10 mars 2010, nous avons organisé à Paris deux journées d'échange, de réflexion et de formation sur les actions des équipes syndicales de Solidaires engagées sur les questions du travail. Ce sont près de 600 militant-e-s de terrain qui se sont réunis pour échanger. En effet, partout des équipes syndicales agissent sur ces questions. D'une fédération qui crée un observatoire du stress à l'équipe syndicale qui intervient pour faire reconnaître le « pétage de plomb » comme accident du travail, des militants de CHSCT qui obtiennent une expertise qui va les aider au débat avec les collègues à l'équipe syndicale qui se bat pour obtenir une consultation du CE et du CHSCT sur le système d'évaluation, etc.

Durant la journée du 9 mars, les militants se sont réunis dans une vingtaine d'ateliers pour échanger sur leurs pratiques, leurs expériences, leurs résultats et leurs actions syndicales sur les questions du travail (les restructurations, l'action juridique, le recours aux inspecteurs du travail, les risques psycho sociaux, les pratiques d'enquêtes des CHSCT, l'action sur l'amiante et sur toutes les substances dangereuses, etc.). Ce sont plus de 40 heures de débats qui nous ont permis collectivement de progresser et de construire les bases d'actions collectives sur la question du travail.

Le 10 mars, nous avons poursuivi nos travaux en séance plénière avec deux débats le matin, le premier sur les risques physiques avec la participation d'Attac et de la fondation Copernic, puis sur les risques psycho-sociaux avec le SNPST et la revue Santé et travail. L'après-midi fut consacrée à une première restitution sur le travail en ateliers de la veille, suivie par un débat général sur l'action des équipes Solidaires et les perspectives à dégager suite à ces journées.

A cette occasion plusieurs syndicats (Sud-Rail, Sud Banques populaires Caisse d'Epargne, Union Snui-Sud Trésor Solidaires) se sont prononcés pour une amplification du travail entrepris sur ces questions et sur la nécessité de prise en charge encore plus collective à l'intérieur à la fois de Solidaires mais aussi dans les équipes syndicales des syndicats et fédérations de Solidaires.

Ces deux journées ont fait l'objet d'un documentaire d'une heure environ, diffusé sous forme de DVD qui sert désormais de support pour ouvrir le débat avec les salarié es et les différents acteurs de la santé au travail. Il a été projeté en décembre 2010 à de nombreuses équipes de chercheurs engagées de longue date sur ces questions et sert de point de départ pour un travail en commun de Solidaires avec les équipes qui l'ont souhaité.

3. LES ENJEUX

3.1 Le travail, aliénation ou émancipation ?

L'être humain répartit son temps de vie éveillée entre la production de ses moyens d'existence et des activités sociales, culturelles, relationnelles. Avec le salariat, le capitalisme a généralisé la « coupure » entre l'activité productive et les capacités d'expression, de déci-

sion, de maîtrise des individus sur cette activité. La revendication de l'abolition du travail (lancée notamment par Karl Marx) porte sur ce travail « aliéné ».

Mais en outre, même sous la forme qu'il prend dans le système capitaliste, le travail rencontre toujours la dynamique humaine de la mobilisation de l'intelligence et de la personnalité en situation de travail. Même dans les tâches apparemment les plus dénuées d'intérêt, les plus répétitives, l'être humain investit sa subjectivité et sa personnalité, sans quoi d'ailleurs les objectifs de production ne seraient jamais atteints. Travailler, c'est déployer un travail effectif, réel, forcément différent du travail décrit dans les procédures formelles. C'est pourquoi les travailleurs/euses sont les véritables experts du travail. Les collectifs de travail, eux, sont des lieux d'échange autour de ce travail réel. Ils permettent d'en stabiliser les règles non écrites. Mais ces collectifs, socialement importants, sont fragiles et ne peuvent fonctionner qu'à la condition qu'existent en leur sein des marges de manœuvre pour faire vivre la coopération des individus et leur libre délibération.

L'enjeu de l'organisation du travail dépasse le seul monde du travail. On peut apprendre au travail le respect de l'autre, la prévenance, la solidarité, la délibération et donc les principes de la démocratie. Mais les organisations modernes du travail mises en place par le capitalisme néolibéral montrent qu'on peut aussi y apprendre l'instrumentalisation de l'autre, la duplicité, la déloyauté, le chacun-pour-soi, la lâcheté, le mutisme et y souffrir parfois, dans l'aliénation et la solitude les plus complètes, jusqu'à la destruction du sujet de la souffrance, c'est-à-dire de soi-même. C'est pourquoi la question du travail possède une telle centralité : les organisations actuelles du travail, issues d'un capitalisme qui tend à revenir à sa sauvagerie originelle, n'assassinent pas seulement le travail lui-même : elles sapent les fondements mêmes de la civilisation humaine. Le travail réactualise l'alternative « Socialisme ou barbarie ».

3.2 Un champ d'action délaissé par les syndicats

Dans les années 1970, les luttes sur les questions du travail étaient au cœur des préoccupations syndicales. Quelques slogans fleurissaient dans les tracts syndicaux et les affiches sur les panneaux syndicaux: « Ne pas perdre sa vie à la gagner », « Le travail de nuit te nuit », « Haltes aux cadences infernales », « Travailler moins pour travailler tous »

Assez naturellement, le lien entre contenu du travail (avec une contestation forte du travail taylorisé et des cadences), le temps de travail (luttes pour la réduction hebdomadaire du temps de travail et l'âge de la retraite), l'emploi (la réduction du temps de travail devant s'accompagner des emplois correspondants) mais aussi les salaires (la santé ne se monnayant pas par des primes) était au cœur de l'activité syndicale.

Le début des années 1980 permettra quelques avancées rapidement mises en cause au nom du "réalisme économique". Le "recentrage" syndical de la CFDT, les évolutions de la CGT (liées notamment à son adhésion à la CES), la période marquée par une montée très importante du chômage de masse et de la précarité vont déplacer l'activité revendicative vers deux priorités: l'emploi et le pouvoir d'achat...

Au niveau politique, le travail est quasiment absent des discours et des propositions. La dernière campagne pour l'élection présidentielle a été, de ce point de vue, tristement

significative. Préoccupée essentiellement par la rentabilité du capital, il est assez logique que la droite ignore le travail. Mais on comprend plus difficilement que la gauche laisse en friche une question qui devrait être au centre de sa réflexion et de ses propositions politiques. Et pourtant, elle a laissé Sarkozy se poser en défenseur de la « valeur travail » avec une exaltation de « la France qui se lève tôt » et un slogan « Travailler plus pour gagner plus ». Le discours est, comme d'habitude, à double sens, lorsque Sarkozy parle travail, il faut entendre performance, compétition et rentabilité pour les actionnaires...

Dans une période où les inégalités s'accroissent, où les pressions et violences sur le lieu de travail se développent, avec les conséquences de l'intensification du travail qui touche l'ensemble des salariés (quels que soient leur branche, leur statut, leur niveau hiérarchique...), où est l'analyse et le discours des organisations syndicales ? Il y a certes des discours sur l'emploi, sur le temps de travail, sur la prise en compte de la pénibilité à l'occasion du débat sur les retraites mais on est très loin des réalités vécues quotidiennement par les salariés.

Cette situation est paradoxale car tous les courants du syndicalisme ouvrier ont fait du travail le fondement de la dignité de l'homme en société. Le travailleur est le principal producteur de la richesse sociale, il doit être reconnu dans la plénitude de ses droits sur la base de son travail, et son statut doit être supérieur à celui des rentiers, qui tirent leurs privilèges de l'exploitation de la force de travail. Aucun des problèmes qui se posent à notre société ne pourra être pensé sérieusement tant que le travail, dans son contenu et pas seulement dans ses conditions, ne sera pas au centre des préoccupations des acteurs de la vie politique, économique et sociale. Il n'y a pas de possibilité de mieux vivre ensemble, tant que les femmes et les hommes devront produire sous le joug d'un système "économique" dicté par la rentabilité financière.

Les prises de position des équipes syndicales de Solidaires sur les questions du travail doivent être pleinement intégrées et articulées avec les revendications sur les salaires et l'emploi et remises au cœur de nos préoccupations.

3.3 Accords, rapports, pièges et chausse-trapes

Le gouvernement et le Medef ont compris que les questions du travail pouvaient aujourd'hui constituer des éléments de révolte de la part des salariés. L'émotion de l'opinion publique à la suite de la médiatisation des suicides les incitait à intervenir. On a donc vu le ministre du Travail et la ministre des Finances intervenir en demandant aux patrons d'agir sur le stress. Alors que l'accord interprofessionnel était applicable depuis plus d'un an, ils exigent alors des négociations dans les entreprises...

Comme avec Sarkozy et la crise financière, il est surtout question de discours pour montrer qu'on agit. Aucune obligation, aucune pression n'est véritablement exercée sur la finance et les logiques capitalistes.

Ces dernières années, accords et rapports se sont ainsi succédé. En mars 2008, le rapport Nasse Legeron sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psycho-sociaux au travail et qui vise en fait à traiter les effets et non les causes de la souffrance au travail. La signature, en juillet 2008, d'un Accord national interprofessionnel sur le stress, transpo-

sant l'accord européen du 8 octobre 2004 étendu par arrêté publié au JO du 6 mai 2009, s'impose à tous les employeurs. C'est au nom de cet accord et sous la pression de la situation à France Télécom que Xavier Darcos (ministre du Travail) a demandé, en octobre 2009, aux entreprises de plus de 1 000 salariés d'engager des négociations sur le stress au travail avant le 1er février 2010. Cette opération fera un flop, comme d'ailleurs quasiment toutes ces discussions qui n'ont, un an après, guère progressé. Nous pourrions aussi citer la commission Copé, la mission du Sénat, le rapport Lachmann et l'accord du 27 avril 2010 sur la prévention du harcèlement et des violences au travail.

3.3.4 La masse de ces documents est inversement proportionnelle à l'évolution de la situation réelle des salariés qui n'a, dans le même temps, pas cessé de se dégrader. A cet égard, l'accord Santé travail dans la fonction publique, dont seul Solidaires n'est pas signataire, est représentatif de ce décalage avec la réalité des salariés de ce pays. La mise en place de réels CHSCT aurait pu permettre aux fonctionnaires de faire entendre leur voix. Ce ne fut pas le cas et le texte est surtout cosmétique. De plus, cet accord était proposé par ceux-là même qui sont à l'origine des suppressions massives d'emplois, de l'épidémie d'indicateurs issues de la LOLF au seul service des «cost-killers», des fusions, des transferts, des réorganisations de l'individualisation et de la loi Mobilité. C'est-à-dire les responsables de la forte dégradation des conditions de travail et de la santé des agents de la Fonction publique.

3.4 CHSCT : un outil sous-utilisé

Tout le monde s'accorde à reconnaître aujourd'hui que l'instance qui a le plus de moyens et de pouvoir dans l'entreprise est le CHSCT. La stratégie que déroule le Medef pour en minimiser l'action en est le signe le plus concret. Or le mouvement syndical a traditionnellement considéré le CHSCT comme une instance de deuxième ordre.

C'est une erreur stratégique majeure, qui est à l'origine de l'enlèvement dans la prise en charge de la santé au travail. Comment peut-on envisager une action collective, qu'elle soit juridique ou revendicative, si les élus dont c'est la mission essentielle n'ont pas déployé en amont l'arsenal dont ils disposent et l'énergie pour la rendre efficace ?

La formation syndicale à Solidaires met l'accent, tant sur les outils dont dispose le CHSCT que sur les techniques d'écoute des salariés. Son objectif : aider nos syndicats à faire du CHSCT le meilleur outil de lutte possible dans les mains des travailleurs/euses. De la même manière, nos élu-e-s, acteurs/trices incontournables de la santé et de la sécurité au travail doivent être pleinement intégrés dans la vie des sections syndicales.

4. AGIR

4.1 Pour une vraie médecine du travail

A l'occasion de la contre-réforme des retraites de l'automne 2010, le gouvernement avait inséré un « cavalier législatif », invalidé par le Conseil constitutionnel, pour balayer les faibles marges d'indépendance des médecins et des services de santé au travail dans les entreprises. Mais le gouvernement n'aura nullement abandonné son projet, qui sera relancé ensuite dans un cadre législatif plus conforme. L'ensemble des syndicats de médecins et certains de salariés ont protesté sur la forme et sur le fond.

Il n'en reste pas moins que la médecine du travail doit bien être transformée pour répondre aux besoins des salariés dans les entreprises, d'autant que « la médecine du travail est en danger. D'ici cinq ans, si rien n'est fait pour aider les professionnels de la santé au travail à anticiper les départs à la retraite des praticiens et des enseignants hospitalo-universitaires, ce dispositif unique au monde, qui concerne en France près de 16 millions de salariés, pourrait s'éteindre, faute d'expertise et de perspectives. » (Extrait du rapport d'avril 2010 « La santé au travail Vision nouvelle et professions d'avenir »)

Cette transformation doit prendre en compte en particulier :

- La situation de pénurie des médecins du travail. Les pouvoirs publics ont une responsabilité essentielle, celle de prendre des mesures pour préserver la démographie des médecins du travail et rendre attractive une profession délaissée.
- La mission des services de santé au travail : ils doivent être au service de la prévention et du maintien dans l'emploi et comprendre médecins, infirmières, assistantes médicales, ergonomes, psychologues, toxicologues ou ingénieurs de sécurité. L'activité du SST doit être définie dans le cadre d'un plan pluriannuel de santé au travail qui pourrait être décliné au plan régional et permettre de développer une vraie culture interdisciplinaire.
- Un plan de recrutement de médecins, de personnels paramédicaux, avec des compétences élargies, en particulier sur les risques psycho-sociaux, pour garantir un service médical de qualité pour les salariés.
- L'attribution obligatoire de moyens de fonctionnement (budgets, locaux) par les employeurs.
- La prévention des risques professionnels pour la santé considérée comme constituant une mission régalienne de l'Etat ;
- Les services de santé au travail (SST) assurant le service public de prévention médicale de la santé au travail. Le rôle des SST consiste principalement à mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions des équipes médicales de santé au travail.
- Le médecin du travail doit exercer une fonction de veille et d'alerte ; il doit agir avec comme objectif l'intérêt exclusif des salariés.

Par ailleurs, au sein de Solidaires, nous devons réfléchir au financement et au mode de gestion des services de santé au travail pour garantir et assurer leur totale indépendance par rapport à l'employeur.

Concernant l'activité du médecin du travail et du service santé au travail nous devons obtenir la prise en compte et le suivi des préconisations du médecin/ et ou de l'équipe pluridisciplinaire :

- en les formalisant systématiquement pour diffusion aux représentants du CHSCT notamment,
- en imposant à tout employeur qui ne prend pas en considération les recommandations ou préconisations des médecins, de répondre par écrit et de façon motivée,
- en assurant la traçabilité de toutes les recommandations et préconisations du médecin.

Ces revendications syndicales doivent se construire en lien avec les médecins. Mais il faut constater que le mouvement syndical des salariés est très souvent en déphasage avec le milieu des médecins et personnels médicaux, souvent dans la position de contrainte aux politiques des employeurs. Pourtant, les comités d'entreprise, les CHSCT sont des outils

pour tenter de tisser des liens et d'intervenir pour une politique médicale au service des salarié-es.

C'est pourquoi l'Union Solidaires participe depuis sa création au collectif Santé travail avec notamment le SNPST et la SMT. Ce collectif a construit diverses initiatives pour lutter contre le projet de destruction de la médecine du travail et promouvoir un autre projet. Nous devons travailler à l'élargir localement et nationalement et renforcer notre participation à tous les niveaux.

4.2 Pour une formation interprofessionnelle sur le travail

Le travail salarié n'est pas une activité neutre, car il est surdéterminé par la contrainte imposé par le capital. Son organisation, ses conditions d'exercice sont des objets de critiques syndicales qui ne peuvent pas être laissés dans les seules mains des employeurs et des cabinets de management patronaux. Ces derniers sont d'ailleurs particulièrement à l'offensive ces dernières décennies pour imposer des normes ultralibérales au monde du travail.

Ces questions ne sont pas facilement portées par le mouvement syndical et les militant es sont trop souvent désarmé es pour traduire en mobilisation concrète une critique radicale du travail. Pourtant, il y a une certaine urgence à faire avancer les débats car la critique syndicale du travail et de son évolution est fondamentale au moins sur trois points :

- l'atomisation et l'isolement des salarié es posent de nouvelles questions d'organisation ;
- la « déshumanisation », les risques physiques et psycho-sociaux, l'intensification extrême du travail posent la question de l'exploitation des salarié es en des termes nouveaux ;
- la perte du sens social du travail a des conséquences sociétales (produire pourquoi, comment et pour qui ?).

Solidaires a déjà mis en place des formations interprofessionnelles sur la prise en charge syndicale des risques psycho-sociaux, un aspect certes particulier mais aujourd'hui décisif des conséquences des organisations du travail. Le bilan est déjà très positif en termes de participation et de satisfaction des stagiaires. Une intensification de ces formations est indispensable pour répondre aux attentes de tous les salarié-e-s.

Une formation interprofessionnelle sur le travail doit être un axe de construction de l'union Solidaires :

- la confrontation d'expériences militantes permet d'alimenter une réflexion syndicale plus productive ;
- la mutualisation des moyens permet d'associer les petites structures syndicales ;
- ce type de formation peut nécessiter aussi de faire appel à des intervenants (chercheurs/euses, expert es, médecins, sociologues...) pour construire avec eux une recherche-action.

4.3 L'action juridique complémentaire de l'action syndicale

Des actions juridiques ont été initiées ces dernières années sur des questions de santé au travail. Elles n'ont pas été forcément du fait d'organisations syndicales en tant que tel-

les, mais souvent à l'initiative d'associations de victimes. L'élément nouveau de ces dernières années est le fait que ces affaires donnent lieu à des instructions judiciaires alors que, jusqu'alors, les procédures échouaient. C'est la « pénalisation », en parallèle à la médiatisation de ces affaires par les associations et les organisations syndicales, qui a sans doute permis cette évolution positive.

La procédure au pénal sur les conséquences de l'exposition de salarié es à l'amiante en est un exemple significatif, puisqu'elle s'est appuyée sur une association regroupant massivement les victimes. C'est d'ailleurs cette « mise en visibilité » publique qui a fait de cette procédure un « fait de société », débouchant sur des mesures d'indemnisation, y compris avec une nouvelle jurisprudence, donnant droit à indemnisation pour une exposition à un risque, sans que ce risque n'ait encore donné lieu à une maladie professionnelle. D'autres affaires comme AZF, France Télécom, Renault... sont actuellement en cours.

L'action juridique syndicale n'est pas pour autant un substitut à l'action syndicale, ni une « juridiciarisation » de la mobilisation sur la santé au travail. Elle doit avant tout s'appuyer sur la mobilisation ou au moins la sensibilisation des salarié es, et viser à construire une jurisprudence permanente pour mettre en lumière la responsabilité pénale des employeurs sur la santé des salarié es, avec application stricte de la législation en vigueur.

Parce que nous n'acceptons pas que le travail puisse tuer, blesser et handicaper, nous devons pointer les responsabilités patronales et/ou gouvernementales. Ainsi les procédures juridiques peuvent constituer des éléments de rapport de forces.

L'engagement des organisations syndicales, d'associations de victimes en tant que parties civiles doit donner lieu aussi à une médiatisation et une intervention régulière auprès des salarié es concerné es. Enfin, Solidaires doit mettre à la disposition des salarié es les outils et conseils juridiques et élaborer avec eux des stratégies combatives.

4.4 Construire un réseau interprofessionnel santé au travail

Depuis le dernier congrès, la mise en place de la commission Santé et conditions de travail de Solidaires a permis une meilleure prise en charge des questions du travail à l'intérieur de notre organisation interprofessionnelle. Il s'agit de poursuivre et d'approfondir cette prise en charge par la construction d'un véritable réseau interprofessionnel Santé au travail.

Le nombre d'organisations syndicales actives dans cette commission et la participation massive aux journées « et voilà le travail » sont significatifs de cette construction en cours.

Solidaires doit élargir ses moyens d'intervention sur la question en constituant, au sein de nos différentes structures, des commissions sur les conditions de travail, capables d'organiser des formations, de construire des actions, d'engager des réflexions et de travailler avec différents acteurs de la santé au travail, de partager les actions engagées. L'organisation de journées « Et voilà le travail » à ces différents niveaux peut servir de support à cette construction et permettre de l'ouvrir vers d'autres syndicats.

Solidaires doit mettre en oeuvre des moyens de coordonner et rassembler les efforts déployés par des camarades ou des équipes syndicales en charge de « l'action CHSCT ». Cela passe par l'échange, la circulation et le partage d'informations, d'analyses, d'actions, etc. Le bulletin Et voilà peut constituer un de ses supports. La mise en place d'un wiki « boîte à outils » pour les équipes syndicales doit aussi nous permettre une meilleure prise en charge collective. Cela nécessite un renforcement humain des engagements des syndicats et fédérations.

4.5 Pour l'élaboration d'un cahier revendicatif

La revendication d'un travail ayant pour objectif de produire un bien ou un service vraiment utile à la collectivité est une revendication réaliste et nécessaire à la santé des travailleurs. Le phénomène de souffrance au travail s'accroît, en dégradant la santé physique des travailleurs par les conditions de travail, et leur santé mentale, par l'organisation du travail. Il est aussi possible de reconnaître dans le travail un facteur d'émancipation dans certaines conditions.

C'est sous ce double angle que nous envisageons l'élaboration d'un cahier revendicatif, qui devra, en tout état de cause, être réalisé avec la participation maximale des premiers concernés : les travailleurs eux-mêmes.

Pour l'aspect « conditions de travail », le respect systématique par les entreprises de la législation en vigueur (en matière de sécurité par exemple) est une première étape. L'évolution des législations sur les conditions de travail nous apparaît dans un second temps indispensable tant est grand le fossé entre ceux qui prescrivent le travail, et ceux qui le réalisent. Ces évolutions ne peuvent évidemment être envisagées qu'en étroite concertation avec les travailleurs.

Il nous faut donc intégrer, dans nos cahiers revendicatifs, non pas la santé au travail comme une avancée sociale, mais comme un préalable à toute discussion. La santé au travail n'est pas négociable, elle est due à toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Tout point d'un cahier de revendication a son corollaire en santé au travail. L'organisation, le salaire, l'horaire de travail, les effectifs, sont des éléments d'un seul et même objectif syndical : travailler moins, mieux et tous.

4.6 Amiante, nanotechnologies, rayonnement électromagnétique, des catastrophes sanitaires annoncées

Pour l'amiante, Solidaires revendique l'inversion de la charge de la preuve. C'est-à-dire que nous demandons que toutes les personnes exposées à l'amiante n'aient plus à prouver le lien de causalité avec ce produit cancérigène. De plus, Solidaires réclame une indemnisation intégrale de toutes les victimes et de leurs ayants droit. Solidaires doit former et informer sur les recours institutionnels et juridiques pour combattre ces risques. En l'occurrence, le rôle du CHSCT est primordial : comment les salariés s'en saisissent, utilisent cet outil pour ne pas perdre leurs droits et en revendiquer d'autres ? Cette consolidation législative encadrant les obligations des employeurs en termes de condition de travail est fondamentale.

Nous revendiquons une réelle prise en compte des risques liés à l'amiante, ainsi qu'un véritable diagnostic des bâtiments qui présentent des risques d'amiante, avec la généralisation du Dossier technique amiante (DTA). Le recours à des salariés en CDD, vacataires, femmes enceintes, mineurs doit être interdit concernant des travaux les exposant aux risques chimiques et aux agents classifiés de CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction).

Les approches juridiques peuvent apporter des solutions techniques face aux risques physiques, psychologiques et sociaux. Aussi, Solidaires agit pour une consolidation des dispositifs législatifs encadrant les obligations des employeurs. Solidaires revendique une augmentation réelle et dissuasive des pénalités financières en cas de manquement à la sécurité physique des travailleurs et une extension du principe de co-responsabilité aux donneurs d'ordre privés et publics.

Pour les nanotechnologies, Solidaires doit être vigilant et faire prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour prévenir ces risques, notamment en saisissant les CHSCT sur ces questions. Le syndicat Solidaires doit en faire, au sein de sa commission Santé et sécurité au travail, un axe de travail pour anticiper ce risque et apporter des solutions concrètes à sa prévention. Il faut une sensibilisation envers les services de la médecine du travail, pour faire de ce risque un véritable enjeu de santé publique pour les années à venir.

Les salariés sont de plus en plus exposés sur leur lieu de travail aux rayonnements électroniques. Solidaires mettra tout en œuvre pour informer les salariés sur les études indépendantes menées sur ce risque. Solidaires fera son possible pour exiger une mesure de l'exposition des salariés aux rayonnements électromagnétiques, notamment en cas de proximité d'antennes et de radars et d'utilisation des téléphones mobiles. L'impact doit également être évalué et rendu public pour l'ensemble des personnes résidant ou travaillant à proximité des émissions. Solidaires demande que les seuils de danger fixés par des études indépendantes soient pris en compte, et non les seuls seuils officiels, largement influencés par les industriels. Solidaires demande que les personnels et citoyens soient systématiquement informés de leur niveau d'exposition.

4.7 Individualisation/management, comment lutter ?

Le discours sur le prétendu mérite est pernicieux car il place chacun dans l'illusion ou dans l'échec, tout en positionnant le salarié dans la justification permanente.

Pour lutter contre cet état de fait, il faut à la fois :

- Démontrer l'impact collectif négatif de l'évaluation pour les salariés. Il est nécessaire de démontrer que la majorité des salariés sont perdants : comment croire que chacun pourra s'en sortir dans de meilleures conditions ?
- Amener le débat sur le sens du travail, la finalité du travail.
- Organiser la résistance à toutes les politiques de mise en concurrence des équipes et des individus ; de modulation des moyens de travail ou des rémunérations en fonction du « résultat » ou de la « performance » : c'est en fonction des besoins qu'il faut raisonner.
- Démontrer l'impact pour l'utilisateur, le client, le consommateur. L'appréciation de la

qualité du travail sur des critères de plus en plus formels se fait au détriment du service rendu ou de la qualité du produit.

- Entretenir la résistance à cette évolution en soutenant les salariés qui s’y refusent, la difficulté essentielle étant de bâtir une action collective sur la base d’actions individuelles. Dans cette optique, il faut combattre les notions de loyauté, de normalisation et certification, au besoin par des actions juridiques.
- Promouvoir les valeurs de coopération entre salariés et entre collectifs de travail.

Il est également nécessaire de démontrer la fragilité conceptuelle du rôle du manager, qui, au bout de la logique, n’a plus de réelle fonction (la finalité étant de laisser le salarié s’auto-évaluer en recourant simplement à l’audit temporaire).

4.8 Rythmes de travail (RTT, intensification, etc.)

L’Union Solidaires fait un enjeu fort de la question de la réduction du temps de travail, de la lutte contre son intensification et de la soumission des salariés aux contraintes d’horaires, un enjeu central de mobilisation pour le droit à la santé des salariés. C’est aussi un enjeu de société, car nous lions le partage du travail au nécessaire partage des richesses. Mais cette question est devenue aussi une urgence de santé publique.

En particulier, nous nous battons :

- * contre la remise en cause des 35 heures et au contraire pour une réduction générale du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, sans flexibilité ni perte de salaire.
- * pour une limitation de l’amplitude de travail journalière ;
- * pour le refus des heures supplémentaires non payées ou des heures payées en « complémentaires » ;
- * pour l’obligation des pauses sur les travaux postés ;
- * contre les objectifs individuels ;
- * pour la limitation extrême des horaires atypiques avec compensations en réduction supplémentaire du temps de travail ;
- * pour la remise en cause du travail de nuit lorsque celui-ci n’est pas nécessaire ;
- * contre la précarisation du travail (temps partiels imposés et multiplications du recours aux CDD et aux intérimaires), etc.

4.9 Le CHSCT, une instance à développer jusqu’au droit de veto

L’intervention syndicale sur la santé au travail peut s’appuyer particulièrement sur les CHSCT, dont les prérogatives peuvent être des contraintes imposées aux employeurs. En particulier, le droit d’expertise des CHSCT, même limité, ainsi que l’élaboration des Documents uniques d’évaluation des risques professionnels (DUERP), sont des armes importantes pour contester les choix d’organisation du travail des employeurs publics et privés.

Pour autant, cette instance a aussi ses limites. En particulier, les CHSCT version Fonction publique n’ont pas les mêmes prérogatives que les CHSCT de droit privé, et les moyens de contrainte sont beaucoup plus limités. L’Union Solidaires se bat pour remettre en cause cet état de fait en élargissant les compétences de CHSCT « Fonction publique ».

D’une manière générale, nous revendiquons une évolution plus favorable des droits des CHSCT.

4.9.4 Le droit d'alerte du CHSCT doit être étendu aux risques liés à l'organisation et l'intensification du travail ainsi qu'aux méthodes de management. Un véritable droit à la formation doit exister sur les risques avérés dans l'entreprise (risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, risques majeurs). Les moyens des CHSCT doivent aussi évoluer avec l'attribution de moyens d'enquête, d'expertise.

Le renforcement des liens entre les « acteurs de la prévention » (CHSCT, médecins, assistants sociaux, préventeurs) doit permettre aux CHSCT de bénéficier de tous les éléments concernant la santé et la sécurité des salarié·es.

Il doit y avoir la possibilité, pour les délégués des entreprises utilisatrices, de défendre les intérêts des salarié·es des entreprises sous-traitantes, à la demande de ces derniers, et d'intégrer ces salarié·e-s pour toutes les questions vues en CHSCT.

La protection des élu·es et représentant·es CHSCT dans l'exercice de leur fonction doit s'accompagner de sanctions plus lourdes contre les employeurs qui se rendraient coupables de délits d'entrave.

Dans les grandes entreprises, ou dans les entreprises éclatées sur de multiples sites, nous revendiquons la définition d'un CHSCT national (CNHSCT), qui permette d'impulser et de contrôler des politiques nationales de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

Ce CNHSCT doit avoir des compétences et des pouvoirs nationaux comparables aux CHSCT (consultation, information, droit d'expertise...), sans pour autant entamer ou diminuer les prérogatives des CHSCT locaux.

Le CHSCT doit être constitué dans les entreprises (et non les établissements) de plus de 20 salarié·es.

L'élection du CHSCT doit être faite au scrutin direct ; trop souvent les salarié·es ne connaissent par leurs représentant·es.

Enfin, l'Union Solidaires revendique un véritable droit de veto, beaucoup plus fort qu'une simple information-consultation, sur des décisions des employeurs qui seraient en mesure de nuire à la santé et à la sécurité des salarié·es.

4.10 Accidents du travail, maladies professionnelles (AT-MP), pour une réelle reconnaissance des conséquences

Le Code du travail et la jurisprudence ont jusque-là été relativement favorables en ce qui concerne l'imputabilité à l'employeur des AT-MP, dans la mesure où incombe à l'employeur la charge de la preuve. Mais la contrepartie est une prise en compte très minime de la « réparation » sous forme d'indemnisation pour préjudice ou de taux d'incapacité. Le développement de recours juridiques devant les tribunaux administratifs de la Sécurité sociale (TASS) pour gagner sur la « faute inexcusable » des employeurs, a permis de poser la question de cette injustice, en particulier en ce qui concerne des accidents mortels.

Dans le secteur public, la charge de la preuve est imputée à la victime et les procédures de reconnaissance des accidents de service sont compliquées et soumises à l'arbitraire des directions. D'une manière générale, la reconnaissance des accidents de service et

des maladies professionnelles est le plus souvent un véritable parcours du combattant, avec des instances comme les comités médicaux et les commissions de réforme, sans véritable possibilité de recours efficace et rapide pour les victimes ou les familles.

Les victimes du travail doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance explicite par l'employeur et elles doivent aussi pouvoir prétendre à une juste indemnisation et une prise en charge des conséquences des accidents ou maladies liées au travail.

L'Union syndicale Solidaires revendique :

- l'obligation de déclarations et de statistiques annuelles des accidents et maladies professionnelles pour mettre en visibilité les risques dans les entreprises ;
- la réparation intégrale et non forfaitaire d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;
- la surtaxation des accidents du travail des travailleurs précaires, des moins de 25 ans et des plus de 50 ans ;
- La prise en charge de l'accident de l'intérimaire par l'entreprise utilisatrice ;
- l'élargissement de la liste des maladies professionnelles, en particulier en termes de risques liés à la pénibilité du travail (risques chimiques, travail posté, travail de nuit...) ;
- la garantie, pour chaque victime, d'une enquête d'imputabilité, avec l'expertise d'une autorité indépendante de l'employeur, en collaboration avec le CHSCT, qui doit déboucher sur une décision sur l'imputabilité et sur une proposition de « réparation » ;
- la possibilité, pour chaque victime, de contester une décision la concernant, avec un recours devant la juridiction compétente, dans un délai rapide inférieur à deux mois ;
- la possibilité, pour les organisations syndicales et/ou le CHSCT, de se substituer aux victimes ou aux familles en cas de défaillance.
- l'amélioration de la situation des agents de la Fonction publique en l'alignant sur celle des salariés du secteur privé en matière de reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents.
- le respect de l'obligation de communiquer à l'ensemble des acteurs (inspection du travail, médecin du travail, CHSCT) tout accident et le droit de mener une enquête.

5. ELARGIR

5.1 Micro ou macro, un faux débat

Depuis quelques mois, un débat s'est instauré pour savoir s'il faut, sur le sujet du travail, privilégier une approche via les seules équipes syndicales ou l'élargir au mouvement social. Pour Solidaires il s'agit, pour paraphraser Attac, « de penser global et agir local ». En effet, pour le sujet « travail » comme pour beaucoup d'autres, le mouvement syndical doit être en capacité d'articuler à la fois un travail militant dans les entreprises au plus proche des salariés et une réflexion plus globale sur les instruments politiques à construire en lien avec les pans les plus combatifs du mouvement social.

La question de la confiance des salariés dans leur capacité d'agir et de construire, dans leur quotidien, des résistances collectives inscrites dans le cœur de leur activité est une question centrale du syndicalisme. Mais cette question ne doit pas être opposée à la mise en

place d'alliances "à l'extérieur" de l'entreprise, à la construction d'un réseau réunissant chercheurs, militants, acteurs associatifs à même de donner des perspectives globales à ces luttes locales.

Pour Solidaires, syndicat de transformation sociale, il s'agit bien de se mettre en capacité d'agir et de prendre le sujet par ces deux bouts, sans en lâcher un seul.

5.2 Construire avec les chercheurs, acteurs de la santé et experts

L'observatoire du stress de France Télécom apparaît comme un modèle pour beaucoup d'équipes syndicales. Peut-il exister un projet interprofessionnel de ce type ? Rien n'est moins sûr. De tels outils ont besoin d'une forte proximité pour que les salarié·e·s les acceptent. D'autre part, un tel projet devrait être soutenu par un arc de forces syndicales étendu pour assurer sa légitimité. Dans la situation actuelle, la division des confédérations syndicales, voire toute simplement leur retard sur la prise en compte des RPS, rend difficile une telle issue.

Le monde des chercheurs, des experts et des scientifiques, le monde associatif et politique peuvent être disponibles pour s'investir dans un projet à dimension « sociétale ». C'est le sens de l'expérience « Et voilà le travail » qui n'en est qu'à ses débuts et qui porte en germe une multitude de pistes qu'il nous faudra désormais approfondir. Lors des journées du 15 décembre à destination des chercheurs, acteurs de la santé, experts et professionnels du travail, de nombreuses équipes se sont déclarées disponibles pour construire avec nous un réseau pour prendre en charge l'action autour du travail et mettre en mouvement collectif nos pratiques.

Les initiatives en cours sont multiples : appel de la revue Santé et travail, de la fondation Copernic, de l'Appel des Appels, de l'observatoire du stress de France Télécom, du collectif Santé travail, du collectif Travail et démocratie, travaux de la Cie Naje, etc. Il s'agit, pour Solidaires, de mettre en place un réseau qui puisse à la fois élaborer des réponses collectives, mettre en commun nos approches et réflexions et donner des pistes d'action aux salariés. Solidaires entame dès 2011 une réflexion collective autour des moyens d'expression des salarié·e·s et de la démocratie dans l'entreprise.

5.3 Usager-es, consommateurs/trices, salarié-es, une union nécessaire

La question de la qualité du travail est utilisée par le patronat pour pressurer les salarié·e·s et intensifier les tâches qui leur sont dévolues, souvent en prétendant qu'il s'agit de rendre un meilleur service aux usagers ou aux clients. Tous les secteurs voient ainsi qu'en même temps que leur possibilité d'initiatives au travail se trouve de plus en plus réduite, il leur est demandé de suivre des prescriptions et des scripts toujours plus stricts, l'ensemble détériorant largement la qualité du travail. Cette situation entraîne de plus en plus fréquemment des conflits et des violences entre salarié·e·s, agents, usagers et consommateurs. Ce phénomène est encore aggravé par le discours sur le « client-roi » et par la société de consommation à outrance, poussant des consommateurs ou usagers à se comporter de manière inacceptable. Elle met aussi souvent en difficulté les équipes syndicales qui entament des luttes pour améliorer les conditions de travail.

Pour Solidaires, il est important de renforcer l'union entre nos syndicats et les représen-

tants des usagers et des consommateurs pour mettre les directions devant leurs contradictions. A ce titre, l'initiative prise par la fédération Sud-Rail avec la Fédération des usagers des transports est exemplaire et mérite d'être multipliée. La fédération Sud Collectivité territoriales a mis de son côté en débat l'instauration de commission réunissant représentants des salariés et des usagers pour parler et échanger autour des besoins pour effectuer les tâches de service public.

5.4 Une pratique syndicale d'écoute pour développer l'action collective, donner la parole aux salariés

Dans les analyses que nous avons sur les questions du travail, nous insistons systématiquement sur une démarche qui prend en compte la parole des salariés. Face au développement du mal être au travail, allant des douleurs musculaires à l'épuisement, aux troubles de la concentration, à l'irritation, l'angoisse, le stress, au syndrome dépressif, à l'épuisement professionnel, parfois au suicide, nous pensons que la prise en charge syndicale nécessite de s'interroger sur la place des salariés.

Sur les questions de « souffrance au travail » et plus généralement sur toutes les questions relatives au travail (conditions, organisation du travail, tâche...), c'est sur la compréhension de ce que vivent les salariés dans l'activité de travail que notre pratique syndicale est importante. Il faut être à l'écoute de ce que disent les salariés non seulement pour en comprendre les effets (nous ne sommes pas médecins ni « assistants sociaux ») mais beaucoup plus en interrogeant les causes, sur ce qui, dans le travail et son organisation, pose problème... Il y a de multiples lieux où la parole des salariés peut être prise en compte. Là où, par exemple, il existe des heures d'information syndicale ou en organisant des assemblées générales, mais aussi à la cantine, dans les lieux où se retrouvent les fumeurs pour « en griller une », au local syndical... Sans donner de « recettes miracles », ni méconnaître les difficultés ou « les pièges », ce qui nous semble important c'est que l'ensemble des militants syndicaux soit à l'écoute des salariés et mettent en question l'organisation du travail.

Pour Solidaires, la parole des salarié-e-s doit être au coeur de la pratique. La prise en compte de cette parole nécessite qu'il y ait ensuite une réflexion au sein de la section syndicale en lien avec ceux qui se sont exprimés. Le risque serait par exemple de plaindre le salarié et de ne pas donner de suite à cette plainte parce que l'on ne sait pas quoi faire de ce qui nous est confié... Le risque peut être aussi de faire à la place des intéressés... On peut aussi considérer que l'origine des problèmes rencontrés est à rechercher dans le système économique qu'il faut changer (ce qui n'est pas faux...) mais si on en reste à cette affirmation, cela laisse le salarié avec sa souffrance sur le dos. Pour agir collectivement, il est nécessaire de commencer par comprendre concrètement et le plus précisément possible ce qui est à l'origine des difficultés

5.5 Le travail, un point d'entrée pour construire notre syndicalisme

Le syndicalisme « Solidaires » s'est affirmé sur une volonté de construire à partir du terrain... Face à une dérive d'absorption du syndicalisme dans l'institutionnel, l'Union syndicale Solidaires entend donner une place prépondérante aux acteurs de la transformation sociale que sont les salariés. La présence sur le terrain, là où se posent les problèmes, est incontournable...



CONGRES SOLIDAIRES 2011

RESOLUTION 4

DROITS SOCIAUX ET DEMOCRATIQUES DES ETRANGERS : UNE INTERVENTION SYNDICALE INCONTOURNABLE

I- PREAMBULE

MONDIALISATION LIBERALE ET IMMIGRATION

1.1 Les migrations font partie de l'histoire du peuplement du monde.

La mondialisation libérale a considérablement modifié les mouvements migratoires et transformé les politiques d'immigration ainsi que la stratégie des firmes dans le traitement de la main-d'œuvre immigrée. Ses effets sur les mouvements migratoires en provenance des pays en voie de développement se sont accrus. En 2005, on comptait 115 millions de migrants dans les pays développés et 75 millions dans les pays en développement. Depuis 1990, on constate également une féminisation des flux migratoires dans les pays développés. La proximité géographique demeure un déterminant essentiel dans le choix du pays de destination. Au niveau de l'UE, l'élargissement a influé sur l'émigration au départ de nouveaux Etats membres. Ainsi, la Pologne, entre mai 2004 et la fin de 2006, a vu plus de 300 000 de ses citoyens enregistrés comme travailleurs au Royaume-Uni. Ces mouvements migratoires génèrent des transferts financiers vers les pays d'origine évalués à plus de 190 milliards d'euros. Pour certains Etats africains, cela représente jusqu'à 750 % de l'aide publique au développement. C'est un marché juteux pour les sociétés spécialisées dans ces transferts. La multinationale Western Union contrôle près de 20 % des versements officiels effectués par les immigrés du monde. C'est aussi une variable d'ajustement du marché du travail pour les employeurs qui surexploitent ces immigrés et les gouvernements qui adaptent leur politique aux besoins économiques capitalistes. Les gouvernements, tout en refusant le principe de libre circulation, sont sensibles aux besoins des patrons et pratiquent une politique sélective de la migration de travail.

1.2 Les politiques européennes construisent une forteresse de plus en plus inaccessible aux immigrés.

Entre 1998 et 2008, 12 000 étrangers au minimum sont morts aux frontières de l'Europe. Le Traité de Rome a inscrit la « liberté de circulation » dans l'espace communautaire et l'Acte unique l'a confirmée. Mais les pays de l'Union s'accordent à en durcir la portée en restaurant davantage de contrôle et de répression envers les immigrés. La Convention de Schengen, signée en 1989, en est l'illustration. Le Traité de Maastricht du 7 février 1992 définit la liberté de circulation, d'installation, de travail à l'intérieur du territoire européen

comme constitutif de la citoyenneté européenne. Le Traité d'Amsterdam en 1997 transfère, de la souveraineté des Etats à l'espace communautaire, le domaine de l'asile et de l'immigration. Le Conseil européen de Séville renforce les moyens communautaires contre l'immigration illégale dont les structures Europol et Eurojust servent notamment à la lutte contre les filières clandestines et à la coordination des affaires de criminalité organisée. Le Traité constitutionnel européen (TCE), rejeté majoritairement lors du référendum français, comportait le rapprochement des législations nationales via des lois-cadres européennes adoptées à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité. Seule la gestion du volume des flux migratoires restait du ressort des Etats membres. Passant outre le vote démocratique, Sarkozy poussa à son adoption dans le traité « simplifié » au Conseil européen de Lisbonne et le fera voter au Parlement français. La directive « retour » de décembre 2008, qualifiée par les mouvements sociaux de directive de la « honte » déclare établir des normes européennes pour le rapatriement des étrangers « d'une façon humaine et dans le respect intégral de leurs droits fondamentaux et de leur dignité ».

II- L'IMMIGRATION EN FRANCE

2.1 La surexploitation des immigrés s'accompagne de conditions de vie dégradées (logement, éducation, santé...).

En 2007, selon l'enquête emploi de l'Insee, 2 019 000 étrangers, de 15 ans et plus, (1 151 000 hommes et 868 000 femmes) avaient une activité professionnelle (24 % comme employés et 32 % comme ouvriers) et représentaient 14 % des salariés non qualifiés. Pour les descendants d'immigrés, si les filles s'en sortent mieux dans leur parcours scolaire que les garçons, la grande majorité se retrouve dans les filières les plus courtes et les moins valorisées, quand ils/elles ne décrochent pas du système scolaire. La situation des immigrés sur le marché du travail reste inégalitaire. Quelles que soient les catégories socio-professionnelles et le sexe, les immigrés ont les plus bas salaires, et sont plus exposés au chômage. Parmi les immigrés actifs de 18 à 50 ans, 11 % des hommes et 16 % des femmes sont au chômage. Seulement 47% des femmes immigrées sont actives contre 51,6 % pour les femmes non immigrées et sont surreprésentées dans le secteur du service à la personne. Le taux de pauvreté des immigrés est également supérieur à celui de l'ensemble des ménages, 15% contre 6,2 %.

2.2 Les femmes immigrées sont doublement discriminées, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Leur statut professionnel comme leur statut familial les maintiennent dans une situation de dépendance. L'Union syndicale Solidaires continue à revendiquer un statut d'autonomie pour les femmes immigrées, condition sine qua non de l'égalité des droits (à l'éducation, à la formation professionnelle, au travail, à la santé...) et l'abrogation des codes de statuts personnels, le refus de leur application en France.

2.3 Discriminations à l'embauche selon l'origine. De nombreux testings ont été réalisés concernant divers secteurs d'activité. Les tests prouvent que la discrimination reste forte

après un entretien d'embauche et contredit l'idée que le CV anonyme supprimerait la discrimination à l'embauche. Dans toutes les entreprises, publiques comme privées, Solidaires doit être extrêmement vigilante afin de combattre la discrimination à l'embauche des candidates étranger-ère-s ou d'origine étrangère.

2.4 Les politiques françaises d'immigration ont connu des phases de continuité et de rupture depuis les premières lois en 1970. Les termes du débat entre « assimilation » et « intégration » sont au fondement des choix politiques en la matière. Depuis 2003, avec les lois Sarkozy, on est passé d'une conception intégrationniste impliquant une obligation, pour l'Etat, de stabilité juridique envers les étrangers résidant durablement en France, à une logique d'assimilation/injonction déniait toute légitimité à l'identité d'origine et conditionnant le droit de séjour à des gages de bonne conduite « républicaine ». Ce pouvoir discrétionnaire, exercé par les agents de l'Etat, est symbolisé par le contrat d'accueil et d'intégration. En effet, ce « contrat » est un véritable jeu de dupes car il s'impose aux étrangers mais sans aucun recours contre l'Etat qui ne favoriserait pas l'égalité de traitement de ces citoyens. Au contraire, les immigrés sont toujours stigmatisés comme une menace pour la cohésion nationale. L'inflation réglementaire depuis 2005, avec ces centaines de décrets et pas moins de onze modifications du Code des étrangers, témoignent de cette frénésie sécuritaire en la matière.

Si les politiques d'immigration restrictives sont menées de concert dans toute l'Union européenne, la France a été le seul pays à avoir instauré un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, dont la longueur du titre dissimulait mal la véritable vocation liberticide à l'égard des immigrés. Malgré les évolutions sur l'intitulé de ce ministère, Eric Besson, Brice Hortefeux et Claude Guéant, sont autant de serviteurs de cette politique sarkozienne. Après l'échec du débat nau-séabond sur l'identité nationale de l'automne 2009, la fermeture de la « jungle » de Calais, les attaques contre les Roms, la transposition des directives européennes dans une nouvelle loi marque une nouvelle offensive contre les immigrés

2.5 Le gouvernement Sarkozy, à travers la loi dite Besson sape, sous couvert de transposition de directives européennes, les fondements de la Constitution qui stipule « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Il instaure des régimes d'exception permanents à l'encontre des étrangers et multiplie les discriminations à leur égard :

- Inégalité dans le recours au juge des libertés et de la détention. Le gouvernement donne tout pouvoir au juge administratif et recule le recours au juge des libertés à cinq jours contre 48 heures actuellement.
- Inégalité pour les Européens pauvres. Le gouvernement veut restreindre leur liberté de circulation en cas de « charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale », aggravant ainsi la directive européenne de 2004 qui stipule que la liberté de circulation ne peut pas être restreinte à des fins économiques.
- Inégalité pour les étrangers malades. Le gouvernement veut les renvoyer dans les pays où l'accès aux structures sanitaires n'est pas garanti.
- Inégalité devant la loi. Le gouvernement ressort la « double peine » pour les étrangers en situation régulière qui seraient passibles de poursuites pénales.
- Inégalité pour les demandeurs d'asile. Le gouvernement veut étendre les « zones

- d'attente » à n'importe quel endroit du territoire afin de réduire les droits de ceux qui y sont enfermés et les refouler avant même l'examen de leur situation.
- Inégalité pour les étrangers d'Outre-Mer. Le gouvernement perpétue les sanctions spécifiques à leur égard comme la privation de recours suspensif contre les décisions de reconduite.
 - Inégalité dans le domaine de la nationalité. Le gouvernement prône le droit du sang, ferment de tous les racismes, contre le principe constitutionnel de droit du sol. Il veut renforcer les cas de déchéances de nationalité française en créant des régimes pénaux différents à l'encontre des français naturalisés.

III- BILAN DES LUTTES ET IMPLICATION DE SOLIDAIRES

3.1 Les combats de Réseau éducation sans frontière (RESF) contre l'expulsion des jeunes scolarisés, ou de RUSF pour les étudiants étrangers, du collectif Uni contre une immigration jetable (UCIJ) contre les lois anti-immigrés, les campagnes ciblées comme celles contre « le racket des cotisations sociales », les luttes exemplaires des travailleurs et travailleuses sans papiers, ou encore les campagnes pour le droit de vote des immigrés, sont autant de fronts de résistance indispensables qui permettent de modifier la perception à l'égard des immigrés. Il y a aussi tout le travail permanent autour de l'accès aux droits sociaux des étrangers que mènent les associations et qui s'impose au mouvement syndical.

Sur l'ensemble de ces questions, l'engagement syndical, Solidaires compris, reste totalement insatisfaisant.

La lutte contre les politiques anti-immigrés, et donc le travail de terrain, fait pourtant partie de notre conception du syndicalisme de défense des intérêts de l'ensemble de la classe ouvrière. Les militant es de Solidaires doivent favoriser l'auto-organisation à la base, des piquets de grève et des collectifs de sans papiers, car la lutte, là comme ailleurs, appartient à ceux et celles qui la mènent. Ils et elles doivent offrir des espaces démocratiques afin que les stratégies, les contradictions, les désaccords, inhérents à chaque lutte, soient débattus.

3.2 Solidaires et la défense des droits sociaux des étrangers. Les syndicats et les structures locales de Solidaires s'engagent à faire de la défense des droits sociaux des étrangers un axe d'intervention syndical permanent. L'accès aux droits fondamentaux comme l'éducation, la santé, le droit au compte bancaire, à une fiscalité juste, au travail et à l'assurance chômage, à la retraite, au logement, doivent faire l'objet d'interventions syndicales dans ces secteurs où nous sommes implantés. Sans-papiers, travailleurs étrangers saisonniers, résident es immigré es des foyers, Roms, tous ont besoin que les syndicats et les structures locales de Solidaires défendent leurs droits. Cette bataille sur les droits sociaux doit s'accompagner d'une résistance sans faille contre toutes les injonctions de contrôle de la population étrangère par les agents publics et les salarié es de toutes les branches professionnelles.

3.3 Solidaires et la lutte des sans-papiers

Le mouvement de grève démarré le 12 octobre 2009 fera date dans l'histoire des mouvements des travailleurs et travailleuses sans-papiers. Ce mouvement de grève s'est situé comme un conflit du travail dont l'objectif était l'obtention de critères objectifs et simplifiés de régularisation.

Les leçons du mouvement

Les atouts :

- Forte mobilisation et structuration des grévistes en piquets.
- AG régulières (générales et au sein de Solidaires).
- Comités de soutien et engagement de forces syndicales, associatives et politiques ainsi que des personnalités artistiques.
- Mise en contradiction des franges du patronat.

Les limites :

- Un investissement faible des syndicats de Solidaires, le travail reposant sur une poignée de militant-es
- Un collectif des Onze pas assez pluriel et dont les principes de fonctionnement n'ont jamais été définis clairement au départ.
- Deux syndicats seulement (CGT et Solidaires) engagés dans les piquets de grève.
- Une situation « dominée » par la CGT, avec la majorité des piquets sous sa houlette, supportant mal les débats contradictoires et pratiquant une défiance à l'égard des comités de soutien. Volonté de garder le contrôle du mouvement.
- Un contexte politique gouvernemental qui fait de la lutte contre l'immigration un de ses chevaux de bataille.

Concernant le fonctionnement et les résultats avec les grévistes proches de Solidaires, l'investissement d'une poignée de camarades pendant plus d'un an a porté ses fruits : plus de 70% des grévistes sont régularisés et des liens de confiance se sont tissés grâce au travail de ces camarades. Des tensions parfois entre les grévistes, entre les camarades de Solidaires, ont existé, mais quoi de plus normal dans une lutte aussi longue, dure, où les questions tactiques ne sont pas faciles à trancher ? Cela suppose de maîtriser collectivement l'articulation entre Solidaires national présent dans les cadres unitaires et les structures locales investies sur le terrain, pour éviter tout dysfonctionnement et garder une cohérence globale de notre intervention. Quant aux cadres unitaires, il est nécessaire dès le départ de clarifier les objectifs et le fonctionnement démocratique.

En conclusion, malgré les quelques avancées arrachées au gouvernement, nombre de problèmes ne sont toujours pas réglés. Ce qui signifie que d'autres luttes de travailleurs/euses sans-papiers surgiront et qu'on ne peut pas s'accommoder du faible nombre de structures de Solidaires engagées dans ce combat. Ces luttes de travailleurs/euses sans-papiers nécessitent un investissement lourd des Solidaires locaux. Il faut donc, avant de s'engager, élargir nos forces investies pour les mener dans de bon-

nes conditions. Cela implique également de mener de front un réel travail syndical de base, en développant notamment des permanences juridiques dans les Unions locales, mais aussi pour les structures membres, d'effectuer un vrai travail afin d'intéresser et de former leurs militant-e-s et adhérent-e-s à cette problématique. Enfin, il faut construire localement des cadres unitaires avec les différentes associations (Cimade, Gisti...) et d'autres forces syndicales.

La campagne racket initiée par l'association Droits devant !! depuis novembre 2007 a été portée essentiellement dans Solidaires par l'Union Snui-Sud Trésor Solidaires et Sud Travail. Cette campagne, qui regroupe 42 organisations, s'inscrit dans la bataille pour la régularisation globale des sans papiers et pour une justice fiscale à leur égard. Le différentiel entre les prestations versées par l'Etat et les contributions versées par les immigrés rapporte 12,4 milliards à la France. Cette campagne devrait être relayée par l'ensemble des structures de Solidaires car la lutte pour la justice fiscale qui fait partie de notre orientation commune, intègre celle de la défense des droits attachés aux cotisations sociales versées par les travailleurs sans-papiers. Ils payent impôts, taxes et cotisations sociales sans pouvoir bénéficier des droits et prestations en retour (retraite, allocation chômage, logement social, services publics...). Nos champs professionnels sont directement concernés mais les interventions syndicales sont encore trop rares en direction des ministères, des administrations ou des institutions. De plus, le travail de sensibilisation de nos adhérent es, et plus globalement des agents de l'Etat et des organismes sociaux sur les situations d'injustice que vivent les travailleurs sans papiers, doit être une préoccupation essentielle des syndicats de Solidaires dans leur secteur.

RESF organise les mobilisations de proximité et rassemble bien au-delà des courants militants traditionnels. Ce réseau large de mobilisation tisse des liens de solidarité autour des familles et des jeunes majeurs scolarisés sans-papiers, à partir de l'établissement scolaire. Il rassemble des enseignants, syndiqués et non syndiqués, des parents d'élèves, organisés ou non dans un collectif de parents d'élèves.

Certains d'entre eux/elles poursuivent ensuite leur activité de défense des sans-papiers au-delà des cas propres à l'école. En 2008, les deux premières vagues de grève des travailleurs sans-papiers ont fortement interpellé les comités RESF, conscients que les parents d'élèves sans-papiers sont, eux aussi, des travailleurs, aux conditions de précarité et d'exploitation insupportables. Le soutien, même cantonné, à l'époque, à des initiatives locales ou individuelles, relevait de l'évidence, tout comme la nécessité d'un travail commun entre syndicats et associations. Des rencontres de travail et de débats entre militants des groupes et réseaux de soutien aux sans-papiers et militants syndicaux permirent de dégager des analyses et des objectifs communs. L'engagement du réseau dans ce mouvement est à la fois l'expression d'une conception ouverte et multi-forme de la lutte pour la régularisation des sans papiers et l'adhésion à une dynamique d'unité syndicale, miroir de la composition hétéroclite de RESF. Elle permet d'enfoncer un coin supplémentaire dans l'édifice répressif du gouvernement français à l'égard des migrants. Le réseau RESF concerne l'ensemble des structures de Solidaires, et pas seulement Sud Education, qui y est fortement investi depuis sa création, car les parents des jeunes scolarisés sont des salarié-es.

3.4 Solidaires pour un autre vivre ensemble

Si toutes ces batailles partielles permettent d'arracher de nouveaux droits, la question d'une lutte globale ciblant la logique d'ensemble des politiques anti-immigrés et leur fondement idéologique devient cruciale pour qu'advienne un autre vivre-ensemble. La banalisation du discours xénophobe et raciste, notamment de celui du Front national, est passée par là. L'immigration, thème électoraliste porteur pour la droite et l'extrême droite, est montrée du doigt comme l'un des pires maux de la société. Nous revendiquons le droit de tout individu à s'établir, vivre et travailler où bon lui semble. C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires doit continuer à être active dans toutes les campagnes qui visent à élargir les droits démocratiques des étrangers et à combattre les politiques liberticides en France et au niveau international. Les droits des étrangers ne se divisent pas, ils forment un tout cohérent pour donner sens au respect des droits humains et des libertés fondamentales. Mener la bataille idéologique, en suscitant des cadres de débat, en produisant tracts et brochures, en ferrailant sans cesse contre les lois scélérates, et en œuvrant aux campagnes unitaires sur des axes forts, est partie intégrante de notre projet syndical de transformation sociale.

IV- SOLIDAIRES REAFFIRME CES REVENDICATIONS

4.1 Droit international

- Liberté effective de circulation et d'installation des personnes, respect de la déclaration universelle des droits de l'homme 1948 art.13 et du traité de Rome 1958.
- Droit d'asile en application de la convention de Genève art. 1.
- Respect de la Convention internationale de décembre 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
- Démocratisation des processus de définition des politiques migratoires par l'implication des syndicats internationaux, des organisations des droits de l'homme...
- Abolition des pratiques de conditionnalité d'accès aux aides au développement, au soutien des politiques migratoires occidentales.
- Politique réelle d'aide au développement des pays du Sud avec notamment l'augmentation à 1 % du PIB de l'aide au développement (contre 0,33%) à verser aux structures ayant des projets concrets et non aux autocraties corrompues.
- Accords internationaux assurant des garanties d'emploi et de formation dans les pays d'accueil et de reclassement dans les pays d'origine en cas de retour.
- Accompagnement familial de plein droit.
- Annulation de la dette des pays du Sud...

4.2 Droits civiques

- Arrêt immédiat des expulsions.
- Régularisation immédiate de tous les sans-papiers.
- Fermeture des centres de rétention et abolition de toute rétention administrative, libération de toutes les personnes emprisonnées pour défaut de papiers.
- Arrêt des politiques d'expulsion et des tests ADN et prises de mesure biométriques (mesures osseuses,...) à des fins de contrôle de l'immigration.

- Dépénalisation du séjour irrégulier et abolition de la pratique de la double peine.
- Autorisation de séjour et de travail sur simple demande, avec une carte de séjour de 10 ans.
- Droit à la naturalisation après deux ans de résidence.
- Droit de vote des résidents étrangers à toutes les élections.
- Éligibilité aux prud'hommes des travailleurs/euses étrangers/ères.
- Abrogation du délit de solidarité à l'encontre des structures ou individus solidaires des étrangers en situation irrégulière...

4.3 Droits sociaux

- Abrogation de toutes les lois et circulaires restreignant les conditions d'accès au travail pour les demandeurs d'asile, les conditions de séjour des étudiants étrangers...
- Abrogation des mesures contre le regroupement familial.
- Statut d'autonomie des femmes immigrées.
- Suppression des conditions de nationalité qui persistent dans l'accès à de nombreux droits et emplois des secteurs privés et publics.
- Mesures contre le travail dissimulé avec des sanctions accrues contre les employeurs et le développement du rôle et des moyens de l'Inspection du travail.
- Accès des étrangers à tous les droits sociaux fondamentaux et suppression de la contribution forfaitaire de 30 euros de l'AME (Aide médicale de l'Etat) et de toutes les scandaleuses mesures remettant en cause l'octroi de titres de séjour pour raison médicales.
- Transferts des fonds, à frais réduits, aux familles des pays d'origine...

V- PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

5.1 Il faut continuer le travail quotidien en s'impliquant dans les Solidaires locaux, dans le réseau RESF, les collectifs locaux, avec d'autres organisations...

- Les permanences juridiques ou d'accès aux droits doivent se développer : elles permettent un réel travail syndical de base et sont aussi l'espace où se construisent les liens pour organiser des luttes (comme c'est le cas de la grève 2009-2010).
- les initiatives locales avec d'autres organisations, des associations (Cimade, Gisti...) pour des permanences, des actions... sont indispensables pour poursuivre les luttes unitaires auprès des sans-papiers. Pour cela, il faut rechercher une base de travail avec les autres syndicats et les autres organisations.
- Le réseau RESF ne doit pas être considéré comme spécifique aux syndicats de l'éducation. Tous les militants y ont leur place. N'oublions pas que les parents sont des travailleurs de tous les secteurs.

5.2. Il faut élargir nos champs d'action, aller à la rencontre des travailleurs sur nos lieux de travail, dans les secteurs où notre union est implantée : nettoyage, restauration collective, sécurité... autant de métiers souvent sous-traités où ces salarié-es sont présent-es et qui comptent de nombreux sans-papiers. Si une partie des sans-papiers « sortent du bois », il faut faire des démarches pour aider aussi les autres : travailleurs saisonniers dans l'agriculture,

foyers de travailleurs immigrés, Roms, travailleuses isolées dans les services à la personne...

5.3. Solidaires doit marquer sa spécificité dans cette lutte comme dans toutes les luttes : organisation à la base, aller vers les travailleurs, travailler avec les collectifs de sans papiers... Et comme dans toutes les luttes, Solidaires doit favoriser l'auto-organisation : comité de grève, AG, implication forte des militant-es... Solidaires doit donc définir ses rapports avec les comités de grève, ouvrir des espaces pour discuter de ses propres limites, de ses contradictions, de ses désaccords.

5.4. Solidaires doit développer et porter la discussion politique pour expliquer la réalité de l'immigration en France. Il faut reprendre la bataille idéologique. La Loi Besson notamment, adoptée en janvier 2011 au Sénat, va au-delà des sans-papiers. La production et la diffusion de brochures, l'organisation de débats... doit se poursuivre et s'étendre.

5.5. Pour permettre d'avancer sur ces axes, la formation syndicale doit se renforcer et il est nécessaire que toutes les structures s'y investissent. Les organisations syndicales s'engagent, dans une logique de développement, à envoyer au moins une personne à des formations qui devront être organisées régulièrement. Chaque structure ou fédération doit avoir quelqu'un de formé pour porter les revendications, permettre de s'investir localement dans les collectifs et développer les permanences juridiques ou d'accès aux droits relevant de leurs différents secteurs d'activité. Chaque structure ou fédération participera à l'écriture de modules d'accès aux droits sociaux dans leurs différents secteurs d'activité et recherchera un interlocuteur dédié sur cette problématique afin d'aider les permanences locales.

5.6. Syndicalisation et formation des travailleurs sans papiers

Les grèves accompagnées par Solidaires, tant au cours de la première vague du mouvement des travailleurs sans-papiers qu'au cours du plus récent « Acte II », ont conduit un certain nombre d'entre eux à se poser la question de la syndicalisation. En Ile-de-France, la création de quelques sections syndicales d'entreprises va résulter de ce mouvement.

Une syndicalisation de ces camarades pose nécessairement la question de la formation. En tout premier lieu doit être posée la question de l'alphabétisation pour un nombre non négligeable d'entre eux. Par ailleurs, la perspective de pouvoir mener des luttes et/ou disposer d'élus au sein des entreprises, amène en conséquence la question de la formation syndicale (histoire du syndicalisme, structures du syndicat, connaissances des structures représentatives dans les entreprises, rôles des différents élus, droit du travail...). Il apparaît nécessaire que Solidaires et ses structures locales s'interrogent sur un investissement relatif à ces besoins de formation des adhérents et militants qui nous ont rejoints au cours de ces mouvements, ainsi que sur un investissement relatif aux besoins d'accompagnement, au niveau local, dans la vie de ces nouvelles sections.



CONGRES SOLIDAIRES 2011

RESOLUTION 5

QUEL SYNDICALISME ?

1 DES EVOLUTIONS À ANALYSER ET À PRENDRE EN COMPTE

1.1 Le salariat menacé d'éclatement

Les évolutions actuelles du salariat sont liées à la mondialisation libérale, à la tutelle de l'économie de marché sur les « Etats-nations » aux politiques mises en œuvre, dictées par la recherche des profits et la rentabilité à court terme, et par la logique de concurrence qui s'imisce partout. Les « bastions » industriels, comme les services publics, n'y échappent pas : la sous-traitance est organisée partout, et les filiales découpent progressivement les anciens services publics en « métiers » distincts et autonomes.

Dans ce cadre, le recours à des emplois précaires se substitue au contrat à durée indéterminée, à l'emploi à temps plein, largement attaqués. Le chômage qui augmente et reste à un niveau élevé isole les salarié-e-s et rend aléatoire l'avenir de leur niveau de vie. Un certain repli sur soi et des doutes sur la possibilité de faire bouger les choses, trouvent là leurs racines. A cela s'ajoute la multiplication de sociétés sous les onze ou cinquante salarié-e-s qui rend encore plus difficile notre implantation. Le syndicalisme doit répondre à ces défis, en intervenant dans les secteurs où travaillent ces salarié-e-s isolé-e-s, s'il veut rester un outil de défense individuelle et collective.

Au fond, c'est bien l'avenir du salariat qui est en jeu : la multiplication des formes individuelles et variables de statuts et de rémunérations, le développement de la sous-traitance et la création récente du statut d'auto-entrepreneur constituent autant de tentatives de développer des formes particulièrement individualistes de travail, « dans » ou « hors » salariat.

Ces modifications substantielles ne touchent pas la base même de l'organisation de la société : sa division en classes sociales aux intérêts opposées.

L'impact de cette évolution sur les droits sociaux, sur la structure des rémunérations, sur les inégalités et sur le financement de la protection sociale est évident, ne serait-ce que parce que ces formes de rémunérations favorisent l'accumulation de richesses pour une minorité et le développement des inégalités du fait de leur nature même (rémunération à la performance, bonus...) et des choix fiscaux et sociaux (niches). Moins de salarié es et plus de « vrais faux » indépendant es impliquent moins de salaires et plus de rémunérations variables. Le salaire évolue vers une plus grande individualisation. Les rémunérations sont plus variables car liées aux performances (boursières, économique) des entreprises, mais aussi plus injustes car elles ne concernent pas tous les salariés. Cette individua-

lisation est largement favorisée par les nouveaux modes de management : évaluation, mise en compétition, rémunération à la performance... Au fond, outre les inégalités qu'une telle évolution favorise, le réel danger est celui de la fragmentation du salariat et de son implosion. Une telle tendance a nécessairement un impact sur les droits sociaux.

Pour L'Union syndicale Solidaires, l'enjeu est tout à la fois d'éviter une fragmentation du monde du travail en une multitude d'individus isolés et en compétition permanente et de favoriser une cohésion sociale susceptible d'inverser le pouvoir de négociation, aujourd'hui aux mains des tenants du capitalisme libéral. Il s'agit aussi de créer, de recréer ou d'améliorer des contre-pouvoirs sur le lieu de travail.

L'individualisation et le repli sur soi sont largement favorisés par les outils des nouveaux modes de management : rémunération à la performance, évaluation, individualisation croissante, mise en compétition... Cette perte du collectif dans le travail rend moins « naturelle » l'organisation collective des salarié-es dans le syndicat, et dessert les actions collectives « traditionnelles ». D'où, chez de nombreux/ses salarié-es, la demande de « nouveaux modes d'action » qui traduit tout à la fois une certaine résignation, une crainte de la grève et une réelle attente qui doit être prise en compte. Pour autant, d'une part ces « nouveaux modes d'action » restent pour l'essentiel à définir, d'autre part la grève demeure un outil essentiel pour les salarié-es au sens où elle renvoie directement à leur place dans le fonctionnement de la société, où elle permet une dynamique collective qui lui est propre, où elle permet aux salarié-es de prendre leur lutte en main (assemblées générales, collectifs de grévistes, etc.). »

1.2 Un syndicalisme qui doit se construire à partir de diverses réalités

Les jeunes générations, pourtant mobilisées sur leurs problématiques mais aussi sur des thèmes plus larges ne sont que peu visibles dans les mobilisations du salariat et dans le syndicalisme. Touchées par le chômage, par les contrats précaires, par un avenir peu reluisant malgré l'augmentation du niveau scolaire, qui ne laisse pas entrevoir le fait de prendre l'ascenseur social, ces générations payent le lourd tribut de politiques passées et actuelles que nous n'avons pas réussi à contrer.

Mettre en avant nos revendications globales pour installer l'idée qu'il est nécessaire et possible de « faire autrement » ; l'obligation d'embauche pour tout départ, de soutenir les jeunes des quartiers populaires pour combattre les injustices qu'ils et elles subissent, d'assurer un revenu socialisé d'études versé à tout-e jeune travailleur/euse en formation, à partir de 16 ans, se déclarant fiscalement indépendant-e de ses parents. D'un montant au moins égal au Smic, ce revenu sera financé par des cotisations sociales et géré par des représentant-es étudiant-es et salarié-es.

De même, ne pas prendre en compte les inégalités liées au genre - plaçant les femmes dans des emplois à temps partiel le plus souvent subi, non valorisés, sous-payés et limités à des secteurs où leurs qualités « construites socialement » les autoriseraient à n'investir professionnellement que le social, l'éducation, l'administratif et ce, en étant toujours subordonnées à des hommes - serait une erreur : en terme de développement comme de prise en charge de la moitié du salariat avec des problématiques propres servant au

patronat pour imposer aux nouvelles générations les régressions subies en premier lieu par les femmes et les moins qualifié-es.

Cela rend d'autant plus nécessaire la prise en charge résolue de cette moitié du salariat par le syndicalisme. C'est pourquoi, au-delà de ces considérations, notre syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe. Nous poursuivons notre travail en ce sens, tant sur le plan spécifiquement syndical (à travers la commission Femmes, la formation syndicale... et notre pratique syndicale quotidienne), que dans le cadre de mouvements plus larges qui interviennent aussi sur ce front de lutte.

La prise en compte des populations issues de l'immigration, qu'elles travaillent ou pas, relève de la même logique : leurs conditions d'exploitation tirent vers le bas, à terme, toutes les autres populations. Il s'agit là de territoires pour un capitalisme sans tabou, où l'utilisation du racisme, de toute identité dite « culturelle », ne sert qu'à la division sociale, éloignant toujours plus des principes d'égalité et autorisant des régressions sociales fondamentales.

C'est en tant que mouvement syndical, porteur d'idéaux et d'exigences démocratiques, de justice, d'égalité, que nous luttons contre l'extrême droite et son cortège de haine, de division de la classe ouvrière. Plus généralement, notre syndicalisme Solidaires s'inscrit dans les luttes contre les discriminations, le racisme, le sexisme, l'homophobie. Dans un contexte marqué, en France comme dans de nombreux pays européens, par la montée des extrêmes droites et de leurs idées, notre Union syndicale doit faire de cette lutte un axe prioritaire de réflexion et d'intervention auprès des salarié-es et des citoyen-nes.

1.3 Le paysage syndical en France

Le paysage syndical français reste marqué par un taux de syndicalisation faible (8%). S'il souffre du contexte économique, de l'individualisme croissant, des discriminations en tout genre de la part des employeurs, il faut néanmoins noter que les mobilisations sont toujours présentes, et dépassent largement le socle des « adhérent es ». Dire cela ne doit cependant pas nous exonérer de réfléchir à notre développement, notamment dans des secteurs autre que réputés « traditionnels » (industries, services publics...) ; non seulement parce que cela touche à l'indépendance de notre syndicalisme (financement) mais aussi à la progression du type de syndicalisme que nous portons. Et surtout, c'est indispensable pour arriver aux objectifs que nous nous fixons, à court terme (la satisfaction de nos revendications) et à plus long terme (un changement de société).

La question de la recomposition syndicale est toujours posée. Comme nous l'avons affirmé à tous nos congrès, Solidaires ne fait pas de son existence un but en soi. Solidaires est favorable à une recomposition du mouvement syndical qui permettrait de faire émerger un syndicalisme de transformation sociale visant à construire des rapports de forces au bénéfice des salarié es. Or, compte tenu des évolutions en cours, le risque majeur est de la subir et de voir se mettre en œuvre, par un jeu d'appareils, une recomposition syndicale qui n'aurait rien de « choisie » et de démocratiquement débattue. Les déclarations politiques sur le prétendu « émiettement syndical » est à ce titre révélateur de la volonté politique de structurer le paysage syndical. Or, ce paysage appartient aux salarié es et à leurs représentant-es.

En mai 2008, le ministre du Travail déclarait qu'il reprendrait « dans la lettre et l'esprit » la position commune signée par la CGT et la CFDT avec le Medef. Aujourd'hui, la chose est claire et cette position commune ne se base pas sur une représentativité qui permette à l'ensemble des salariés de pouvoir choisir librement leurs représentants et donc le syndicat de leur choix. Le gouvernement a fait cette loi pour choisir ses interlocuteurs syndicaux. C'est en fait un bouleversement du paysage syndical qui s'annonce et la tentative de marginalisation du syndicalisme qui refuse l'accompagnement social.

Fait marquant commun durant la période 2008-2010 : l'installation du duo CGT-CFDT qui, après leur fameuse « position commune » reprise dans la nouvelle loi sur la représentativité, ambitionne de devenir le moteur du mouvement syndical.

Avec cette loi, et les nouveaux critères qu'elle implique, doit se redessiner le paysage syndical français. Au-delà des conséquences en termes de recomposition syndicale qu'elle entraînera, elle démontre, de la part de la CGT comme de la CFDT, une volonté de se positionner comme les leaders de courants syndicaux aux histoires différentes, mais qui aujourd'hui se retrouvent sur un axe essentiel : ce pôle, s'il peut, à l'image du mouvement contre la réforme des retraites de 2010, impulser et réussir des mobilisations massives, se refuse à construire l'affrontement social majeur avec le pouvoir et le patronat, même quand il s'avère indispensable pour gagner.

Soucieux d'être considéré comme « responsable » aux yeux de l'opinion publique comme des médias, privilégiant le « dialogue social » institutionnel et politique, ce pôle se confronte à un pouvoir qui ne lâche rien, ou si peu, et cette stratégie peut, à terme, le conduire à des choix rejetés par les salariés, avec le risque de détourner toujours un peu plus du syndicalisme une partie du salariat, dont sa frange combative.

D'où la nécessité de développer un syndicalisme de transformation sociale clairement assumé et de toucher une partie toujours plus importante du salariat, notamment celle qui n'entre pas dans les secteurs dits « traditionnels », en recherchant l'unité syndicale la plus large sur la base de valeurs et de pratiques portées par Solidaires.

Les nouvelles règles de représentativité (avec la barre à 8% et 10 % des suffrages) obligent à aller (ou retourner dans certains cas) sur le terrain. Si cela ne pénalise pas forcément, du fait de nos pratiques, notre syndicalisme, les freins mis à notre implantation sont réels. Et la question de mutualiser les moyens acquis dans des secteurs pour se développer dans d'autres est l'un des enjeux pour les années à venir, d'où l'importance du renforcement des implications dans les Solidaires locaux.

2. LES PERSPECTIVES SOLIDAIRES

2.1 La défense des intérêts individuels et collectifs

Base du syndicalisme, la défense individuelle et collective fait partie d'une même approche, globale. Celle-ci fait de la construction d'un véritable rapport de forces une nécessité pour gagner.

2.2 Construire une société différente

La transformation sociale implique la recherche d'alternatives et, là aussi, la construction d'un rapport de forces pour contrer les politiques néolibérales.

Avec la crise et les plans de rigueur de nombreux gouvernements, la nécessité est encore plus vive qu'auparavant de combattre les choix néolibéraux qui visent à instaurer un capitalisme plus violent et plus injuste. Car pour l'heure, la seule logique à l'œuvre relève plutôt d'une absence de volonté des Etats et des acteurs de la mondialisation financières à changer les pratiques et le système : l'ultralibéralisme comme remède à la crise du capitalisme libéral, telle est la voie que l'on veut nous faire emprunter. Dans un tel contexte, la crise joue avant tout le rôle d'alibi à l'accélération de mesures régressives, qu'il s'agisse de protection sociale (avec la « réforme » des retraites), de fiscalité, de droits sociaux, de déréglementation de l'économie... Solidaires a donc un rôle à jouer pour déconstruire le discours libéral et faire connaître ses analyses et ses propositions.

Plus largement, il s'agit de jouer un véritable rôle d'éducation populaire permettant de rendre aisément accessibles les enjeux, nos analyses et nos propositions dans le but de les faire partager, et de créer les conditions de la mobilisation.

2.3 Notre syndicalisme est interprofessionnel

L'Union syndicale Solidaires est composée d'organisations syndicales aux histoires différentes. Si les passés sont différents, les aspirations et les projets sont très rassembleurs et convergent autour de valeurs, démarches et pratiques qui construisent notre identité commune. Cela suppose de mettre en avant, sans gommer les débats, ce qui nous rassemble, dans une démarche de consensus.

La nécessité d'une action syndicale sur tous les facteurs qui déterminent les conditions d'existence et de travail s'impose : il faut dépasser le strict cadre professionnel, nécessaire sur tout ce qui touche au professionnel mais insuffisant pour contrer les politiques néolibérales. Notre syndicalisme n'est ni d'accompagnement, ni de témoignage : il vise résolument à promouvoir une transformation sociale et à obtenir des avancées concrètes pour les salariés. Pour ce faire, le développement de notre implantation locale, au sein des Solidaires locaux et par les organisations syndicales professionnelles, notamment dans le secteur privé, est essentiel.

3. S'ORGANISER ET AGIR POUR GAGNER

3.1 Les formes d'action

Contrairement à des idées reçues, le nombre de jours de grève augmente continuellement depuis quinze ans, même s'il reste en deçà de celui des années 1970. Les derniers « pics » de grève (1989, 1995 et 2003) marquent cependant un tournant puisqu'ils sont liés essentiellement au secteur public. Néanmoins, les « comptages » sont pour partie faussés car il n'y a pas de remontées, notamment du côté des PME.

Quoi qu'il en soit, les grèves restent un moyen largement utilisé par les salarié·es, et cela d'autant plus qu'il y a présence syndicale. Cette forme d'action est évidemment attaquée concrètement par le pouvoir : l'instauration des divers « services minimums » dans les secteurs réputés bloquants ou « importants » (transports publics, etc.), comme le décompte d'un trentième de salaire systématique dans la fonction publique d'Etat, sans compter les différentes pressions et atteintes au droit de grève. En tant qu'outil, la grève est perçue comme l'un des moyens pour se défendre, et l'apparition dans les cortèges de slogans tels que « grève générale » est, à n'en pas douter, le signe qu'elle reste d'actualité. Si nous ne pouvons faire abstraction des difficultés à la mettre en œuvre, cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'est pas accessible. L'arrêt de travail, qui plus est prolongé, demeure la preuve que les travailleurs/ses ont la main sur la production, l'économie, et qu'il s'agit, en la bloquant, de remettre à l'ordre du jour l'inversion du rapport de forces dans le travail. L'expérience de solidarité qu'elle induit, dès lors qu'elle est « active », réhabilite la valeur du collectif face à l'individualisation prônée par le libéralisme.

Si la grève est le moyen le plus efficace pour obtenir de nouveaux acquis, ou pour bloquer des contre-réformes, elle n'est pas exclusive de toute autre forme d'action. De faibles salaires, la perception de son utilité dans des secteurs où l'arrêt de travail peut sembler sans effet, les attaques dont elle est l'objet par le pouvoir, sont des éléments qui expliquent pour partie les difficultés pour les salarié·es d'employer ce moyen d'action. L'absence de circuits organisés pour recueillir et redistribuer les soutiens financiers aux grévistes ne permet pas de pallier ces difficultés.

Lors des grèves, nous développons au maximum l'organisation démocratique des mouvements, notamment par les assemblées générales dans lesquelles les salarié·e-s peuvent décider du cours de leur action, des bases de négociations, en lien avec les organisations syndicales parties prenantes de l'action. Lorsque les conditions le permettent, nous promovons des organes démocratiques de conduite de la grève (coordination, comité de grève) en veillant à leur caractère représentatif des secteurs en lutte.

Dans cette situation, d'autres formes d'action peuvent apparaître plus efficaces - comme par exemple les manifestations de rue, les opérations de blocage de points stratégiques ou la votation citoyenne (cf. l'expérience du collectif contre la privatisation de La Poste). Mais il n'en demeure pas moins qu'elles n'ont pas abouti à des victoires, car elles ne se sont pas traduites par un degré d'affrontement suffisant pour faire reculer le pouvoir. Leurs effets restent donc limités. Pour Solidaires, les formes d'action ne s'opposent pas

entre elles et doivent se combiner dans l'objectif de créer le meilleur rapport de forces possible. Il s'agit donc à chaque fois de faire une analyse concrète d'une situation concrète pour déterminer quels sont les meilleurs moyens d'action à employer.

C'est dans ce cadre que se posent les questions de la grève générale reconductible et du blocage de l'économie. Solidaires reste en effet convaincu qu'on ne peut faire l'économie d'un affrontement central avec le pouvoir par la grève générale. S'il est clair qu'il s'agit du moyen d'action le plus efficace, la stratégie de Solidaires ne peut se réduire à une simple propagande pour sa mise en œuvre. Il s'agit de construire, face au capitalisme financier (Medef, actionnaires, fonds spéculatifs...), une stratégie syndicale efficace pour inverser le rapport de forces, en amenant à la mobilisation et à l'action revendicative les salariés, dans l'unité la plus large, afin de créer les conditions d'une rupture indispensable à la transformation sociale que nous recherchons. Le soutien de toutes et tous, qu'elles qu'en soient les formes, est bienvenu pour contribuer à la réussite de la lutte commune : il ne faut pas dénigrer – en le qualifiant de « grève par procuration » - le soutien (politique, financier, et dans la rue) que peuvent apporter des salarié-e-s qui ne sont pas eux-mêmes en « grève reconductible ».

L'accumulation d'annonces et de mesures de toutes sortes, le tout sur fond de diffusion, par les principaux médias, d'idées simples et efficaces bien que souvent fausses (sur le coût du travail, sur la compétitivité, sur les « réformes » à mener, toujours présentées comme nécessaires...) entretient la résignation de nombreux/euses salarié-es, qu'il est difficile de mobiliser. La question des jeunes salarié-es (qu'il faut convaincre et attirer dans les syndicats et les actions) et des travailleurs/euses pauvres (pour qui faire grève est une question de pouvoir d'achat) revêt une importance majeure pour le syndicalisme, mais ce sont aussi les populations les plus difficiles à convaincre, du fait de leur isolement, professionnel et/ou social, du fait de leur statut, souvent précaire ou encore du fait, s'agissant des jeunes, d'une forte exposition au discours individualiste dominant. Le syndicalisme se doit donc d'être attentif à ces réalités afin d'éviter de plaquer un discours généraliste et lointain ne collant pas aux aspirations de ces salarié-es.

Dans un tel contexte, la question de nouvelles formes d'actions et des rapports aux médias est donc posée et constitue un enjeu important. Pour Solidaires, s'il n'est évidemment pas question de se renier, il est également nécessaire de faire passer nos idées et d'être visibles. C'est à la fois une question de développement et d'efficacité syndicale dans la construction d'un rapport de forces face au libéralisme. La parole de Solidaires doit être entendue par le plus grand nombre, ce qui implique par exemple la sortie de communiqués de presse et de relations avec les médias, sans toutefois faire des relations avec la presse le principal mode d'action de Solidaires.

3.2 L'unité syndicale

L'unité est une nécessité aux yeux des salarié es qui en sont très demandeurs, pour créer le rapport de forces le plus favorable possible dans un contexte difficile, et dans la perspective d'une évolution globale du paysage syndical vers un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. C'est la raison pour laquelle Solidaires se bat pour l'unité d'action la plus large au-delà des divergences stratégiques que nous pouvons avoir avec telle ou telle organisation.

Cependant, l'unité syndicale ne peut être un but en soi. Elle est tributaire des rapports de forces entre les organisations et de la façon dont la mobilisation des salariés pèse sur le contenu des propositions avancées. L'unité syndicale est donc ambivalente. Exigée par les salariés et nécessaire pour leur donner confiance, elle peut conduire à un alignement sur le plus petit dénominateur commun et être ainsi un frein à la construction du rapport de forces et à la mobilisation.

Cette contradiction pose le problème de la stratégie de Solidaires qui ne peut être prisonnière d'un cadre dans lequel les marges de manœuvre pour influencer les autres syndicats sont faibles. C'est pourquoi Solidaires doit être capable en fonction des situations concrètes, de prendre des initiatives aptes à produire un effet levier pour peser sur le champ syndical, y compris hors du cadre unitaire lorsque celui-ci s'avère un frein à la construction du rapport de forces.

3.3 Nos rapports avec les mouvements sociaux

L'ouverture du syndicalisme au mouvement social au-delà du champ professionnel est l'une des caractéristiques de Solidaires. Notre Union syndicale est durablement impliquée dans le mouvement social et altermondialiste. Paradoxalement, alors que ce dernier paraît aujourd'hui affaibli, la crise lui donne largement raison. Il en va ainsi de l'association Attac qui a vu, avec la crise, ses analyses largement validées, qu'il s'agisse de la critique du capitalisme financier, des paradis fiscaux, de la répartition de plus en plus inégale des richesses, de la nécessaire défense de l'environnement...

Membre fondateur d'Attac, Solidaires y demeurera impliquée, car l'association peut et doit à nouveau jouer un rôle important à l'avenir. Le conflit des retraites a ainsi montré que le travail commun Attac-Copernic a joué un rôle très important. Les termes du débat ont pu être diffusés et appréhendés par les militant·es et un grand nombre de salarié·es, ce qui a incontestablement favorisé la mobilisation.

Les relations au mouvement social ne se limitent pas aux organisations « structurées ». Les collectifs unitaires sont également impliqués dans ce mouvement. Mais le débat sur les collectifs doit être mené. En effet, ceux-ci ont montré leur utilité, par exemple à l'occasion du référendum sur le Traité constitutionnel européen, la lutte contre la privatisation de La Poste ou, plus récemment, des retraites. Ils permettent de mettre en relation et de coordonner la réflexion et les actions de plusieurs organisations, syndicales, sociales, politiques... sur des sujets donnés, ce qui favorise, par la suite, le rapport de forces.

Pour autant, la question du nombre de collectifs, et de leur débouché est posée. Les collectifs ont le mérite de coordonner la réflexion et l'action d'intervenants divers. C'est cette originalité qui doit être défendue et maintenue car elle permet de dépasser le cadre traditionnel des acteurs du mouvement social et des partis politiques.

Cependant, la multiplicité des collectifs montre qu'il est difficile d'être présent sur tous les fronts, au risque d'épuiser les militants, de fragmenter l'action syndicale et d'affaiblir le mouvement social : la représentativité effective des collectifs est parfois floue (peu de participant·es). Par ailleurs, à l'instar des collectifs unitaires qui ont joué un grand rôle dans la campagne de 2005, menée à l'occasion du référendum sur le traité constitu-

tionnel, la question du débouché des collectifs, notamment du débouché politique, demeure une question très sensible pour le monde syndical. Pour Solidaires, l'implication dans le mouvement social et altermondialiste est nécessaire, mais notre Union syndicale doit rechercher un débouché en termes de lutte sociale. L'un des enjeux des collectifs est donc de créer, en fonction d'objectifs déterminés et dans le cadre d'une campagne donnée complétant (sans s'y substituer ni la contourner), la recherche de l'unité syndicale la plus large possible, les conditions d'une action efficace en termes de rapports de forces, de diffusion des analyses et des actions portées par le collectif...

3.4 Solidaires et les organisations politiques

Indépendante vis à vis des organisations politiques, Solidaires ne s'interdit cependant pas de dialoguer et d'agir avec elles (à l'exception de l'extrême droite), dans le strict respect du rôle et de l'identité de chacun (invitation aux congrès, interventions dans des débats publics, audiences, mobilisation...). Ce dialogue et ces actions, qui s'organisent tant dans des collectifs en vue de mobilisations que dans des rencontres, contribue à la visibilité de Solidaires, à la diffusion de ses analyses et de ses propositions, et vise à promouvoir la transformation sociale que nous portons.

3.5 Le syndicalisme n'a pas de frontière

Les interrogations portées par l'Union syndicale Solidaires, nos aspirations, nos pratiques syndicales, sont partagées par bien d'autres collectifs syndicaux dans le monde.

Nous devons poursuivre, amplifier, et surtout rendre plus visible dans nos pratiques quotidiennes, le caractère internationaliste de notre syndicalisme. Diffuser à chaque adhérent e l'information syndicale à laquelle il/elle a droit est un premier pas en ce sens. Nous disposons de matériel : le bulletin Solidaires international et la revue internationale.

Résister à la politique de l'Union Européenne passe par de grandes manifestations mais aussi par une pratique syndicale quotidienne, dans et hors des entreprises, qui prenne en compte cet aspect.

Si Solidaires entend déployer une partie de son activité dans des solidarités concrètes avec les peuples, les travailleurs et la jeunesse du Maghreb, du Proche et du Moyen-Orient, il continue de s'atteler à la construction d'un réseau syndical « de lutte » en Europe, pour des raisons géographiques et politiques. Nous devons avancer dans la construction de ce réseau, et y intégrer toutes les organisations syndicales et les courants syndicaux qui se retrouvent sur l'essentiel : un syndicalisme qui refuse de considérer que le capitalisme est la seule forme possible d'organisation de la société, et qui, pour gagner, construit un rapport de forces.

Face à la crise du système capitaliste, aux plans de rigueur des gouvernements européens, aux multiples attaques patronales, la Confédération européenne des syndicats (CES) ne propose pas de réponse à la hauteur. Choix qui l'a conduit à soutenir le Traité constitutionnel européen.

Confronté à la politique de l'Union européenne, notre syndicalisme ne se retrouve pas dans les orientations de la Confédération européenne des syndicats, dont l'objectif essentiel est d'être une institution européenne à part entière, surtout pas de s'opposer au

capitalisme. Cependant, l'ampleur de la crise et les politiques de régression sociale l'ont amenée à dénoncer les plans d'austérité et le capitalisme financier ainsi qu'à organiser des mobilisations européennes. Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire d'un syndicalisme qui dénonce, notre objectif est de construire des mobilisations qui permettent de gagner, et de poser au sein des salarié es des questions sur une alternative possible au système en place ; dès lors, l'affiliation - ou la non-affiliation - à telle ou telle organisation syndicale n'est pas une ligne de fracture.

Le mandat qui commence doit marquer une avancée importante dans la construction et la vie de ce réseau syndical européen, ce qui signifie que notre Union syndicale Solidaires doit y contribuer fortement.

Nos activités internationales ne se limitent pas à l'Europe. Réseau syndical euromaghrébin, coordination Solidarité Maghreb, commission Syndicats d'Amnesty international, Forums sociaux européens et mondiaux... sont aussi pour nous des lieux précieux d'échanges, de solidarité et des priorités d'intervention.

L'objectif d'un forum social est d'abord d'être un espace de débats et de confrontation. Beaucoup reste encore à faire pour que les débats ne soient pas simplement formels et permettent une réelle confrontation : intervenants trop nombreux, peu de travail de préparation en amont, peu de temps pour les échanges avec la salle. Un forum social a deux autres fonctions : permettre l'élaboration d'alternatives et être un point d'appui aux mobilisations. De ce point de vue, le bilan est plus mitigé. La construction d'alternatives n'est pas simplement un processus d'élaboration intellectuelle, les rayons des bibliothèques sont pleins de propositions diverses. Pour qu'une proposition devienne réellement une alternative portée socialement, il faut qu'elle soit co-élaborée et appropriée par les différents mouvements. Cela demande donc du temps et de la volonté.

Les alternatives ne se créent pas pendant les forums. Les forums, et en particulier le FSE, ne peuvent être qu'un point d'aboutissement d'un processus d'élaboration que des mouvements décident de mener ensemble. L'implication de réseaux européens dans le FSE peut être un moyen d'élaboration d'alternatives communes. Ces réseaux travaillant entre deux FSE, il serait possible de présenter et de discuter de leurs propositions durant le forum. L'autonomie du mouvement syndical (ce qui n'exclut ni une action politique du syndicalisme, ni des rapports avec des organisations politiques) est aussi au coeur des difficultés que nous rencontrons parfois lors des FSE. La question des mobilisations est tout aussi problématique. Dans l'idéal, il devrait être possible de définir ensemble des priorités d'action sur des points faisant consensus. Dans la pratique, cela s'avère très difficile. Chaque mouvement a ses propres priorités qu'il considère comme plus importantes que celles des autres ou il ne peut s'engager car il est partie prenante d'organisations européennes qui ont leur propre calendrier.

Résoudre ces difficultés est indispensable si nous voulons franchir une étape dans la construction du mouvement altermondialiste en Europe. Ces « grands rassemblements » n'ont de véritables intérêts collectifs, au-delà des seuls participants que s'ils s'inscrivent dans un travail syndical international de longue haleine, régulier, tant professionnel qu'interprofessionnel.

3.6 Un projet de société à construire ensemble

Se réclamer d'un syndicalisme de transformation sociale nous place de fait sur le champ politique. S'il ne s'agit pas d'en faire un programme, cela implique de mettre à l'œuvre un ensemble de valeurs, de principes et d'objectifs qui ne peuvent s'arrêter aux frontières établies, qu'elles soient d'ordre nationales, professionnelles ou sociales. Ce projet de société, pour un monde juste et solidaire, qui refuse donc toutes formes de domination, ne peut se considérer qu'évolutif. Il a prétention à répondre, constamment, aux réalités nouvelles : qu'il s'agisse des évolutions technologiques, des enjeux sociaux comme démographiques, des migrations humaines, comme des nouvelles données environnementales ou des incidences de l'activité humaine sur cette planète...

Définir un tel projet suppose aussi d'avoir la volonté de construire, ensemble, une union interprofessionnelle en phase avec les valeurs qui la fondent. Cela vaut pour les pratiques que nous mettons en œuvre tant dans le salariat qu'à l'intérieur de nos structures.

L'émancipation humaine, une vie affranchie des inégalités économiques et sociales, sont des perspectives accessibles. Elles supposent de travailler à les rendre crédibles. Le socle revendicatif, déjà adopté lors des précédents congrès, comme son évolution et sa mise à jour, est un élément qui doit sans cesse être mis en avant. Rendre concrètes nos « alternatives », les faire connaître comme les mettre en débat auprès des salarié·es est évidemment indispensable pour diffuser nos idées et valeurs. Cela passe par l'explication des enjeux autour des contre-réformes libérales, en les critiquant aussi bien politiquement qu'économiquement, pour mettre en avant l'urgence d'une autre répartition des richesses.

Solidaires n'est pas un appareil politique. Il reste cependant porteur d'un projet politique de transformation sociale c'est-à-dire constitué d'un ensemble de valeurs, de principes et d'objectifs s'inscrivant dans un contexte global (local, national, international). La crise l'a montré : créer les conditions sociales afin d'imposer d'autres choix (économiques, sociaux, écologiques) face aux néolibéralismes constitue une urgence sociale et environnementale. C'est ce qui fonde et rend nécessaire la transformation sociale.





CONGRES SOLIDAIRES 2011

RESOLUTION 6

FONCTIONNEMENT, STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DE NOTRE UNION SYNDICALE

1 L'ETAT DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

1.1 Une force réelle

L'Union syndicale Solidaires est aujourd'hui une force réelle dans le mouvement social français. Cent mille syndiqué-e-s, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas suffisant au regard de nos ambitions en matière de changement social. L'Union syndicale Solidaires est désormais présente dans la quasi-totalité des départements et dans la plupart des secteurs professionnels. Mais la grande hétérogénéité de notre implantation est un handicap. Historiquement issue essentiellement du secteur public, notre Union syndicale a considérablement élargi son champ d'activité, malgré les difficultés liées aux lois sur la représentativité, aux entraves juridiques utilisées par nombre de directions d'entreprise... et d'organisations syndicales qui ne pensent pas qu'il appartient aux seul-e-s travailleurs/euses de choisir leurs représentant-es.

1.2 Une force à développer

L'enjeu pour nous, à court terme, est de franchir un nouveau cap dans notre développement ; notre syndicalisme doit être en capacité de peser au plan national interprofessionnel autant que nous le faisons déjà dans certains secteurs. Chaque mouvement social le rappelle : une Union syndicale Solidaires plus forte est nécessaire pour gagner. Cela ne signifie pas que nous pensons être la forme achevée du syndicalisme. Nous avons à apprendre de la culture et des pratiques d'autres courants syndicaux, mais nous voulons développer Solidaires parce qu'à nos yeux, dans la période actuelle, c'est l'outil le plus utile pour les travailleurs/euses, pour les luttes sociales et pour contribuer à l'émergence d'une société plus juste.

1.3 Des moyens à mettre en œuvre

Un constat s'impose : il en est de notre développement comme de tous les sujets, sa mise en œuvre impose que nous prenions des décisions collectives pour dégager des moyens en temps militant, des moyens pour financer le dégageant de militant-es travaillant dans des secteurs où le droit syndical demeure minime ou pour développer les solidaires locaux. Chaque année, lors d'au moins un Comité national un temps spécifique sera réservé à faire le point sur la réalité, l'activité, les projets de nos Solidaires locaux ; de même, en Bureau national, pour les organisations professionnelles nationales. La connaissance collective de nos réalités est nécessaire à une bonne appréhension des priorités à définir, et aussi de nos capacités d'action.

2. L'ACCORD PATRONAT-CGT-CFDT, LA LOI D'AOÛT 2008 LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

2.1 Le cadre nouveau

La période récente a vu exploser la représentativité syndicale telle que figée depuis l'après-guerre autour de cinq confédérations. Issue d'une position commune entre le patronat, la CGT et la CFDT, la loi dite de « démocratie sociale » du 20 août 2008, a considérablement modifié l'exercice du droit syndical.

Cette loi (et la loi pour les TPE d'octobre 2010) maintient les conditions d'un désert syndical dans les petites entreprises de moins de 11 salariées. Dans les autres entreprises, les nouvelles règles donnent un rôle prépondérant aux résultats électoraux sur les périmètres des CE. La définition de ces périmètres scelle souvent un accord politique entre les directions d'entreprise et un nombre restreint d'organisations syndicales. Le découpage et la finalité de ces périmètres CE deviennent donc un enjeu déterminant dans notre développement. Les seules organisations représentatives issues de ces périmètres sont invitées à la négociation collective d'entreprise (celle-ci évoluant, de plus, dans un sens dérogatoire) et valident les accords à tous les niveaux sur la base de cette nouvelle représentativité descendante.

La présomption irrefragable de représentativité, qui était refusée à toute organisation syndicale créée après 1964, disparaît. Mais une nouvelle conception néolibérale du « dialogue social » se construit sur la volonté du gouvernement et des patrons de remplacer la prédominance de la loi par celle du contrat (individuel et collectif). Le déploiement de cette logique libérale s'accompagne d'attaques constantes contre le Code du travail, les statuts publics et les conventions collectives, contre l'ensemble des protections des salarié-e-s.

Après un accord entre le gouvernement et une grande majorité de syndicats, la transposition de cette loi dans la fonction publique durcit les conditions d'obtention de la représentativité dans les établissements de santé et médico-sociaux publics, en conditionnant la représentativité des organisations aux résultats obtenus par les élections aux Comités techniques d'établissement (Fonction publique hospitalière).

2.2 Nos positions face à cette loi

L'exercice du droit syndical, négocié entre ces syndicats représentatifs, introduit un droit syndical à deux vitesses, particulièrement favorable à ceux qui ont le droit de négocier. La non représentativité, si elle ne se traduit pas comme avant par l'exclusion de la participation aux élections professionnelles, se concrétise par une absence importante de moyens et d'informations.

Pour l'Union syndicale Solidaires, hors les droits accordés aux élu-e-s, le droit des sections syndicales et de leurs représentants syndicaux doit être ouvert à toutes les organisations syndicales constituées. Le choix du délégué syndical doit être laissé à la libre

appréciation du syndicat : il ne peut être conditionné par la présence sur la liste de candidats au CE ou DP (comme c'est le cas dans la loi du 20 août 2008).

Si au prix d'onéreux contentieux sur les désignations de représentants de section syndicale, cette loi permet à Solidaires d'entrer dans de nombreuses entreprises, le chemin de la représentativité reste laborieux. Toute nouvelle implantation professionnelle, pour être pérenne et mener à la représentativité, renvoie à des priorités, des choix d'affiliation et à la mise en œuvre d'un suivi important par les syndicats, les Solidaires locaux, et trop souvent encore par Solidaires nationale.

2.3 S'organiser en toute autonomie

A l'horizon 2013, pour être représentative dans une branche, chaque organisation syndicale devra obtenir au moins 8% des voix et avoir une implantation territoriale équilibrée au sein de la branche. Pour la représentativité au niveau interprofessionnel, les organisations syndicales devront satisfaire aux critères définis dans l'article L 2121-1 du Code du travail, donc être représentatives dans les branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services et obtenir 8% en moyenne sur l'addition des voix dans l'ensemble des branches professionnelles.

Ces mesures sur la représentativité auront pour effet de faire perdre la représentativité dans les branches et au niveau interprofessionnel à plusieurs organisations syndicales. La loi de 2008 s'avère être une arme redoutable contre la libre expression et l'organisation des salarié-e-s dans les entreprises. Elle va redessiner le paysage syndical, notamment dans les branches. L'Union syndicale Solidaires doit donc s'attacher à structurer les syndicats dans les branches professionnelles, à construire et consolider son implantation dans les branches déterminantes pour la représentativité (Industrie, construction et commerce et services). Notre objectif est bien d'être représentatifs à terme au niveau interprofessionnel national.

La loi de 2008 laisse un vide juridique important sur la représentativité dans les conventions collectives. La loi ne parle que des niveaux de l'entreprise, de la branche et de l'interprofessionnel. Qu'en sera-t-il des règles de représentativité dans les conventions collectives ? Le niveau conventionnel sera-t-il reconnu comme une étape intermédiaire entre l'entreprise et la branche en matière de représentativité ? Autant de questions à ce jour sans réponse. Toutes les organisations de Solidaires doivent se préparer à mener la bataille politique et juridique pour notre représentativité dans les conventions collectives en tenant compte de plusieurs scénarii possibles. Cela implique de mettre en avant l'intitulé Union syndicale Solidaires dans toutes nos expressions (publications, professions de foi, bulletins de vote...). Par ailleurs un droit syndical important est attaché à la représentativité dans les conventions collectives, droit syndical qui nous sera indispensable pour nous développer.

La loi de 2008 a durci les critères de transparence financière des syndicats. Nos structures professionnelles et interprofessionnelles doivent dès maintenant mettre en œuvre de nouvelles règles comptables et statutaires. De la lisibilité et de l'approbation des comptes en passant par les modalités de recettes et les choix d'affectation des résultats, cette évolution va exiger un effort important des trésoreries de l'ensemble des organisations de Solidaires (syndicats, fédérations, unions, Solidaires locaux).

Derrière cette exigence de transparence financière et fiscale il y a une volonté du patronat de contrôle et d'institutionnalisation de nos structures. Il n'en reste pas moins que les organisations de Solidaires doivent se donner les moyens de répondre aux exigences de transparence, parce qu'il s'agit d'un engagement vis-à-vis de nos adhérentes, indépendamment des modifications de la loi. Au-delà des obligations légales, il demeure que c'est bien au sein de nos organisations que les orientations et décisions sont prises, y compris en matière de politique financière.

3. LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

3.1 Un syndicalisme de classe et de masse, de lutte et de transformation sociale

Le développement de notre outil syndical est nécessaire si nous voulons renforcer la défense des salarié-e-s et être plus efficaces dans les luttes. Se renforcer, ce n'est pas faire de l'adhésion pour faire de l'adhésion, c'est faire le constat que, pour peser davantage, nous devons travailler à construire un syndicalisme de masse.

Vouloir un syndicalisme de masse, cela signifie se donner les moyens de diffuser nos informations, nos revendications, nos orientations auprès du plus grand nombre de salariées, quels que soient leurs statuts, quels que soient leurs patrons. Cela implique de prendre en compte toutes les diversités du salariat, de le dire et de le faire.

Vouloir un syndicalisme de masse ne signifie pas recentrer son discours et abandonner ses valeurs, le syndicalisme de lutte et de transformation sociale. C'est affirmer la nécessité d'un syndicalisme de classe, massivement implanté. C'est aussi travailler à populariser nos idées, nos revendications et faire un travail de défense quotidienne auprès des salarié-e-s. C'est mettre en pratique le fait que le syndicalisme a vocation à rassembler les travailleurs/euses, sur la base de leur appartenance à cette classe sociale.

Nous ne sommes pas des spectateurs/trices ni des commentateurs/trices du mouvement social. Nous voulons en être pleinement acteurs/trices et peser sur son évolution.

Solidaires doit refléter l'ensemble des composantes du salariat. A cet égard, dans le prolongement du soutien aux luttes des travailleurs/euses sans-papiers, nous devons œuvrer à leur syndicalisation afin d'élargir nos implantations et de faire respecter les droits sociaux dans les secteurs où ils et elles travaillent. [Cf. résolution n° 4 paragraphe 5.6]

De même, la prise en compte des problématiques liées aux discriminations sexistes est décisive pour concrétiser notre conception féministe du syndicalisme. Cette orientation doit se traduire par une place plus grande faite aux femmes dans les structures de Solidaires tout comme un effort doit être fait par les organisations de Solidaires pour une plus grande féminisation de leurs instances à tous les niveaux (national et local). Le taux de féminisation devrait être en adéquation avec la réalité du salariat dans les différents secteurs et au minimum avec le taux de féminisation des adhérents.

Solidaires et ses organisations doivent veiller en permanence à intégrer dans leurs pratiques la lutte contre toute forme de discrimination, au travail et dans la société, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, au handicap ou à l'orientation sexuelle.

3.2 Solidaires... partout

Depuis notre congrès de 2008, le syndicalisme Solidaires a continué à se développer. S'il faut bien sûr garder en tête la mesure de ce développement, encore trop modeste évidemment, il serait contre-productif de le nier et de ne pas en tenir compte pour la suite.

Il ne s'agit pas ici de faire un tableau récapitulatif, mais nous pouvons faire le constat que le développement s'est principalement articulé autour de trois axes, pour ce qui concerne les branches professionnelles :

L'ancrage dans les secteurs où Solidaires s'est donné des moyens de développement, comme l'industrie, les commerces et services, les collectivités territoriales, le transport. De nouvelles implantations dans des secteurs où nous ne pesions que peu, mais où nous avons pensé qu'il était possible de nous développer en nous en donnant les moyens, comme l'industrie, les commerces et services, les collectivités territoriales, le transport. La création de structures Solidaires dans des champs professionnels où nous n'existions pas il y a encore quelques années, comme la restauration, le bâtiment, la prévention sécurité, nous appuyant sur l'arrivée de collectifs militants venant d'autres structures ou créant de nouvelles équipes.

L'Unirs organise les retraités afin qu'ils défendent leurs droits, qu'ils puissent faire face aux problèmes liés à la retraite, au vieillissement, au handicap et à la dépendance. Les syndicats nationaux, les fédérations et les Solidaires locaux doivent mettre en place ou renforcer une structure de retraité-e-s. Le/la retraitée reste adhérent-e (et y exerce tous ses droits) de son syndicat professionnel, qui doit lui permettre d'intégrer une structure interprofessionnelle (départementale, régionale ou nationale) de retraités, membre de L'Unirs.

Ce développement de Solidaires s'est traduit par une augmentation du nombre d'adhérent-e-s, mais aussi, et c'est en lien, par des résultats électoraux bien souvent encourageants. Aujourd'hui, Solidaires est première ou deuxième organisation syndicale dans bon nombre d'établissements, d'entreprises, de services, de ministères... démontrant qu'il n'y a pas de secteurs où notre syndicalisme serait « naturellement » à un niveau relativement élevé et d'autres où nous aurions vocation à rester tout aussi naturellement peu implantés, voire inexistantes... mais cela demande évidemment du travail et des moyens au quotidien et dans la durée.

Sans renoncer à nous ancrer et nous développer dans les grandes entreprises publiques, Solidaires a montré que son syndicalisme rencontre aussi un écho dans l'ensemble de la population active, quels que soient son statut et la taille de son entreprise... et qu'il n'y a pas d'endroit qui lui serait interdit.

4. COMMENT DEVELOPPER NOTRE OUTIL SOLIDAIRES ?

4.1 La formation syndicale

La formation syndicale est aujourd'hui un des leviers essentiels de notre développement. Les organisations « historiques » de Solidaires doivent faire face à un profond renouvellement. Nous connaissons une adhésion importante de jeunes et d'équipes syndicales isolées sur des secteurs professionnels où nous étions jusqu'à présent absents...

La formation syndicale interprofessionnelle est complémentaire et indissociable de l'activité de formation syndicale de chaque secteur professionnel. Les droits, les perspectives d'action, les métiers, les instances, peuvent être spécifiques, mais le choix politique d'organiser la formation au niveau interprofessionnel est décisif pour la construction de Solidaires.

Quand c'est possible, les formations syndicales organisées par les syndicats ou fédérations membres de Solidaires doivent être placées sous l'égide du Cefi Solidaires (Centre d'études et de formations interprofessionnel) pour faire reconnaître le Cefi comme organisme ouvrant droit au CFESS. Les structures professionnelles et interprofessionnelles de Solidaires ont la maîtrise du contenu et de l'organisation de leurs formations dans le respect des règles du Cefi.

L'activité syndicale se construit sur l'expérience pratique concrète mais aussi sur des connaissances échangées et transmises collectivement. La formation syndicale permet l'appropriation et le questionnement d'une pratique et d'une identité syndicale entre le secteur privé et le secteur public, entre les travailleurs/euses à statut et les précaires, entre les déserts et les bastions syndicaux.

La formation syndicale interprofessionnelle se construit sur la base des besoins exprimés par les différentes organisations professionnelles ou des syndicats-adhérents isolés. Ces besoins sont la base du plan de formation des Solidaires locaux, des fédérations et syndicats nationaux, de l'Union syndicale Solidaires, qui déterminent pour leur champ d'activité la nature et le calendrier des stages proposés.

Ce calendrier doit être traité suffisamment longtemps à l'avance pour permettre de planifier, d'informer toutes les structures et les adhérent-e-s isolé-e-s, d'assurer un remplissage correct et, si possible, équilibré des stages, et de tenir compte du délai légal de dépôt de la demande de congés formation.

Concernant les stages interprofessionnels, le Solidaires local doit développer localement toute les sessions correspondant à ses besoins (accueil, thématiques, pratiques syndicales, instances...). Le Cefi, en lien avec les structures professionnelles et interprofessionnelles, organise les formations nationales (cycle économie/sessions égalité pro, précarité, santé-travail-RPS, syndicalisme international/Rencontres annuelles...) et aide au développement des formations locales (localisation des formations d'expression en 2010, formation

d'animateur-trice RPS, DP et CHSCT). L'Union syndicale Solidaires doit mettre les moyens nécessaires pour organiser la formation des conseillers/ères prud'hommes. Solidaires participera à l'élaboration des programmes de formation, à la gestion des inscriptions et des rapports avec les instituts habilités à dispenser ces formations.

Le congrès mandate le BN pour explorer la faisabilité d'une formation type « Université d'été » afin d'offrir aux responsables syndicaux et aux militantes de Solidaires un cadre qui permette d'approfondir des thématiques essentielles à notre orientation.

Le Cefi Solidaires est l'outil que nous nous sommes donné dans la bataille pour obtenir l'agrément de formation syndicale interprofessionnelle, ouvrant droit au Congé de formation économique sociale syndicale pour tous/tes les adhérent-e-s de notre Union. Le Cefi Solidaires a été constitué en 2006, il est aujourd'hui seulement agréé dans quelques grosses entreprises et dans deux Fonctions publiques (Fonction publique d'Etat, Fonction publique hospitalière). Il dispose de l'agrément à la formation économique des comités d'entreprise et devra réengager sa reconnaissance pour la formation CHSCT. Le Cefi permet de réguler les relations partenaires en éducation populaire (Culture et Liberté, FAC), l'animation et l'organisation « à la demande » de formations locales ou nationales interprofessionnelles.

Le Cefi doit développer la communication sur le site de Solidaires et dans les structures interprofessionnelles, élaborer un catalogue de formations et devra continuer l'édition-diffusion-vente des cahiers de formation. Aujourd'hui, le Cefi est à un carrefour. Solidaires et ses organisations doivent s'engager autour de la structuration et du développement de cet institut.

Toujours sous mandat des organisations de Solidaires, le Cefi pourra alors maîtriser une politique de formation de l' Union et être en capacité de partager, certifier et développer des ressources d'animation et un plan de formation, d'administrer les inscriptions (attestations, présences, agréments des actions de formation effectuées), d'assurer la transparence d'une trésorerie et ses relations aux instituts professionnels et solidaires locaux.

Pour mener à bien ces tâches, les moyens du Cefi doivent être renforcés. Ce sont des solutions pérennes qui doivent être mises en place. Cela nécessite un espace dédié au Cefi : bureau et espace de stockage. Mais le plus important est le temps humain pour assurer ces tâches. La question est d'autant plus sérieuse que les camarades qui ont assuré ces tâches jusqu'à présent risquent d'être moins disponibles à l'avenir (reprise du travail, départ en retraite)... Jusqu'à ce congrès, ces tâches sont assurées par la mise à disposition d'un droit syndical équivalent à un temps plein et demi : cela s'avère insuffisant. C'est l'équivalent de deux temps pleins qui est nécessaire à moyen terme : soit ces moyens sont dégagés sur du droit syndical, soit il faudra envisager le recrutement de personnes salariées du Cefi. La commission Formation, en lien avec les organisations nationales, est chargée de faire des propositions au Bureau national pour qu'en 2012 la pérennité du fonctionnement du Cefi soit assurée.

Chaque Solidaires local ou Union de Solidaires d'une région doit s'engager dans la construction d'un outil mutualisé de formation locale, sous la responsabilité de ses structures.

Un outil local de formation interprofessionnelle signifie un-e correspondant-e de formation identifié-e, la mise en place de sessions et la constitution d'une équipe animateurs/trices, la gestion de procédures d'information, d'inscription et de facturation éventuelle et la définition de règles financières de péréquation.

Le Cefi peut contribuer à couvrir une part importante des dépenses liées à la formation des organisations de Solidaires, nationales et locales. Cela suppose, en contrepartie, que le Cefi développe ses ressources propres. Cela implique que la question du financement de la formation, de son évolution et du suivi de la répartition soient inscrites au plan de travail du bureau du Cefi qui doit en faire un point régulier.

Le Cefi aide les Solidaires locaux à développer un plan de formation interprofessionnel local. Pour permettre la réalisation de ce plan, le Cefi attribue un budget annuel de formation aux Solidaires locaux basé sur leurs besoins et leurs apports. Ces budgets et leurs évolutions dépendront des travaux du bureau du Cefi.

Dans les Solidaires locaux, la règle proposée pour les recettes est que, pour l'adhérent-e d'une structure qui se forme (CE ou CHSCT), un tiers des recettes d'inscriptions perçues reste au Cefi. La moitié de ces recettes du Cefi constituent un droit de tirage du Solidaires local. Ce droit de tirage reste sous le contrôle du Solidaires local. Deux tiers constituent un droit de tirage de la structure inscrivante ou reviennent à son institut de formation. Chaque structure inscrivante (ou l'employeur ou le CE suivant les cas) prend en charge les dépenses (financement des locaux, d'outils, d'éventuel-le-s intervenant-e-s extérieur-e-s, frais locaux de déplacement, d'hébergement et des pertes de salaires...) à l'exception des structures disposant d'un droit de tirage.

Ces orientations du CEFI pour développer une politique de formation nationale interprofessionnelle à la hauteur de nos enjeux de développement supposent une plus grande implication des organisations de Solidaires dans la vie du CEFI et de la commission nationale formation syndicale. Le CEFI et la commission nationale présenteront chaque année devant le comité national leur plan de travail et les propositions budgétaires.

4. 2 L'information syndicale

Le journal Solidaires est destiné à chaque adhérente des syndicats Solidaires. Le questionnaire adressé fin 2010 et le débat au Comité national d'avril 2011 doivent nous permettre de l'améliorer. Pour le rendre plus attractif, il est nécessaire que chaque organisation nationale, chaque Solidaires local ait le souci de transmettre des éléments, notamment pour l'iconographie. Sa rédaction, sa conception sont sous la responsabilité du Secrétariat national.

Lancé depuis le début de ce mandat, Solidaires en action permet d'adresser à nos adhérentes une information interprofessionnelle régulière, et notamment sur les luttes dans lesquelles des organisations Solidaires sont impliquées. Chaque syndiqué-e doit recevoir cette information.

Plusieurs commissions (internationale, santé au travail...) publient des bulletins d'information. Chaque syndicat et Solidaires local reçoit ces informations et doit les diffuser aux sections syndicales, afin que celles-ci en fassent la meilleure utilisation (diffusion aux militant-e-s, aux syndiqué-e-s, reprise dans un bulletin d'information, etc.).

L'Union publie aussi des brochures, des revues, des affiches, des autocollants... Nous essaierons lors de ce mandat de travailler à une harmonisation de leur présentation.

Nous développerons le matériel destiné à répondre aux questions concrètes des salariées ; s'il ne s'agit pas de vouloir répondre à toutes les demandes particulières, il est essentiel d'être en capacité de répondre aux questions essentielles sur les droits des salariées. C'est un moyen évident de montrer l'utilité de l'outil syndical. Nous poursuivrons la réalisation de brochures (CDD, temps partiel, droit de grève, etc.) qui doivent être mieux diffusées par les organisations nationales, et pleinement utilisées par les Solidaires locaux.

L'information est bien sûr un des vecteurs essentiels pour faire connaître notre Union syndicale. Il est indispensable que chacune de nos organisations fasse apparaître le logo Solidaires dans ses publications.

4.3 Campagnes et priorités nationales

Mener des campagnes nationales répond à deux impératifs : d'une part, un souci d'efficacité car de telles campagnes sont nécessaires pour résister, pour gagner ; d'autre part, c'est un moyen de renforcer la cohésion de notre organisation, de contribuer à son développement.

Certaines de ces campagnes sont induites par une actualité que nous ne choisissons pas (retraites en 2010 par exemple), mais les Comités nationaux sont le lieu qui doit permettre d'en décider certaines, sur des thèmes qu'il nous paraît important de mettre en exergue. Le Secrétariat national a aussi pour rôle d'impulser certaines campagnes, par exemple pour soutenir, voire étendre, des luttes. Les conférences téléphoniques aux moments clés lors des mobilisations pour la défense de nos retraites ont renforcé cette cohésion et seront à développer et à améliorer aussi souvent que la situation l'exigera.

La définition de priorités nationales de développement, donc d'information, de moyens en temps militant, de moyens financiers, de formation, etc. nous permettra d'avancer ensemble, de construire ensemble notre Union syndicale.

Pour cela, le rôle des Solidaires locaux est incontournable. Mais cela ne prendra tout son sens qu'avec un engagement fort de nos structures professionnelles : c'est là que se situe l'essentiel de nos moyens, militants et financiers.

Comité national, Bureau national ont pour rôle de définir ces priorités ; elles peuvent viser aussi bien des secteurs professionnels que géographiques. Le choix doit se faire notamment en intégrant nos possibilités, bien entendu, mais aussi nos réflexions sur l'état du salariat, les enjeux de la période...

4.4 Les moyens financiers et humains

Notre fonctionnement et notre activité nationale reposent essentiellement sur les cotisations versées par les organisations professionnelles membres de l'Union, même si nous avons d'éventuelles subventions publiques, des financements de la formation syndicale ou un reversement du représentant de Solidaires au Conseil économique, social et environnemental. Ces éventuelles subventions ou conventions ne sauraient remettre en cause notre indépendance syndicale

Les nouvelles dispositions légales renforcent la nécessité de disposer d'un-e camarade assurant le suivi quasi-quotidien de notre trésorerie nationale. Cet aspect essentiellement comptable ne se confond pas nécessairement avec la tâche de trésorier/ère de l'Union syndicale.

La question des moyens en temps militant doit aussi être posée. Nous avons évoqué le suivi de la trésorerie nationale et la formation syndicale, mais aussi d'autres tâches amenées à ce que les organisations membres prennent rapidement des décisions en termes de détachement sur du temps syndical (complet ou partiel) et de prise en charge financière quand ce n'est pas possible par le droit syndical (cas le plus courant).

Des choses existent déjà : Sud PTT met du temps militant à disposition pour la trésorerie et la formation syndicale, Sud-Rail fait de même pour l'Union Solidaires Transport, pour le syndicat national Solidaires Prévention-sécurité, l'Union Snui-Sud Trésor pour l'Union Solidaires Industrie, Solidaires 75 finance un temps complet pour Sud Commerces et Services Ile-de-France, ...

En cohérence avec nos objectifs de développement, et dans le cadre des priorités définies plus haut, il nous faut maintenant aller plus loin. Il est de la responsabilité de chaque organisation disposant de moyens syndicaux (temps, finances, militantes) de décider quelle part elle consacre - directement ou indirectement - au développement de notre outil interprofessionnel commun. Le Comité national et le Bureau national sont les instances démocratiques qui nous permettent de décider de l'affectation de ces moyens communs et d'en vérifier l'efficacité.

4.5 Les moyens juridiques

Après la formation, pour permettre de développer les structures de Solidaires et aider les salarié-e-s qui font appel à nous, Solidaires doit se donner les moyens humains et matériels d'avoir une aide juridique de spécialistes.

Le juridique n'est pas un palliatif de la lutte et du rapport de forces contre les directions mais il peut être un sérieux point d'appui, y compris pour mobiliser les salarié-e-s. Nous avons fait plusieurs fois l'expérience que des références juridiques renforçaient la légitimité d'une lutte auprès des salarié-e-s.

La structuration de la formation syndicale à Solidaires peut nous servir d'exemple pour mettre en place une structure commune pour la prise en charge juridique (commission, partenariats, base documentaire...).

Le constat est qu'aujourd'hui beaucoup de militant-e-s et de structures sont livrés à eux-mêmes. La conséquence est que les structures les plus fortes auront des accords divers avec des cabinets d'avocats via le syndicat ou le CE. Pour les petites sections et les militant-e-s isolés, cette aide est souvent inaccessible.

L'autre constat est une perte de temps importante et un gaspillage des compétences acquises par la non-mutualisation de l'information à tous les niveaux de notre structuration.

Solidaires, en lien avec ses fédérations, unions, syndicats et Solidaires locaux, cherchera les solutions les plus adaptées en fonction de chaque réalité pour répondre rapidement à ce besoin, à travers les moyens humains et matériels dont elle se sera dotée.

5. UNE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE AU SERVICE DE NOTRE PROJET SYNDICAL

5.1 Syndicats nationaux et fédérations, notre structuration syndicale

Il revient bien évidemment à chacune de ces structures de définir son mode de fonctionnement. Au plan de l'Union syndicale, nous devons avoir deux préoccupations :

- Eviter les problèmes liés à des champs d'activité communs à plusieurs organisations ; la commission Syndicalisation, le Secrétariat national, le Bureau national doivent traiter des cas qui peuvent se poser, mais la solution viendra avant tout des organisations concernées : nous ne sommes pas en compétition au sein de l'Union, nous devons rechercher la solution la plus efficace pour notre syndicalisme ! Les travailleurs relevant de ces champs de syndicalisation doivent pouvoir être pris en charge en commun par les organisations concernées, tant au niveau de la diffusion de l'information que de leur défense. Commission Syndicalisation, Secrétariat national, Bureau national étudieront les structures à mettre en place afin d'y parvenir.
- Aller vers une organisation qui permette aux salariées travaillant dans le même secteur professionnel et sur le même site de se retrouver dans le même syndicat, quel que soit leur type de contrat.

5.2 Les Solidaires locaux

Les Solidaires départementaux ont en charge :

- les campagnes interprofessionnelles ;
- la formation syndicale ;
- la constitution de pôles juridiques et la coordination de l'activité des élus prud'homaux et des conseillers du salarié ;
- l'aide à la création et au développement de sections syndicales...

Notre développement local a franchi une étape ces dernières années ; la lutte sur les retraites a ouvert de nouvelles opportunités.

Jusqu'ici nous avons essayé de construire autour de notre nom « Solidaires » des structures interprofessionnelles départementales un peu partout sur le territoire. Même si dans un premier temps, leur existence tournait autour de quelques fédérations ou syndicats nationaux et de quelques militantes, nous pouvons dire aujourd'hui que ce n'est plus le cas.

Il est essentiel que chaque organisation membre fasse de la construction de notre lieu de débat et d'action interprofessionnels une priorité. Les sections locales ou syndicaux locaux des organisations nationales doivent participer et s'impliquer dans leur Solidaires départemental. En effet, si nous voulons peser localement sur les luttes, nous devons avoir des Solidaires départementaux structurés et surtout qui existent réellement. De même, qui dit obtention de locaux dit secrétariat d'animation régulier pour le fonctionnement quotidien et le développement de Solidaires (aide aux syndicats existants, création de section, juridique, etc.). Il faut maintenant envisager concrètement la mise à disposition de militants à l'animation.

Nous sommes d'ailleurs en train de passer un cap puisque dans certains départements, après la création et la consolidation des Solidaires départementaux, nous passons à la construction d'Unions locales. Les nécessités géographiques (villes moyennes, bassin d'emploi...) et la volonté d'être au plus proche de nos militant-e-s et des luttes ont incité des Solidaires locaux à faire ce choix.

La superposition des niveaux Union locale - Solidaires départemental - Solidaires régional amène une nécessaire clarification des relations entre ces trois niveaux, pour une bonne cohérence de fonctionnement de l'ensemble. La structure de base de notre vie départementale reste l'Union départementale. Le Solidaires départemental est le pivot de l'organisation locale, niveau auquel doivent être prises les décisions politiques. Partout où c'est possible, nous devons soutenir la création d'Unions locales. Toutefois, nous devons maintenir la cohérence départementale dans les prises de décision démocratiques, ce qui sous-entend que les structures locales participent de fait aux réunions départementales. En termes décisionnels, le Solidaires départemental encadre donc l'activité des UL. Le niveau régional, constitué par l'émanation des Solidaires départementaux, assume, quant à lui, un rôle de coordination de ces derniers. La structure de base de notre vie démocratique locale reste l'Union départementale. Mais nous devons réfléchir à la manière dont nous incorporerons ce nouveau niveau de structuration à la vie quotidienne des Solidaires départementaux.

Par ailleurs, les équipes doivent mettre en place une coordination régionale des Solidaires départementaux. Cette problématique régionale est nécessaire pour assurer la démocratie et le bon fonctionnement, par exemple, de nos délégations dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, mais aussi pour intervenir sur des sujets de la compétence des Conseils régionaux (les transports collectifs, ...), ou encore pour répondre à certaines demandes liées aux luttes (manifestations régionales, soutiens régionaux). Ces coordinations régionales n'ont pas à se substituer aux Solidaires départementaux en terme de politique syndicale.

La nouvelle dimension prise par nos équipes pose évidemment des problèmes de moyens de fonctionnement. Dans tous ces moyens, ceux des locaux syndicaux sont les plus visibles

et ceux qui reviennent le plus souvent. Une mise en commun des locaux et des méthodes pour en obtenir devient sans aucun doute urgente.

Le droit de vote des Solidaires départementaux dans les Comités nationaux a été un choix important de la part des structures membres, afin de donner plus de poids aux structures départementales qui regroupent bien souvent des syndicats locaux en plus des syndicats ou sections des fédérations.

Pourtant, il n'y a pas eu de saut quantitatif en terme de participation des Solidaires départementaux au Comité national. Une petite moitié assiste de manière régulière aux Comités nationaux, ce qui est loin d'être une bonne moyenne. Il est de la responsabilité des Solidaires locaux de discuter en leur sein des moyens à mettre en oeuvre pour améliorer cette situation.

5.3 Nos unions syndicales

Dans plusieurs secteurs, nous avons créé des Unions : retraitées, fonction publique, industrie, transport. Cela correspond à des activités communes à plusieurs de nos organisations.

Dans l'industrie, au vu de notre développement, la question du passage de cette union à une fédération est posée. En tout cas, pour la coordination des luttes, pour leur donner une dimension nationale, pour que Solidaires prenne toute sa place dans le mouvement syndical de l'industrie, la coordination nationale de nos équipes de base doit progresser ; mais cela suppose l'accord des syndicats concernés (c'est une évidence) et aussi des moyens militants dont la prise en charge nous concerne tous.

La création d'unions est aussi nécessaire pour les secteurs professionnels fortement liés à la sous-traitance. Nous avons donc dans Solidaires une juxtaposition de syndicats organisant en leur sein l'ensemble des salarié-e-s et de syndicats propres à des entreprises de ces secteurs : c'est le cas de l'informatique, du nettoyage, de la prévention-sécurité... Mais là aussi, pour faire fonctionner ces nécessaires unions, les organisations devront s'en donner les moyens.

Dans le commerce, l'adoption d'un identifiant commun aux syndicats Sud Commerces et Services départementaux ou régionaux existants est possible. Nous pouvons en augmenter sensiblement le nombre au vu des demandes d'adhésions dans ces secteurs et en fonction des moyens que sont prêts à engager, en ce sens, les Solidaires locaux.

De plus, la question de la mise en place d'une coordination entre ces structures et les syndicats qui le souhaitent est posée, afin d'accompagner notre développement dans des entreprises aux contours le plus souvent complexes (unité économique et sociale) ou importants (groupes) et de mener des campagnes communes (exemple : contre l'extension du travail dominical).

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique, dont les statuts ont été déposés en 1999, regroupe les syndicats des trois versants de la Fonction publique. Elle doit trouver un nouvel élan dans sa construction. Depuis 2005 et la décision du Conseil d'Etat permettant à notre Union de siéger au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, celle-ci a pris

une dimension importante. Le travail de la commission Solidaires Fonction publique (avec des faiblesses de fonctionnement) et celui de l'équipe constituée pour coordonner l'activité de cette union se sont considérablement accrus. La création du Conseil commun de la Fonction publique, les enjeux de développement avec la création de nouveaux syndicats, le suivi des dossiers et les enjeux revendicatifs forts, qu'il s'agisse de emplois, des missions, des conditions de travail ou des statuts, exigent de passer à une étape supérieure de sa construction. Cela nécessite l'implication réelle de l'ensemble des syndicats de Solidaires des trois versants de la Fonction publique. Un groupe de travail sera constitué au sein de la commission Solidaires Fonction publique dès le mois de septembre 2011. En lien avec cette dernière et avec le Secrétariat national, un compte rendu régulier de l'avancée des travaux sur les modalités de cette étape supérieure de construction sera régulièrement faite dans les instances nationales et des propositions seront présentées avant avril 2012.

5.4 Nos commissions

La quasi-totalité se réunit très régulièrement, produit des réflexions et du matériel utiles aux organisations, nationales et locales. Mais la participation des organisations nationales est très inégale et celle des Solidaires locaux trop faible.

5.5 Comité national, Bureau national, Secrétariat national

Le rythme mensuel des Comités et Bureaux nationaux impose un rythme très soutenu pour leur préparation, tant par le Secrétariat national qu'ensuite par les organisations membres. Nous devons reprendre la réflexion sur le contenu de ces réunions, leur rythme, leur durée... faire en sorte de renforcer leur rôle d'instances décisionnelles, réfléchir à l'utilisation de ce qui s'y débat et s'y décide. Une liste de diffusion par mails à l'intention des membres du BN, l'envoi aux structures de certains documents en version « papier », sont des exemples d'amélioration qui pourraient être apportées. Il faut, également envisager l'éventualité de délocaliser en région une fois par an le comité national.

Entre deux Comités nationaux, dans des périodes de mobilisation interprofessionnelle, nous devons organiser autant que de besoin la consultation des composantes nationales et locales de Solidaires par des téléconférences (ou d'autres moyens), afin que nos représentant-e-s s'appuient sur le plus large consensus pour toute initiative importante engageant notre Union.

Le Secrétariat national a été renforcé lors du précédent congrès. Ce renforcement reste fragile. Il y a donc nécessité à pourvoir aux départs annoncés à ce congrès. Mais au-delà, nous devons avoir une politique de renforcement du secrétariat national qui soit discutée régulièrement avec les organisations de Solidaires afin d'anticiper le renouvellement des prochains congrès, avec une volonté de féminisation de cette structure. En renforçant le Secrétariat national, il s'agit de mettre en adéquation nos structures et nos outils avec nos ambitions.

DECLARATION DU 5^e CONGRES DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES – 9 JUIN 2011

Patronat, actionnaires et gouvernements s'attaquent frontalement aux travailleurs/euses. L'assaut est d'autant plus rude que la crise du système capitaliste aggrave la situation sociale, dans tous les pays. Dans une logique de « toujours plus », celles et ceux qui prétendent diriger le monde ne cessent de vouloir supprimer les droits conquis par les salarié-e-s au fil des luttes sociales, et de confisquer les richesses. Dans ce contexte, un mouvement syndical fort, unitaire, offensif, indépendant, internationaliste, écologiste et féministe est d'autant plus nécessaire. Salarié-e-s en activité, au chômage, en formation, en retraite ont des intérêts communs à défendre.

Les organisations membres de l'Union syndicale Solidaires sont des outils au service des salarié-e-s, pour la défense de leurs revendications quotidiennes et pour construire les mouvements sociaux d'ampleur nécessaires à l'indispensable et profonde transformation de la société. Les deux aspects sont liés : c'est dans, et par, les luttes d'aujourd'hui que nous construisons la société de demain ! La transformation sociale n'est possible qu'à partir d'une prise en charge des problèmes concrets, sur le lieu de travail et aussi dans les localités.

La protection sociale demeure un enjeu important ; patronat et gouvernement veulent tout casser, pour des raisons économiques mais aussi parce que la solidarité dont est porteuse la protection sociale depuis ses origines va à l'encontre de ce dont a besoin le capitalisme ! Il en est de même, et pour des raisons identiques, pour les services publics. **Sur le dossier « aide à l'autonomie », comme pour la défense et l'amélioration des services publics, l'Union syndicale Solidaires sera à l'offensive dans les mois qui viennent, en recherchant l'unité la plus large, dans le cadre d'objectifs revendicatifs partagés.**

L'amélioration des conditions de vie est une revendication essentielle. **L'augmentation immédiate des salaires, des minimas sociaux, des pensions de retraite, la création d'un revenu socialisé d'études sont des nécessités.** De nombreuses grèves ont lieu pour l'augmentation des salaires, dans quasiment tous les secteurs professionnels. Il nous faut unifier ces luttes, pour leur donner plus de poids et une dimension nouvelle : c'est bien du partage des richesses produites dont il faut discuter, et nous voulons imposer une autre répartition ! L'Union syndicale Solidaires a décidé de mener une campagne nationale sur les salaires ; elle englobera les questions des indemnités pour les chômeurs/euses, des pensions des retraité-e-s. Nous revendiquons une mesure immédiate pour le pouvoir d'achat de 400 euros pour toutes et tous, et un Smic à 1 600 euros nets. Personne ne doit vivre aujourd'hui avec un revenu inférieur à cela, c'est pourquoi nous demandons l'alignement des minimas sociaux sur le Smic.

Dans cette période de crise, **agir pour la défense et la création d'emplois non précaires** est déterminant, notamment pour lutter contre le chômage des jeunes, la précarité, les licenciements. Récemment, gouvernement et patronat ont de nouveau utilisé des chif-

fres sur « la jeunesse », considérée comme catégorie homogène, afin d'accréditer la nécessité de mesures spécifiques pour l'emploi des jeunes. Celles-ci ne bénéficient en fait qu'aux employeurs, et maintiennent l'ultra-précarité : stages sous-rémunérés, exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, etc. Nous refusons de cautionner l'éclatement du salariat : les caractéristiques de cette jeunesse ne sont qu'une amplification des phénomènes que l'on observe parmi l'ensemble des salarié-e-s. Les solutions pour l'emploi des jeunes sont les mêmes que pour tous les salarié-e-s : **réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires avec création d'emplois et sans perte de salaire, redéfinition des finalités de la production.**

La lutte pour défendre la santé au travail est une revendication essentielle des équipes syndicales Solidaires. Les pressions patronales, les organisations du travail, la recherche continue de productivité dans les secteurs public et privé, créent des situations véritablement inhumaines. Les suicides sur le lieu de travail en sont une conséquence dramatique, mais ce n'est pas la seule : en France des dizaines de milliers de salarié-e-s sont victimes de cette violence patronale. En témoigne, par exemple, l'augmentation du nombre d'accidents de travail. L'Union syndicale Solidaires entend dénoncer non seulement les effets, mais surtout les causes, pour que collectivement nous puissions imposer que soit mis un terme à cette situation.

La société que nous voulons construire est égalitaire ; **les combats pour les droits égaux pour toutes** et tous se situent dans cette perspective. La place des femmes dans la société et notamment dans le monde du travail est marquée par des inégalités persistantes : salaires, déroulement de carrière et retraites plus faibles, discriminations à l'embauche, emplois précaires, temps parties imposés, etc. Pour les lesbiennes, les gays, les bisexuel-les, les trans, l'égalité des droits est également bien loin d'être atteinte. Les populations immigrées sont de plus en plus stigmatisées, surexploitées : les grèves des sans-papiers montrent qu'il est possible de gagner. Dans toute la France, le Réseau éducation sans frontières mène des combats pour défendre des élèves et leur famille sans-papiers. Les collectifs comme « Unis contre l'immigration jetable », « racket » ou « D'ailleurs nous sommes d'ici » travaillent à un rassemblement large pour contrer ces politiques xénophobes. Notre implication dans ces combats est bien réelle et fait partie intégrante de notre projet syndical.

Cette société que nous voulons construire doit **prendre en compte les enjeux environnementaux et écologiques** (OGM, nucléaire, raréfaction des ressources...). La catastrophe récente de Fukushima ne peut que renforcer notre exigence d'arrêt immédiat de tout projet de construction de centrale nucléaire et de décision politique immédiate de sortie du nucléaire.

Notre syndicalisme est ouvert à tous, chaque salarié-e y a sa place quels que soient son statut, sa nationalité, ses idées politiques, etc. Mais **le syndicalisme est irrémédiablement opposé au fascisme, à l'extrême droite, à la xénophobie, au racisme, à l'homophobie, au sexisme.** Celles et ceux qui défendent de telles « idées » ne peuvent se revendiquer du mouvement ouvrier, ils et elles en sont les ennemi-e-s ! Nous le réaffirmons

d'autant plus que nous savons que la campagne pour les élections présidentielles va être source de nombreuses déclarations abjectes dans ce sens, et aussi de compromissions de certain-e-s dans l'espoir de gagner des voix.

Pour l'Union syndicale Solidaires qui défend **l'indépendance du mouvement syndical**, cette période doit être celle des débats de fond. Les derniers mouvements sociaux ont porté des revendications fortes ; il s'agit de rappeler aux organisations politiques leur soutien à ces mouvements. Les dégâts de l'ultralibéralisme au pouvoir depuis 2007 sont dramatiques, la casse méthodique de toutes nos conquêtes sociales a des conséquences sur des millions de citoyen-ne-s toujours plus précarisé-e-s tandis qu'une petite minorité ne cesse de s'enrichir toujours plus. Nous savons aussi que c'est un gouvernement de la gauche plurielle qui a le plus privatisé depuis un demi-siècle. La solution est entre nos mains, dans les luttes que nous saurons mener. Quels que soient les pouvoirs en place, notre Union syndicale reste un syndicalisme de contre-pouvoir.

Notre syndicalisme est internationaliste. Notre engagement dans les campagnes unitaires de solidarité avec le peuple palestinien (Boycott-Désinvestissement-Sanctions et **Un bateau pour Gaza**) s'inscrit dans cette orientation. Dans la suite de la rencontre internationale qui s'est tenue lors de notre congrès, nous poursuivons la construction d'un syndicalisme de lutte, d'abord au plan européen pour des raisons géographiques évidentes, et aussi euro-méditerranéen notamment avec nos camarades d'Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, etc. La lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme est l'une des composantes de notre action internationaliste. Nous renforçons aussi le travail avec les syndicats d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie, avec lesquelles nous partageons la volonté de pratiquer et développer un syndicalisme de transformation sociale, qui ne peut se limiter aux frontières des Etats. Les révoltes des peuples du Maghreb et du Moyen-Orient, comme les actuels mouvements de contestation des « indigné-es » en Europe, confirment l'aspiration grandissante à une transformation sociale radicale. Poursuivant notre implication dans le mouvement altermondialiste, **nous participerons activement aux initiatives unitaires contre le sommet du G20, en France à l'automne.**

Nous voulons changer les choses : au quotidien à travers des **revendications immédiates**, et plus fondamentalement en **modifiant l'organisation de la société**. Notre ambition est justifiée, nécessaire, mais grande ; elle nécessite un saut significatif dans le développement continu de notre Union syndicale. **Des élections quasi générales auront lieu dans la Fonction publique** le 20 octobre. Malgré des manœuvres politiciennes excluant la Territoriale jusqu'en 2014, pour la première fois plus de deux millions de personnels, titulaires comme non titulaires, voteront en même temps. Il nous faut déposer des listes partout. Si ces élections sont importantes pour chacune de nos organisations concernées, les résultats globaux de Solidaires dans la Fonction publique seront scrutés attentivement. Ces élections sont un enjeu pour l'ensemble de notre organisation afin de continuer à développer notre syndicalisme de proximité, de luttes collectives et de transformation sociale. Avec nos organisations de la Fonction publique, c'est l'ensemble de Solidaires qui s'engage pour réussir ces élections.

Il s'agira d'engager, de la même façon, toutes nos organisations pour **les élections nationales dans les TPE** (très petites entreprises), qui auront lieu au second semestre 2012. Si la forme pose de nombreux problèmes (scrutin national sur sigle, pas de vote physique...), il n'en reste pas moins que ce sera une occasion, pour ces millions de salarié-e-s sans présence syndicale proche, de donner leur avis sur le type de syndicalisme qu'ils et elles soutiennent. Au-delà, les élections professionnelles dans tous les secteurs, public et privé, sont un enjeu pour une implantation plus vaste de notre syndicalisme.

Notre syndicalisme n'existe pas s'il ne s'appuie pas sur une **pratique de masse sur le lieu de travail**. Cela n'est aucunement contradictoire avec la nécessité d'un syndicalisme interprofessionnel, indispensable pour ne pas tomber dans le corporatisme, pour créer les liens solidaires entre travailleurs/euses, pour engager la transformation écologique de l'économie, pour penser et construire dans nos luttes d'aujourd'hui la société de demain.

Lors de notre 4e congrès, en juin 2008, nous lançons un **« appel à toutes les organisations syndicales pour que se mette en place, à tous les niveaux, national, local et sectoriel, un front syndical commun d'action qui permette de construire les rapports de forces et les mobilisations nécessaires »**. Les mobilisations de 2009 et 2010 constituent un pas non négligeable en ce sens, mais nous en connaissons aussi les limites ; il nous reste maintenant à faire en sorte que le syndicalisme de transformation sociale pèse davantage. C'est un élément décisif, comme l'a montré l'expérience guadeloupéenne de début 2010, comme le montre aussi ce qui se joue actuellement par exemple en Tunisie, en Algérie ou en Egypte... **Un affrontement central demeure nécessaire et la grève générale interprofessionnelle est un moyen essentiel pour y parvenir.**

Il ne s'agit pas de reprendre l'ensemble des résolutions de ce 5e congrès de l'Union syndicale Solidaires. Nous dégageons ici des priorités pour les mois à venir :

- La construction de mouvements unitaires, pour gagner sur le dossier **« aide à l'autonomie »**, pour la **défense et l'amélioration des services publics**.
- La poursuite de nos campagnes nationales, pour les salaires, les minimas sociaux et les pensions, l'emploi, la santé et les conditions de travail, les droits égaux pour toutes et tous.
- Le **contre-sommet à l'occasion du G20** en octobre 2011, pour réaffirmer notre opposition à la mondialisation néolibérale, et notre volonté de solidarité entre les peuples.
- Les élections dans la Fonction publique à l'automne 2011, celles dans les TPE en 2012 seront des moments importants pour marquer le développement du syndicalisme de lutte.

Ensemble, en préparant ces campagnes, en nous impliquant dans ces mobilisations, nous avancerons dans la concrétisation de notre volonté de transformation sociale... qui demeure notre objectif collectif !

DECLARATION INTERNATIONALE LORS DU CONGRES NATIONAL SOLIDAIRES

RENCONTRE INTERNATIONALE
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (FRANCE) LE 8 JUIN 2011

Union syndicale Solidaires	France.
Confederacion General Del Trabajo CGT –	Etat espagnol.
Confederacion intersindical	Etat espagnol.
Intersindical Alternativa de Catalunya IAC	Catalogne.
Unione Sindicale di Base USB	Italie .
Transnationale Information Exchange TIE	Allemagne.
WZZ Sierpien 80	Pologne.
Syndicat national des infirmières et sages-femmes OZZ PiP Silésie	Pologne.
Frente Popular Dario Santillan FPDS	Argentine.
Central Sindical e Popular Conlutas	Brésil.
Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal CNTS	Sénégal.
Confédération des Syndicats Autonomes CSA	Sénégal.
Union Générale des Travailleurs Tunisiens UGTT	Tunisie.
Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique SNAPAP	Algérie
Solidarité Socialiste avec les Travailleurs d'Iran SSTI	Iran.
Union nationale des syndicats indépendants	Egypte.

La crise du système capitaliste a des conséquences dans le monde entier. Les crises économiques, financières, écologiques et sociales s'entremêlent et s'autoalimentent. Cette crise globale du capitalisme montre l'impasse d'un développement basé sur un partage de plus en plus inégal de la richesse produite, la déréglementation financière, le libre-échange généralisé et le mépris des impératifs écologiques.

Pour sauver les profits des actionnaires et des patrons, pour assurer l'avenir des banques, les institutions mondiales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, etc.) et les gouvernements s'attaquent de plus en plus fortement aux droits des travailleurs/euses.

Le système économique et politique actuel organise le pillage de nombreux pays, oblige des millions de personnes à quitter leur région d'origine pour survivre... et nie ensuite tous leurs droits sous prétexte qu'ils et elles sont immigré-es.

Destruction des services publics, remise en cause de tous les droits sociaux, attaques envers

les droits syndicaux, libertés syndicales bafouées, développement de la précarité et du chômage pour faire pression sur les populations... Ce sont les mêmes méthodes qui sont utilisées dans tous les pays !

Le syndicalisme dont nous nous revendiquons ne saurait cautionner des pactes avec les pouvoirs en place pour valider de telles mesures antisociales. Le syndicalisme a la responsabilité d'organiser la résistance à l'échelle internationale, pour construire à travers les luttes la nécessaire transformation sociale de la société.

Des organisations syndicales internationales existent ; des réseaux syndicaux ont été créés sur des champs professionnels ou géographiques. Il faut avancer dans la coordination du syndicalisme de lutte, au plan international. Nous nous engageons à soutenir ensemble :

- **Le développement du syndicalisme indépendant dans tous les pays, notamment ceux où ce droit, jusque-là, était nié.**
- **Les révoltes des populations du Maghreb et du Moyen-Orient, la lutte du peuple palestinien, les manifestations des indigné-es en Espagne.**
- **Et bien sûr tous les militant-es syndicaux victimes de la répression.**

Nous décidons de **travailler ensemble à l'échange d'informations, notamment sur les luttes sociales** dans les différents pays car elles contribuent à la construction des mobilisations sociales internationales.

Nous développons nos activités syndicales par secteurs professionnels ; des rencontres sont d'ores et déjà prévues pour la santé, pour l'éducation, pour les centres d'appel, pour les chemins de fer. Les questions interprofessionnelles, comme **les droits des immigré-e-s, les droits des femmes**, sont aussi dans nos objectifs de travail commun, à court terme.

Notre démarche est ouverte à toutes les forces syndicales qui se reconnaissent dans le syndicalisme de lutte, indépendant, agissant pour la transformation sociale.

Une conférence internationale pour faire le bilan de ces engagements, pour y donner des suites nouvelles, se tiendra au printemps 2012, à l'occasion du congrès de Conlutas au Brésil. En septembre 2011, nous tiendrons une réunion de travail ouverte aux délégations de l'ensemble des continents, à l'occasion de la rencontre du réseau européen des syndicats alternatifs et de base, prévue en Suisse.

MOTION D'ACTUALITE

LE 20 OCTOBRE 2011, POUR RECONQUERIR LES SERVICES PUBLICS

Le 20 octobre prochain se dérouleront les premières élections aux Comités techniques dans la Fonction Publique. Initialement, elles devaient concerner les 5,2 millions d'agents titulaires et non titulaires des trois versants de la Fonction Publique. Seuls l'État et l'Hospitalière seront concernés pour ce premier scrutin, les employeurs territoriaux s'étant opposés au renouvellement des Comités techniques dans les collectivités territoriales. Les agents territoriaux ne seront concernés qu'en 2014. Près de 3 millions d'agents seront donc amenés à élire en 2011 leurs représentant-es dans ces instances.

C'est un enjeu important pour chaque organisation membre de Solidaires de mesurer son audience, l'adhésion à sa conception de l'action syndicale, de ses revendications et de ses choix stratégiques.

C'est un enjeu pour Solidaires Fonction publique de confirmer et d'amplifier sa présence au sein du nouveau Conseil commun de la Fonction publique.

C'est pour notre Union syndicale Solidaires, un enjeu pour le renforcement de notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Après les élections prud'homales de 2008 où nous avons progressé de plus de 2,31 points, c'est au tour de la Fonction publique de renforcer notre implantation dans le public comme dans le privé. Progresser à ces élections ancrera durablement notre organisation dans le paysage syndical à l'heure où le gouvernement tente d'imposer par la loi une recomposition syndicale.

Pour l'Union interprofessionnelle Solidaires, ses syndicats, ses fédérations, ses structures locales, pour Solidaires Fonction publique, ces élections revêtent donc la même attention et la même implication que pour les élections prud'homales. D'autant plus qu'en parallèle la réforme en cours sur les moyens syndicaux dans la Fonction publique prévoit une remise en cause majeure et dangereuse des droits et moyens syndicaux en cas de non-représentativité au Comité technique. Solidaires favorisera la mise en place d'un front syndical pour faire reculer le gouvernement sur ce projet.

Les conséquences de la Révision générale des politiques publiques, visant à restructurer les services publics pour supprimer encore plus d'emplois de fonctionnaires, et de son corollaire la Réorganisation administrative et territoriale de l'Etat ont profondément modifié les périmètres des collèges électoraux. Quant à l'Hospitalière, la Loi Bachelot (HPST) accélère la fermeture des structures de proximité et les regroupements des hôpitaux et établissements médico-sociaux.

C'est dans ce contexte que le dépôt des listes se déroule. Pour recueillir des voix qui mesureront notre représentativité, notre objectif est de déposer des listes dans l'ensemble des Comités techniques mais également dans les Commissions administratives paritaires parce qu'il s'agit de deux aspects complémentaires de notre action syndicale. Si, lors des précédentes élections professionnelles, certaines organisations syndicales au sein de notre Union ne rencontraient pas de difficultés particulières pour déposer des listes, l'élargissement du collège électoral complique la donne. Pour Solidaires, l'ensemble de nos syndicats, conscients des enjeux, conjuguent leurs forces pour atteindre cet objectif et nous permettre de déposer partout un maximum de listes complètes aux CT de proximité comme aux CT ministériels.

Pour la première fois, tous les syndicats de Solidaires peuvent se présenter partout sans avoir à faire la preuve de leur représentativité. Ce sont les salarié-es qui, comme nous le revendiquons, par leur vote détermineront désormais l'audience de chaque syndicat. C'est une avancée pour la démocratie sociale.

Déposer des listes aux CT pour mesurer notre audience et l'écho auprès des agents de notre discours, de nos analyses et de nos revendications, c'est se donner les moyens du rapport de forces et le traduire en voix.

Si, à compter d'octobre la représentativité est désormais assise sur le résultat obtenu aux élections aux Comités techniques, lieux compétents pour aborder l'organisation des services, alors que jusqu'alors elle l'était sur les résultats aux élections aux Commissions administratives paritaires pour les titulaires et aux Commissions consultatives paritaires pour les contractuels, ces dernières, qui se dérouleront le même jour, n'en conservent pas moins toute leur importance. En effet, c'est dans celles-ci que la défense collective et individuelle des agents continuera d'être assurée.

A l'heure où le service public est attaqué et son rôle de cohésion sociale remis en cause, « gagner les élections » signifie « gagner pour le service public », ses missions, ses agents et ses usagers. Après le conflit sur les retraites, gagner pour le service public, ses agents et ses usagers, c'est gagner pour tous. C'est affirmer qu'un autre modèle de société est possible, un modèle qui n'oppose pas artificiellement les salariés du public et du privé en stigmatisant de pseudo-privileges. C'est également renforcer, par les luttes des agents du service public, les luttes de l'ensemble du monde du travail.

Les résultats engrangés doivent permettre à Solidaires, tant au niveau interprofessionnel qu'au sein de la Fonction Publique, d'être définitivement un interlocuteur inévitable et une force syndicale combative et unitaire incontournable. C'est un moyen de peser efficacement sur les choix et les orientations tant de l'intersyndicale interprofessionnelle que de l'intersyndicale Fonction publique. C'est là le moyen de confirmer et de renforcer Solidaires pour défendre les agents, leurs missions et le service public, ainsi que d'œuvrer à la convergence entre salarié-es du privé et du public.

MOTION D'ACTUALITE SUR LA REPRESSION ANTISYNDICALE

Depuis de nombreuses années, la répression antisyndicale concerne l'ensemble des secteurs. De nombreux militant-es de notre Union syndicale subissent des attaques patronales en raison des pratiques et actions syndicales.

A La Poste, les attaques se multiplient : mises à pied, exclusions temporaires de fonction, demandes de licenciement. L'acharnement de l'entreprise l'amène aujourd'hui à poursuivre des militant-es Sud et CGT devant un tribunal correctionnel en prétextant une séquestration.

Sud-Rail n'est pas non plus épargné : que cela soit à la SNCF ou dans les entreprises de sous-traitance, les patrons n'hésitent pas à licencier celles et ceux qui luttent. Ces deux dernières semaines des rassemblements ont été organisés pour soutenir ces militant-es.

Dans l'Education, des personnels qui résistent aux contre-réformes, syndicalistes, « désobéisseurs », subissent aussi l'intimidation, la répression. Des fonctionnaires sont muté-es ou licencié-es.

Bien d'autres secteurs sont touchés ou le seront.

Ces attaques répétées du patronat et de l'Etat-patron dans plusieurs secteurs montrent une volonté d'attaquer le syndicalisme de lutte et de revendications et Solidaires est particulièrement visé. Elles risquent de se multiplier afin de museler notre syndicalisme et de mettre un frein à notre développement.

Les délégué-es du cinquième congrès de l'Union syndicale Solidaires réaffirment leur soutien à ces militant-es attaqué-es parce que la pratique de notre syndicalisme met à mal les politiques d'entreprises.

Face à ces patrons voyous, la réponse de notre Union et de tous ses membres doit être à l' hauteur des enjeux.

Toutes et tous ensemble, combattons, sans concession, cette répression.



STATUTS

UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

PREAMBULE

Le syndicalisme a une double fonction : la défense des salarié-e-s et de leurs revendications et la transformation sociale, c'est-à-dire l'émancipation de l'homme et de la femme pour qu'ils puissent penser et agir sur leur environnement professionnel et interprofessionnel et être acteurs de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, et pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis.

Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux.

Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleuses et travailleurs, salarié-e-s, précaires, chômeuses et chômeurs, retraité-e-s.

Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salarié-e-s. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis, d'une part des partis politiques, du gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.

- *Pour garantir son indépendance, le syndicalisme doit gérer ses moyens en toute autonomie.*
- *La démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales.*

Elle doit permettre l'expression de sensibilités, d'aspirations et de revendications éventuellement différentes dans un esprit de tolérance et pour favoriser les convergences. Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décision répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salariés eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.

Pour concrétiser les aspirations et satisfaire les revendications, le syndicalisme use des différents moyens dont il dispose : la discussion, la proposition, la critique, l'action revendicative, dont la grève, pour créer un rapport de forces. La négociation permet de concrétiser les avancées obtenues.

L'efficacité syndicale rend l'unité syndicale nécessaire, sans a priori ni exclusive.

C'est à partir de la défense des salarié-e-s et de l'affirmation de leur citoyenneté dans l'entreprise et sur le lieu de travail que le syndicalisme contribue à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique. Cette société devrait permettre à chacune et à chacun, quelle que soit son origine, de grandir, de vieillir et de mourir dans la dignité sur une planète protégée des effets pervers des progrès techniques.

Dans ce cadre, la lutte pour la défense de l'environnement et un aménagement du territoire est un élément du combat des syndicalistes.

Le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain est une valeur fondamentale du syndicalisme.

Le syndicalisme affirme qu'un Etat de droit démocratique et laïque est indispensable au plein exercice du droit syndical. Le souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance, par le rejet de toute forme de discrimination raciale, de sexe, philosophique ou religieuse, ne se limite pas aux portes de nos lieux de travail.

Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

En revendiquant le droit à l'emploi, il met tout en oeuvre contre le chômage. En privilégiant l'intérêt général, en revendiquant une meilleure répartition des richesses et des revenus et en défendant le service public, il oeuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et tous une vie décente, le droit à l'éducation, à la santé, au logement...

Le syndicalisme ne doit pas laisser se construire une Europe des nantis au détriment des salariés et des peuples du tiers monde. La démocratie politique doit permettre aux citoyens d'agir effectivement sur leur destinée commune. Il faut promouvoir partout des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme.

L'Europe doit être un élément de solidarité entre tous les peuples qui y vivent ; elle doit favoriser le progrès social à l'intérieur de ses frontières et dans ses rapports plus particuliers avec les pays du tiers monde.

Le syndicalisme doit être présent à tous ces niveaux pour impulser la solidarité et la coopération entre les peuples, et pour agir pour que les pays riches aident au développement équilibré des pays pauvres, participent à l'amélioration des moyens éducatifs et sanitaires de leurs populations.

L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences.

ARTICLE 1

L'Union syndicale Solidaires est la continuité historique du Groupe des dix, fondé en 1981.

L'Union syndicale Solidaires est le produit d'histoires syndicales diverses. Le choix de l'identifiant Solidaires, comme identifiant unique de l'Union interprofessionnelle et commun à toutes les organisations permet de dépasser l'histoire de chacune de celles-ci. L'Union syndi-

cale Solidaires est composée des syndicats ou fédérations membres suivants :

- ALTER : 21, rue Léon-Geoffroy – 94400 Vitry-sur-Seine
- FAE : 40, avenue Ferdinand-Buisson – 69500 Bron
- SNA – Sud Convoyeurs de Fonds et Métiers du Fiduciaire : 20, rue Descours – 42000 Saint-Etienne
- SNABF Solidaires : 2, rue de la Vrillière – 75049 Paris cedex 01
- SNJ : 33, rue du Louvre – 75002 Paris
- SNUFEN Solidaires : ONF- 2, avenue de Saint-Mandé – 75 570 Paris cedex 12
- Solidaires Assurances : 144, bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Autorité de la concurrence : 11, rue de l'Echelle - 75001 Paris
- Solidaires CCRF et SCL : 93, bis rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires Douanes : 80/82, rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires EPICs Recherche : 17, rue des Martyrs CEA – 38504 Grenoble cedex 09
- Solidaires Industrie : 144, bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Industrie et développement durable : Pièce 0060 SUD 1 / Bat Vauban – 139, rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12
- Solidaires Justice : 9, rue Jeanne d'Arc – 44000 Nantes
- Solidaires Sud Emploi : 4/14, rue Ferrus - Les Patios Saint-Jacques - 75014 Paris
- Spasmet Solidaires : Centre Météo France, 42, avenue Coriolis – 31057 Toulouse cedex
- STCPOA (Syndicat des travailleurs de la Confédération paysanne et ouvriers associés) : 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet
- Sud Aérien : BP 30 / 12, place Henri-Barbusse – 91551 Paray-Vieille-Poste Cedex
- Sud Autoroutes : 36, rue du Docteur-Schmitt – 21850 Saint-Appolinaire
- Sud Aviation civile : 11, rue des Chaumes – 31270 Frouzins
- Sud Banques : 144, bd de la Villette – 75019 Paris
- Sud BPCE : 24, bd de l'Hôpital – 75005 Paris
- Sud CDC : 56, rue de Lille – 75356 Paris cedex 07

- *Sud Centrale Minefi : 80/82, rue de Montreuil – 75011 Paris*
- *Sud Chimie Pharma / Solidaires dans la Chimie : 6, rue Louis-Blanc – 76100 Rouen*
- *Sud Collectivités Territoriales : 70, rue Philippe-de-Girard – 75018 Paris*
- *Sud Crédit Agricole Mutuel : 144, bd de la Villette – 75019 Paris*
- *Sud Education : 17, bd de la Libération – 93200 Saint Denis*
- *Sud Energie : 144, bd de la Villette – 75019 Paris*
- *Sud Etudiant : 25/27, rue des Envierges – 75020 Paris*
- *Sud Fnac : 136, rue de Rennes – 75006 Paris*
- *Sud FPA Solidaires : 13, place du Général-de-Gaulle – 93108 Montreuil Cedex 08*
- *Sud Groupe GFI : 9, rue Jeanne-d'Arc – 44000 Nantes*
- *Sud Hôtellerie- Restauration : 84, quai de la Loire – 75010 Paris*
- *Sud Insee : 36, rue des 36 Ponts – 31 054 Toulouse cedex 04*
- *Sud Logement social : C/o Adoma 42, rue de Cambronne – 75015 Paris*
- *Sud Michelin : 28, rue Gabriel-Péri – 63000 Clermont-Ferrand*
- *Sud Protection Sociale : 144, bd de la Villette – 75019 Paris*
- *Sud PTT : 25/27, rue des Envierges – 75020 Paris*
- *Sud-Rail : 17, bd de la Libération – 93200 Saint-Denis*
- *Sud Recherche EPST : 70, rue Philippe-de-Girard – 75018 Paris*
- *Sud Rural – Equipement : 78, rue de Varenne – 75007 Paris*
- *Sud Santé Sociaux : 70, rue Philippe-de-Girard – 75018 Paris*
- *Sud Solidaires Assistance : 144, bd de la Villette – 75019 Paris*
- *Sud Solidaires BHV : 55, rue de la Verrerie - 75189 Paris cedex 04*
- *Sud Solidaires Prévention et Sécurité : 144, bd de la Villette – 75019 Paris*
- *Sud Travail Affaire Sociales : 12, bd Bonne-Nouvelle – 75010 Paris*
- *Sud VPC : 36, rue Philippeville – 59100 Roubaix*
- *SUNDEP Solidaires : 23, rue Alexis-Lepere – 93100 Montreuil*
- *SUPper : 2, avenue Gay-Lussac – 78851 Elancourt*
- *Union Snui – Sud Trésor Solidaires : Boîte 29 / 80, rue de Montreuil – 75011 Paris*
- *Union Sud Culture et Médias Solidaires : 12, rue de Louvois – 75002 Paris*
- *Syndicat ASSO : 144, bd de la Villette – 75019 Paris*

ARTICLE 2

L'Union syndicale Solidaires a pour objet : de rassembler dans le respect des valeurs et des principes fixés dans le préambule des présents statuts, toutes les organisations syndicales et à travers elles tous/tes les salarié-e-s qui pensent que la faiblesse du syndicalisme français réside en premier lieu dans ses divisions, qu'elles ne considèrent pas comme définitives et irrémédiables. Ce rassemblement n'est pas une fin en soi.

C'est une étape pour être plus fort-e-s ensemble, dans l'action collective pour la défense des revendications et pour peser davantage en faveur de rapprochements interprofessionnels encore plus larges, de renforcer la défense des intérêts des adhérent-e-s des syndicats ou fédérations membres et de l'ensemble du monde du travail par tous les moyens.

ARTICLE 3

*Le siège social de l'Union syndicale Solidaires est fixé :
144, bd de la Villette - 75 019 Paris.*

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau national.

ARTICLE 4

La constitution de l'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

L'Union syndicale Solidaires s'interdit d'intervenir, sauf demande expresse des organisations concernées, dans le champ de compétences propre des organisations adhérentes qui se conforment aux présents statuts, ou de leurs composantes.

ARTICLE 5

Tout syndicat ou fédération voulant adhérer à l'Union syndicale Solidaires devra en faire la demande conformément au règlement intérieur. L'adhésion devient définitive après l'accord du Bureau national.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de l'Union syndicale Solidaires et agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de

l'Union syndicale Solidaires et apparaîtrait incohérente pour les salariés du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir (sauf cas exceptionnel, notamment en cas de réorganisation de secteurs, limité dans le temps, avec accord du syndicat concerné déjà membre de l'Union syndicale Solidaires et avis favorable du Bureau national) coexistence de deux syndicats en concurrence dans un même secteur professionnel.

Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

TITRE I - FONCTIONNEMENT

ARTICLE 6

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité national et du Bureau national.

ARTICLE 7. LE CONGRÈS NATIONAL

Le Congrès a lieu tous les trois ans.

Un Congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau national prise à la majorité des deux tiers des syndicats membres de l'Union syndicale Solidaires.

Le Congrès est constitué par les représentant-e-s des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux ou régionaux régulièrement convoqué-e-s dans les conditions définies au règlement intérieur.

Le nombre et la répartition des délégué-e-s sont fixés selon les conditions définies au règlement intérieur.

L'ordre du jour est proposé par le Bureau national.

Le Congrès se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des deux tiers des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des deux tiers des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50% de participation des structures membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Entre deux Congrès, un Comité national se réunit tous les trois mois et définit les positions de l'Union syndicale.

ARTICLE 8 - LE COMITÉ NATIONAL

Tous les trimestres, le Comité national définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des deux tiers des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des deux tiers des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50% de participation des structures membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Les membres du Comité national sont désignés, pour les fédérations et syndicats, selon les mêmes modalités que pour le Bureau national.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-e-s au Comité national comme défini au règlement intérieur.

Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-e-s.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité national, conformément au règlement intérieur.

Les Unions Solidaires départementales ou régionales sont représentées par un-e délégué-e par Union départementale ou régionale.

Une Union départementale Solidaires se créant entre deux congrès a droit à un-e représentant-e au Comité national.

ARTICLE 9 - LE BUREAU NATIONAL

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau national dont les membres sont désignés par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau national, conformément au règlement intérieur.

Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-e-s.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-e-s au Bureau national comme défini au règlement intérieur.

Le Bureau national est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois hors des réunions du Comité national.

Chaque syndicat ou fédération membre ne compte que pour une voix.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

A défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des deux tiers des syndicats membres présents est suffisante.

Chaque syndicat a un droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier dans le règlement intérieur.

Pour que les décisions des différentes structures soient valides, un quorum de 50 % de participation des syndicats ou fédérations membres est nécessaire.

ARTICLE 10 - COMMISSIONS NATIONALES

Des commissions nationales spécialisées peuvent être créées à l'initiative du Bureau national ou du Comité national. Elles sont permanentes ou ponctuelles.

ARTICLE 11 - LE SECRÉTARIAT NATIONAL

Le Bureau national élit un Secrétariat national de sept membres minimum proposé-e-s par les organisations nationales.

Le Secrétariat fonctionne sur un mode collégial. Il est composé de :

- un-e délégué-e général-e*
- des délégué-e-s adjoint-e-s*
- un-e trésorier/ère et un-e trésorie/ère adjoint-e*

Le Secrétariat est renouvelé après chaque congrès.

La même organisation ne peut détenir à la fois plus de deux postes dans le Secrétariat.

Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité national et le Bureau national de l'Union syndicale Solidaires. Les membres du Secrétariat n'ont pas le droit de vote au Comité national et au Bureau national.

Il convoque le Bureau national et le Comité national et en propose l'ordre du jour.

ARTICLE 12 - LE/LA DÉLÉGUÉ-E GÉNÉRAL-E

Le ou la délégué-e général-e représente l'Union syndicale Solidaires dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Il/elle peut ester en justice au nom de l'Union syndicale Solidaires après autorisation du Bureau national.

Il/elle peut mandater un-e membre de l'Union syndicale Solidaires en tant que de besoin pour le ou la représenter devant les tribunaux après autorisation du Bureau national.

ARTICLE 13 - LE TRÉSORIER

Le/la trésorier/ère assure la gestion financière de l'Union syndicale Solidaires.

Il est rendu compte régulièrement de cette gestion au Bureau national.

Le/la trésorier/ère doit être assisté d'un-e trésorier/ère adjoint-e.

TITRE II - TRESORERIE ET CONTROLE

ARTICLE 14 - RESSOURCES

Les ressources de l'Union syndicale Solidaires se composent :

- des cotisations annuelles versées par les organisations syndicales qui adhèrent à l'Union syndicale Solidaires ;*
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat ou toute autre collectivité publique ainsi que par des établissements publics ;*
- des dons et autres revenus.*

Un appel à cotisations est effectué annuellement par le ou la trésorier/ère nationale, sur la base d'une cotisation annuelle par adhérent-e, dont le montant est fixé par le Bureau national. Les cotisations des structures membres peuvent être versées par prélèvement, virement, chèque, espèces... Le trésorier vérifie à terme échu que les cotisations ont bien été perçues et peut effectuer un rappel auprès des structures adhérentes à l'Union qui ne sont pas à jour. Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement.

ARTICLE 15 – AIDES FINANCIÈRES

L'Union syndicale, sur proposition du Secrétariat national peut décider l'attribution d'une aide sociale, financière ou juridique... Elle peut concerner ses adhérent-e-s, des salarié-e-s en lutte, des associations, syndicats... Ces aides sont approuvées par le Bureau national ou le Comité national.

ARTICLE 16 – ARRÊT ET APPROBATION DES COMPTES

Pour chaque exercice, les comptes sont arrêtés par le Secrétariat national. Ils sont ensuite présentés et doivent être approuvés par le Bureau national afin de donner un quitus au trésorier ou à la trésorière. Tous les ans, lors de l'approbation des comptes, le Bureau national décide de l'affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice. Le Comité national peut désigner un commissaire aux comptes ainsi que son suppléant.

ARTICLE 17

Une commission de contrôle est constituée ; sa composition est définie au règlement intérieur.

TITRE III - LA VIE LOCALE

ARTICLE 18

Il est créé des Unions Solidaires départementales ou régionales. Les Unions départementales peuvent décider de se coordonner au niveau régional. Leur activité doit être conforme aux valeurs de l'Union syndicale Solidaires. Elles prennent le nom de Solidaires suivi du nom du département ou de la région.

Elles regroupent les structures adhérentes de la zone locale concernée, parmi les structures adhérentes à l'Union syndicale Solidaires. Des structures n'ayant pas de vocation nationale peuvent aussi y adhérer conformément aux présents statuts.

Leur fonctionnement et leurs statuts doivent s'inscrire dans le cadre des présents statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement des articles 5 et 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur.

Les structures départementales ou régionales de l'Union syndicale Solidaires agissent et interviennent dans leur champ d'activité ; elles sont représentées au Comité national par un-e délégué-e et au Congrès par deux délégué-e-s.

Les Unions Solidaires départementales ou régionales peuvent décider de la création de Solidaires locaux, répondant à une nécessité géographique ou socioprofessionnelle. Ces Solidaires locaux déposent des statuts dans le cadre du présent article et sont rattachés statutairement aux Solidaires départementaux ou régionaux.

TITRE IV - LES BRANCHES ET LES SECTEURS

ARTICLE 19

Pour leur action revendicative les syndicats, les fédérations de syndicats, et les syndicats locaux peuvent s'organiser par branches et secteurs.

TITRE V - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 - DÉMISSION

Toute démission de l'Union syndicale Solidaires est reçue par le Bureau national.

L'organisation démissionnaire est tenue d'apurer sa situation financière au jour de la notification de la démission.

ARTICLE 21 - LES CONFLITS

Tout manquement aux présents statuts est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission des conflits composée comme indiqué dans le règlement intérieur, après avoir reçu le membre concerné, propose une médiation, instruit le conflit et rapporte devant le Bureau national qui prend sa décision à l'unanimité des présents, excepté l'organisation incriminée. Cette commission doit se réunir trois mois au plus tard après avoir été saisie par une ou plusieurs organisations adhérentes de l'Union.

Cette commission n'a aucune compétence en ce qui concerne la vie interne des organisations adhérentes : elle n'a compétence que sur les litiges à l'application des présents statuts ou du règlement intérieur.

ARTICLE 22 - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur vient compléter les dispositions des présents statuts.

ARTICLE 23 - MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les modifications des présents Statuts et du Règlement Intérieur sont prises à l'occasion de chaque Congrès par les seuls syndicats et fédérations nationales à l'unanimité.

ARTICLE 24 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents au Congrès, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celui-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION

ARTICLE 1

I - Adhésion d'un syndicat national ou d'une fédération nationale de syndicats

Toute demande d'adhésion à l'Union syndicale Solidaires est examinée par le Bureau national.

Le Bureau national peut donner mandat au Secrétariat national de rencontrer une délégation de l'organisation syndicale postulante pour s'assurer des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales et quant au projet syndical.

Toute adhésion à l'Union syndicale Solidaires est précédée d'une phase « d'observation-association » pendant laquelle l'organisation syndicale postulante retenue est invitée par le Bureau national à assister et à participer à ses réunions, aux réunions du Comité national et aux travaux des Commissions nationales.

L'adhésion est décidée par le Bureau national à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Quand la demande d'adhésion est exprimée par une organisation syndiquant dans un secteur professionnel où l'Union syndicale Solidaires est déjà présente par un de ses syndicats membres, le Bureau national invite l'organisation postulante et l'organisation déjà membre à se rencontrer et à engager un processus de rapprochement conduisant à une structure commune unifiée adhérente à l'Union syndicale Solidaires.

II - Adhésion d'un syndicat local

La demande d'adhésion exprimée par un syndicat local est suivie par les Unions départementales ou régionales et par le Bureau national.

A - Quand la demande est formulée par un syndicat local d'entreprise, de service, de site, l'Union départementale ou régionale décide d'une rencontre avec le syndicat local postulant. Au cours de cette rencontre, il s'assure des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Si cette vérification est positive, la structure locale invite le syndicat postulant à participer à toutes ses réunions et à tous ses travaux. La demande d'adhésion effective

peut être utilement formulée à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois. Elle est décidée par l'Union départementale ou régionale qui aura tenu informé de toutes ces démarches le Bureau national.

B - Quand la demande est formulée par un syndicat local d'établissement ayant vocation à un développement dans d'autres établissements de l'entreprise, ou dans d'autres sites du service, l'Union départementale ou régionale transmet la demande au Bureau national. Ce sont alors les modalités prévues au paragraphe 1 du présent article qui s'appliquent.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE 2

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel et motivé.

LE CONGRES

ARTICLE 3

Le nombre de délégué-e-s de chaque organisation syndicale est calculé sur la base du nombre de ses adhérent-e-s au 31 décembre de l'année précédent le Congrès et de la façon suivante :

- moins de 3 000 adhérent-e-s = 8 délégué-e-s*
- entre 3 000 et 10 000 adhérent-e-s = 15 délégué-e-s*
- plus de 10 000 adhérent-e-s = 25 délégué-e-s*
- 2 délégué-e-s par comité départemental.*

Chaque syndicat ou fédération nationale prend en charge les frais de ses délégué-e-s. Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

LE COMITE NATIONAL

ARTICLE 4

Chaque organisation syndicale nationale adhérente a droit à deux délégué-e-s. Chaque Solidaires départemental ou régional a droit à un délégué-e.

Chaque syndicat ou fédération nationale adhérente et chaque Solidaires départemental ou régional a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-e-s au Comité national.

LE BUREAU NATIONAL

ARTICLE 5

Chaque organisation syndicale adhérente a droit à deux postes hors les représentant-e-s élu-e-s au Secrétariat.

Chaque organisation syndicale adhérente a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-e-s au Bureau national.

LE SECRETARIAT NATIONAL

ARTICLE 6

Si un-e représentant-e du Secrétariat national est candidat-e a une fonction électorale, pendant la campagne électorale, le ou la militant-e est en vacances de représentation, et il ne peut, comme tout-e militant-e de l'Union syndicale Solidaires, se prévaloir de son appartenance à celle-ci. La compatibilité entre son mandat d'élu-e et sa responsabilité au sein du Secrétariat national devra être appréciée par le Bureau national.

TRESORERIE ET CONTROLE

ARTICLE 7

Le Bureau national fixe une cotisation annuelle par adhérent-e du syndicat. Tous les ans, le ou la trésorier/ère rend compte au Bureau national.

ARTICLE 8

Le contrôle est effectué par quatre personnes physiques, non membres du Bureau national et choisies parmi les organisations syndicales non membres du Secrétariat national.

CONFLITS

ARTICLE 9

Chaque syndicat est représenté dans cette commission par une personne non membre du Bureau national.

ANNEXE AUX STATUTS

LISTE DES SOLIDAIRES DÉPARTEMENTAUX OU RÉGIONAUX (ARTICLE 18 DES STATUTS) 5ÈME CONGRÈS NATIONAL – JUIN 2011

- Solidaires Ain : c/o Sud-Rail - Chemin du Dépôt - 01500 Ambérieu-en-Bugey
- Solidaires Aisne : c/o SIP Laon – Cité administrative - 02015 Laon Cedex
- Solidaires Allier : c/o Sud PTT – 15, rue René Descartes – 03100 Montluçon
- Solidaires Alpes-de-Haute-Provence – 15, rue Curaterie – 04000 Digne-les-Bains
- Solidaires Hautes-Alpes – Bourse du travail – 3, rue David martin – 05000 Gap
- Solidaires Alpes-Maritimes : c/o SUD Santé Sociaux - 15 rue du Lycée – 06600 Nice
- Solidaires Ardèche-Drôme : 3, place du Foiral – 07700 Privas
- Solidaires Ardennes : c/o Sud PTT – 64, rue Forest – 08000 Charleville-Mézières
- Solidaires Ariège : c/o Sud PTT – 14, rue des Salenques - BP 128 – 09003 Foix Cedex
- Solidaires Aube : Mefro, avenue du président Coty – 10600 La Chapelle-Saint-Luc
- Solidaires Aude : c/o Sud PTT – 12, rue Clémenceau – 11000 Carcassonne
- Solidaires Aveyron : Côte d'Olemps – La Mouline – 12510 Olemps
- Solidaires Bouches-du-Rhône : Le Grand Domaine – 26, bd des Dames – 13002 Marseille
- Solidaires Calvados : 7, avenue de Cambridge – 14200 Hérouville-Saint-Clair
- Solidaires Cantal : Maison des syndicats – 7, place de la Paix – 15000 Aurillac
- Solidaires Charente : 75 bis, avenue Delattre-de-Tassigny - Résidence Darras – 16000 Angoulême
- Solidaires Charente-Maritime : Maison des associations – 99 rue Nicolas Gargot – 17000 La Rochelle
- Solidaires Cher : 186, route de Saint-Michel – 18000 Bourges
- Solidaires Corrèze : Maison des associations, place de la Bride – 19000 Tulle
- Solidaires Côte-d'Or : c/o Sud-Rail – 26, place de L'Arquebuse – 21000 Dijon
- Solidaires Côtes-d'Armor : 1 à 3A, rue Zénaïde-Fleuriot - 22000 Saint-Brieuc
- Solidaires Creuse : Résidence La Poste - Rue de l'ancienne poudrière - 23000 Guéret
- Solidaires Dordogne : 7, rue de Metz – 24000 Périgueux
- Solidaires Doubs : c/o Sud PTT – 31, bd Diderot – 25000 Besançon

- Solidaires Eure : c/o Sud PTT – 2, rue de Vernon – 27000 Evreux
- Solidaires Eure-et-Loire : c/o Union Snui-Sud Trésor - Centre des Impôts Sud – 1, place de la République - 28019 Chartres Cedex
- Solidaires Finistère : 2, Amiral Nielly - 29200 Brest
- Solidaires Gard : 6, rue Porte d'Alès - 30000 Nîmes
- Solidaires Haute-Garonne : c/o Sud PTT – 52, rue Babinet – 31023 Toulouse cedex 1
- Solidaires Gers : 1, Impasse Fermat – 32000 Auch
- Solidaires Gironde : 8, rue de la Course – 33000 Bordeaux
- Solidaires Hérault : 23, rue Lakanal – 34090 Montpellier
- Solidaires Ille-et-Vilaine : 5, rue de Lorraine – 35000 Rennes
- Solidaires Indre : 12, rue du Colombier – 36000 Châteauroux
- Solidaires Indre-et-Loire : 18, rue de l'Oiselet - La Camusière – 37550 Saint-Avertin
- Solidaires Isère : 12 bis, rue des Trembles – 38100 Grenoble
- Solidaires Jura : 48, rue du Commerce – 39000 Lons-le-Saunier
- Solidaires Landes : BP 168 – 40994 Saint-Paul-les-Dax cedex
- Solidaires Loir et Cher : 35/37, avenue de l'Europe – 41000 Blois
- Solidaires Loire : 20, rue Descours – 42000 Saint Etienne
- Solidaires Haute Loire : 31, bd Saint-Louis – 43000 Le Puy en Velay
- Solidaires Loire-Atlantique : 9, rue Jeanne d'Arc – 44000 Nantes
- Solidaires Loiret : 12, Cité Saint-Marc – 45000 Orléans
- Solidaires Lot : 12, avenue Fernand-Pezet – 46100 Figeac
- Solidaires Lot-et-Garonne : 9/11, rue des Frères Magen – 47000 Agen
- Solidaires Lozère : c/o Sud PTT – 6 Bd du Soubeyran – 48000 Mende
- Solidaires Maine-et-Loire : Bourse du travail – 14 place Imbach – 49100 Angers
- Solidaires Manche : c/o Sud PTT – 7, rue du Mal-Leclerc – 50000 Saint-Lô
- Solidaires Marne : 95, bd du Général-Leclerc – 51100 Reims
- Solidaires Haute-Marne : c/o Sud PTT – 21, rue de Verdun – 52800 Marnay-sur-Marne
- Solidaires Mayenne : Maison des syndicats – 15, rue Saint-Mathurin – 53000 Laval
- Solidaires Meurthe-et-Moselle : c/o Sud PTT – 19, rue Emile-Bertin - 54021 Nancy cedex
- Solidaires Meuse : 24 ter, avenue Pierre-Goubet – 55840 Thierville sur Meuse
- Solidaires Morbihan : 81 Bd Cosmao dumanoir - 56100 Lorient
- Solidaires Moselle : c/o Sud PTT – 4, rue Thomas-Edison – 57084 Metz cedex 3
- Solidaires Nièvre : Bourse du travail – 2, bd Pierre-de-Coubertin – 58000 Nevers
- Solidaires Nord-Pas-de-Calais : 84, rue de Cambrai – 59000 Lille
- Solidaires Oise : 5, rue des Quatre Vents – 60650 Saint-Aubain-en-Bray
- Solidaires Orne : 5, bd Carnot – 61200 Argentan
- Solidaires Puy-de-Dôme /Auvergne : 28, rue Gabriel-Péri – 63000 Clermont-Ferrand
- Solidaires Paris : 144, bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Pyrénées-Atlantiques : c/o Sud PTT – 4, bd Edouard-Herriot – 64400 Pau
- Solidaires Hautes-Pyrénées : Résidence les Terrasses Appt 1 – 31, rue de la Verrerie 65000 Tarbes
- Solidaires Pyrénées-Orientales : 8, rue François Coppée – 66100 Perpignan
- Solidaires Alsace : c/o Sud PTT – 48 A, rue du Chemin Haut – 67200 Strasbourg
- Solidaires Rhône : 125, rue Garibaldi – 69006 Lyon

- *Solidaires Haute-Saône : c/o Sud PTT - BP 40262 - 4, rue André Maginot - 70005 Vesoul cedex*
- *Solidaires Saône-et-Loire : Maison des Syndicats - 2 rue du parc - 71100 Chalon-sur-Saône*
- *Solidaires Sarthe : Maison des Associations - 4, rue d'Arcole - 72000 Le Mans*
- *Solidaires Savoie : 210, rue François-Guise - 73000 Chambéry*
- *Solidaires Haute-Savoie : 10, bd du Lycée - 74000 Annecy*
- *Solidaires Seine-Maritime : 6, rue Louis-Blanc - 76100 Rouen*
- *Solidaires Seine-et-Marne : c/o Sud PTT - rue d'Egrefins - 77000 Vaux-le-Pénil*
- *Solidaires Yvelines : 140, avenue du Maréchal Leclerc - 78670 Villennes-sur-Seine*
- *Solidaires Deux-Sèvres : 21 B rue Edmond-Proust - 79000 Niort*
- *Solidaires Somme : 3/5, rue Jean-Godris - 80000 Amiens*
- *Solidaires Tarn : 42, bd Carnot - 81000 Albi*
- *Solidaires Tarn-et-Garonne : c/o Sud PTT - 18, avenue Jean-Jaurès - 82000 Montauban*
- *Solidaires Var : 1, rue Muscatelli - 83000 Toulon*
- *Solidaires Vaucluse : 6, rue Petrarque - 84000 Avignon*
- *Solidaires Vendée : Bourse du travail - 16, bd Louis-Blanc - 85000 La-Roche-sur-Yon*
- *Solidaires Vienne : 20, rue Blaise-Pascal - 86000 Poitiers*
- *Solidaires Haute-Vienne : 19, avenue du Général-Leclerc - 87000 Limoges*
- *Solidaires Vosges : 13, rue François-Blaudez - 88011 Epinal cedex*
- *Solidaires Yonne : 2, allée du Moulin de Bouffaut - 89000 Auxerre*
- *Solidaires Belfort / Nord Franche-Comté : Maison du Peuple - Place de la résistance 90020 Belfort*
- *Solidaires Essonne : 105, place des Miroirs - 91000 Evry*
- *Solidaires Hauts-de-Seine : c/o Sud PTT - 51, rue Jean-Bonnal - 92500 La Garenne-Colombes*
- *Solidaires Seine-Saint-Denis : Bourse du travail - 9/11, rue Genin - 93200 Saint-Denis*
- *Solidaires Val-de-Marne : Maison des syndicats - 11/13, rue des Archives - 94010 Créteil*
- *Solidaires Val-d'Oise : c/o Sud Postaux - 38, rue Pierre-Butin - 9500 Pontoise*
- *Solidaires Guyane : 3, cité des Castors sous le vent - 97300 Cayenne*
- *Solidaires Réunion : Hôtel des Finances, 7, rue de la Buse - 97460 Saint-Paul*

REGLEMENT INTERIEUR DU CONGRES

CHAPITRE 1 : LA PREPARATION DU CONGRES

Article 1 : Les thèmes des résolutions proposées au Congrès le sont par le Secrétariat national et/ou les organisations membres (syndicats ou fédérations nationales, Solidaires départementaux ou régionaux). Ceux-ci sont validés par un Comité national.

Article 2 : Des pré-projets de résolutions, élaborés par des groupes de travail, sont proposés par un Comité National.

Article 2 bis : Les groupes de travail sont composés par des membres du Secrétariat national et par désignation par les organisations membres. Une réunion plénière de l'ensemble des participants aux groupes de travail se réunit avant le début et après la fin des travaux de ceux-ci afin d'établir une meilleure concordance et éviter les redondances des textes proposés.

Article 3 : Chaque organisation membre (syndicats ou fédérations nationales, Solidaires départementaux ou régionaux) de l'Union syndicale Solidaires peut proposer des amendements.

Article 4 : La Commission des résolutions est composée d'un ou deux membres du Secrétariat national et de trois à cinq membres désigné-e-s par les organisations membres. La Commission des résolutions propose au Comité national l'intégration, l'intégration partielle ou le rejet des amendements proposés. Le Comité national valide ou non les propositions de la Commission.

CHAPITRE 2 : LE CONGRES

Article 5 : Le congrès a pour mission de débattre et de voter les différentes résolutions, amendements et rapports qui lui sont soumis par le Comité national.

Article 6 : Le Secrétariat national sortant est chargé de veiller au bon déroulement des travaux du congrès et de faire appliquer le règlement intérieur.

Article 7 : Le Comité national propose les noms des président-e-s de séance et des assesseur/euses. Le/la président-e de séance dirige les débats et fait respecter l'ordre du jour. Il/elle peut prendre l'initiative de saisir le Secrétariat national sortant en cas de litige survenant en cours de séance.

Article 8 : Les commissions préparent le travail de l'assemblée plénière.

Les débats dans les commissions doivent permettre de rechercher le consensus et de pouvoir intégrer les amendements maintenus. Ces commissions sont présidées par un-e membre du secrétariat national et une personne désignée par une organisation membre. Ceux-ci devront souligner en commission les points de consensus déjà trouvés.

Un-e rapporteur-e sera élu-e par chaque commission pour rendre compte en séance plénière de l'ensemble des travaux. La mission de chaque rapporteur-e sera de rappeler les grandes lignes consensuelles, dégager la ligne générale des discussions, exposer les analyses majoritaires, ainsi que les raisons qui n'ont pas permis (s'il y a lieu) de trouver un consensus et donc d'indiquer les amendements qui sont maintenus.

Article 9 : Lors des séances plénières après chaque rapport, un débat est organisé. Ce débat est limité dans le temps par le président de séance. Après les commissions, chaque rapporteur-e rend compte en séance des travaux de la commission. Avant chaque vote, chaque rapport, résolution, des amendements peuvent faire l'objet d'interventions en « Pour » ou en « Contre ». Ces interventions doivent être concises et peuvent être limitées à un pour et un contre sur proposition du/de la président-e de séance.

Article 10 : Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus ; à défaut de consensus un vote est organisé.

Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des deux tiers des structures membres présentes (en suffrages exprimés*) de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des deux tiers des organisations présentes (en suffrages exprimés*) de ce collège. Chaque syndicat ou fédération de ce collège ne compte que pour une voix.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50% de participations des structures membres est nécessaire. Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto qui doit être motivé.

Les modifications statutaires doivent être votées* à l'unanimité par les seuls syndicats et fédérations nationales, les Solidaires départementaux votant pour avis.

* Les suffrages pris en compte pour la détermination des deux tiers ou pour l'unanimité sont ceux exprimés en pour, contre et abstention.

UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

144 Boulevard de la Villette – 75 019 Paris
Téléphone : 01 58 39 30 20 - Télécopie : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org

SECRETARIAT DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Coupé Annick

Déléguée générale
coup@solidaires.org

Beynel Eric

Délégué adjoint
eric.beynel@solidaires.org

Galmiche Jean Louis

Délégué adjoint
galmiche@solidaires.org

Gondard-Lalanne Cécile

Déléguée adjointe
gondard@solidaires.org

Lebrun Catherine

Déléguée adjointe
catherine.lebrun@solidaires.org

Lescant Thierry

Trésorier
thierry.lescant@solidaires.org

Lescure Thi-Trinh

Déléguée adjointe
thitrin@solidaires.org

Mahieux Christian

Délégué adjoint
mahieux@solidaires.org

Perret Patrice

Délégué adjoint
patrice.perret@solidaires.org

Turbet-Delof Denis

Délégué adjoint
dtd@solidaires.org



Union
syndicale
Solidaires

CONGRÈS DE JUIN 2011

AUTOMNE 2011